

Vers l'égalité?

Aperçu statistique de la situation des femmes
et des hommes en Suisse



Die vom Bundesamt für Statistik (BFS) herausgegebene Reihe «Statistik der Schweiz» gliedert sich in folgende Fachbereiche:

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

0	Bereichsübergreifende Themen	0	Thèmes généraux
1	Bevölkerung	1	Population
2	Raum, Landschaft und Umwelt	2	Espace, paysage et environnement
3	Erwerbsleben	3	Emploi et vie active
4	Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen	4	Comptes nationaux
5	Preise	5	Prix
6	Produktion, Handel und Verbrauch	6	Production, commerce et consommation
7	Land- und Forstwirtschaft	7	Agriculture et sylviculture
8	Energie	8	Energie
9	Bau- und Wohnungswesen	9	Construction et logement
10	Tourismus	10	Tourisme
11	Verkehr	11	Transports et communications
12	Geldmenge, Finanzmärkte und Banken	12	Masse monétaire, marchés financiers et banques
13	Versicherungen	13	Assurances
14	Gesundheit	14	Santé
15	Bildung und Wissenschaft	15	Education et science
16	Kultur, Lebensbedingungen und Sport	16	Culture, conditions de vie et sport
17	Politik	17	Politique
18	Öffentliche Finanzen	18	Finances publiques
19	Rechtspflege	19	Droit et justice

Vers l'égalité?

Aperçu statistique de la situation des femmes
et des hommes en Suisse

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Claire Jobin et Caroline Regamey, OFS, tél. 031 322 33 70

Conception et rédaction: Claire Jobin, Caroline Regamey et Paul Röthlisberger

Réalisation: Section de la culture, de la politique et des conditions de vie, OFS,
Jacqueline Bühlmann, Claude Maier et Giorgio Muriset

Diffusion: Office fédéral de la statistique
CH-3003 Berne
Tél. 031 323 60 60

Numéro de commande: 085-0

Prix: 18 francs

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 16 Culture, conditions de vie et sport

Langue du texte original: Français et allemand

Traduction: Service de traduction de l'OFS, avec le concours de Madeleine Bachmann, Baden

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Berne 1993
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

ISBN: 3-303-16029-5

Table des matières

Introduction	9	5.4	Personnel des établissements d'enseignement	44
- Objectifs	9		- Références bibliographiques	46
- L'égalité entre femmes et hommes: une longue histoire qui reste d'actualité	9	6	Travail rémunéré	47
- Contexte européen et international	10	6.1	Personnes sans activité rémunérée	47
- Réalisation sur le plan suisse	11	6.2	Taux d'activité rémunérée	48
- Cadre général: l'analyse des conditions de vie en Suisse	11	6.3	Personnes actives au chômage	50
- Le concept d'indicateur	12	6.4	Personnes actives occupées	52
- Procédure de recueil des données	12	6.5	Enfants et activité rémunérée	54
- Plan de la publication	13	6.6	Temps de travail	55
- Références bibliographiques	13	6.7	Statut professionnel	56
		6.8	Type de contrat	58
1 Population	14	6.9	Formes de travail précaires	58
1.1 Population résidante de la Suisse	14	6.10	Professions	58
1.2 Population étrangère résidente	14	- Choix des professions	59	
1.3 Espérance de vie	18	- Professions exercées	60	
1.4 Naissances et fécondité	18	- Références bibliographiques	62	
1.5 Contraception et avortement	20	7 Ressources financières	63	
1.6 Familles, ménages et état civil	20	7.1 Salaires	64	
1.7 Mariages	21	7.2 Personnes au bénéfice d'une rente	66	
1.8 Divorces	21	- Rentes de l'assurance-vieillesse (AVS)	66	
1.9 Modes de vie	22	- Rentes de l'assurance-survivants (AVS)	68	
- Références bibliographiques	22	- Rentes de l'assurance-invalidité (AI)	68	
		- Rentes AVS et AI: cotisations et prestations	69	
2 Santé	23	- Références bibliographiques	69	
2.1 Etat de santé subjectif	23	8 Pouvoir et politique	71	
2.2 Jours de maladie, absences pour raison de santé	23	8.1 Exécutifs et législatifs fédéraux, cantonaux et communaux	71	
2.3 Maladies	25	8.2 Instances judiciaires de niveau fédéral	72	
2.4 Maladies professionnelles	25	8.3 Organes dirigeants des syndicats, des associations professionnelles et des associations patronales	73	
2.5 Mode de vie	26	8.4 Administration publique	73	
2.6 Consommation de médicaments	26	- Références bibliographiques	73	
2.7 Causes de décès	28	Synthèse	75	
2.8 Personnel de la santé	29	- Résumé	75	
- Références bibliographiques	30	- La solidarité des domaines	76	
		- La réalisation de l'égalité entre hommes et femmes	77	
3 Emploi du temps	31	- Conclusion	78	
3.1 Enquête budget-temps	31	- Références bibliographiques	79	
3.2 Enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»	34	Liste des graphiques		
- Références bibliographiques	36	G1.1.1 Population résidante en 1941: ventilation selon l'âge et le sexe	15	
4 Congé maternité, prise en charge des enfants	37	G1.1.2 Population résidante en 1990: ventilation selon l'âge et le sexe	16	
4.1 Congé maternité	37	G1.1.3 Population résidante en 2020: ventilation selon l'âge et le sexe	17	
4.2 Prise en charge des enfants	38			
4.3 Personnel d'encadrement dans les crèches et les garderies	38			
- Références bibliographiques	38			
5 Education	39			
5.1 Niveau de formation	39			
5.2 Formation professionnelle	41			
5.3 Etudiantes et étudiants des degrés supérieurs (tertiaire)	41			
- Le secteur extra-universitaire	42			
- Le secteur universitaire	42			

G1.3	Espérance de vie à la naissance selon le sexe, en années	19	G3.2.2	Temps consacré par semaine au travail ménager, selon le sexe et l'activité, en 1991	36
G1.4	Indicateur conjoncturel de fécondité, de 1940 à 1990	19	G5.1	Niveau de formation de la population résidante, selon le sexe et l'âge, en 1991 .	39
G1.6	Taille moyenne des ménages, de 1900 à 1990	20	G5.2	Débuts dans les formations professionnelles, selon le sexe, de 1977 à 1990	40
G1.8	Indicateur conjoncturel de divortialité, de 1940 à 1990	21	G5.3	Diplômes décernés, selon le sexe et le domaine d'études, en 1990	43
G2.1	Etat de santé subjectif, selon l'âge et le sexe, en 1989	23	G5.4	Personnes occupées (équivalents plein temps), selon le sexe et le degré d'enseignement, en 1990	45
G2.2	Jours d'activité limitée, selon l'âge et le sexe, en 1989	25	G6.1.1	Personnes de 15 ans et plus sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991	48
G2.3	Les principales maladies dont la déclaration est obligatoire, selon le sexe, en 1990	25	G6.1.2	Personnes de 15 à 62/65 ans sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991	48
G2.5.1	Proportion de fumeurs, selon l'âge et le sexe, en 1987	26	G6.2	Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, en 1970, 1980 et 1991	49
G2.5.2	Proportion de personnes qui consomment chaque jour de l'alcool, selon l'âge et le sexe, en 1987	27	G6.6	Horaire de travail hebdomadaire médian des personnes actives occupées, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991	55
G2.6	Consommation de médicaments, selon le type de produit et le sexe, en 1987	27	G6.7	Personnes actives occupées, selon le sexe et le statut professionnel, en 1991	57
G2.7.1	Décès dus à une cirrhose alcoolique, selon l'âge et le sexe, en 1990	28	G6.8	Personnes actives occupées, selon le sexe et le type de contrat, en 1991	58
G2.7.3	Décès dus à un accident et morts violentes, selon l'âge et le sexe, en 1990 .	29	G6.9	Répartition proportionnelle des femmes et des hommes dans les emplois à statut précaire, en 1991	59
G2.8	Proportion de femmes dans quelques professions de la santé, en 1980	29	G6.10.1	Les dix professions les plus souvent choisies par les femmes, respectivement par les hommes, en 1990-1991	60
G3.1.1	Temps quotidien consacré à différentes activités, selon le sexe, en 1979/80	31	G6.10.2	Division sexuelle du travail, selon un regroupement des types de métiers par domaine, en 1991	61
G3.1.2	Temps quotidien consacré aux tâches ménagères, selon le sexe et l'âge, en 1979/80	32	G7.1	Ecart entre les salaires horaires médians féminins et masculins, selon le niveau de formation, en 1991	66
G3.1.3	Temps quotidien consacré à l'activité professionnelle, selon le sexe et l'âge, en 1979/80	32	G7.2.1	Part des personnes seules touchant des rentes AVS et bénéficiant de prestations complémentaires, selon l'âge et le sexe, en 1991	68
G3.1.4	Temps quotidien consacré aux tâches ménagères, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80 . .	33	G7.2.2	Part des personnes seules touchant des rentes AI et bénéficiant de prestations complémentaires, selon l'âge et le sexe, en 1991	69
G3.1.5	Temps quotidien consacré à l'activité professionnelle, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80 . .	33			
G3.1.6	Temps quotidien consacré aux loisirs, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80	34			
G3.2.1	Temps consacré par semaine au travail ménager, selon le sexe et le type de ménage, en 1991	35			

G8.1.1	Représentation des femmes dans les législatifs cantonaux, en mai 1991	71
G8.1.2	Représentation des femmes dans les exécutifs communaux, en 1988, moyennes par canton	72
G8.4	Personnel de l'administration fédérale, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991	74

Liste des tableaux

Tableaux insérés dans le texte

2.2*	Jours de maladie par personne occupée, en 1990 et 1991	24
2.7.2*	Taux de décès dus à des troubles circulatoires, selon l'âge et le sexe, en 1991	28
3.2.1*	Moyenne des heures d'activité professionnelle par semaine (personne ayant un emploi), en 1991	35
3.2.2*	Moyenne des heures de travail ménager par semaine, en 1991	35
5.3.1*	Entrées dans le secteur extra-universitaire, en 1990	42
5.3.2*	Entrées et diplômes obtenus dans le secteur universitaire, en 1990	42
6.2*	Taux d'activité de la population résidente, comparaison entre les définitions traditionnelles et les nouvelles définitions, en 1991	50
6.3.1*	Personnes au chômage: comparaison entre la statistique effectuée par l'OFIAMS et celle de l'OFS (ESPA), état au deuxième trimestre de 1991	51
6.3.2*	Personnes au chômage, état au deuxième trimestre de 1992	51
6.4.1*	Degré d'occupation des personnes actives occupées de 15 ans et plus, en 1991	52
6.4.2*	Répartition des personnes actives occupées, selon l'âge, le degré d'occupation et le sexe, en 1991	53
6.5*	Taux d'activité des personnes actives occupées, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991	54
6.6*	Nombre d'heures de travail hebdomadaire des personnes actives occupées (écarts interquartiles), en 1991	56
6.7.1*	Personnes actives occupées, selon le sexe et le statut professionnel, en 1991	56

6.7.2*	Proportion d'employées et d'employés, selon la présence de jeunes enfants dans le ménage et les responsabilités dans les fonctions, en 1991	57
6.10*	Répartition des professions exercées, selon le sexe et selon trois grands domaines professionnels, en 1991	60
7.1.1*	Salaire horaire moyen des ouvrières/ouvriers, selon la catégorie et le sexe, en 1990	64
7.1.2*	Salaire mensuel moyen des employées/employés, selon la catégorie et le sexe, en 1990	65
7.2.1*	Nombre de personnes bénéficiaires d'une rente de vieillesse, en mars 1990	66
7.2.2*	Nombre de personnes bénéficiaires d'une rente d'invalidité, en mars 1990	68
7.2.3*	Nombre de personnes cotisant et somme des revenus de l'AVS et de l'AI, en 1990	69
8.1*	Changements intervenus dans les exécutifs et législatifs fédéraux et cantonaux jusqu'en mai 1993	73

Tableaux publiés en annexe

T1.1	Population résidente par groupe d'âges quinquennaux et sexe, en 1990	82
T1.2.1	Population étrangère résidente par groupe d'âges quinquennaux et sexe, en 1990	83
T1.2.2	Population étrangère résidente par pays d'origine et par sexe, en 1990	84
T1.3	Espérance de vie à la naissance en années, selon le sexe, en 1970, 1980 et 1990	85
T1.4.1	Enfants nés vivants, en 1970, 1980 et 1990	85
T1.4.2	Enfants nés vivants pour 1000 femmes du même âge, en 1970, 1980 et 1990	85
T1.4.3	Indicateur conjoncturel de fécondité, en 1970, 1980 et 1990	85
T1.4.4	Naissances selon l'état civil de la mère, en 1990	86
T1.4.5	Naissances hors mariage selon l'âge de la mère, en 1990	86
T1.5.1	Utilisation d'un moyen de contraception, en 1989	86
T1.5.2	Avortements légaux, en 1970, 1980 et 1990	86

T1.6.1	Taille moyenne des ménages, de 1900 à 1990	87	T2.8.2	Effectif des médecins, en 1990 et 1991 ..	100
T1.6.2	Répartition des personnes âgées de 20 ans et plus, selon le sexe et le type de ménage, en 1988	87	T3.1.1	Temps consacré à différentes activités, selon le sexe et l'âge, en 1979/80	101
T1.6.3	Population résidante permanente, par sexe, état civil et groupe d'âges, en 1990	88	T3.1.2	Temps consacré à différentes activités, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80	102
T1.7	Mariages selon le sexe et l'état civil avant le mariage, en 1970, 1980 et 1990	89	T3.2.1	Moyenne des heures d'activité professionnelle par semaine (personnes ayant un emploi), selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991	103
T1.9.1	Mode de vie des jeunes, selon le groupe d'âges et le sexe, en 1988	89	T3.2.2	Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991	103
T1.9.2	Mode de vie des personnes âgées, selon le groupe d'âges et le sexe, en 1988	90	T3.2.3	Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et le type de ménage, en 1991	104
T2.1	Etat de santé subjectif, selon l'âge, le sexe et l'état civil, en 1989	91	T3.2.4	Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et l'activité, en 1991	104
T2.2.1	Jours de maladie par personne occupée, en 1990 et 1991	92	T4.1	Réglementation du congé maternité et des allocations-maternité dans les administrations des cantons et de la Confédération, en 1991	105
T2.2.2	Jours d'activité limitée pendant les quatre semaines précédant l'enquête, en 1989 ..	92	T4.2	Prise en charge des enfants d'âge préscolaire et scolaire, en 1990/91	106
T2.3	Choix de maladies infectieuses dont la déclaration est obligatoire, selon le sexe et l'âge, en 1991	93	T4.3	Personnel d'encadrement dans les crèches et les garderies d'enfants, en 1991 ..	107
T2.4	Maladies professionnelles, selon l'âge et le sexe, en 1990	94	T5.1	Niveau de formation de la population résidante, selon le sexe et l'âge, en 1991 ..	108
T2.5.1	Proportion de fumeurs, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987	96	T5.2	Débuts dans les formations professionnelles, selon le sexe, de 1977 à 1990	110
T2.5.2	Proportion de personnes qui consomment chaque jour de l'alcool, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987	96	T5.3.1	Entrées dans le secteur extra-universitaire, selon le sexe, en 1990	110
T2.5.3	Proportion de personnes qui ont une activité physique pendant le travail ou pendant les loisirs, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987 ..	96	T5.3.2	Entrées, diplômes obtenus et abandons dans le secteur universitaire, en 1990 ...	110
T2.6.1	Proportion de personnes qui prennent au moins un médicament par jour, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1987	97	T5.3.3	Secteur universitaire: entrées, selon le domaine d'étude et le sexe, en 1990	111
T2.6.2	Proportion de personnes qui prennent un médicament par jour, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1987	97	T5.3.4	Secteur universitaire: diplômes obtenus, selon le domaine d'étude et le sexe, en 1990	111
T2.7	Taux de mortalité pour 100'000 personnes, selon la cause de décès et l'âge, en 1991	98	T5.4.1	Nombre d'établissements d'enseignement, selon le genre et nombre de personnes occupées (équivalents plein temps), selon le sexe, en 1991	112
T2.8.1	Effectifs dans quelques professions de la santé, en 1970 et en 1980	100	T5.4.2	Personnes occupées (équivalents plein temps), selon le degré d'enseignement et le sexe, en 1991	113

T5.4.3	Corps enseignant des hautes écoles, selon le sexe et le statut, en 1990.	113	T7.2.1	Rentes principales de l'AVS, selon le sexe et le type de rente, en 1990	130
T6.1.1	Personnes de 15 ans et plus sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991	114	T7.2.2	Rentes principales de l'AI, selon le sexe et le type de rente, en 1990	131
T6.1.2	Personnes de 15 à 62 / 65 ans sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991	114	T8.1.1	Représentation des femmes dans les législatifs fédéraux et cantonaux, en 1991	132
T6.2.1	Données de base sur la vie active en Suisse, en 1991	115	T8.1.2	Représentation des femmes dans les législatifs communaux, état au 1er juin 1990	132
T6.2.2	Personnes actives selon le sexe et l'âge en 1970, 1980 et 1991	116	T8.1.3	Représentation des femmes dans les exécutifs au niveau fédéral et cantonal, état à fin mars 1991	133
T6.3	Personnes au chômage, inscrites ou non dans un office du travail, selon le sexe, l'âge et le taux d'occupation recherché, en 1991	118	T8.1.4	Représentation des femmes dans les exécutifs communaux, moyennes cantonales, en 1988	133
T6.4	Personnes actives occupées, selon le sexe et le taux d'activité, en 1985 et 1991	119	T8.1.5	Représentation des femmes dans les exécutifs communaux des principales villes suisses, état au 1er juin 1990	133
T6.5.1	Personnes de 15 ans et plus, par groupe d'âges, type de famille et état civil, selon le sexe et le taux d'activité rémunérée, en 1991	120	T8.2	Représentation des femmes dans les instances judiciaires au niveau fédéral, en 1990/91	134
T6.5.2	Personnes actives occupées, selon le sexe, le type de famille et le taux d'activité rémunérée, en 1991	122	T8.3.1	Représentation des femmes dans les comités directeurs et comités centraux de l'Union syndicale suisse (USS) et de ses fédérations, en 1988	134
T6.6	Horaire de travail hebdomadaire des personnes actives occupées, en 1991	123	T8.3.2	Représentation des femmes dans les organes dirigeants de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC), en 1990	135
T6.7.1	Personnes actives occupées, selon le sexe et le statut professionnel, en 1991	124	T8.3.3	Représentation des femmes dans les organes dirigeants de la Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE), en 1990	135
T6.7.2	Personnes employées, selon le sexe, le statut professionnel, et la présence d'enfants, en 1991	125	T8.3.4	Représentation des femmes dans les organes directeurs de l'Union suisse des paysans (USP), en 1991	136
T6.8	Personnes actives occupées employées, selon le sexe et le type de contrat de travail, en 1991	126	T8.3.5	Représentation des femmes dans les organes directeurs de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), en 1991	136
T6.9	Personnes travaillant dans des conditions précaires, selon le sexe, en 1991	126	T8.4.1	Personnel de l'administration fédérale, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991	137
T6.10.1	Les dix professions les plus souvent choisies par les jeunes lorsqu'ils commencent leur formation professionnelle, selon le sexe, en 1990/1991	127	T8.4.2	Personnel de l'administration générale, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991	137
T6.10.2	Professions exercées, selon le sexe et trois grands domaines professionnels, en 1991	127	T8.4.3	Personnel des PTT, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991 ...	138
T6.10.3	Professions exercées, selon le sexe et un regroupement par type de métiers, en 1991	128	T8.4.4	Personnel des CFF, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991 ...	138
T7.1	Salaires horaires médians selon le niveau de formation et le sexe, en 1991	129			

Liste des abreviations

AC	Assurance-chômage	INSTRAW	Institut international de recherche et formation pour la promotion de la femme
AI	Assurance-invalidité	IREC	Institut de recherche sur l'environnement construit (EPFL)
ASF	Alliance de sociétés féminines suisses	ISPA	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
AVS	Assurance vieillesse et survivants	LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
BIT	Bureau international du travail	OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
CEE	Communauté économique européenne	OFC	Office fédéral de la culture
CESDOC	Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation	OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
CF	Conseil fédéral	OFS	Office fédéral de la statistique
CFA	Caisse fédérale d'assurance	OFSP	Office fédéral de la santé publique
CNA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	OMS	Organisation mondiale de la santé
CRS	Croix Rouge Suisse	ONU	Organisation des Nations Unies
DFJP	Département fédéral de justice et police	PC	Prestations complémentaires
ECE	Commission économique pour l'Europe (ONU)	PIB	Produit intérieur brut
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	PROMES	Projet intercantonal sur les indicateurs de santé
ESPA	Enquête suisse sur la population active	RFE	Recensement fédéral des entreprises (OFS)
ESPOP	Estimation de l'état annuel de la population (OFS)	RFP	Recensement fédéral de la population (OFS)
FMH	Fédération des médecins suisses	SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
FNRS	Fonds national suisse de la recherche scientifique	SIUS	Système d'information universitaire suisse
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique	UNIL	Université de Lausanne
		USS	Union syndicale suisse

Question de formulation

Dans les textes, tableaux et graphiques de la présente publication, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, des expressions neutres au point de vue du genre. A défaut d'expressions neutres, nous avons fait figurer la forme féminine et masculine dans les tableaux et graphiques. Faute de place ou afin d'éviter des lourdeurs et des répétitions, nous avons parfois employé le masculin générique (ex.: les adolescents) pour désigner des personnes des deux sexes, mais nous avons essayé de limiter cette pratique au maximum.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, mise à disposition de données et conseils techniques:

Mesdames **M. Brand** (OFS), **B. Buhmann** (OFS), **D. Spahn** (OFS)
Messieurs **N. Eschmann** (OFAS), **A. Farine** (OFS), **K. Henssi** (CNA), **D. Joye** (IREC), **R. Levy** (UNIL), **C. Macchi** (OFS), **T. Meyer** (OFS), **U. Portmann** (OFAS), **J. Rehm** (ISPA), **W. Seitz** (OFS), **T. Spuhler** (OFS), **D. Ullmann** (OFS), **E. Wüest** (OFS), **H.P. Zimmermann** (OFSP), **W. Zingg** (OFS)

et tout particulièrement, pour leur active collaboration et leurs conseils:

Mesdames **A. Borkowsky** (OFS)
A. Ries (OFS)
E. Keller et **K. Belser** (Bureau de l'égalité entre femmes et hommes)
Membres du groupe d'accompagnement

Introduction

Objectifs

Le but de cette publication est de comparer la situation des femmes et des hommes dans différents domaines. Cette comparaison s'avère nécessaire, plus de dix ans après l'introduction du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale. En effet, la distance entre théorie et pratique, entre un principe formel et la manière dont les choses se passent ou se règlent en réalité, peut être énorme; et dans le cas particulier, elle est loin d'être négligeable, comme nous le montre notre expérience quotidienne.

«L'une des tâches premières de l'Etat fondé sur le droit est de supprimer les discriminations de toutes sortes et de prendre des mesures efficaces en vue de la protection de l'humanité et du développement de la personnalité de ceux qui vivent sur son territoire» disait le Conseil fédéral en 1979 dans son *Message sur l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes»*. Le *Message* reconnaissait aussi que l'égalité des droits et des chances n'était pas réalisée partout et dans tous les cas. Certes, il n'est pas facile de mesurer l'égalité des chances. On ne peut pas prétendre, a priori, que toute différence implique une inégalité ou une discrimination. L'objectif n'est pas l'uniformité. Il est plutôt que le rôle d'une personne, sa fonction et son travail dans la société, ne soient plus prédéterminés par son sexe (un caractère fixé à la naissance en général une fois pour toutes), mais par des caractéristiques personnelles telles que les compétences, les aptitudes, les goûts et les intérêts. A condition bien entendu qu'on donne à ces derniers la possibilité de se développer pleinement.

Comparer la situation des femmes et des hommes permet de faire le point, de mieux voir où l'on en est ici et maintenant et d'ouvrir la porte à d'autres analyses plus approfondies. Par exemple : dans quels domaines les différences sont-elles significatives ? Où peut-on les interpréter comme le résultat de processus discriminatoires et de conditions spécifiques imposées aux femmes, comme une adaptation à des contraintes qui ne découlent pas de la nature des choses mais d'une organisation sociale qui assigne sa place à chacun des sexes ? Par ailleurs, la publication de rapports réguliers sur la situation des femmes permet de voir dans quelle mesure et dans quelle direction elle évolue, quels rapports elle entretient avec le contexte social et économique général et où sont les principaux points de résistance.

L'égalité entre femmes et hommes : une longue histoire qui reste d'actualité

C'est sous l'aspect d'égalité des droits politiques que cette question a d'abord été débattue en Suisse. Les premières votations sur ce thème (droit de vote et

d'éligibilité en matière cantonale et communale) ont eu lieu dans les années 20 (à Neuchâtel en 1919, à Zurich et Bâle-Ville en 1920, à Glaris, Saint-Gall et Genève en 1921). Elles se soldèrent toutes par un net refus (de 69 à 80% de non) de l'introduction du suffrage féminin. En fait, il faudra attendre l'année 1959 pour voir deux cantons (Vaud et Neuchâtel) accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal et communal. Mais si la résistance masculine commence à faiblir à ce niveau-là (remarquons tout de même que plus de trente années seront nécessaires pour que tous les cantons se décident à suivre les exemples vaudois et neuchâtelois), elle reste très marquée au niveau fédéral. La première votation sur le droit de vote et l'éligibilité en matière fédérale, en 1959, recueille deux tiers de non. Ce sera l'inverse douze ans plus tard. En 1971, deux tiers des votants acceptent l'introduction en Suisse du suffrage féminin au niveau fédéral.

Mais si l'obtention des droits politiques par les femmes correspond à l'abolition d'une des discriminations les plus voyantes et les plus anachroniques, elle se limite à un domaine bien particulier et elle ne signifie pas que hommes et femmes bénéficient désormais partout des mêmes droits. Ce principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes a été accepté par le peuple suisse en 1981 et intégré dans la Constitution fédérale. Par ailleurs, le Conseil fédéral a institué en 1976 une Commission fédérale pour les questions féminines et en 1988 un Bureau de l'égalité entre femmes et hommes. La Commission est un organe consultatif chargé notamment de prendre position sur les textes qui émanent de la Confédération et qui concernent la situation des femmes, d'exécuter des travaux particuliers sur mandat du Conseil fédéral ou des Départements, de formuler des recommandations ou des propositions de mesures à prendre en relation avec la situation des femmes en Suisse, de produire régulièrement des rapports et des publications sur ce thème. Quant au Bureau de l'égalité, il encourage l'application du principe de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie et il s'emploie à éliminer toute forme de discrimination. Pour remplir cet objectif, différentes fonctions lui ont été confiées : préparation d'actes normatifs pour la Confédération, collaboration avec les services cantonaux et communaux qui assument des tâches analogues, conseils aux particuliers et aux autorités, établissement d'expertises, élaboration de programmes et de mesures visant à assurer l'égalité entre les sexes, etc.

Une étape importante dans la conquête de l'égalité par les femmes est l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial en 1988. L'ancien droit datait de 1912 et reflétait les conceptions en vigueur à cette époque concernant le rôle et les attributions des deux sexes. Disons plus exactement qu'il reflétait les conceptions masculines à ce sujet, puisqu'il fut élaboré par des

experts et des juristes masculins uniquement, de même qu'il ne fut voté que par des hommes. Un référendum fut lancé contre le nouveau droit, qui fut soumis à votation et accepté. Au niveau formel en tout cas, les modifications introduites par le nouveau droit sont importantes: l'homme n'est plus le chef de l'union conjugale et les conjoints sont placés sur pied d'égalité; les rôles masculin et féminin définis strictement (le mari entretient la femme et les enfants, la femme dirige le ménage) disparaissent pour une formulation beaucoup plus souple (mari et femme conviennent de la façon dont chacun apporte sa contribution au ménage: argent, travail au foyer, soins aux enfants, etc.).

Mais il est bien évident qu'un texte de loi ne suffit pas à modifier des rapports sociaux et des mentalités qui ont prévalu pendant des siècles. Il ne suffit pas non plus à créer les conditions matérielles nécessaires pour que la répartition des tâches au sein de la famille soit effectivement une question d'arrangement entre deux partenaires égaux et non pas une adaptation à un système qui favorise le rôle professionnel chez l'homme et le rôle familial chez la femme. Ainsi, par exemple, les discriminations sur le marché de l'emploi font qu'il est plus avantageux pour un couple, d'un point de vue économique en tout cas, que ce soit la femme plutôt que l'homme qui interrompe ou réduise son activité professionnelle lors de la naissance d'un enfant.

Une loi est actuellement en préparation, dont l'objectif est une interdiction générale de toute discrimination dans la vie professionnelle (Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes). On s'est inspiré dans l'avant-projet de cette loi des propositions faites par le groupe de travail «Egalité des salaires» dans son rapport final de 1988. Diverses mesures sont prévues pour obtenir le respect du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale (renversement du fardeau de la preuve, protection accrue contre le congé, etc.). L'avant-projet a été soumis à consultation de janvier à juin 1991. Le Conseil fédéral a pris connaissance en février 1992 des résultats de la procédure de consultation et a chargé le Département fédéral de justice et police d'élaborer un projet de loi. Ce projet a été adopté par le Conseil fédéral en février 1993. Il sera vraisemblablement discuté à l'Assemblée fédérale en 1993 ou 1994. En principe, la loi devrait entrer en vigueur en 1995.

Par ailleurs, parallèlement à l'action juridique, dans une perspective de recherche et d'analyse, le Conseil fédéral a chargé le Fonds national suisse de la recherche scientifique de mettre en oeuvre son 35ème programme intitulé «Femmes, droit et société: Les voies vers l'égalité». Le but de ce programme national de recherche (PNR 35) est d'apporter des connaissances scientifiques qui permettent d'élaborer des stratégies susceptibles de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. Pour cela, le PNR 35 s'est fixé trois objectifs:

- expliciter les différents modèles d'égalité qui sous-tendent les mesures de la politique de l'égalité

- déceler les problèmes et les obstacles auxquels se heurte la mise en oeuvre de la politique d'égalité entre les sexes
- clarifier les voies d'action disponibles et possibles vers la concrétisation de l'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes.

Les recherches débiteront au printemps 1993 et dureront jusqu'en 1997. Le rapport final est prévu pour 1997-1998.

Contexte européen et international

La Suisse n'est évidemment pas le seul pays à être confronté au problème des discriminations persistantes à l'égard des femmes. En 1985 s'est tenu à Nairobi la Conférence mondiale des femmes, conclusion à la Décennie pour la femme instituée par les Nations Unies en 1975. Un document établi par la Conférence propose des stratégies, qui devraient contribuer à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes d'ici la fin du siècle. Ces stratégies s'accompagnent de recommandations adressées aux gouvernements.

Suite au rapport de la délégation suisse à Nairobi, le Conseil fédéral a nommé en 1986 un groupe de travail réunissant des fonctionnaires de différents départements et offices fédéraux qui avaient participé aux travaux préparatoires et finaux de la Conférence. L'objectif de ce groupe était d'étudier les possibilités de mise en oeuvre des stratégies de Nairobi à l'intérieur de l'administration fédérale et de préparer des propositions à ce sujet à l'intention du Conseil fédéral.

Dans son rapport final de 1988, le groupe de travail interdépartemental propose plusieurs mesures concrètes, dont certaines concernent directement la statistique; entre autres:

- ventilation systématique des statistiques par sexe
- mise au point d'une série d'indicateurs relatifs à la situation des femmes et à leur participation au sein de la société; publication périodique d'un rapport statistique consacré à ces questions
- prise en compte de la spécificité de la situation des femmes dans les microrecensements annuels et réalisation périodique d'un microrecensement sur les femmes
- mise en relation des différents domaines pertinents dans l'étude de la situation des femmes.

Le rapport et les recommandations ont été transmis au gouvernement suisse, qui a chargé l'Office fédéral de la statistique d'examiner les modalités de réalisation des mesures proposées. Le groupe de travail, quant à lui, a poursuivi son activité et publié un nouveau rapport en

1991, consacré à l'application des mesures proposées dans le rapport final de 1988.

En avril 1992 s'est tenu à Genève un Work Session consacré à l'avancement des travaux statistiques sur les femmes, dans le cadre de la Conférence des Statisticiens Européens. Au cours de cette réunion, organisée conjointement par la Division statistique de la Commission Economique pour l'Europe (ECE) et par l'Institut international de recherche et formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), un projet de publication statistique internationale a été discuté et adopté. Ce projet prévoit la présentation d'une cinquantaine d'indicateurs ventilés par sexe, permettant de comparer la situation actuelle des femmes avec celle des hommes. Par ailleurs, dans la mesure du possible, les indicateurs seront également ventilés par âge lorsque cela s'avère judicieux.

La publication, qui présentera les données des pays participants ainsi que quelques tableaux satellites, est destinée à une large audience. Initialement, il était prévu qu'elle soit terminée lors de la Conférence des Statisticiens Européens de 1994, afin de constituer une contribution des pays de l'ECE à la prochaine Conférence mondiale sur la femme qui aura lieu en Chine en 1995. Malheureusement, faute de moyens et de ressources, le projet de publication internationale a dû être repoussé.

Réalisation sur le plan suisse

Suite à la participation de la Suisse à ce Work Session, la décision a été prise à l'Office fédéral de la statistique (OFS) de participer activement à ce projet, non seulement dans la perspective d'une contribution à la réalisation internationale, mais aussi dans le but de publier sur le plan national un recueil statistique fondé sur les indicateurs proposés par l'ECE. En effet, ce recueil correspond, dans une certaine mesure, à quelques-unes des recommandations émises par le Groupe de travail interdépartemental dans son rapport de 1988. Ensuite, il constitue une première base d'évaluation de l'application du principe constitutionnel de l'égalité des sexes, tâche confiée à l'OFS par la nouvelle Loi sur la statistique fédérale de 1992. Enfin, ce travail s'insère dans le cadre général de l'étude des conditions de vie en Suisse, thème que l'OFS est chargé d'élaborer et de développer au cours de ces prochaines années.

Il s'agit donc dans cette publication de comparer la situation des femmes à celle des hommes dans différents domaines :

- éducation et formation
- travail rémunéré
- ressources économiques
- santé
- emploi du temps

- prise en charge des enfants
- pouvoir et politique.

A ces sept domaines s'ajoute celui de la population (structure par âge, type de ménage, mariages et divorces, etc.).

On s'est inspiré dans le choix de ces domaines d'une définition de l'égalité entre les sexes en termes d'égalité des chances. Celle-ci implique que femmes et hommes ont les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes possibilités :

- d'effectuer un travail qui assure une indépendance économique
- de s'occuper des enfants et du ménage
- de participer aux activités politiques, syndicales et autres de la société.

L'ensemble des indicateurs retenus devrait permettre de voir ce qu'il en est quant à ces trois dimensions fondamentales.

Il est bien clair que l'on utilise ici une certaine définition de l'égalité que nous avons reprise telle quelle pour réaliser ce projet et initier un processus. Cela ne signifie évidemment pas que d'autres définitions ne sont pas concevables ou que d'autres approches ne sont pas dignes d'intérêts.

Cadre général : l'analyse des conditions de vie en Suisse

On ne prétend donc pas rendre compte de toute la réalité sociale avec ces domaines et les indicateurs qui leur sont associés. Il s'agit seulement de poser quelques repères qui ne sont pas exhaustifs. On peut relever par exemple qu'on ne trouve aucun indicateur relatif aux valeurs, aux opinions ou aux mentalités, alors que des questions de ce type interviennent très certainement dans la conception de rôles masculins et féminins différenciés notamment; on n'aborde pas non plus la question des violences exercées à l'encontre des femmes, etc.

En fait, la publication des indicateurs du projet ECE ne représente qu'une première étape dans la réalisation d'un objectif à long terme de l'OFS, soit dresser un tableau statistique d'ensemble des conditions de vie en Suisse, au niveau de toute la population ainsi que de différents groupes sociaux. L'analyse de thèmes spécifiques, tels que la pauvreté ou la sécurité sociale, est également prévue. Ce tableau statistique peut être établi à partir d'un ensemble limité d'indicateurs, qui sont fondés théoriquement et qui permettent des comparaisons internationales et interrégionales, de même que des comparaisons entre différents groupes de la population.

L'élaboration de ces indicateurs représente un travail de longue haleine, que l'on peut décomposer en plusieurs niveaux :

- niveau individuel : dans un premier temps, il s'agit de décrire les caractéristiques, conditions et comportements relatifs à divers domaines de la société. Dans une deuxième étape, des indicateurs synthétiques sont prévus, qui doivent rendre compte des relations entre les secteurs (par exemple entre la formation, la situation familiale et l'activité professionnelle).
- au niveau institutionnel : nous partons ici de l'idée que l'on doit aussi tenir compte de facteurs institutionnels pour comprendre et analyser des situations personnelles. La manière dont les institutions sont organisées et structurées (existence de crèches sur le lieu de travail, par exemple) peut être bénéfique ou au contraire discriminatoire pour certaines catégories de la population. Des indicateurs qui mettent en évidence de telles influences sont donc fondamentaux pour la compréhension des situations sociales et pour leur évaluation.
- au niveau culturel : des éléments culturels exercent aussi leur influence. Les représentations, les stéréotypes, les valeurs et les attentes jouent ainsi un rôle important par rapport à l'ouverture ou au repli sur soi, à la capacité d'accepter des changements, etc. Des indicateurs relatifs à l'environnement subjectif et culturel font donc partie intégrante de notre programme de travail.

Le concept d'indicateur

Le concept d'indicateur social est associé à la discussion de thèmes tels que la qualité de vie et la croissance qualitative. Cette problématique s'est développée dans les années soixante suite au malaise engendré par l'utilisation exclusive d'indicateurs économiques, tels que le produit national brut par exemple, pour évaluer la situation d'un pays et le bien-être de ses habitants. La nécessité s'est donc fait sentir peu à peu d'élaborer des mesures permettant de donner une vue d'ensemble des conditions de vie et des activités de la population: les indicateurs sociaux. Ceux-ci sont destinés à quantifier, dans des domaines importants de la vie, le progrès réalisé en un laps de temps donné par l'ensemble de la population, ainsi que les disparités observées à cet égard entre différents groupes de population ou entre régions. Autrement dit, un indicateur permet généralement d'interpréter la situation d'une population ou d'un groupe dans le sens d'une amélioration ou d'une régression.

Pour qu'une statistique puisse être qualifiée d'indicateur social, il faut qu'elle représente un instrument de mesure valable d'un aspect donné. De surcroît cet aspect doit avoir une signification directe quant à la

qualité de vie de la majorité des personnes considérées. Le choix des aspects à prendre en considération est évidemment une question délicate. L'OCDE (Organisation de coopération et développement économique), par exemple, a décomposé la notion de qualité de vie en grands domaines (santé, éducation, logement, environnement social, etc.) et a élaboré pour chacun une série d'indicateurs. La plupart des pays qui ont développé une statistique sociale ont adopté un découpage voisin ou similaire et l'on retrouve donc en général à peu près les mêmes catégories de base (logement, travail, santé, etc.). Les aspects que l'on choisit de privilégier dans chaque domaine varient évidemment d'un pays ou d'un système à l'autre et il n'existe pas, actuellement, une liste d'indicateurs qui ferait l'unanimité. La Suisse a entrepris au début des années quatre-vingt une série de publications d'indicateurs sociaux, inspirés du modèle de l'OCDE. Sur les douze volumes prévus, seuls huit ont été réalisés¹⁾, sur les domaines de la santé (vol. 1), de l'éducation (vol. 2), de l'emploi (vol. 3), des conditions de travail (vol. 4), du logement (vol. 7), des transports (vol. 8), de l'environnement naturel (vol. 9) et de l'énergie (vol. 12). Cette série a été interrompue et n'a pu être reprise, faute de personnel et de ressources dans l'administration fédérale.

Dans le cas de la présente publication, l'objectif est de mettre en évidence des divergences entre les conditions de vie des femmes et des hommes. On a donc veillé à intégrer ici, à côté des thèmes classiques tels que la formation ou l'emploi, des aspects souvent négligés dans les publications standard (travail ménager et prise en charge des enfants par exemple), mais qui sont fondamentaux dans une analyse de la situation respective des deux sexes.

Procédure de recueil des données

Pour réaliser cette publication, nous nous sommes adressés à différentes sections de l'OFS, ainsi qu'à d'autres offices fédéraux ou organisations susceptibles de nous fournir les indicateurs ou du moins les données permettant de les établir. Nos principales sources ont été les recensements fédéraux de la population, les microrecensements, l'enquête suisse sur la population active (ESPA), le recensement fédéral des entreprises, les statistiques scolaires et professionnelles et le système d'information universitaire suisse (SIUS) de l'OFS, l'enquête d'octobre sur les salaires et traitements de l'OFIAMT, les statistiques de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ainsi que celles de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA).

Dans certains domaines malheureusement, les données disponibles ne permettent pas de calculer un indicateur tel que celui prévu dans le projet international, mais

¹⁾ *Indicateurs sociaux pour la Suisse*, Contributions à la statistique suisse, fascicules 81-84, 87-89, 92. OFS, Berne, 1981/1982

seulement une mesure approchante. Dans d'autres encore, nous ne sommes même pas en état de fournir une approximation. Cela est évidemment regrettable, mais dans les délais impartis et les moyens mis à disposition nous étions entièrement tributaires des statistiques existantes. Le tableau que nous présentons comporte donc des lacunes et des trous et si certains aspects de la situation des femmes sont bien documentés, d'autres restent encore dans l'ombre. Or, la prise en considération des différents secteurs de la société et de leurs interrelations est nécessaire, si l'on veut rendre compte d'une situation.

Dans le cadre de la comparaison internationale, les données désirées concernent la situation en 1990; de ce fait, les chiffres recueillis et publiés dans le présent volume se rapportent à l'année 1990, sauf lorsque les indications statistiques récentes n'existent pas (auquel cas l'on se base sur des données antérieures), ou encore dans le cas où les chiffres de 1990 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction. Une mise à jour périodique des informations (tous les cinq ans) est par ailleurs souhaitée, afin de pouvoir suivre l'évolution de la situation.

Plan de la publication

Les données sont présentées par thème (les huit domaines mentionnés plus haut) sous forme d'un texte illustré par quelques graphiques et tableaux. Chaque texte est suivi d'une petite bibliographie qui mentionne

les ouvrages utilisés, comme sources de données ou comme cadres de référence et d'analyse. La synthèse est constituée d'un résumé des principaux points relatifs à chaque domaine, ainsi que de quelques considérations d'ordre plus général sur l'ensemble des résultats obtenus. Le bilan de l'exercice est tiré dans la conclusion. Les indicateurs eux-mêmes, soit les tableaux complets avec la source des données, figurent en annexe.

Références bibliographiques

Conseil fédéral (1979): *Message sur l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes»*. Feuille fédérale 1980, vol. I, p. 69 sqq., Berne.

Groupe de travail «Egalité des salaires» institué par le Département fédéral de justice et police (1988): *Egalité des salaires entre hommes et femmes*. DFJP, Berne.

Groupe de travail interdépartemental «Suivi de la Conférence mondiale de Nairobi de la Décennie des Nations Unies pour la Femme» (1988): *Rapport final*. Berne.

Groupe de travail interdépartemental «Suivi de la Conférence mondiale de Nairobi de la Décennie des Nations Unies pour la Femme» (1991): *Rapport concernant l'application des mesures proposées dans le rapport final de 1988*. Berne.

Woodtli Susanna (1977): *Du féminisme à l'égalité politique. Un siècle de luttes en Suisse, 1868-1971*. Payot, Lausanne.

1 Population

Dans ce premier chapitre, il s'agit avant tout de poser quelques données de base d'ordre démographique et social: structure de la population par âge, sexe et origine, évolution des naissances, de la fécondité et de l'espérance de vie, type et taille des ménages, usage de moyens contraceptifs, mariages et divorces, mode de vie.

1.1 Population résidente de la Suisse

Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population résidente de la Suisse (51%). Mais la répartition des hommes et des femmes n'est pas uniforme pour tous les âges. Ainsi, il naît plus de garçons que de filles (105 garçons pour 100 filles en 1990)¹⁾ et les hommes constituent en général 51 à 52% des groupes d'âge les plus jeunes. A partir de 50 ans, on observe la tendance inverse: le léger excédent de femmes s'accroît rapidement pour culminer parmi les âges les plus avancés, un tiers d'hommes et deux tiers de femmes à partir de 80 ans, un quart et trois quart à partir de 90, un cinquième et quatre cinquièmes parmi les personnes âgées de 95 ans et plus. On explique en général ce déficit masculin par la fréquence plus élevée des accidents et de certaines maladies (cancers des poumons et cirrhoses du foie alcooliques) chez les hommes.

Si l'on compare les pyramides des âges selon les sexes à 50 ans d'intervalle, soit en 1941 et en 1990, on peut constater entre autres l'accroissement général de la population résidente de la Suisse, le rétrécissement (par rapport aux groupes plus âgés) de la base de la pyramide à notre époque (signe de la diminution de la proportion des enfants et des jeunes au sein de la population) et l'allongement de la durée de vie, allongement plus marqué pour les femmes que pour les hommes.

Quant au futur, il existe plusieurs scénarios concernant l'évolution démographique de la Suisse. L'OFS a ainsi élaboré, en collaboration avec la Conférence inter-départementale pour les perspectives économiques et démographiques, six scénarios démographiques ayant comme point de départ l'état et la structure de la population suisse au 1^{er} janvier 1991²⁾. Ces scénarios reposent sur différentes hypothèses relatives à la natalité, la mortalité, l'immigration, l'émigration et les changements de nationalité. Nous reproduisons ici la pyramide des âges du scénario de référence (le scénario

«intégration») en 2020. Celui-ci présente notamment les caractéristiques suivantes: un allongement de l'espérance de vie de quatre à cinq ans d'ici à l'an 2010, suivi d'une stabilité; la persistance d'un taux de natalité très bas (entre 1,5 et 1,6 enfant par femme); la libre circulation dans la zone EEE à partir de 1998; une limitation de l'immigration de citoyens de pays extérieurs à l'EEE; une évolution économique globale positive. Comparée à celle de 1990, la pyramide des âges de 2020 présente un déplacement des âges ayant les effectifs les plus élevés (il s'agit des 20 à 34 ans en 1990 et des 45 à 59 ans en 2020), une augmentation très lente et très progressive des effectifs à partir de la base de la pyramide jusqu'à 40 ans environ, ainsi qu'un gonflement des groupes d'âge supérieurs.

1.2 Population étrangère résidente

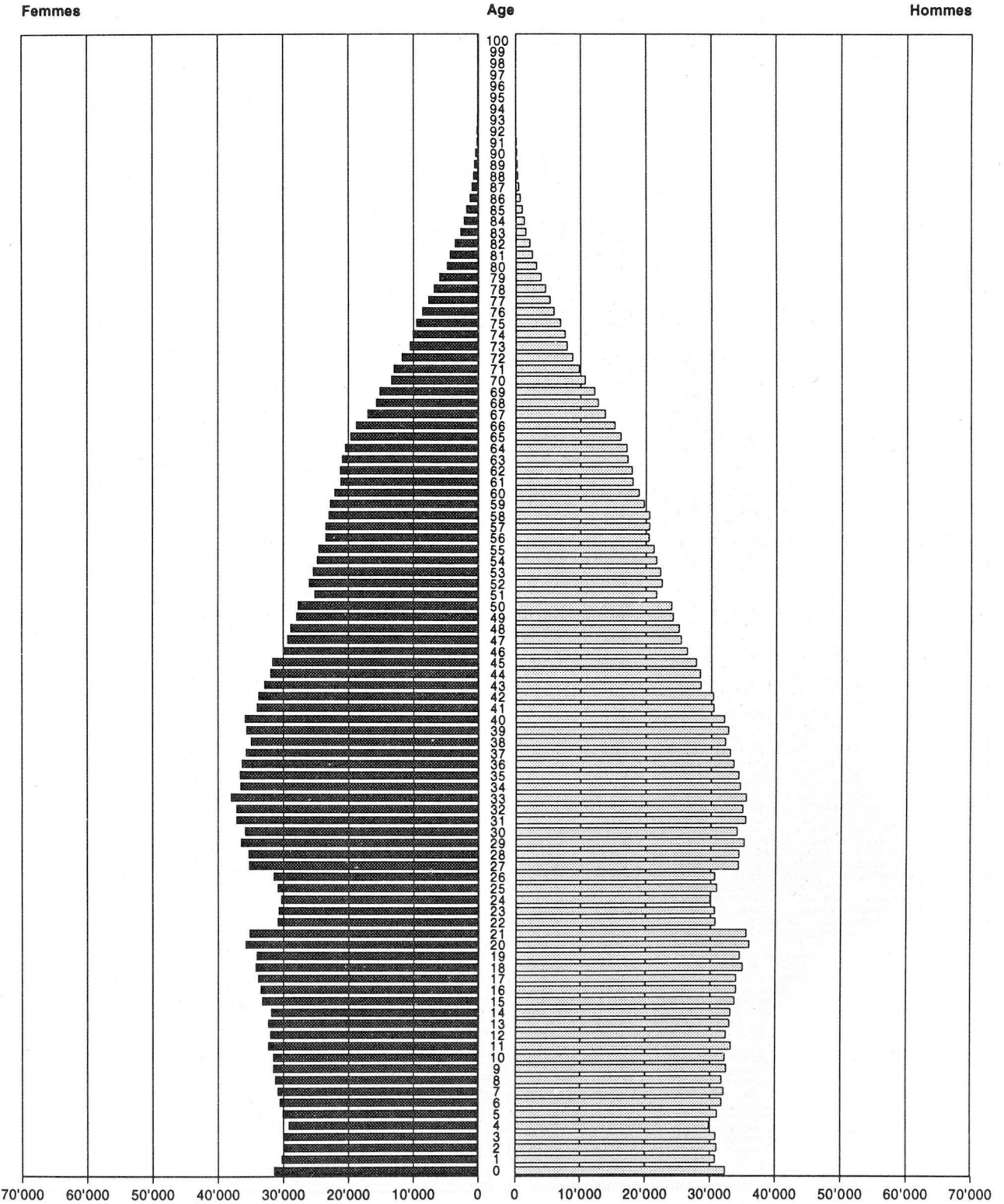
La structure par âge et sexe de la population étrangère résidant en Suisse diffère de celle de l'ensemble de la population. La disparité entre les effectifs des groupes d'âge est plus accentuée chez la première, avec une concentration dans les groupes de 20 à 39 ans, qui représentent à eux seuls plus de 40% de la population étrangère. Ces mêmes groupes ne constituent en revanche qu'environ 30% de l'ensemble de la population résidente de la Suisse. La proportion de personnes âgées parmi les étrangers est faible, de l'ordre de 4% pour les 65 ans et plus, alors qu'elle est de 14% pour l'ensemble de la population en Suisse. Tout ceci traduit évidemment le poids des travailleurs immigrés au sein de la population étrangère. Ces données proviennent du recensement fédéral de la population de 1990; tous les étrangers qui résident en Suisse à cette époque sont inclus dans la statistique, soit les titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis annuel ou d'un permis saisonnier et les requérants d'asile; les seuls étrangers qui ne figurent pas dans cette statistique et qui se trouvaient en Suisse à la date du recensement sont les touristes et les personnes en voyage d'affaires. Le fait que la proportion de personnes exerçant une activité professionnelle soit plus élevée que la moyenne au sein de cette population se traduit par une forte représentation dans les groupes d'âge les plus susceptibles d'être intégrés dans le marché du travail rémunéré. A titre indicatif, la proportion de personnes actives occupées est de 49,5% pour l'ensemble de la population résidente de la Suisse en 1990, alors qu'elle est de 60,5% pour la population étrangère à la même époque³⁾. Les saisonniers (un peu plus de 80'000 en moyenne pour l'année 1990) ne sont pas compris dans cette statistique.

¹⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

²⁾ «Somme-nous parvenus au terme de notre accroissement démographique? Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse entre 1991 et 2040» Vie économique, 10/92. «Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1991-2040», OFS, 1992a

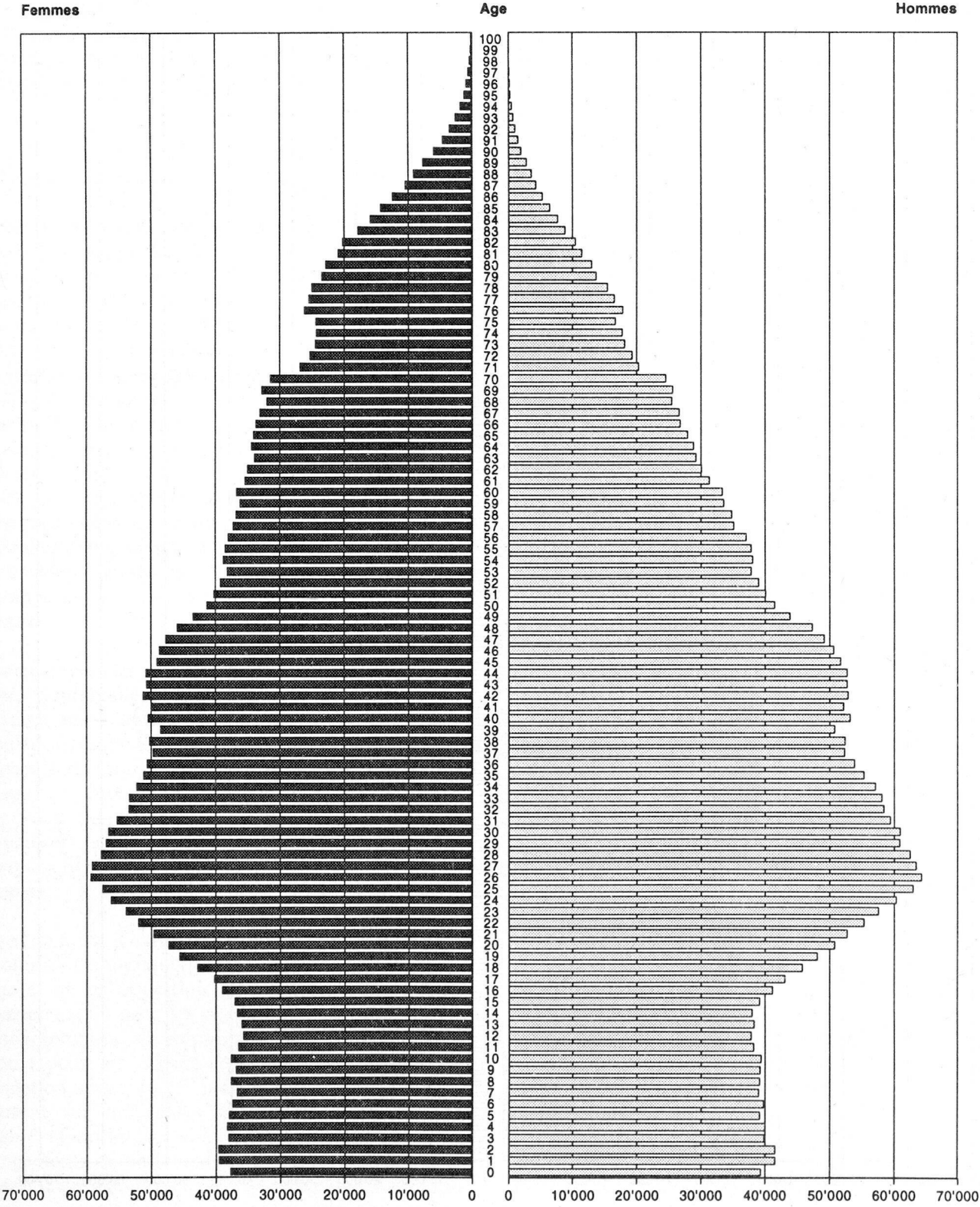
³⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

G1.1.1 Population résidante en 1941: ventilation selon l'âge et le sexe



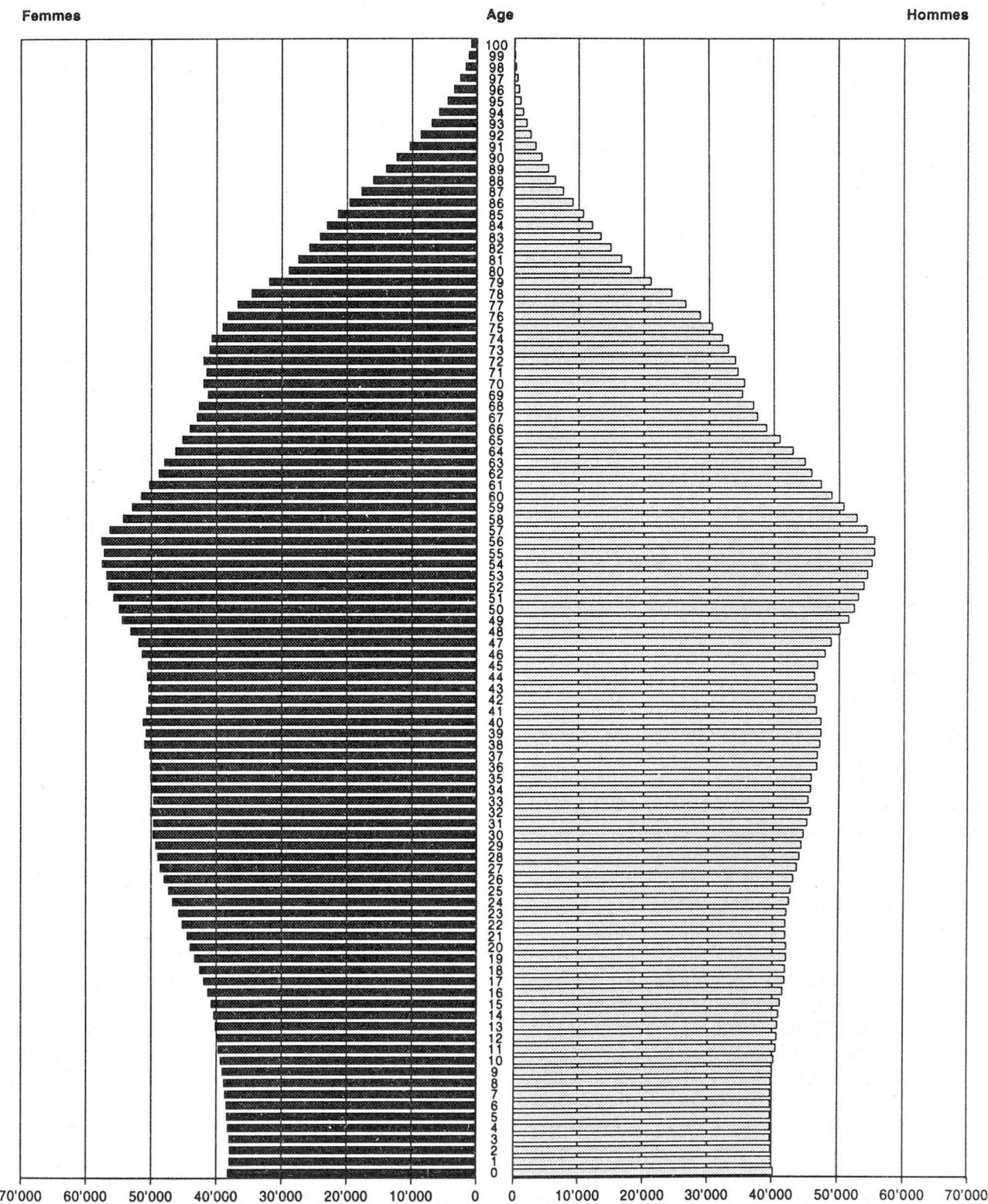
Source: Recensement fédéral de la population de 1941
© Office fédéral de la statistique

G1.1.2 Population résidante en 1990: ventilation selon l'âge et le sexe



Source: Recensement fédéral de la population de 1990
© Office fédéral de la statistique

G1.1.3 Population résidante en 2020: ventilation selon l'âge et le sexe



Source: OFS, Evolution de la population
© Office fédéral de la statistique

Contrairement à l'ensemble de la population résidente de la Suisse, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les étrangers (58 et 42%). Il semble donc que quitter son pays d'origine pour aller travailler ou s'établir ailleurs soit un comportement plus répandu chez les hommes que chez les femmes. Il ne s'agit que d'une hypothèse, puisque les données présentées ici concernent les personnes admises à séjourner en Suisse, soit ce qu'il en est à la fin du processus dans un pays d'immigration particulier. C'est parmi les groupes d'âge de 25 à 59 ans que la proportion d'hommes est la plus forte (plus de 60%). En ce qui concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 19 ans, le rapport entre garçons et filles est à peu près le même que pour l'ensemble de la population et ce n'est qu'à partir de 20 ans que la part des hommes augmente et que cette population se différencie nettement de la population suisse (cet excédent masculin est vraisemblablement à mettre en relation avec le taux d'activité supérieur à la moyenne). On observe aussi au sein de la population étrangère ce renversement de la tendance et l'accroissement de la proportion des femmes dans les groupes plus âgés. Il se produit cependant plus tard: ce n'est qu'à partir de 65 ans que l'on a autant de femmes que d'hommes dans la population étrangère. Pour les derniers groupes d'âge, la part des femmes est de plus en plus importante, à l'image de ce qu'il en est pour l'ensemble de la population: deux tiers à partir de 85 ans et quatre cinquièmes à partir de 95 ans.

La majorité de la population étrangère provient d'Europe (plus de 80%), les pays les plus représentés étant l'Italie (31%), l'ex-Yougoslavie (14%) et l'Espagne (10%). Les autres continents ou régions comptent très peu de ressortissants en Suisse, à l'exception de l'Asie australe d'où sont issus 11% de la population étrangère résidant en Suisse. Mais il faut considérer que dans la nomenclature des pays et régions utilisée ici (voir tableau T1.2.2 en annexe), la Turquie est comprise dans le Proche-Orient. Or, c'est du Proche-Orient que proviennent beaucoup des étrangers et étrangères d'Asie australe qui vivent en Suisse.

La proportion d'hommes et de femmes diffère d'une nationalité à l'autre. L'éloignement géographique ne paraît pas jouer un rôle décisif en la matière. Ainsi, la proportion de femmes est inférieure à la moyenne (qui est de 41,8%) pour l'Afrique et l'Asie australe, mais supérieure pour l'Amérique latine et l'Asie orientale. Le type de société ne paraît pas non plus exercer une grande influence. En fait, il y a vraisemblablement un certain nombre de facteurs en interaction qui déterminent la part des femmes dans les différents pays d'émigration: la politique d'immigration de la Suisse,

les places de travail disponibles, les possibilités de regroupement familial, la situation économique, politique et sociale du pays d'origine ainsi que des facteurs d'ordre culturel, etc.

1.3 Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance diffère selon le sexe et est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. C'était déjà le cas il y a vingt ans et il semble que cette différence tend à s'accroître. En effet, l'espérance de vie a augmenté de 4,6 ans pour le sexe féminin de 1970 à 1990 et de 3,9 ans pour le sexe masculin durant la même période. Actuellement, la différence est de l'ordre de 7 ans, avec une espérance de vie d'environ 81 ans pour les femmes et de 74 ans pour les hommes.

A quoi peut-on attribuer cette différence entre les sexes? Il semble que des facteurs d'ordre biologique interviennent. Ainsi, le taux de mortalité infantile est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Si l'on considère les décès d'enfants âgés de moins d'une année par exemple, on compte 122 garçons pour 100 filles en 1990⁴⁾ et l'on retrouve cet excédent de mortalité masculine pour d'autres années (et l'on peut difficilement imaginer que les petits garçons sont plus négligés ou moins bien soignés que les petites filles). Mais, comme déjà mentionné, il faut également tenir compte de facteurs d'ordre comportemental ou liés à des conditions de vie: ainsi, les hommes sont plus souvent victimes d'accidents (professionnels et non professionnels), souffrent plus fréquemment de certains types de maladies tels que les tumeurs malignes des poumons et les cirrhoses du foie alcooliques. Par ailleurs, il semble que les femmes sont plus attentives à leur santé, ont davantage de comportements préventifs qui permettent de déceler, donc de soigner plus tôt une maladie.

1.4 Naissances et fécondité

Si le nombre de naissances a augmenté en Suisse au cours des dix dernières années, passant de 73'661 en 1980 à 83'939 en 1990⁵⁾, ce nombre reste inférieur à ce qu'il était dans les années soixante: plus de 110'000 en 1964 et en 1965⁶⁾. La diminution des naissances, amorcée à la fin des années soixante, s'est poursuivie jusqu'à la fin des années septante (1978 représente le point le plus bas, avec 71'375 naissances).

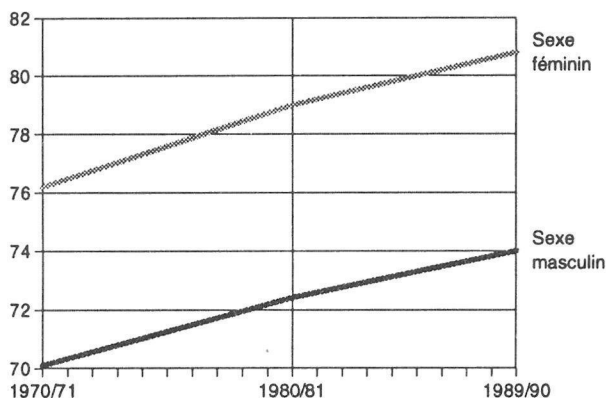
L'indicateur conjoncturel de fécondité nous donne, pour une année déterminée, une estimation du nombre d'enfants qu'ont les femmes en âge de procréer, sous

⁴⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

⁵⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

⁶⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1987/88

G1.3 Espérance de vie à la naissance selon le sexe, en années



Source: OFS, Evolution de la population
© Office fédéral de la statistique

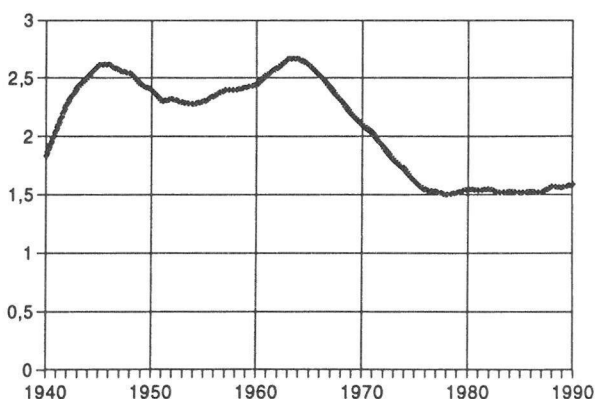
forme de nombre moyen par femme. La valeur de cet indicateur de 1940 à 1990 nous fournit une image de l'évolution des comportements en matière de natalité au cours des cinquante dernières années. Une première augmentation de 1940 à 1946 (l'indicateur passe de 1,83 à 2,62) est suivie d'une diminution jusqu'au milieu des années cinquante. Mais l'indicateur reste tout de même supérieur aux valeurs que l'on trouve au début des années quarante. Ensuite, à partir de 1955, l'indicateur augmente de nouveau pour atteindre un sommet (2,67) en 1963 et 1964. Cette augmentation est sans doute à mettre en relation avec la période de croissance économique qui débute dès les années cinquante et durera près d'un quart de siècle. A partir de 1965, l'indicateur diminue et ce mouvement se poursuit jusqu'à la fin des années septante. Celui-ci est vraisemblablement lié au développement des moyens contraceptifs (diffusion de la pilule notamment) et, par conséquent, à une maîtrise beaucoup plus prononcée de leur fécondité par les femmes. C'est en 1978 que la valeur de l'indicateur est la plus faible: 1,50. On observe ensuite une légère augmentation au début des années quatre-vingt, puis une stagnation de 1983 à 1987 (oscillation de l'indicateur entre 1,52 et 1,53). La fin des années quatre-vingt est marquée par un nouvel accroissement, mais qui reste assez modéré : la valeur de l'indicateur est de 1,59 en 1990.

En considérant l'évolution des naissances selon l'âge de la mère, de 1970 à 1990, on constate une nette diminution des naissances chez les femmes les plus jeunes (15 à 24 ans) et une tendance à la diminution parmi les plus âgées (après 40 ans). Dans l'ensemble, les

femmes ont des enfants un peu plus tard. On observe ainsi un déplacement des groupes d'âge qui présentent les taux de naissances les plus hauts; en 1970 la fécondité est la plus élevée dans les groupes compris entre 20 et 29 ans, alors qu'en 1990 il s'agit des groupes entre 25 et 34 ans. En conséquence, l'âge moyen des mères à la naissance des enfants a augmenté, passant de 27,4 ans en 1970 à 28,9 ans en 1990⁷⁾.

En 1990, un peu plus de 5000 naissances (soit 6%) sont le fait de mères non mariées. Une minorité d'entre elles (6%) sont des très jeunes femmes, de moins de 20 ans. Dans l'ensemble, les mères non mariées sont un peu plus jeunes à la naissance de leur enfant que l'ensemble des mères, mais la différence n'est pas considérable: 27,8 ans pour les premières et 28,9 ans pour les secondes⁸⁾. Et plus de 35% des naissances hors mariage concernent des femmes âgées de 30 ans et plus.

G1.4 Indicateur conjoncturel de fécondité, de 1940 à 1990



Source: OFS, Evolution de la population
© Office fédéral de la statistique

La plupart des mères célibataires n'ayant qu'un enfant, on peut également comparer l'âge moyen des mères célibataires à celui des femmes mariées lors de la naissance de leur premier enfant. Dans ce cas, la différence s'amenuise encore: 27,1 ans pour les mères célibataires et 27,6 ans pour les mères mariées qui ont leur premier enfant⁹⁾.

Il faut remarquer que la Suisse se distingue ici des autres pays européens, qui présentent dans l'ensemble des taux de naissances hors mariage beaucoup plus élevés. Ces taux varient d'ailleurs fortement d'un pays à

⁷⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

⁸⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

⁹⁾ Office fédéral de la statistique (1992b)

l'autre en Europe: plus de 45% pour le Danemark et la Suède en 1990; 30% pour la France et 24% pour l'Autriche à la même époque, 12% pour l'Allemagne en 1980, 15% pour le Portugal, 6% pour l'Italie et 2% pour la Grèce en 1990¹⁰⁾.

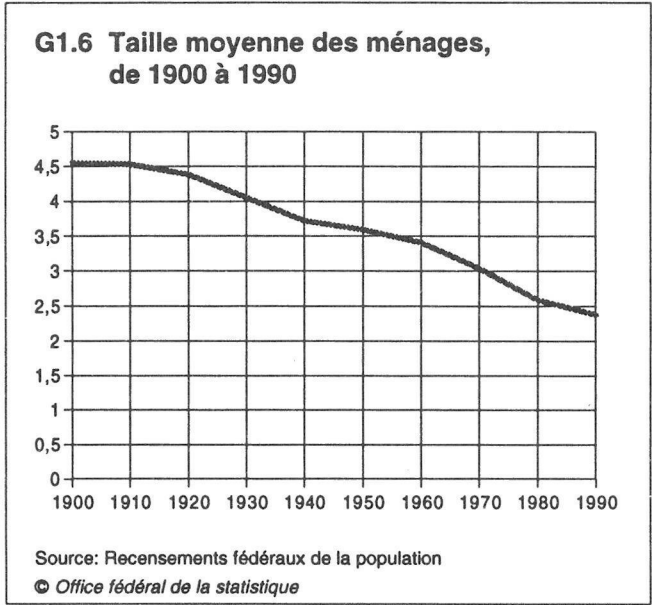
1.5 Contraception et avortement

L'utilisation d'un moyen de contraception a elle aussi une influence sur la fertilité. Mais nous ne disposons pas de séries temporelles à son sujet, de sorte qu'il nous est impossible d'établir un parallèle entre les pratiques contraceptives et l'évolution de la fécondité. Une enquête réalisée en 1989 auprès d'un échantillon de la population a révélé que la moitié environ des femmes âgées de 20 à 49 ans utilisent un moyen de contraception (voir tableau en annexe T1.5.1). Le moyen le plus utilisé est la pilule (30%), suivie par le stérilet (10%) et le préservatif (7%). On ne peut dire aujourd'hui, faute de données récentes, si l'utilisation de préservatifs rendue nécessaire par le SIDA a modifié les comportements en matière de contraception. L'utilisation d'un moyen de contraception est, de toute évidence, liée au niveau de formation scolaire. Ainsi, 55% des femmes qui n'ont pas dépassé le stade de la scolarité obligatoire n'utilisent pas de moyen de contraception, contre 43% des femmes qui ont terminé une formation professionnelle et 35% des femmes universitaires.

Le nombre des avortements a de nouveau enregistré une chute sensible (voir tableau en annexe T1.5.2), après avoir légèrement augmenté au cours des années 70 et 80. En 1990, sur 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans, 8,7 seulement ont subi un avortement légal. Certes, la question d'une nouvelle réglementation légale de l'avortement a été beaucoup discutée durant cette période (initiative populaire «Pour la solution du délai» en 1977, initiative «Pour le droit à la vie» en 1985), mais il ne s'en est suivi aucune répercussion sur la législation, les deux initiatives ayant été rejetées par le peuple. L'évolution actuelle pencherait plutôt vers une amélioration de l'offre de moyens de contraception et de l'information des utilisatrices.

1.6 Familles, ménages et état civil

La taille moyenne des ménages a régulièrement baissé depuis le début du siècle, passant de 4,6 membres en 1900 à 2,4 membres en 1990. Ceci s'explique notamment par la diminution du nombre moyen d'enfants par famille et l'augmentation du nombre de ménages d'une personne. Cette dernière est due à plusieurs facteurs, entre autres : la multiplication, liée au phénomène de vieillissement de la population, des ménages de personnes veuves; l'augmentation du taux de divorce; la tendance des jeunes à quitter plus tôt qu'autrefois le



foyer de leurs parents et à différer le moment du mariage, etc.

Selon le microrecensement sur les loisirs et la culture effectué en 1988, 19% des personnes adultes (âgées de 20 ans et plus) vivent seules, 1% sont responsables de familles monoparentales, 50% vivent en couple (marié ou non) - 24% sans enfant et 26% avec enfant(s) - et 31% vivent avec d'autres adultes - 21% sans enfant et 10% avec enfant(s). Les hommes et les femmes ne se répartissent pas uniformément dans ces différentes catégories. Ainsi, on trouve 60% de femmes parmi les personnes seules. C'est dans la catégorie des familles monoparentales que les différences entre femmes et hommes sont les plus accentuées. Plus de 90% des personnes seules avec enfant(s) de moins de 10 ans sont des femmes. Avec des enfants plus âgés, la proportion des hommes augmente un peu, mais reste faible: 18% des personnes seules avec enfant(s) de 10 à 19 ans sont des hommes.

La Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) au 31 décembre nous fournit des données relatives à l'état civil qui nous permettent également de constater que la répartition dans les différentes catégories n'est pas identique pour les deux sexes. Ainsi, en 1990, parmi les personnes âgées de 20 ans et plus, la proportion de célibataires est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (27%, respectivement 22%); inversement, on trouve 7% de divorcées parmi les femmes et 5% seulement parmi les hommes. Les différences entre les sexes sont un peu plus accentuées en ce qui concerne les personnes mariées (65% d'hommes et 59% de femmes) et les veuves (3% d'hommes et 12% de femmes). La question de l'âge intervient aussi et les proportions mentionnées plus haut varient évidemment selon le groupe d'âge consi-

¹⁰⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1993

déré. En comparant les hommes et les femmes des mêmes groupes d'âge, on aboutit aux constatations suivantes. Parmi les plus jeunes (20 à 24 ans), 81% des femmes sont célibataires et 19% mariées. La proportion de personnes mariées est inférieure chez les hommes de la même classe d'âge: 7%; et l'on trouve chez eux 93% de célibataires. Cette différence provient du fait qu'en moyenne les femmes se marient plus jeunes que les hommes; en 1990, l'âge moyen au mariage est de 32,0 ans pour les hommes et de 28,8 ans pour les femmes¹¹⁾. Parmi le groupe suivant (25 à 44 ans), la proportion de personnes mariées a considérablement augmenté, mais elle demeure un peu plus élevée chez les femmes : près de 70% pour elles et 64% pour eux. Environ un tiers des hommes et un quart des femmes sont célibataires. La proportion de personnes divorcées est faible (de l'ordre de 6%), mais légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. C'est parmi le groupe d'âges de 45 à 64 ans que la proportion de personnes mariées est la plus forte et celle des hommes dépasse celle des femmes: 83% pour eux et 74% pour elles. La proportion de célibataires diminue (elle est inférieure à 10% pour les deux sexes), celle des personnes divorcées et veuves augmente, mais de manière plus prononcée chez les femmes que chez les hommes pour cette dernière catégorie. Enfin, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, les différences d'état civil entre les sexes sont très fortes. Ainsi, 44% des femmes de ce groupe d'âges sont veuves, 38% mariées, 13% célibataires et 5% divorcées. Chez les hommes du même groupe en revanche, on trouve 74% de mariés, 14% de veufs, 8% de célibataires et 3% de divorcés.

En conclusion, la question de l'état civil est étroitement liée à celles de l'âge et du sexe. La différence d'espérance de vie entre hommes et femmes explique la surreprésentation des femmes dans les groupes d'âges supérieurs et parmi les personnes veuves. On trouve ainsi dans cette dernière catégorie 82% de femmes et 18% d'hommes. Mais d'autres éléments d'ordre culturel interviennent aussi, qui expliquent les différences entre l'état civil des hommes et celui des femmes. On peut invoquer notamment le fait que les femmes se marient plus jeunes, la «norme» de la différence d'âge au profit de l'homme (dans cet ordre d'idée, une grande différence d'âge entre conjoints sera plus facilement admise si c'est l'homme qui a dix ou vingt ans de plus que son épouse plutôt que la situation inverse), la probabilité de se remarier plus faible pour une divorcée que pour un divorcé (voir sous 1.7), etc.

1.7 Mariages

Après avoir diminué au cours des années 70, le nombre de mariages a augmenté à partir de 1980. En 1990, on atteint presque le niveau (en nombres absolus) de 1970,

qui était d'environ 46'700¹²⁾. Si l'on considère le nombre de mariages pour 1000 habitants en revanche, la différence est un peu plus accentuée: 7,6 en 1970 et 6,9 en 1990. En considérant l'état civil antérieur au mariage en 1970, 1980 et 1990, on constate une diminution de la proportion des personnes célibataires et veuves et une augmentation de la proportion des personnes divorcées qui se marient, respectivement se remarient. On observe cette même tendance chez les hommes et les femmes, mais il faut noter que la proportion de célibataires est un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes et inversement la proportion de personnes veuves et divorcées un peu plus élevée chez les hommes que chez les femmes et ceci pour les trois années. Il semble donc qu'un homme veuf ou divorcé a une plus grande probabilité de contracter un nouveau mariage qu'une femme dans la même situation.

1.8 Divorces

Le nombre de divorces a augmenté de 1940 à 1990, en nombres absolus ainsi que relativement à l'ensemble des personnes¹³⁾. L'indicateur conjoncturel de divortialité nous donne une estimation du nombre de mariages qui se termineront par un divorce. Il s'agit de la proportion des mariages contractés au cours d'une année qui seront dissous par divorce, la même année ou par la suite, dans les conditions de divortialité de l'année considérée, en pour cent. On peut voir ainsi qu'un tiers des mariages conclus en 1990 finiront par un divorce, si les comportements en vigueur à cette époque ne se modifient pas durant les prochaines années.



¹¹⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

¹²⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

¹³⁾ Annuaire statistique de la Suisse 1992

1.9 Modes de vie

Le terme mode de vie est utilisé ici dans un sens très restrictif. On se demande en effet dans quels types de ménage vivent des groupes particuliers de la population - soit les jeunes et les personnes âgées - et si des différences entre les sexes apparaissent aussi à ce niveau.

On utilisera à nouveau les données du microrecensement de 1988 sur les loisirs et la culture pour répondre à ces questions. Il convient de préciser ici que ce type d'enquête ne touche que les ménages privés et que les personnes qui vivent en institutions en sont donc exclues (cette limite est particulièrement importante dans le cas des personnes âgées).

Parmi les plus jeunes (16 à 19 ans), on remarque peu de différences entre les sexes; la plupart (96% pour eux et 94% pour elles) vivent chez leurs parents. Les situations sont plus diversifiées pour les 20 à 24 ans: 68% des hommes habitent chez leurs parents, alors que ce n'est le cas que de 48% des femmes. 37% d'entre elles vivent en cohabitation et 14% sont seules. Chez les hommes, près d'un quart vivent en cohabitation et 8% sont seuls. En résumé, les femmes ont tendance à quitter plus tôt que les hommes le domicile parental; dans ce cas, elles vivent en général avec une ou plusieurs autres personnes.

Parmi les plus de 64 ans, la proportion de personnes vivant seules augmente avec l'âge, et ceci vaut pour les deux sexes. Ainsi, si 13% des hommes de 65 à 69 ans vivent seuls, cette proportion passe à 47% pour les hommes âgés de 85 ans et plus. De même, on trouve 36% de personnes seules parmi les femmes de 65 à 69 ans et 58% parmi celles âgées de 85 ans et plus. Alors que parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, il y a 56% de femmes et 44% d'hommes, l'écart hommes-femmes est nettement plus prononcé en ce qui concerne les personnes seules, quelle que soit la classe d'âge

considérée. En moyenne, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, la catégorie des personnes seules est composée de 74% de femmes et de 26% d'hommes.

Pour d'autres informations relatives à ce chapitre, voir les tableaux T1.1 à T1.9.2, en annexe.

Références bibliographiques

Bundesamt für Statistik (1991): *Gesundheit für alle. Fortschrittsmessung - Evaluation; Bericht der Schweiz*. Amtliche Statistik der Schweiz, Nr. 346, Bern.

Dondénaz M., Gloor P.-A., etc. (1990): *L'interruption de grossesse en Suisse: période 1987-1990*. Médecine et hygiène, 50ème année, N° 1789, pp. 926-934, Genève.

Haug Werner (1992): *Sommes-nous parvenus au terme de notre accroissement démographique ? Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse entre 1991 et 2040*. Vie économique, 10/1992, p. 10-17.

Office fédéral de la statistique: *Annuaire statistique de la Suisse 1987/88, 1991, 1992, 1993*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1979): *Note sur l'évolution de la divortialité en Suisse*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1984): *L'évolution à court terme de la fécondité en Suisse, depuis 1946*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1985): *Les divorces en Suisse depuis 1967*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1990): *Loisirs et culture. Microrecensement 1988 - Données de base*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992a): *Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1991-2040*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992b): *Mouvement de la population en Suisse 1990*. OFS, Berne.

2 Santé

En Suisse, l'espérance de vie des femmes est supérieure de 7 ans en moyenne à celle des hommes (voir tableau en annexe T1.3) et elle a encore tendance à augmenter. L'état de santé des femmes est-il (et devient-il) effectivement meilleur? Est-il en fait possible de le mesurer? Quels comportements mesurables peut-on utiliser comme indicateurs de l'état de santé d'une population ou d'un groupe? Il faut, pour commencer, donner une définition de la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme *un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité*. Cet état (statique) idéal n'est atteint - quand il l'est - que par une minorité de personnes et pendant un temps limité. La plupart des individus se situent, en règle générale, quelque part entre l'état de bonne santé et l'état de maladie. La santé, en tant que telle, ne peut être mesurée que de manière subjective. Tout au plus, les atteintes portées à la santé, c'est-à-dire les troubles, les maladies et les handicaps, peuvent être mesurées de manière plus ou moins objective¹⁾.

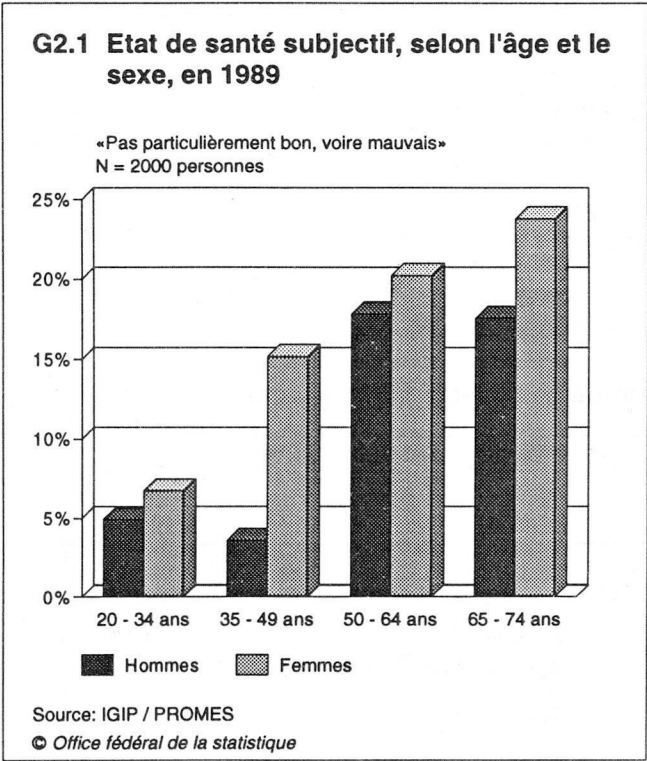
Les indicateurs présentés ici couvrent trois aspects: l'état de santé de la société (jours de maladie: 2.2; maladies: 2.3; maladies professionnelles: 2.4; causes de décès: 2.7), quelques facteurs influant sur la santé (consommation de cigarettes, d'alcool, exercice physique: 2.5; consommation de médicaments: 2.6) ainsi que l'assistance médicale professionnelle mise à la disposition de la population (personnel de la santé: 2.8). Ces indicateurs²⁾ sont complétés par des indicateurs sur l'état de santé subjectif (2.1) et sur les limitations que la maladie impose dans la vie quotidienne (2.2).

Les données existantes permettant de décrire l'état de santé de la population suisse posent particulièrement problème. La comparaison entre les femmes et les hommes est compliquée par le fait que la maternité est considérée par les assurances comme une maladie. Les données sur la santé proviennent d'une part d'enquêtes par sondage³⁾ (réalisées auprès d'échantillons de personnes) et d'études sérielles, d'autre part des statistiques médicales de routine telles que registre des cancers ou statistique des traitements hospitaliers.

2.1 Etat de santé subjectif

Depuis peu, l'estimation faite par la personne interrogée de son état de santé actuel s'est révélée être un indicateur fiable. En Suisse, la question de l'état de

santé subjectif a été posée en 1989 à environ 2100 personnes, résidant dans 5 cantons, dans le cadre du projet intercantonal sur les indicateurs de santé IGIP/PROMES. En moyenne 12% des personnes interrogées ont déclaré ne pas se sentir particulièrement bien ou même se sentir mal, la proportion étant nettement plus élevée chez les femmes (15%) que chez les hommes (9%) (voir tableau T2.1 en annexe). Si on considère les groupes d'âges, on constate sans surprise que ce pourcentage augmente avec l'âge. La différence entre les hommes et les femmes est particulièrement frappante en ce qui concerne les personnes âgées de 35 à 49 ans: le nombre de femmes qui ne se sentaient pas très bien ou même mal était quatre fois supérieur (15%) à celui des hommes (à peine 4%).



2.2 Jours de maladie, absences pour raisons de santé

Il n'existe pas de chiffres valables pour l'ensemble de la population sur ce sujet. Des estimations peuvent toutefois être faites sur la base d'enquêtes par sondage. Dans la présente publication, une approximation est donnée par le nombre de jours de congé-maladie par assuré que totalise le personnel de l'Administration

¹⁾ La plupart des diagnostics généralement considérés comme objectifs, comme les diagnostics médicaux établis au vu de radiographies, sont finalement des appréciations et des interprétations subjectives de la part d'experts.
²⁾ Correspondant à la liste de la CEE/In straw, voir Introduction
³⁾ Par exemple: IGIP/PROMES; Enquête suisse sur la santé de l'OFS, en phase d'exécution, dont les premiers résultats sont prévus pour début 1994

fédérale et des CFF⁴⁾. On dispose par ailleurs des indications nécessaires pour pouvoir en exclure les congés-maternité⁵⁾. Mais ces données portent sur une sous-population qui n'est pas représentative de l'ensemble de la population; elles ne prennent en compte que des personnes exerçant une activité rémunérée, de surcroît dans des branches déterminées.

Les chiffres concernant l'Administration fédérale confirment le fait généralement admis que les femmes sont plus souvent malades que les hommes. Mais il faut noter que les personnes les plus jeunes et celles qui occupent des postes requérant peu de qualifications ou sans responsabilités sont, quel que soit leur sexe, plus souvent absentes⁶⁾. Et que les femmes sont surreprésentées dans ces deux catégories, ce qui explique déjà une partie de leurs absences. Les mères sont plus souvent absentes parce que leurs enfants sont malades et qu'il leur faut chercher quelqu'un pour s'occuper d'eux. Les résultats d'études qualitatives fournissent une autre explication: les femmes ont une conception plus différenciée de la santé et de la maladie que les hommes, et aussi d'autres stratégies de lutte⁷⁾. Il semblerait que les femmes réagissent plus vite aux symptômes de la maladie, alors que les hommes se sentent obligés d'aller travailler quand ils présentent les mêmes symptômes. Le fait que cette réalité s'inverse aux CFF s'explique par les conditions de travail qui y

règnent. Une proportion plus élevée d'hommes y travaillent à l'extérieur et sont donc sujets aux maladies. En outre, le travail à l'extérieur et le travail physiquement astreignant provoquent généralement des absences plus longues.

En complément, il est intéressant de considérer les chiffres du projet IGIP/PROMES concernant les limitations imposées par la maladie dans l'activité quotidienne⁸⁾ qui, contrairement aux absences pour raisons de santé, ne concernent pas que les personnes exerçant une activité lucrative. Les personnes interrogées se sont senties limitées dans leur activité normale, pour des raisons de santé, en moyenne une journée au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête (voir tableau en annexe T2.2.2). La proportion est presque deux fois plus élevée chez les femmes (1,3 jour) que chez les hommes (0,7 jour). Dans le cas des personnes de moins de 65 ans, la situation est pour ainsi dire la même que pour l'état de santé subjectif: peu de différences entre hommes et femmes en ce qui concerne les plus jeunes, des valeurs environ quatre fois inférieures pour les hommes de 35 à 49 ans et un nivellement des différences hommes-femmes dans la classe d'âges des 50-64 ans. Il faut noter que chez les personnes sans activité lucrative, les hommes se sentent bien plus souvent limités dans leurs activités (2,8 jours) que les femmes (1,8 jour).

Jours de maladie par personne occupée, en 1990 et 1991

2.2*	Administration générale ¹ de la Confédération			Chemins de fer fédéraux (CFF)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1990						
Maladies	9,32	5,36	6,20	6,97	10,68	10,38
Absences de courte durée	2,27	1,60	1,74	2,29	1,46	1,52
Total	11,59	6,95	7,94	9,27	12,14	11,91
1991						
Maladies	6,82	4,27	4,84	6,66	10,39	10,07
Absences de courte durée	2,18	1,48	1,64	2,25	1,39	1,47
Total	9,00	5,75	6,48	8,92	11,79	11,54

¹ Administration fédérale sans les PTT et les CFF

Sources: Service médical de l'administration générale de la Confédération; CFF, division médicale

⁴⁾ Cette statistique n'est plus établie depuis 1992 faute de bases légales.

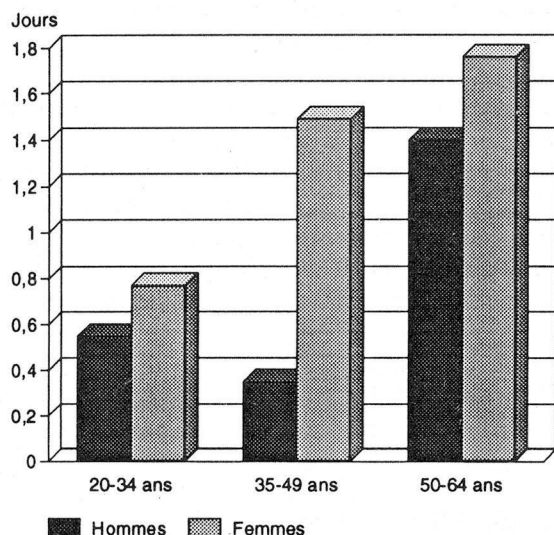
⁵⁾ Elles incluent toutefois les absences dues à des complications.

⁶⁾ Voir Mahrer (1983), p. 30

⁷⁾ Voir Hörmann (1987)

⁸⁾ Voir IGIP/PROMES (1990)

G2.2 Jours d'activité limitée*, selon l'âge et le sexe, en 1989



* Pendant les quatre semaines ayant précédé l'enquête

Source: IGIP / PROMES

© Office fédéral de la statistique

2.3 Maladies

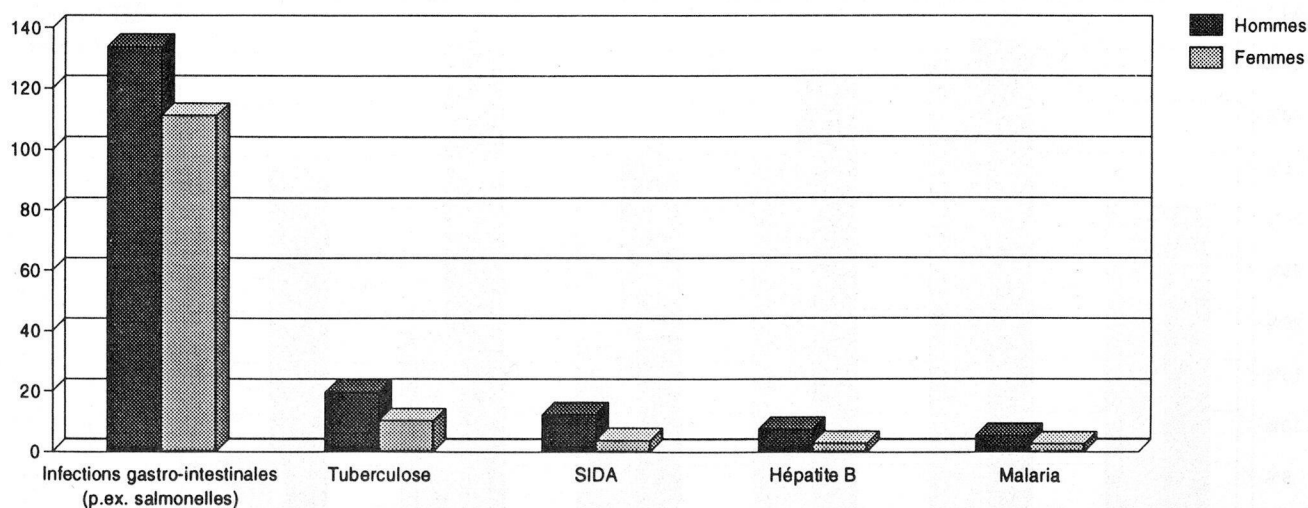
Les différences entre les sexes sont également très nettes en ce qui concerne les maladies et les maladies professionnelles. Les hommes sont beaucoup plus

souvent touchés par une des maladies infectieuses dont la déclaration est obligatoire⁹⁾ (voir tableau en annexe T2.3). La différence est encore plus flagrante en ce qui concerne les maladies transmissibles par rapport sexuel ou par injection intraveineuse de drogues (SIDA et hépatite B): les trois quarts des personnes qui en souffrent sont des hommes. On peut expliquer ce chiffre par le fait, d'une part, que la consommation de drogue par intraveineuse est plus répandue chez les hommes, d'autre part, que l'épidémie de l'infection par le VIH a fait son apparition plus tôt dans les milieux homosexuels masculins que dans le reste de la population et qu'elle y est donc plus avancée. Pour ce qui est du SIDA, il est frappant de constater que la proportion des femmes dans le groupe d'âge le plus touché (20-29 ans) est presque aussi importante que celle des hommes. Contrairement à leurs consœurs plus âgées, les jeunes femmes semblent donc prendre autant de risques que les hommes en matière de sexe et de drogue.

2.4 Maladies professionnelles

Les hommes sont également beaucoup plus touchés par les maladies professionnelles les plus fréquentes, à une exception près (infections), que les femmes (voir tableau en annexe T2.4). Les données disponibles illustrent la situation existant dans la vie active: toutes les maladies provoquées par un travail très astreignant physiquement ou par des produits utilisés dans les métiers techniques sont plus fréquentes chez les

G2.3 Les principales maladies¹⁾ dont la déclaration est obligatoire, selon le sexe, en 1990



1) Taux d'incidence corrigé selon l'âge, selon le modèle démographique standard de l'Europe

Source: Office fédéral de la santé publique, Epidémiologie et maladies infectieuses

© Bundesamt für Statistik

⁹⁾ Il n'existe pas de données fiables en Suisse sur la fréquence des maladies dont la déclaration n'est pas obligatoire.

hommes que chez les femmes. En revanche, les maladies entraînées par les produits de nettoyage industriel sont presque aussi répandues chez les femmes que chez les hommes.

2.5 Mode de vie

La santé d'un individu dépend en grande partie de son comportement. Tel est aussi l'avis de la plupart des personnes interrogées dans le cadre d'études consacrées au sujet¹⁰⁾, les femmes étant généralement plus conscientes de leur santé que les hommes. Les chiffres concernant la consommation de nicotine et d'alcool viennent le confirmer. Selon une étude réalisée par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanie (ISPA) en 1987, 39% des hommes se disent fumeurs pour seulement 27% de femmes (voir tableau en annexe T2.5.1). Les différences entre les sexes sont nettement plus faibles, voire inexistantes dans les groupes d'âges les plus bas (15-24 ans et 25-34 ans). Le fait que les jeunes femmes enregistrent les mêmes chiffres que les jeunes hommes en matière de consommation de tabac et qu'il y ait dans ces groupes d'âges presque autant de femmes que d'hommes atteintes du SIDA - deux domaines étroitement liés au mode de vie des personnes concernées - donnerait à penser qu'il s'agit là effectivement de changements de comportement, non de simples différences de génération. Mais les données disponibles ne permettent pas de le démontrer.

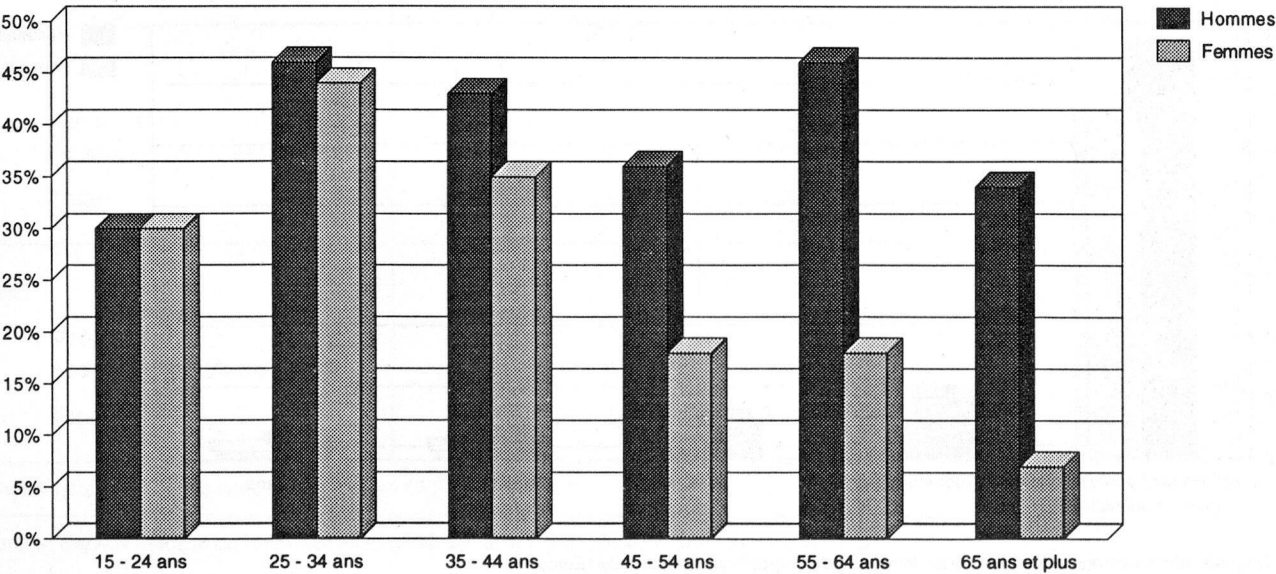
Les femmes, tous groupes d'âges confondus, sont nettement plus retenues dans leur consommation d'alcool. Seules 9% des femmes déclarent consommer tous les jours une à plusieurs boissons alcoolisées, contre 26% d'hommes (voir tableau en annexe T2.5.2).

Selon l'étude mentionnée plus haut, la proportion des femmes qui ont une activité physique pendant leur travail ou durant leurs loisirs (43%) est plus élevée que celle des hommes (37%) (voir tableau T2.5.3 en annexe). Si les différentes études réalisées sur la consommation de tabac et d'alcool aboutissent aux mêmes conclusions, il n'en va pas de même pour l'exercice physique, la formulation des questions y jouant un rôle essentiel. L'étude IGIP/PROMES, par exemple, estime que les «sportifs» sont à peu près aussi nombreux chez les femmes que chez les hommes.

2.6 Consommation de médicaments

D'une part, la consommation de médicaments peut être considérée comme un indicateur de l'existence d'une maladie déjà déclarée. D'autre part, la surconsommation de médicaments est tenue pour un comportement toxicomane. Les chiffres disponibles ne permettent pas de savoir comment pondérer ces composantes. Une chose est sûre, les femmes consomment nettement plus de médicaments, toutes catégories confondues: 27% des femmes et 18% des hommes ont pris au moins un

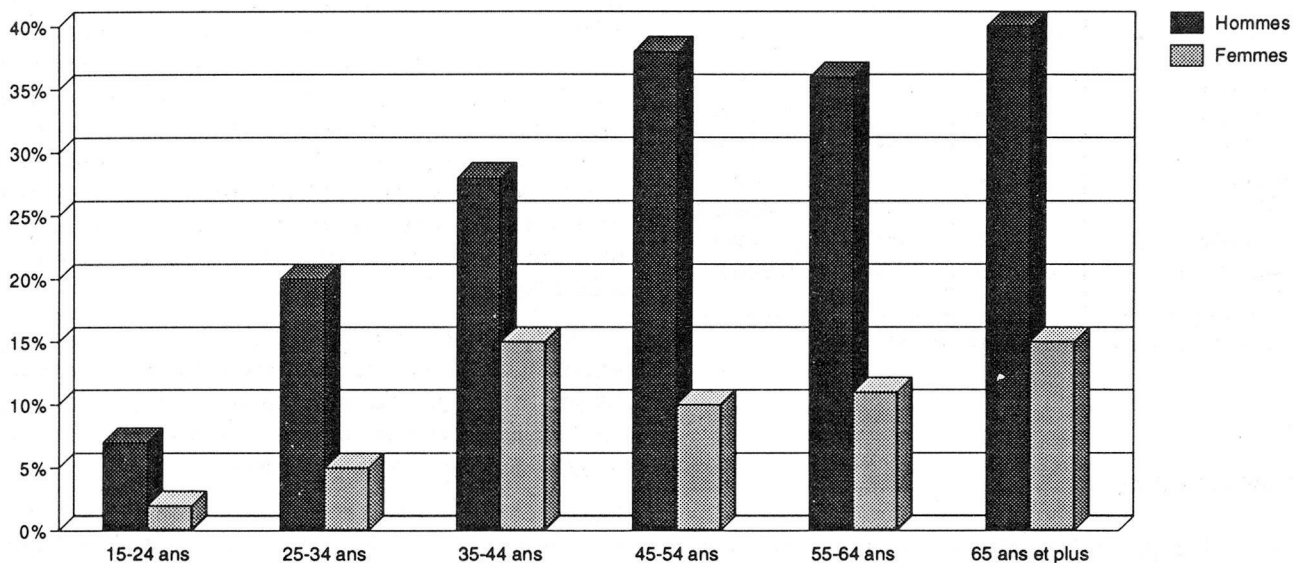
G2.5.1 Proportion de fumeurs, selon l'âge et le sexe, en 1987



Source: ISPA, enquête de tendances de 1987
© Office fédéral de la statistique

¹⁰⁾ Voir par exemple GfS (1986), p. 55: «In zwei von drei Fällen sieht man Krankheitsanfälligkeit als Folge eigenen Fehlverhaltens»

G2.5.2 Proportion de personnes qui consomment chaque jour de l'alcool, selon l'âge et le sexe, en 1987

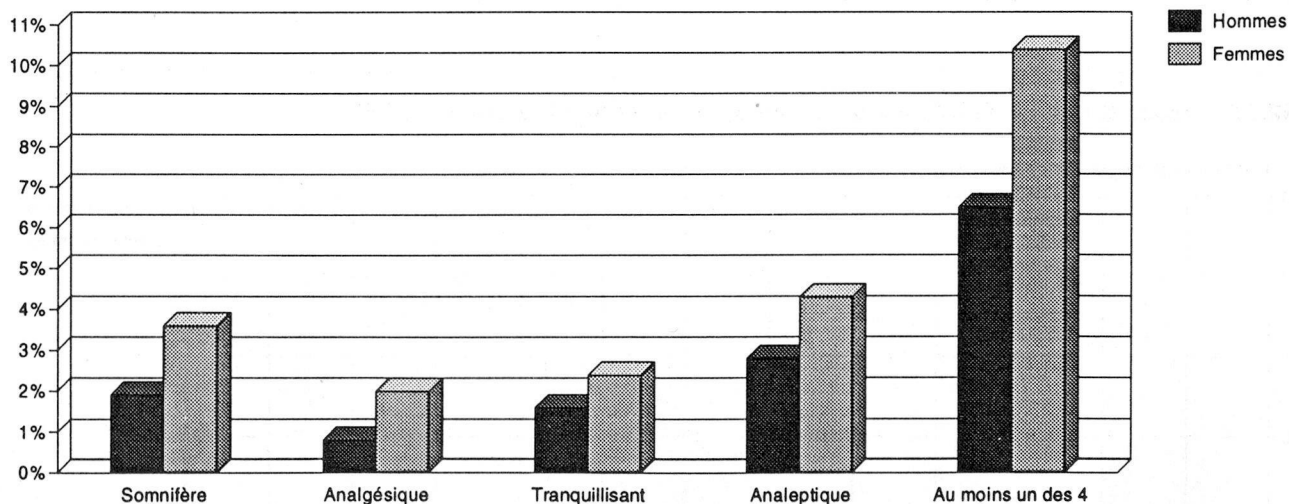


Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

© Office fédéral de la statistique

G2.6 Consommation de médicaments, selon le type de produit et le sexe, en 1987

Proportion des personnes qui consomment chaque jour un des 4 médicaments suivants



Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

© Office fédéral de la statistique

médicament le jour précédant l'interview¹¹⁾ (voir tableau en annexe T2.6.1). Les produits les plus consommés - pour l'ensemble des groupes d'âges - sont les analeptiques (voir tableau en annexe T2.6.2). La consom-

mation de somnifères et de tranquillisants, en revanche, augmente avec l'âge. 17,5% des personnes âgées de 65 à 74 ans prennent tous les jours un somnifère ou un tranquillisant, un analgésique ou un analeptique¹²⁾.

¹¹⁾ Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ISPA, Lausanne, enquête de tendances de 1987

¹²⁾ Vu le petit nombre de personnes que compte cette catégorie, il n'est pas possible de distinguer les résultats par sexe.

Taux de décès dus à des troubles circulatoires, selon l'âge et le sexe, en 1991

2.7.2*	Femmes	Hommes	Total
20 - 29 ans	2,7	7,7	5,2
30 - 39 ans	8,0	15,8	12,0
40 - 49 ans	19,9	65,1	42,8
50 - 59 ans	60,2	214,3	136,1
60 - 69 ans	220,4	703,3	439,5
70 - 79 ans	1 148,8	2 200,7	1 579,3
80 ans et plus	6 508,5	7 735,1	6 903,7

Source: OFS, Statistique des causes de décès

2.7 Causes de décès

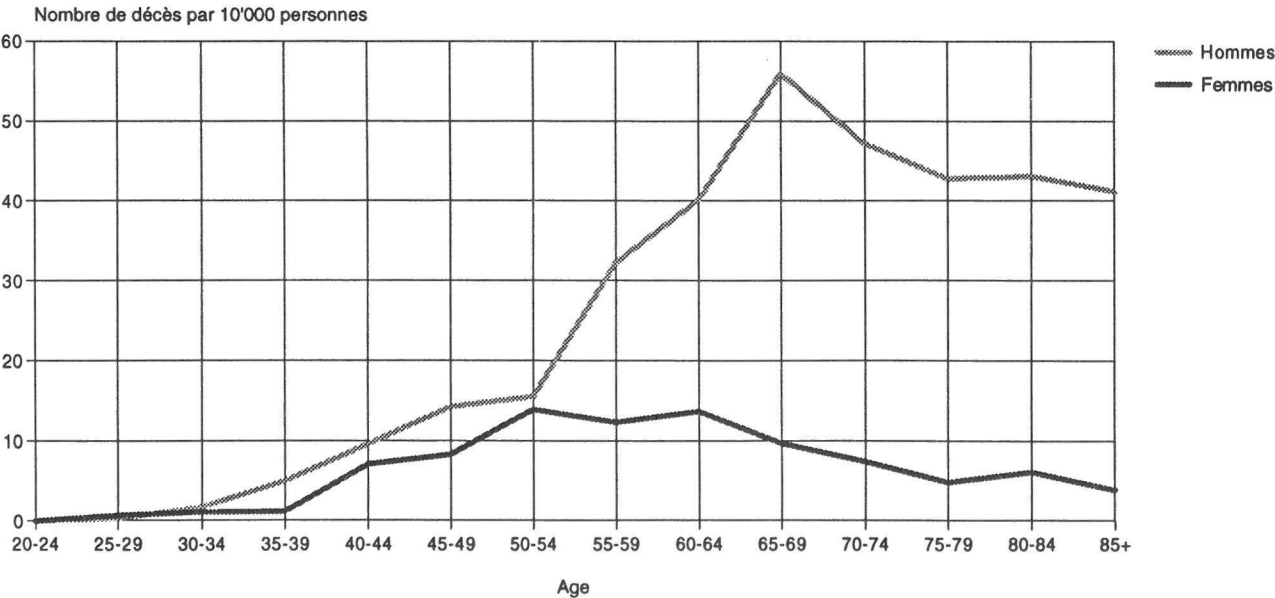
En Suisse, le rapport de mortalité entre les sexes s'élève à 1,8¹³⁾ en faveur des femmes. De même, la mortalité masculine est plus élevée que la mortalité féminine dans les principaux groupes de causes de décès (voir tableau en annexe T2.7), et l'ordre des principales causes de décès est à peu près le même chez les femmes que chez les hommes: troubles circulatoires et de l'appareil respiratoire, cancers, accidents et morts violentes. Pour les hommes et les femmes, entre 40 et 69 ans, le cancer est la principale cause de décès.

Le taux de décès (nombre de décès pour 100'000 personnes) augmente constamment avec l'âge pour la plupart des maladies. Les quelques exceptions à cette règle permettent donc des conclusions intéressantes. Ainsi, les chiffres relatifs aux cirrhoses provoquées par l'excès d'alcool présentent une évolution curvilinéaire, c'est-à-dire qu'ils augmentent pour atteindre un maximum puis retomber (voir graphique G2.7.1). Chez les hommes, le plus grand nombre de décès touchent le groupe des 65-69 ans, chez les femmes, le groupe des 50-54 ans. Les femmes de cet âge accusent à peu près le même taux de mortalité par cirrhose que les hommes du même âge.

La différence entre les deux sexes est particulièrement marquée en ce qui concerne les troubles circulatoires. Ils sont à l'origine de trois à quatre fois plus de décès chez les hommes que chez les femmes, dans les classes d'âges comprises entre 40 et 69 ans.

Les décès par accident et les morts violentes présentent eux aussi une courbe intéressante (voir graphique G2.7.3). Les jeunes des deux sexes âgés de 20 à 24 ans atteignent un premier sommet, dû au nombre élevé de décès provoqués par un accident de la circulation, comme aussi par les suicides et les décès liés à la consommation de drogue. Les courbes des deux sexes suivent la même évolution, mais les chiffres sont nettement plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Après s'être abaissée, la courbe remonte à partir de 50 ans.

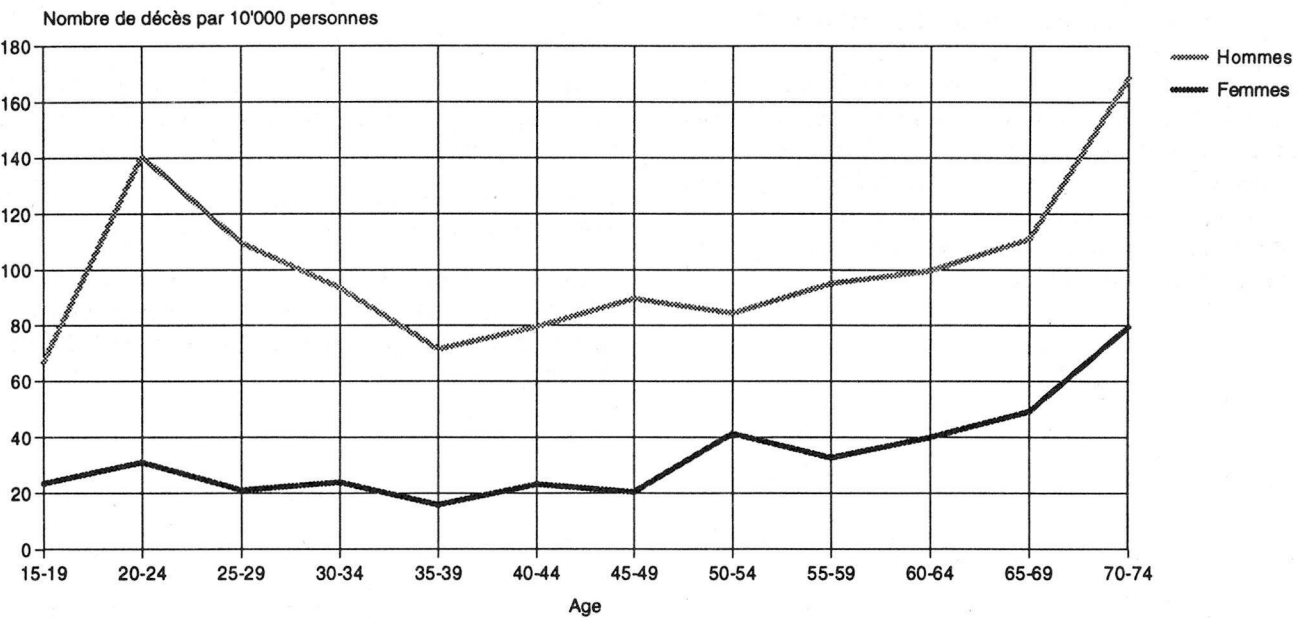
G2.7.1 Décès dus à une cirrhose alcoolique, selon l'âge et le sexe, en 1990



Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des causes de décès
© Office fédéral de la statistique

¹³⁾ Mortalité des hommes / mortalité des femmes = 913,8 / 513,9 = 1,8 (cf. T2.7 en annexe).

G2.7.3 Décès dus à un accident et morts violentes, selon l'âge et le sexe, en 1990



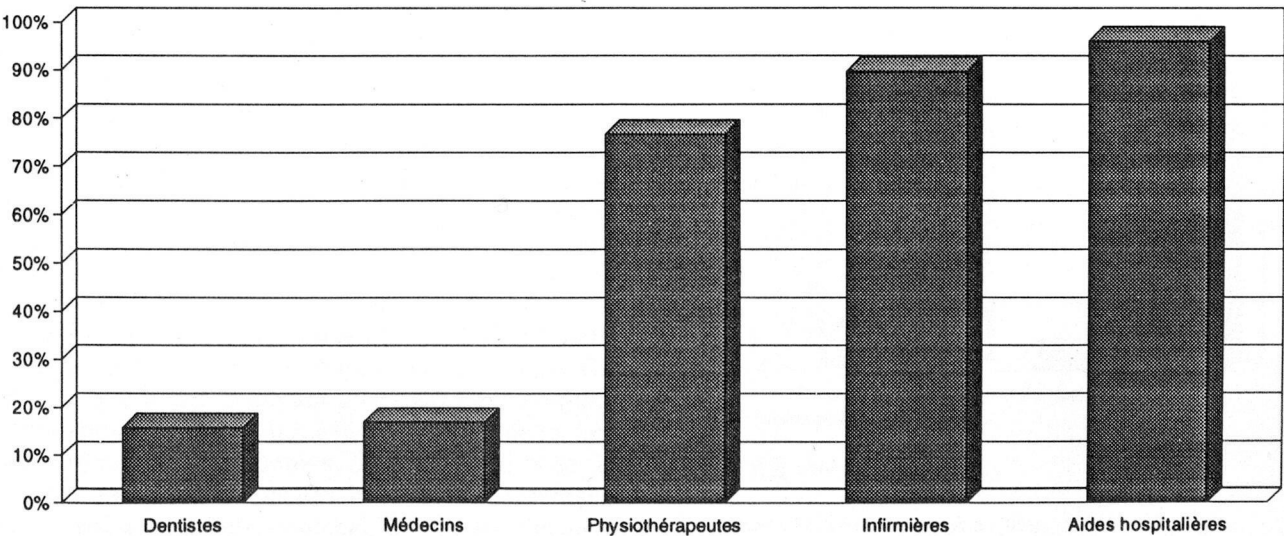
Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des causes de décès
© Office fédéral de la statistique

2.8 Personnel de la santé

Nous ne disposons de chiffres récents sur le personnel sanitaire, avant la publication des résultats du recensement de 1990, que pour certaines professions et encore de sources diverses. Pour avoir une vue d'ensemble de la situation, nous sommes obligés de remonter au recensement de la population de 1980.

Le graphique G2.8 présente la proportion des femmes dans les professions médicales: en médecine dentaire (formation universitaire), elles sont 16%; en médecine humaine, 17%. Elles sont en revanche majoritaires dans les professions paramédicales: 90% pour les infirmières et 96% pour les aides hospitalières. Le pourcentage de femmes dans les écoles préparant aux professions soignantes reste inchangé, de sorte que la situation ne devrait guère changer à l'avenir.

G2.8 Proportion de femmes dans quelques professions de la santé, en 1980



Source: Office fédéral de la statistique, Recensement de la population de 1980
© Office fédéral de la statistique

Pour ce qui est des médecins, nous disposons de chiffres récents provenant de leur organisation professionnelle (FMH), chiffres qui ne peuvent toutefois être raccordés à ceux du recensement pour des raisons d'ordre méthodologique. Selon eux, 22% des membres de la FMH en 1990 étaient des femmes (voir tableau en annexe T2.8.2). Si l'on ne considère que les médecins ayant un cabinet, on constate que seuls 14% d'entre eux sont des femmes. Les statistiques de la FMH montrent également que les médecins de sexe féminin exerçant leur profession sont en moyenne plus jeunes que les médecins de sexe masculin.

Références bibliographiques

Hörmann, G., (1987): *Laienkonzepte von Gesundheit und Krankheit*. U. Laaser (éditeur): Prävention und Gesundheitserziehung, Berlin.

Mahrer Isabell (1983): *Salaire égal pour un travail de valeur égale*. Société Suisse des employés de commerce, SSEC, Zurich.

Gesellschaft für Sozialforschung GfS (1986): *Der Schweizer und die Gesundheit*. Zurich.

Projet intercantonal sur les indicateurs de santé IGIP/PROMES (1990): *Rapport*. Berne; distribution: Institut suisse de la santé publique et des hôpitaux (ISH/SKI), Aarau.

3 Emploi du temps

L'étude de l'emploi du temps est très importante dans une analyse de la situation des femmes. Une telle étude permet notamment de rendre compte du travail que les femmes effectuent dans le cadre de la maison et plus généralement de la sphère privée. D'ordinaire, le travail domestique n'apparaît pas dans les statistiques. Par le biais d'une enquête budget-temps, on peut en avoir une estimation, sous l'angle du temps que l'on y consacre. Et l'on constate ainsi que la contribution des femmes dans ce domaine est nettement plus importante que celle des hommes.

Le travail domestique ou travail ménager est difficile à définir. Dans le cas d'une activité professionnelle, on dispose généralement d'un contrat qui fixe le contenu et les modalités du travail, la rémunération, l'horaire, etc.; le lieu de travail est le plus souvent séparé du lieu de résidence. Toutes ces frontières et ces limites ne se retrouvent pas dans le travail domestique ou de manière beaucoup plus floue. Ainsi, il est parfois difficile de décider, a priori, si telle activité effectuée dans le cadre de la maison est bien une activité productive, donc un travail. On utilise alors en général le critère de la tierce partie pour le déterminer¹⁾. Selon ce critère, les activités qui créent des biens ou des services qui auraient pu être fournis par une autre personne engagée à cet effet, sont des activités productives, donc relèvent du travail domestique. Ainsi, faire la cuisine ou le ménage sont des activités productives, car on pourrait engager quelqu'un pour effectuer ces tâches; en revanche, regarder la télévision et dormir ne sont pas des activités productives car elles ne peuvent pas être réalisées par une autre personne.

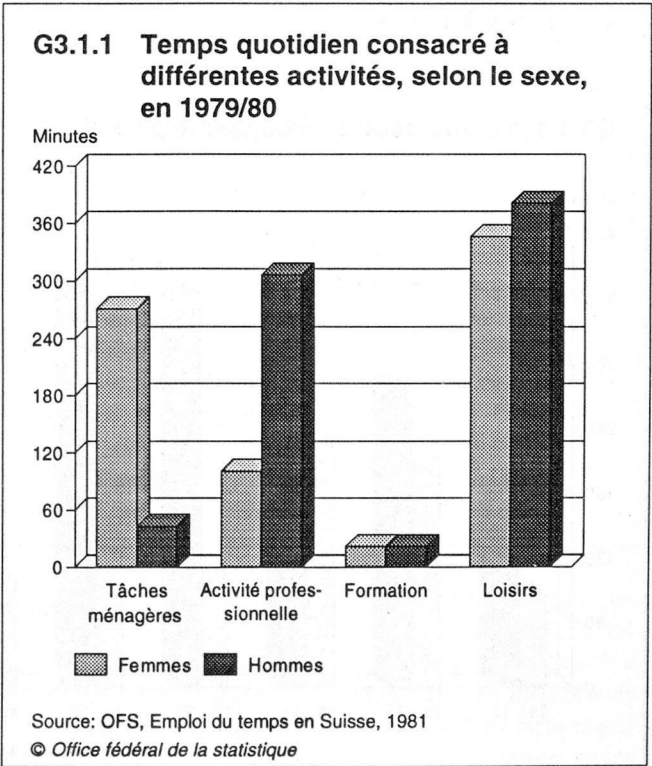
3.1 Enquête budget-temps

Les données relatives à l'emploi du temps sont rares en Suisse. L'enquête budget-temps la plus récente dont nous disposons date de 1979/80 et concerne des personnes âgées d'au moins 14 ans, qui ont relevé leur emploi du temps pendant deux jours consécutifs. Quatre catégories d'activités sont prises en considération ici : les tâches ménagères, l'activité professionnelle, la formation ou le perfectionnement, les loisirs. La catégorie «tâches ménagères» englobe: les travaux ménagers (cuisine, ménage, lessive) - s'occuper des enfants à la maison (soins, éducation, jeux) - les achats, les affaires personnelles - les trajets pour les achats. On voit donc que la définition adoptée dans cette enquête ne correspond pas tout à fait à la pratique actuelle. Les loisirs représentent le temps libre dont dispose la personne après déduction des besoins fondamentaux (dormir, soins corporels, manger), de l'activité professionnelle, de la formation et des tâches ménagères.

Il faut encore relever ici qu'au moment où cette étude a été effectuée, l'ancien droit matrimonial (de 1912) était encore en vigueur. L'enquête utilise donc une terminologie et des catégories usuelles à cette époque («chefs de ménage» et «épouses», par exemple, dans les graphiques G3.1.4, G3.1.5 et G3.1.6, ainsi que dans le tableau en annexe T3.1.2), qui ont été abandonnées depuis, notamment avec l'introduction du nouveau droit matrimonial en 1988.

Les principaux résultats que nous pouvons tirer de l'enquête de 1979/80, par rapport à notre problématique, sont les suivants. Le temps que l'on consacre en moyenne aux quatre types d'activités mentionnés plus haut (tâches ménagères, activité professionnelle, formation, loisirs) varie selon le sexe et l'âge.

C'est dans le domaine des tâches ménagères que la différence entre les sexes est la plus marquée: 43 minutes par jour en moyenne pour les hommes contre quatre heures et demie pour les femmes (voir G3.1.1). La différence est plus ou moins accentuée selon la classe d'âge considérée, mais jamais négligeable. Elle est déjà manifeste à l'adolescence (parmi les 14 à 17 ans, les garçons consacrent un peu moins d'une demi-heure et les filles presque une heure et quart aux tâches ménagères, voir G3.1.2). On peut constater aussi un

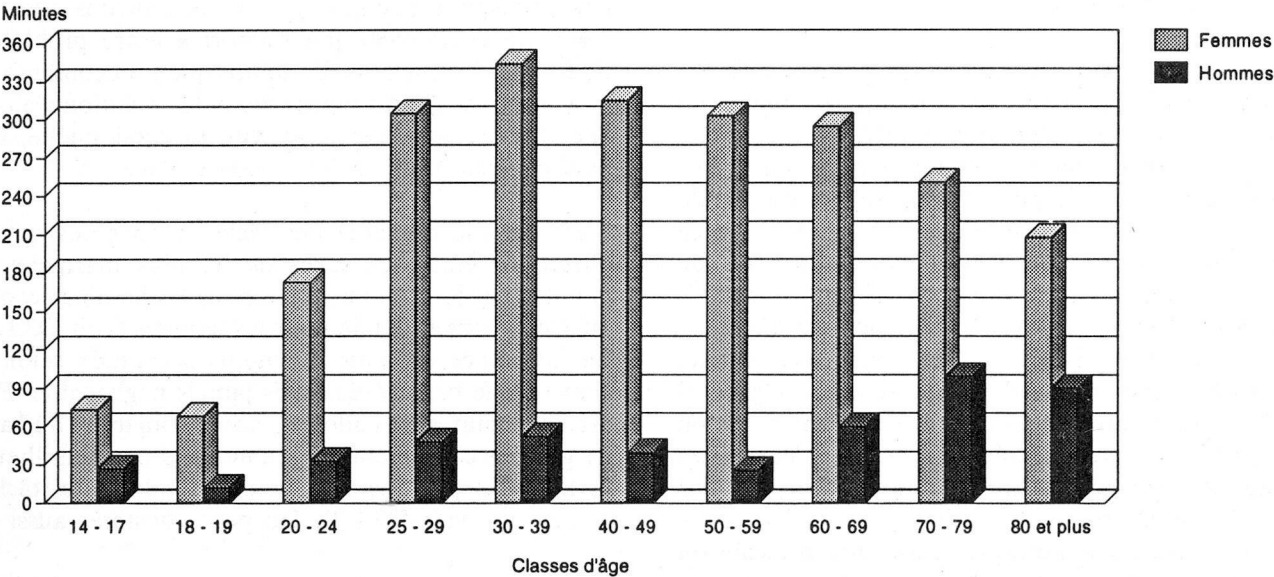


¹⁾ Voir notamment Hill (1977), Hawrylyshyn (1979), Schäfer (1988)

accroissement de la participation aux tâches ménagères chez les hommes plus âgés (de une heure à une heure et demie à partir de 60 ans), qui doit coïncider avec un retrait ou une diminution de l'activité professionnelle; mais leur contribution reste tout de même nettement inférieure à celle des femmes des mêmes classes d'âge qui consacrent entre 3,5 et 5 heures aux tâches ménagères.

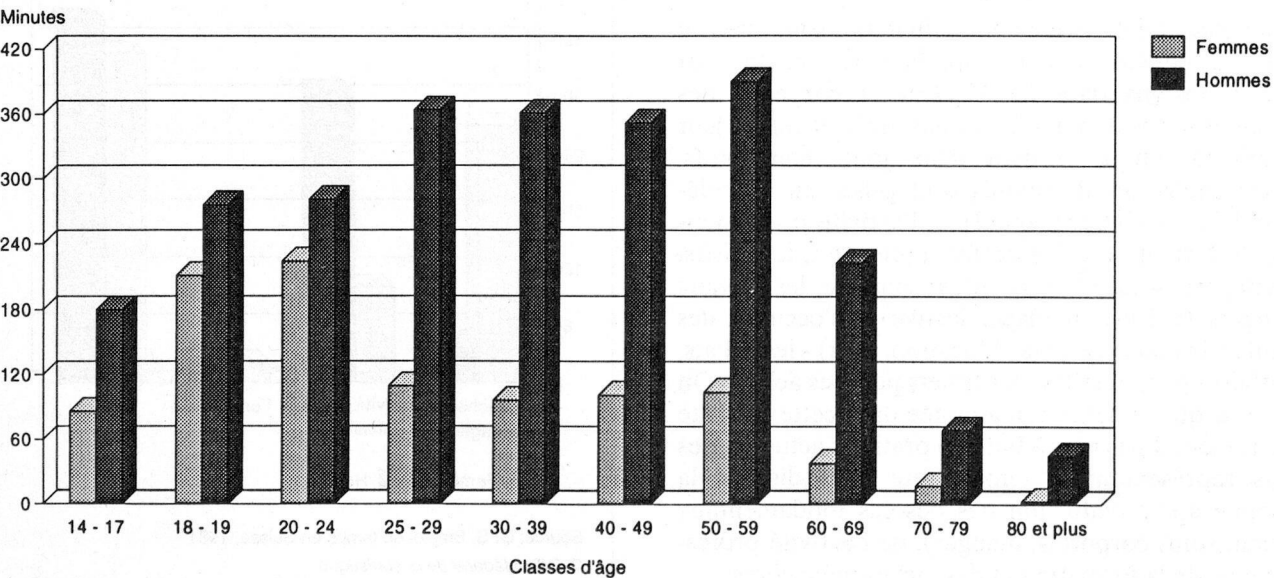
La part de l'activité professionnelle évolue avec l'âge, mais pas de la même manière chez les hommes et les femmes. Elle augmente chez les hommes jusqu'à 30 ans, puis se stabilise et reste à peu près constante jusqu'à 60 ans, ensuite elle diminue (voir G3.1.3). Les deux principaux facteurs qui interviennent ici et qui expliquent ces variations sont d'une part la fin de la période de formation et d'autre part la retraite. Entre ces deux

G3.1.2 Temps quotidien consacré aux tâches ménagères, selon le sexe et l'âge, en 1979/80



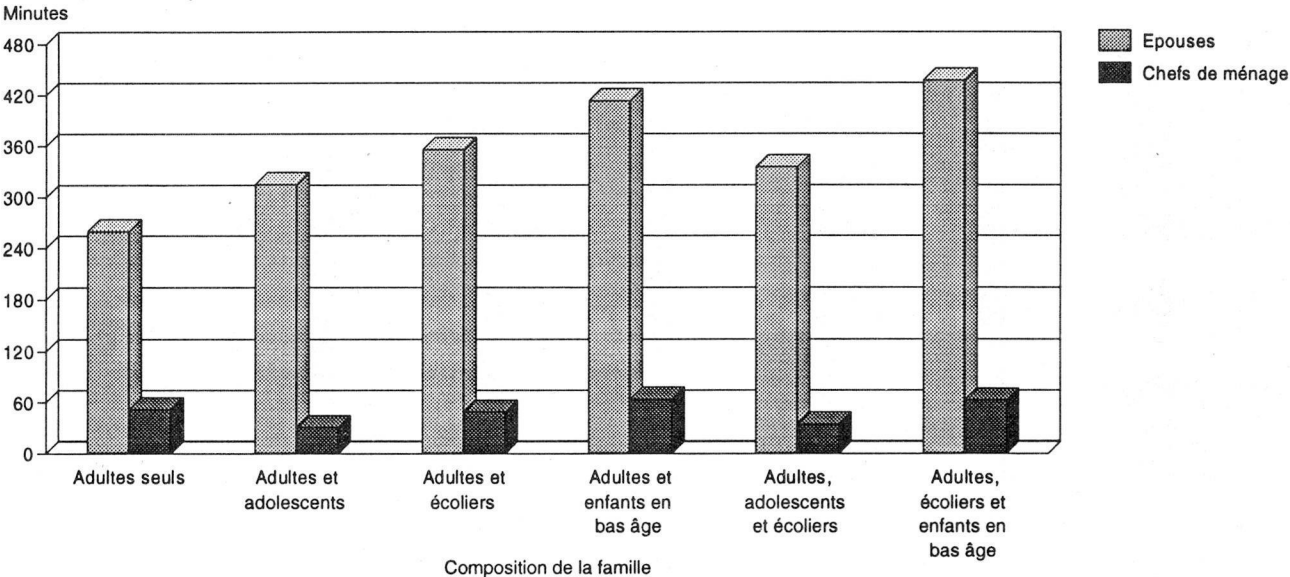
Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981
© Office fédéral de la statistique

G3.1.3 Temps quotidien consacré à l'activité professionnelle, selon le sexe et l'âge, en 1979/80



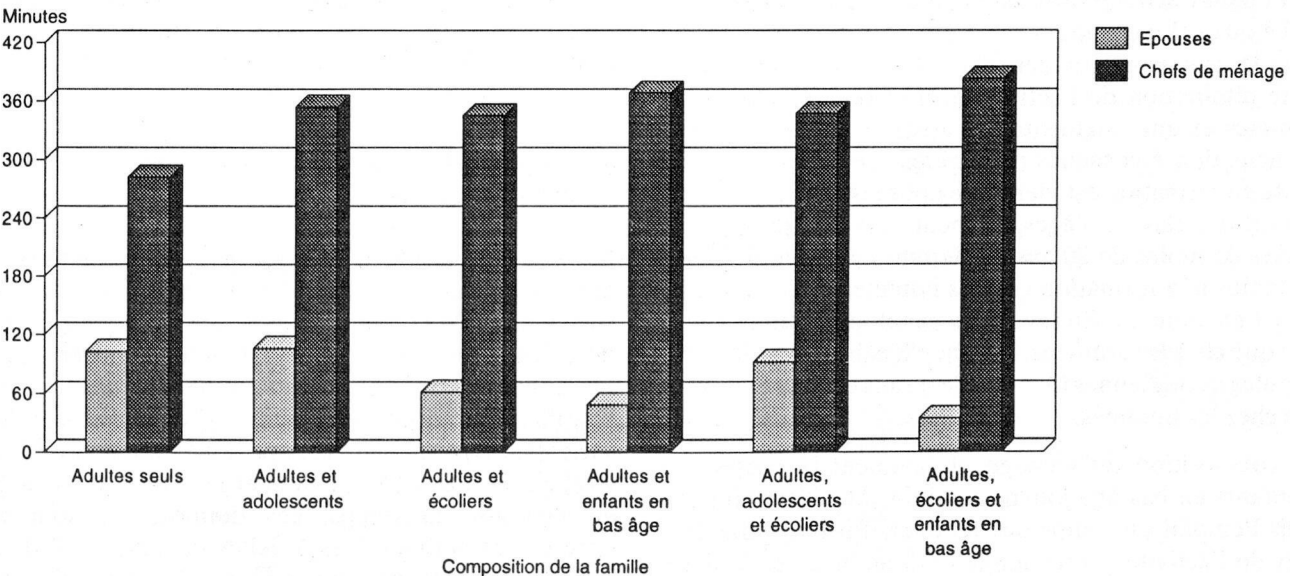
Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981
© Office fédéral de la statistique

G3.1.4 Temps quotidien consacré aux tâches ménagères, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80



Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981
© Office fédéral de la statistique

G3.1.5 Temps quotidien consacré à l'activité professionnelle, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80



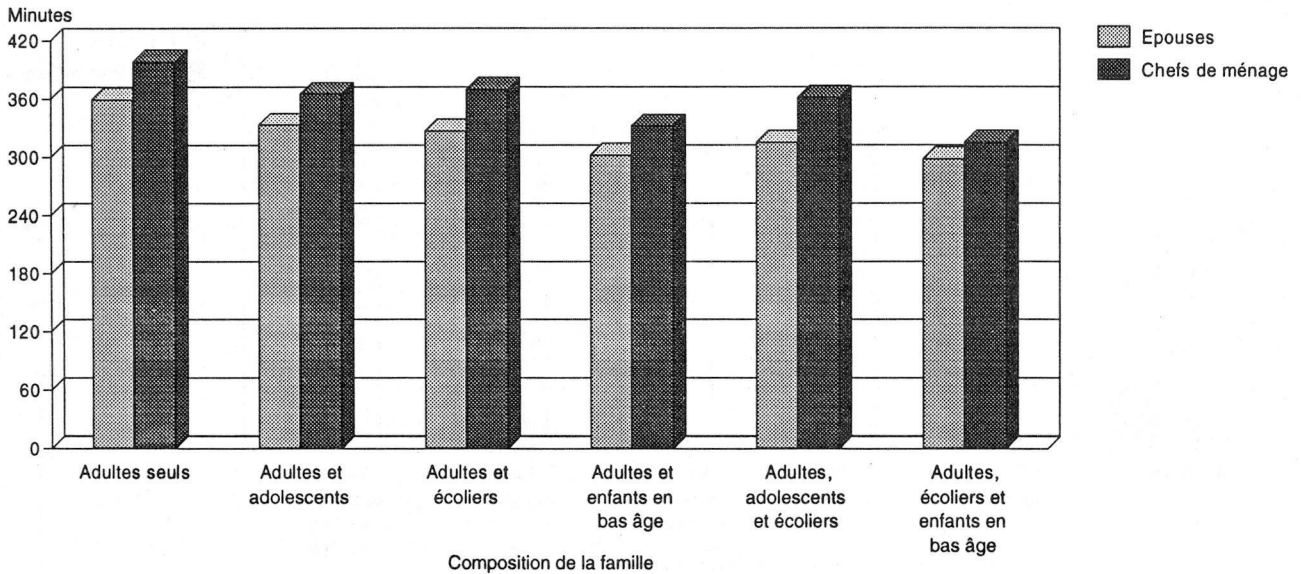
Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981
© Office fédéral de la statistique

événements, la trajectoire masculine est assez linéaire. Chez les femmes, on remarque ces mêmes effets (augmentation jusqu'à 25 ans et diminution après 60) mais aussi une rupture très nette à partir de 25 ans où le temps moyen consacré à l'activité professionnelle diminue de moitié et reste ensuite à ce niveau.

En ce qui concerne les loisirs et la formation, on constate peu de différence entre les sexes (voir G3.1.1).

Les hommes ont en moyenne un peu plus de loisirs que les femmes (6 h 20 et 5 h 45 respectivement) et ceci est vrai dans toutes les classes d'âge sauf une, celle des 50 à 59 ans (voir tableau T3.1.1 en annexe). Les différences sont plus accentuées (de l'ordre d'une à deux heures par jour) dans certaines classes d'âge: en ce qui concerne les personnes de 20 à 24 ans, l'activité professionnelle est maximale chez les femmes et les tâches ménagères les occupent déjà près de trois heures par jour (voir G3.1.2

G3.1.6 Temps quotidien consacré aux loisirs, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80



Source: OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981
© Office fédéral de la statistique

et G3.1.3); en revanche, les hommes ne consacrent qu'une demi-heure à ces dernières et leur investissement dans l'activité professionnelle, même s'il est plus élevé que celui des femmes, n'est pas encore maximal; dans le groupe d'âges des 60 à 79 ans on dénote une forte diminution de l'activité professionnelle chez les hommes et une augmentation assez modérée de leur participation aux tâches ménagères. Le temps moyen passé en formation est identique pour les deux sexes; au niveau des classes d'âges, on peut voir que parmi les jeunes de moins de 20 ans, les femmes consacrent plus de temps à la formation que les hommes (voir tableau T3.1.1 en annexe). En revanche, ce temps diminue plus vite que chez les hommes; il est négligeable chez elles (5 minutes quotidiennes) à partir de 30 ans et à partir de 40 ans chez les hommes.

La composition du ménage, notamment la présence d'enfants en bas âge jouent aussi un rôle déterminant dans l'emploi du temps des femmes. En moyenne, la part de l'activité professionnelle diminue et celle des tâches ménagères augmente. La relation est beaucoup moins nette chez les hommes. Leur participation aux tâches ménagères varie peu, quelle que soit la composition du ménage. Quant au temps consacré à l'activité professionnelle, il a tendance à être plus élevé dans les ménages avec enfants que dans ceux composés uniquement d'adultes (voir G3.1.4 et G3.1.5).

Dans le domaine des loisirs, en revanche, on n'observe qu'une légère différence entre les sexes, qui reste assez constante. Les variations selon la composition de la famille sont également faibles. Ce résultat peut paraître surprenant, mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit ici

que de la durée des loisirs et non pas de leur contenu. Par ailleurs, rappelons que les occupations relatives aux enfants ont été considérées comme tâches ménagères seulement s'il s'agit d'activités effectuées à la maison (voir G3.1.6).

3.2 Enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»

On possède des informations plus récentes relatives à la durée hebdomadaire de l'activité professionnelle et du travail ménager pour chacun des deux sexes. Ces données proviennent d'une enquête, financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, sur la stratification sociale en Suisse («Les Suisses et leur société: positionnements et images», enquête menée en 1991 par R. Levy, M. Bassand et D. Joye). Sous l'angle de l'emploi du temps, ces données ne sont pas exactement comparables à celles de 1979/1980. Dans cette dernière, les personnes notent l'activité principale qu'elles effectuent pendant des périodes consécutives de 15 minutes. Dans l'enquête de 1991, elles indiquent le nombre d'heures qu'elles consacrent par semaine à leur emploi et aux travaux ménagers. Il s'agit donc d'une estimation personnelle qui peut être assez délicate dans le cas de ces derniers, qui ne sont pas forcément soumis à un horaire très précis. Par ailleurs, le travail ménager n'est pas défini et il n'est pas sûr que chacun et chacune mettent exactement les mêmes choses sous ce vocable (jouer avec les enfants, par exemple, peut être considéré plutôt comme une activité de loisirs ou plutôt comme une tâche éducative, etc.).

On retrouve dans cette enquête de 1991 des tendances générales que l'on pouvait déjà constater il y a 10 ans. En moyenne, les hommes consacrent plus de temps à leur activité professionnelle que les femmes. La présence de jeunes enfants se traduit par une nette diminution de l'activité professionnelle chez les femmes, alors que chez les hommes elle aurait plutôt tendance à augmenter.

En moyenne, les hommes effectuent 6 heures de travail ménager par semaine et les femmes 23, soit près de quatre fois plus. La présence de jeunes enfants se traduit par un accroissement très net de l'activité ménagère des femmes (qui se monte alors à 36 heures) et une légère augmentation de celle des hommes (qui passe de 6 à 7 heures).

Moyenne des heures d'activité professionnelle par semaine (personnes ayant un emploi), en 1991

3.2.1*	Femmes	Hommes
Ménages avec enfant(s) de moins de 10 ans	26	47
Ménages sans enfant de moins de 10 ans	37	44
Ensemble des ménages	35	45

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992

Moyenne des heures de travail ménager par semaine, en 1991

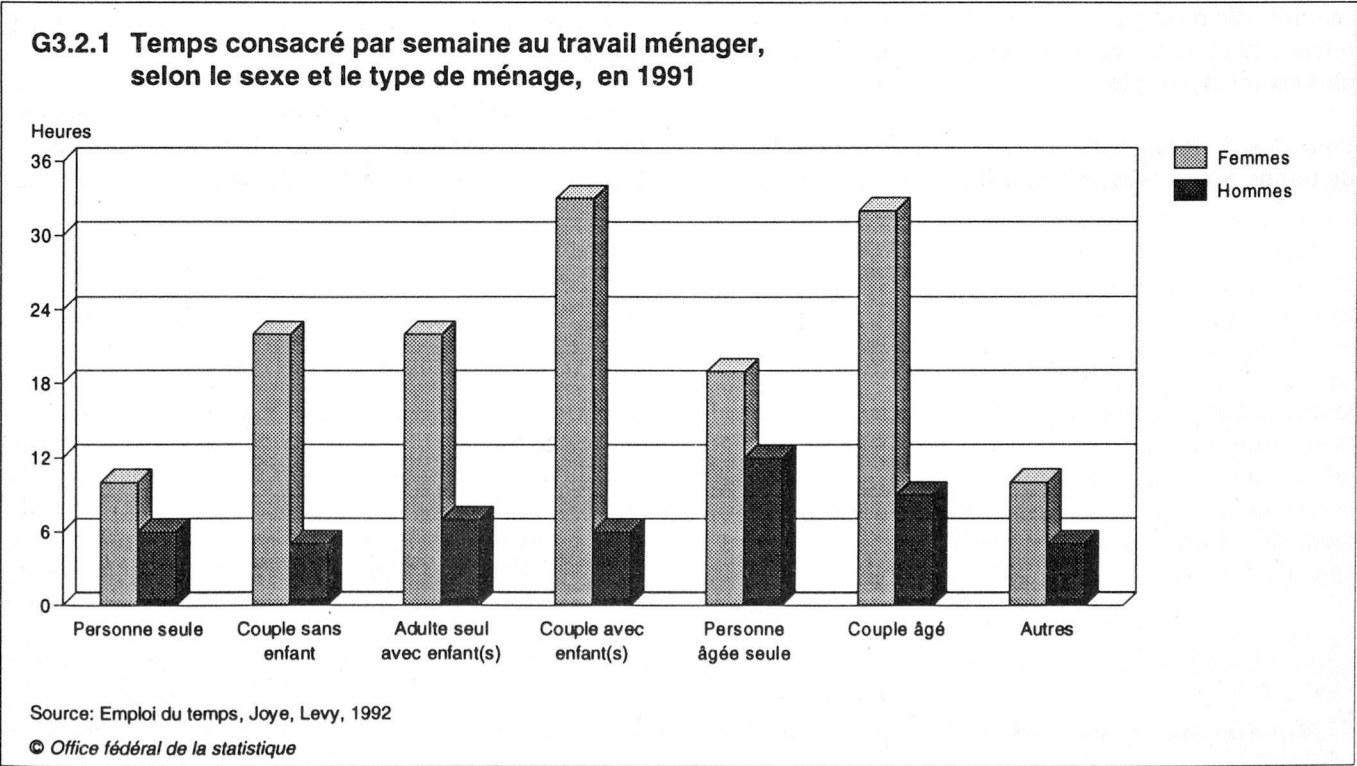
3.2.2*	Femmes	Hommes
Ménages avec enfant(s) de moins de 10 ans	36	7
Ménages sans enfant de moins de 10 ans	20	6
Ensemble des ménages	23	6

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992

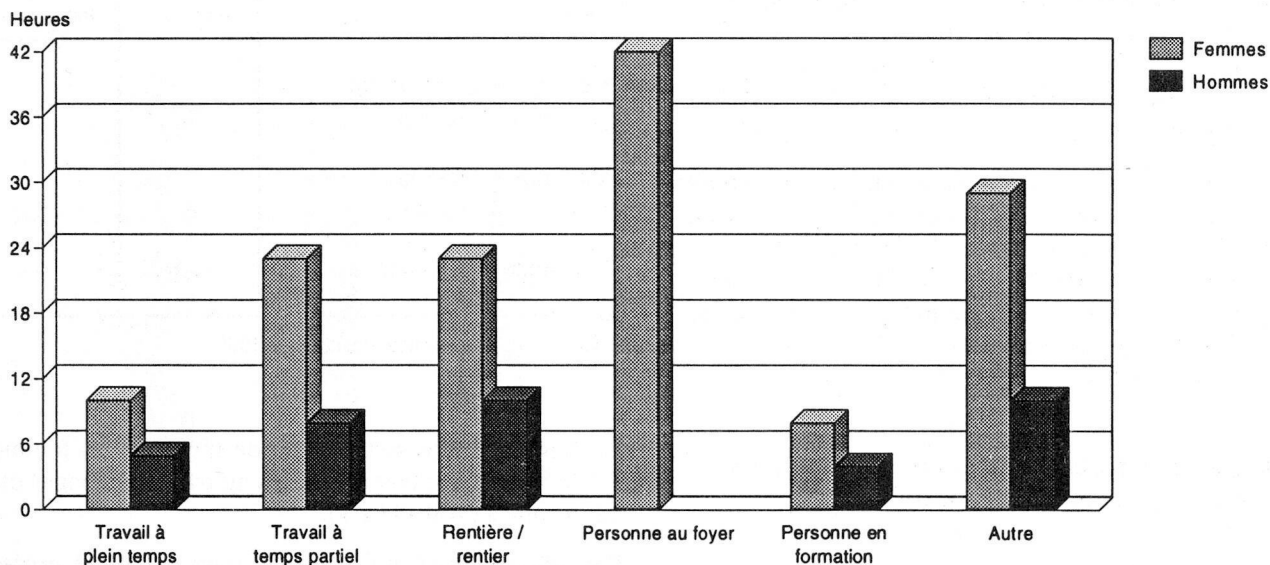
En fait, quel que soit le type de ménage, les femmes consacrent davantage de temps au travail ménager que les hommes (voir G3.2.1).

Par ailleurs, quel que soit leur taux d'activité professionnelle les femmes effectuent en général plus d'heures de travail ménager que les hommes dans la même situation. Ainsi, parmi les personnes ayant un emploi à plein temps, la part de travail ménager des femmes représente en moyenne le double de celle des hommes (voir G3.2.2).

En considérant simultanément le taux d'activité professionnelle et la situation familiale, on ne trouve qu'une catégorie où le temps consacré au travail ménager est à peu près le même pour les deux sexes; il s'agit des adultes vivant seuls, sans enfant, et exerçant une



G3.2.2 Temps consacré par semaine au travail ménager, selon le sexe et l'activité, en 1991



Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992
© Office fédéral de la statistique

activité professionnelle à plein temps. Dans ce cas, les hommes effectuent 6,2 heures de travail ménager en moyenne et les femmes 6,8. Même avec un emploi à plein temps, dès qu'hommes et femmes vivent en couple, il y a tendance à ce que le travail ménager de l'homme baisse en moyenne et que celui de la femme augmente (4,8 et 12,1 respectivement) et ce déséquilibre s'accroît encore avec la présence d'enfants (5,5 et 19,9 respectivement). Une fois cette répartition acquise, elle n'est pas remise en cause au moment de la retraite (9 et 32 heures pour les personnes de 65 ans et plus vivant en couple).

Pour des données plus détaillées concernant l'emploi du temps, voir tableaux T3.1.1 à T3.2.4, en annexe.

Références bibliographiques

Hawrylshyn, O. (1977): *Towards a Definition of Non-Market-Activities*. Review of Income and Wealth, 23, Vol. I, p. 79-96, New Haven.

Hill, T.P. (1979): *Do-it-Yourself and GDP*. Review of Income and Wealth, 25, Vol. I, p. 31-39, New Haven.

OFS (1981): *Emploi du temps en Suisse. Rapport no 1 de l'enquête sur les ménages de la SET 1979/1980*. OFS, Berne.

Schäfer, D. (1988): *Haushaltsproduktion in gesamtwirtschaftlicher Betrachtung*. Wirtschaft und Statistik, 5/1988, p. 309-318, Stuttgart et Mainz.

4 Congé maternité, prise en charge des enfants

Aujourd'hui encore, la société confine les femmes dans les rôles traditionnels de femme au foyer et de mère. Pourtant, le nombre des femmes qui se refusent de choisir entre enfants et carrière (ou activité professionnelle) et veulent concilier vie familiale et vie professionnelle ne cesse de croître. Et il en existe bien d'autres pour qui il est nécessaire de travailler, quand bien même elles ont des enfants, pour subvenir, partiellement ou totalement, aux besoins du ménage. Il faut par conséquent ménager à ces femmes des possibilités satisfaisantes de congé maternité ainsi qu'un nombre suffisant de places dans des crèches ou des garderies pour leurs enfants en âge préscolaire ou scolaire. Quand l'économie souffre d'un manque de main-d'œuvre, toutes ces femmes sont considérées comme un vivier par le marché du travail et leur entrée ou rentrée dans la vie active est vivement encouragée. En revanche, quand les conditions économiques sont difficiles, elles courent le danger d'être considérées par leurs employeurs potentiels comme des privilégiées voulant faire bénéficier leur ménage d'un deuxième salaire ou comme une main-d'œuvre difficile parce que peu flexible.

4.1 Congé maternité

Le congé maternité ne fait pas l'objet, en Suisse, d'une réglementation uniforme. Les dispositions en vigueur sur la protection des femmes enceintes ou des jeunes mères au travail sont éparpillées dans la loi sur le travail, le droit des obligations, la loi sur l'assurance-maladie et les contrats de travail généraux. Il existe de grandes différences de protection et de sécurité financière entre les femmes enceintes et les mères selon leur type d'assurance, le nombre d'années qu'elles ont travaillé et selon que leur employeur a conclu ou non une assurance pour perte de gain.

La loi contient une disposition destinée à protéger les femmes actives contre le licenciement, disposition qui prévoit qu'il est impossible de licencier une femme pendant toute la durée de sa grossesse ainsi que durant les 16 semaines suivant l'accouchement. Il existe en outre une interdiction légale de faire travailler les femmes dans les 8 semaines suivant leur accouchement. L'employeur est tenu de verser son salaire, pendant une période déterminée, à une salariée qui ne peut travailler en raison de sa grossesse ou de son accouchement. Durant la première année de service, cette période est d'au moins 3 semaines, puis elle augmente de manière analogue à ce qui se passe en cas d'absences pour cause de maladie.

La plupart des employeurs, publics et privés, ont créé les bases nécessaires à l'amélioration du congé maternité de leurs employées. Ainsi, les femmes employées par l'Administration fédérale ont droit à un congé maternité payé de 4 mois si leur accouchement intervient après deux années de service, de deux mois dans tous les autres cas.

Plusieurs cantons prescrivent légalement des allocations-maternité.

Le Conseil fédéral compte présenter aux Chambres, durant la législature de 1991 à 1995, une loi sur l'assurance-maternité, faisant ainsi un pas en faveur de l'exécution du mandat délivré par la Constitution, en attente depuis des décennies.

Pour illustrer la question, nous avons choisi de reproduire les réglementations en vigueur dans les administrations cantonales¹⁾ (tableau T4.1 en annexe). Comme dans d'autres domaines, les différences entre les cantons sont de taille: le canton de Vaud offre 17 semaines de congé maternité à ses employées, les cantons d'Obwald, de Soleure, de Schwytz et d'Uri seulement 8. La moyenne suisse est légèrement inférieure à 14 semaines, dont 6 avant l'accouchement. Il ressort également du tableau que les réglementations en ce qui concerne la durée de service présumée avant la grossesse sont différentes selon les cantons. La moitié d'entre eux n'ont aucune exigence à ce sujet. Dans les autres cantons par contre, une durée de service de trois mois à deux ans est exigée pour pouvoir jouir du congé garanti au maximum.

Sont également capitales pour les mères et les pères qui travaillent les réglementations concernant le temps réclamé par un enfant malade²⁾. Selon le droit en vigueur, les parents sont tenus d'une part de prendre soin de leurs enfants, d'autre part de fournir certaines prestations à leur employeur. Une mère ou un père qui travaille a pourtant la possibilité de prendre soin de son enfant malade et d'être payé par son employeur jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Aucune durée n'est prescrite, mais l'usage veut que ce congé ne dépasse pas un à deux jours³⁾. Le flou régnant autour de cette disposition légale conduit bien des parents à ne pas en faire usage. La situation pourrait être nettement améliorée si l'on adoptait une réglementation aussi claire que celle que la République fédérale d'Allemagne a introduite en 1992, qui accorde aux parents la possibilité de prendre librement jusqu'à 20 jours ouvrables payés par an pour s'occuper de leurs enfants⁴⁾.

¹⁾ Voir Commission fédérale pour les questions féminines (1991a)

²⁾ Voir Bessenich (1992), p. 41 sqq.

³⁾ Les fonctionnaires et employés de la Confédération ont droit, dans ces cas, à un congé pouvant atteindre 2 jours, voire 4 dans des cas motivés.

⁴⁾ Voir Hessisches Fraueninfo (1992), p. 18.

4.2 Prise en charge des enfants

Le pourcentage de places dans des crèches, garderies, écoles de jour et familles de jour pour des enfants de 0 à 14 ans⁵⁾ se situe aux alentours de 4,2% pour l'ensemble de la Suisse (tableau T4.2 en annexe). Les différences entre les régions linguistiques sont considérables: en Suisse alémanique, seuls 2,1% des enfants de 0 à 14 ans disposent d'une place dans un établissement destiné à leur prise en charge. La situation est meilleure en Suisse romande (sans les cantons de Fribourg, du Jura et du Valais), où le taux est de 6,8%. Le canton du Tessin arrive en tête, avec un taux de 33,3%, principalement grâce à l'institution des jardins d'enfants, qui offre une place à presque tous les enfants de 3 à 6 ans⁶⁾. Entre un quart et un tiers des enfants d'âge scolaire peuvent profiter des places offertes dans des cantines et des lieux d'accueil après l'école.

La majorité des cantons reconnaissent la nécessité d'améliorer l'offre de prise en charge scolaire. Selon un sondage réalisé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), seuls 11 cantons n'avaient pas prévu en 1990/91 des mesures concrètes de planification⁷⁾. 7 cantons avaient pris les choses en mains (élaboration de directives et de conditions-cadres, examen des horaires de travail ou évaluation d'autres mesures)⁸⁾. Les autres cantons citaient les efforts engagés, au moins à l'échelon communal, pour améliorer la situation.

4.3 Personnel d'encadrement dans les crèches et les garderies

En Suisse, le personnel d'encadrement des crèches et des garderies est féminin à 92% (tableau 4.3) Plus de la moitié (57%) de ces femmes travaillent à moins de 50%. Seules 18% sont des employées à plein temps.

Références bibliographiques

Bessenich, Balthasar (1992): *Die arbeitsrechtlichen Folgen der Betreuung eines kranken Kindes für die Eltern*. Schweizerische Juristen-Zeitung, Heft 3, p. 41 sqq.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (1991), *Congé de maternité et de grossesse: Vue d'ensemble des réglementations dans les administrations cantonales et dans la Confédération*. Berne.

Commission fédérale pour les questions féminines (1992a): *Structures d'accueil pour les enfants. 1ère partie: Faits et recommandations*. Berne.

Commission fédérale pour les questions féminines (1992b): *Structures d'accueil pour les enfants. 2ème partie: Arrière-plan*. Berne.

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (1992): *Filles - femmes - formation. Vers l'égalité des droits*. Dossier 22B, Berne.

Hessisches Fraueninfo Nr. 19/1992, p. 18.

⁵⁾ Les données disponibles ne permettent pas de faire la distinction nécessaire entre les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire. Source: Commission féd. pour les affaires féminines (1992)

⁶⁾ Voir note 2 du tableau T4.2 en annexe.

⁷⁾ Voir Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) (1992).

⁸⁾ *ibid.* p. 27.

5 Education

La question de l'éducation constitue un élément fondamental à considérer dans la problématique relative aux conditions de vie en général, et de manière encore plus globale, si l'on se réfère à une idée de progrès social. L'amélioration de l'éducation générale et de la formation professionnelle de la population est en elle-même une mesure du progrès social accompli. Elle joue ainsi un rôle tout à fait primordial dans les processus de changement qui peuvent concerner la totalité ou une partie de la population. Dans la discussion du droit à l'égalité pour les femmes, la revendication d'un égal accès à la formation joue un rôle central (égalité des chances). Le domaine de la formation est d'ailleurs expressément mentionné dans l'article 4 de la Constitution fédérale. On considère généralement que l'amélioration du niveau de formation entraîne un certain nombre de conséquences sur le plan social, ce qui est particulièrement remarquable en ce qui concerne le plus grand accès des femmes à la formation: en effet, le niveau de formation des femmes est un facteur déterminant des modifications constatées au niveau de la famille (structures et formes familiales), de celles qui concernent la participation aux activités économiques, politiques, etc.

5.1 Niveau de formation

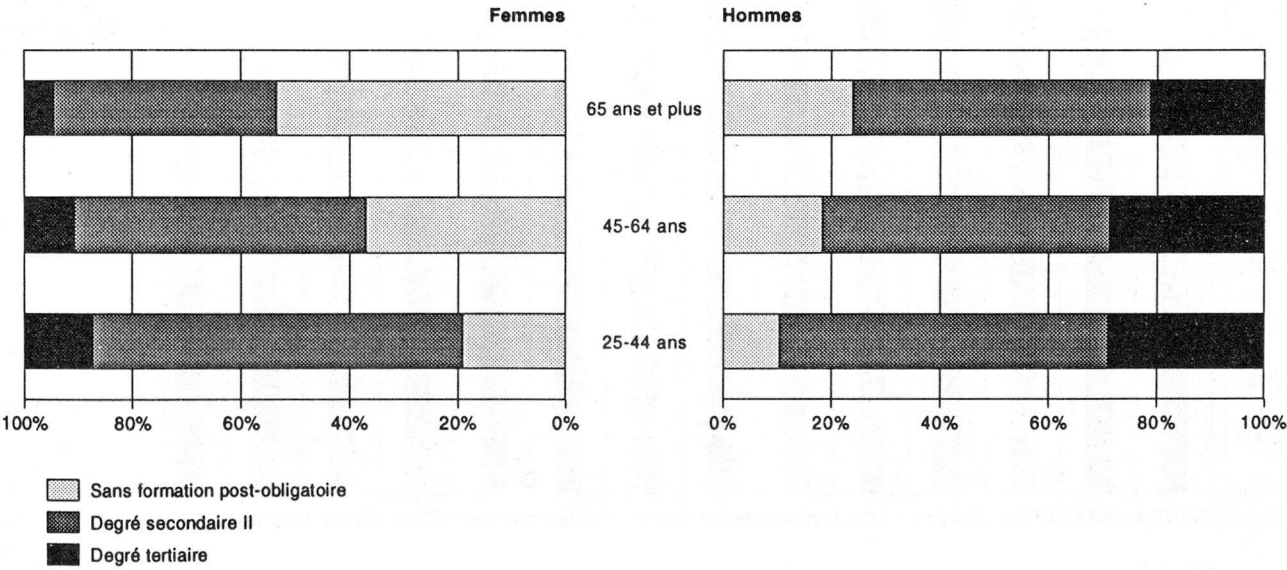
Autrefois, les différences de niveau d'éducation et de formation professionnelle entre les sexes étaient réelle-

ment considérables. Le développement du système de formation au 20^{ème} siècle a conduit à un élargissement constant de la formation pour une grande part de la population. Aujourd'hui, si l'on considère globalement les groupes d'âges qui, en général, ont terminé leur formation¹⁾, les trois quarts de la population disposent d'un niveau de formation post-obligatoire (ce qui représente 67% des femmes et 84% des hommes); de plus, presque une personne sur cinq a suivi une formation du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure ou universitaire); cette proportion est également fortement différente selon le sexe, puisqu'elle représente 27% des hommes pour seulement 10% des femmes.

Comme le montre le graphique G5.1, l'écart qui subsiste aujourd'hui entre les sexes est toujours important; cependant, les différences de niveau de formation sont plus réduites parmi les jeunes générations que parmi les plus âgées.

L'élargissement de l'accès à la formation post-obligatoire vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Parmi les femmes, les différences entre générations sont plus fortes: la part des femmes n'ayant suivi que la formation obligatoire se réduit: constituant la bonne moitié des femmes de plus de 65 ans, elle n'en représente plus que 19% sur l'ensemble des femmes âgées de 25 à 44 ans. Pour les hommes, le point de

G5.1 Niveau de formation de la population résidente, selon le sexe et l'âge, en 1991



Source: OFS, ESPA, 1991
© Office fédéral de la statistique

¹⁾ Soit les personnes âgées de 25 ans et plus

départ est situé considérablement plus bas, soit à 24% pour les plus de 65 ans, pour ne constituer plus que 10% des 25-44 ans.

Si l'on considère uniquement la plus jeune génération, soit les personnes qui avaient 20 ans en 1990²⁾, on observe que la proportion de celles et ceux qui n'ont pas dépassé la formation obligatoire est respectivement de 17% pour les femmes et 9% pour les hommes. Il y a donc toujours, même parmi les plus jeunes, proportionnellement deux fois plus de femmes que d'hommes qui n'ont pour bagage que la formation scolaire obligatoire. Si l'on suit l'évolution de cette proportion parmi les personnes âgées de 20 ans dans les dix dernières années, on observe pour les deux sexes une diminution relativement continue jusqu'en 1987 environ, puis une tendance à la stagnation, le taux ayant même tendance à remonter chez les hommes (7% en 1989/90 contre 9% en 1990/91).

Au sein de la formation post-obligatoire, les différences entre les sexes décroissent tendanciuellement. Les femmes de la jeune génération ont profité du plus grand accès à la formation dans le degré secondaire II, c'est-à-dire en ce qui concerne les formations générales et/ou professionnelles. Actuellement la proportion de femmes et d'hommes dont le titre le plus élevé appartient au degré secondaire II est identique (57%). Cependant

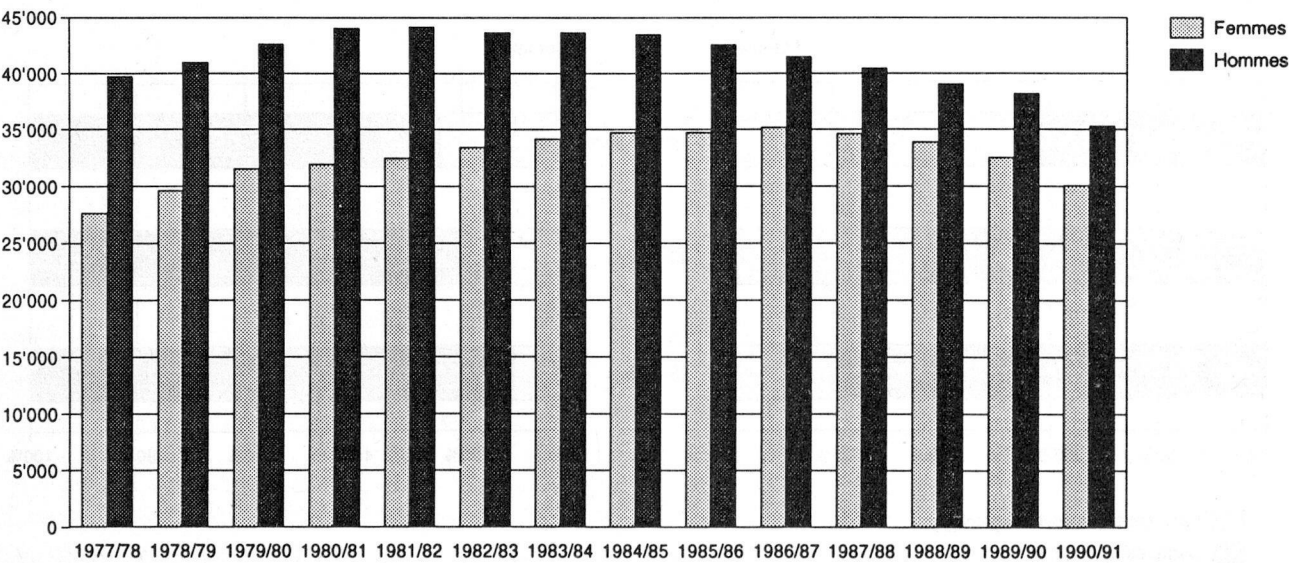
les femmes qui ont entre 24 et 44 ans et qui ont atteint ce degré de formation sont plus nombreuses que les hommes (68% contre 61%).

Cet élargissement s'applique également aux hautes écoles, ainsi qu'à la formation professionnelle supérieure (degré tertiaire), dont la fréquentation suppose une formation achevée dans le degré secondaire II. On voit ainsi que dans les classes d'âge les plus jeunes, hommes et femmes ont encore, après une formation de base professionnelle ou de culture générale, poussé plus avant leur formation dans le degré tertiaire. La part des femmes ayant une formation de degré tertiaire a presque triplé, passant de 5 à 13%, alors que celle des hommes augmentait de 21 à 29%.

Les disparités propres au sexe n'ont donc pas encore disparu, bien que les chances d'accès à la formation se soient très nettement améliorées pour les femmes.

L'examen plus détaillé de la formation professionnelle, et des formations du degré tertiaire (cf. ci-après) montre par ailleurs que les jeunes femmes font de l'accès à la formation un usage différent de celui des hommes. Les différences se marquent tant au niveau de la proportion de femmes entamant une formation professionnelle ou des études de niveau tertiaire, qu'au niveau de l'orientation propre (choix des professions, des matières d'étude, filières).

G5.2 Débuts dans les formations professionnelles, selon le sexe, de 1977 à 1990



Source: OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle

© Office fédéral de la statistique

²⁾ Tiré de *Formation des personnes âgées de 20 ans (degré secondaire II) selon le sexe, depuis 1977/78*, Section de la formation scolaire et professionnelle, OFS, 1992

5.2 Formation professionnelle

L'évolution de la formation professionnelle montre une tendance générale à la baisse de fréquentation; en effet, au début des années 80, on enregistrait une forte hausse de la proportion de jeunes qui entamaient une formation professionnelle, qui a duré jusqu'en 1984-85; les effectifs globaux des personnes admises ont ensuite diminué graduellement: en 1990/91, le nombre total des débutantes et débutants - 65'360 - était inférieur d'environ 2000 personnes à celui de la volée 1977/78.

La courbe d'évolution des effectifs est différente selon le sexe considéré: chez les hommes, il y a stagnation des effectifs entre 1980 et 1983, puis réduction progressive à partir de 1983, la baisse des effectifs étant plus précoce que celle des femmes; la dernière volée considérée, celle de 1990/91, s'est affaiblie d'environ 4400 individus par rapport à celle de 1977. Les effectifs des débutantes, quant à eux, augmentent régulièrement jusqu'en 86/87, avant de décroître. Malgré la diminution visible, la dernière volée considérée est supérieure de presque 10% à celle de 1977.

Même s'il y a une réduction effective du nombre des admissions dans une formation professionnelle depuis 1984, l'évolution au cours de ces quinze dernières années montre une courbe dissemblable selon le sexe, puisque les effectifs masculins se sont amoindris de 11%, alors que les effectifs féminins augmentaient de 9% dans le même temps.

En termes de proportion, les femmes constituaient à peine plus des deux cinquièmes des personnes commençant une formation professionnelle en 1977 (41%); jusqu'en 1986, la part des femmes s'est accrue régulièrement pour atteindre 46%, et se stabiliser ensuite.

La grande majorité des jeunes en formation professionnelle font un apprentissage (86%), les autres fréquentant une école professionnelle à plein temps. Cette répartition est, elle, restée remarquablement stable. La concurrence des écoles de formation générale (écoles préparant à la maturité, écoles de degré diplôme) à la formation professionnelle semble s'être fortifiée ces dernières années; en 1990, pour la première fois, le taux global de participation des jeunes à la formation professionnelle a baissé: en hausse constante jusqu'en 1989, où elle atteignait 62%, la proportion des jeunes âgés de 17 ans qui suivent une formation professionnelle était de moins de 60% en 1990.

Les différences entre sexes sont toujours très prononcées: en effet, parmi les jeunes de 17 ans, la moitié des filles (51%) suivent une formation professionnelle,

alors que pour les garçons cette proportion n'est pas loin des deux tiers (63%).

Parmi les jeunes en formation professionnelle, la durée de la formation est également variable, et dissemblable pour les femmes et les hommes: le temps de formation étant dépendant des branches, et les plus longues (4 ans) n'existant pratiquement que dans l'industrie et l'artisanat, qui sont des branches peu choisies par les femmes³⁾, on observe dans l'ensemble un certain décalage: en 1990, plus de neuf hommes sur dix (92%) suivent une formation de longue durée (plus de deux ans), alors que ce n'est le cas que pour moins des trois quarts des femmes (72%). Cependant, on observe une tendance à l'allongement de la durée de formation chez les femmes: recul des formations en deux ans, au bénéfice de celles de quatre ans, qui passent de 7 à 10%. Chez les hommes, on relève une certaine diminution des formations de quatre ans, au profit de celles de trois ans. Cette évolution reflète les variations concernant le choix des professions, dans la mesure où les professions de l'industrie, des arts et métiers perdent du terrain, alors que celles du bureau en gagnent (ces dernières ayant une durée de formation plus courte).

En 1990, parmi les personnes âgées de 20 ans, 72% avaient achevé une formation professionnelle; cela concernait plus des trois quarts des hommes (77%), contre les deux tiers des femmes (67%); l'écart proportionnel entre les sexes de dix points releval en 1990, même s'il reste important, s'est considérablement amoindri dans les dix dernières années: en 1977, il était de 24 points, en 1980 de 20 points, en 1985 de 16 points; depuis 1988, il s'est stabilisé autour des dix points.

5.3 Etudiantes et étudiants des degrés supérieurs (tertiaire)

Le degré supérieur de formation (degré tertiaire) est divisé en deux secteurs: le secteur universitaire (hautes écoles), qui permet principalement l'acquisition de qualifications générales et scientifiques, et le secteur extra-universitaire (écoles techniques⁴⁾ et écoles professionnelles supérieures, ainsi que préparation aux autres examens professionnels supérieurs), plus concrètement orienté vers l'approfondissement des connaissances et la spécialisation dans une profession, avec l'application de notions scientifiques.

En 1990, environ un tiers de la population résidente du même âge⁵⁾ a commencé une formation du degré tertiaire, universitaire ou extra-universitaire. Globale-

³⁾ Au sujet du choix des professions, se référer au chap. 6

⁴⁾ Ecole d'ingénieurs (ETS), Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), Ecole supérieure d'économie familiale (ESEF), Ecole supérieure d'arts appliqués (ESA), Ecole supérieure de service social (CSESS) ou d'éducateurs spécialisés (CSEES)

⁵⁾ On mesure de cette façon quelle est la proportion des personnes en âge de commencer une telle formation (classe d'âge correspondante) qui sont effectivement concernés.

ment toujours, les hommes entreprennent deux fois plus souvent une formation du degré tertiaire que les femmes.

Le secteur extra-universitaire

Si presque un quart de la population résidante du même âge a commencé en 1990 une formation de ce niveau, les femmes sont particulièrement sous-représentées dans les formations extra-universitaires: parmi celles en âge de commencer une formation de ce type en 1990, seule une femme sur dix (11%) l'a fait, alors que cette part est de un sur trois (34%) pour les hommes. Il y a donc proportionnellement trois fois plus d'hommes que de femmes qui entament des études professionnelles supérieures.

Entrées dans le secteur extra-universitaire, en 1990

5.3.1*	Total	Femmes	Hommes
Taux d'entrée	23	11	34

Source: OFS / CDIP, Indicateurs de l'enseignement, 1992

La différence de fréquentation concernant certaines formations est particulièrement frappante: le taux de femmes dans les écoles techniques est de 3%, dans l'ensemble des écoles professionnelles supérieures de 14%. Parmi ces dernières, on peut noter une formation exclusivement féminine: il s'agit sans surprise de la formation supérieure d'économie familiale; autre fief essentiellement féminin, les écoles sociales supérieures (service social et éducation spécialisée), qui sont composées presque aux deux tiers de femmes (63%).

Cependant, la statistique officielle souffre encore de lacunes importantes concernant le secteur extra-universitaire, dans la mesure où la statistique des diplômes obtenus ne prend en compte que les formations reconnues par l'OFIAMS⁶; or, un certain nombre de formations considérées du degré tertiaire, notamment celles relatives à la santé et aux soins, où les femmes sont particulièrement nombreuses, ne sont pas prises en considération. Nous renonçons donc à commenter les données concernant l'obtention de diplômes dans le secteur extra-universitaire, puisqu'elles ne reflètent la réalité que de manière partielle (voire partielle).

Le secteur universitaire

En 1990, 12 personnes sur 100 du groupe d'âges correspondant ont commencé des études universitaires.

⁶ L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail est responsable de régir la réglementation de certains domaines de la formation professionnelle en Suisse.

Bien que les taux d'obtention d'une maturité (en tant que diplôme permettant l'accès à la formation académique) soient les mêmes pour les jeunes hommes et femmes, ces dernières sont moins représentées que les hommes au moment de débiter les études universitaires: elles représentent 10% de la population féminine du même âge, les étudiants respectivement 13%.

La proportion de femmes qui obtiennent un diplôme au terme de leurs études est de 4 pour cent femmes du même âge, et de 8 pour cent pour les hommes. Les hommes obtiennent donc proportionnellement deux fois plus souvent un titre académique que les femmes. Ces taux, qui sont calculés pour une même année, ne permettent en aucun cas de déduire une relation entre les personnes qui commencent et celles qui terminent leurs études; ils donnent par contre une image ponctuelle de la proportion relative d'hommes et de femmes qui entament des études universitaires en 1990, et respectivement de ceux et celles qui terminent leurs études en 1990.

Entrées et diplômes obtenus dans le secteur universitaire¹, en 1990

5.3.2*	Total	Femmes	Hommes
Taux d'entrée	12	10	13
Taux de diplôme	6	4	8

¹ Sauf étudiantes et étudiants étrangers mobiles

Source: OFS / CDIP, Indicateurs de l'enseignement, 1992

La part d'étudiantes et d'étudiants qui interrompent leurs études avant leur terme est considérable: en effet, le taux d'abandon universitaire représente un peu plus du quart (27%) de ceux qui ont commencé des études. Cette proportion est de 24% pour les hommes, et largement supérieure pour les femmes: 32%, soit presque une étudiante sur trois qui abandonne en cours d'études. Selon les domaines d'étude, les abandons sont plus ou moins fréquents: les sciences humaines en général enregistrent davantage d'abandons en cours d'études que les autres domaines, par exemple, mais cela doit tenir à la nature du domaine, ainsi qu'aux fréquentes réorientations, car dans les sciences exactes, on observe au contraire que les femmes et les hommes qui entament des études de ce genre les terminent en général. A ce sujet, relevons encore que les femmes qui font une formation universitaire dans une discipline des sciences exactes constituent une exception à double titre: d'abord leur présence elle-même au sein des

étudiants est une singularité dans un contexte encore particulièrement masculin; ensuite, le taux de réussite de ces étudiantes-là est tout à fait exceptionnel.

Le fréquent abandon des études par les femmes n'est-il pas la manifestation de la contradiction entre égalité des chances formelle et réalité des rôles sociaux en présence? Il traduit probablement d'une part la difficulté des femmes, encore très minorisées dans la plupart des domaines d'étude, à s'affirmer et à s'intégrer dans le monde académique, univers dans lequel domine encore un climat extrêmement masculin, voire patriarcal (la proportion de femmes professeurs, moins de 5%, en est un reflet); et d'autre part la contradiction entre le désir d'autonomie et de réalisation de soi (qui est d'ailleurs véhiculé dans l'éducation) et les attentes concernant le rôle social et familial des femmes.

Les femmes représentaient en 1990 un tiers de l'ensemble des diplômés, tous domaines d'étude confondus. En 1981, cette proportion était encore de 27%; la progression de la part des femmes parmi les diplômés durant ces dix dernières années se marque le plus fortement dans les domaines d'étude suivants: théologie (+15%), droit (+11%), philosophie, littérature et langues, ainsi que médecine/pharmacie (+10%), sciences techniques et sciences naturelles (+9%).

Comme on peut l'étudier sur le graphique G5.3, les différences de répartition entre les femmes et les hommes qui ont obtenu un diplôme en 1990, selon les domaines d'étude, sont assez considérables: les plus

grands écarts sont à observer au niveau des sciences exactes, où à peine un diplôme sur dix (9,3%) revient à une femme, ou en ce qui concerne les sciences techniques, où la proportion de diplômées est de 15% seulement, ou encore dans les sciences économiques (un cinquième de femmes a obtenu un diplôme); dans le domaine des sciences techniques, relevons la discipline de l'architecture, qui se singularise par la part relativement importante de femmes diplômées: 31%, soit près du tiers des diplômés.

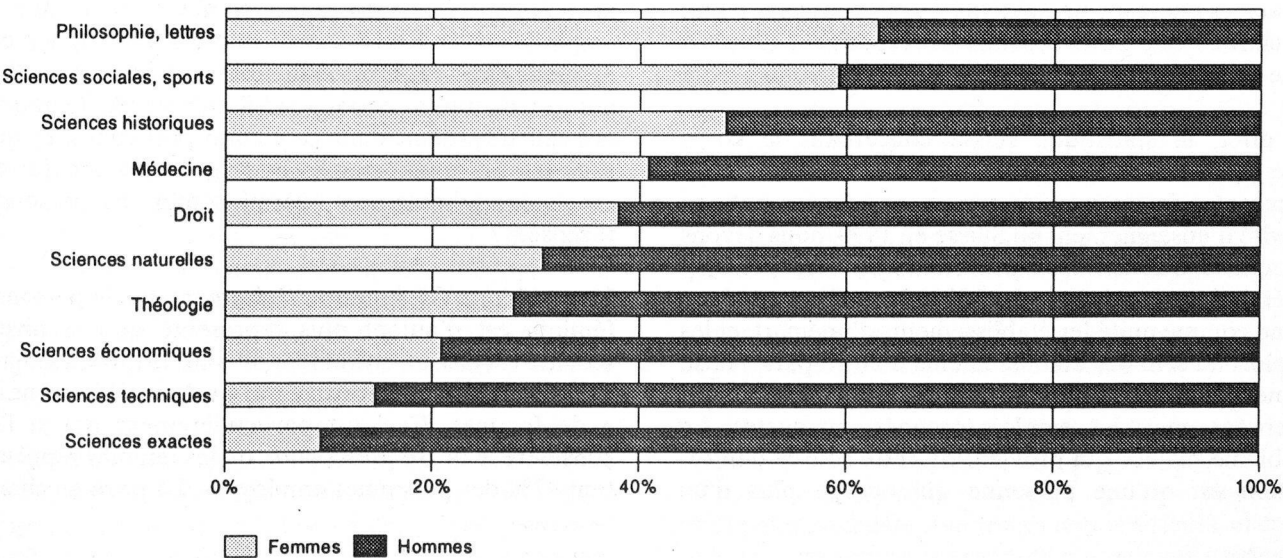
Les domaines d'étude où les femmes diplômées constituent la majorité sont celui de la philosophie, des études littéraires et de langues (63% des diplômés sont des femmes) et celui des sciences sociales (59% de femmes).

La pharmacie, incluse dans le domaine de la médecine, est une discipline majoritairement féminine: 7 diplômes sur 10 sont décernés à des femmes.

Ainsi, les différences entre hommes et femmes sont bien visibles dans les formations du degré supérieur: d'abord, les hommes entreprennent deux fois plus souvent que les femmes des études de ce niveau; par ailleurs, les abandons en cours d'étude sont nettement plus fréquents pour les femmes que pour les hommes, en tout cas dans le secteur universitaire.

Enfin, les domaines étudiés se répartissent encore de manière très inégale: les femmes sont largement sous-représentées dans les sciences exactes, les sciences de

G5.3 Diplômes décernés, selon le sexe et le domaine d'étude, en 1990



Source: OFS, Système d'information universitaire suisse (SIUS)
© Office fédéral de la statistique

l'ingénieur et les formations techniques, et sur-représentées dans les domaines des sciences sociales et de l'éducation. On peut donc encore parler de l'influence de filières de formation masculines ou féminines bien ancrées, influence qui se manifeste au moment du choix des études supérieures, et qui a tendance à se marquer davantage encore au cours des études. On pourrait avancer tout au moins que les femmes ne font pas le même usage des chances qui s'offrent à elles que les hommes, et que si l'égalité des chances est une condition nécessaire à la réduction des inégalités entre hommes et femmes sur le plan de l'éducation et de la formation professionnelle, elle constitue par ailleurs une mesure formelle sur laquelle s'exercent des comportements dépendants des rôles sociaux encore bien vivants associés aux genres.

5.4 Personnel des établissements d'enseignement

La discussion concernant cette problématique se pose selon un double axe: d'une part, on peut se pencher sur la question du travail fourni respectivement par les femmes et les hommes dans le cadre d'activités éducationnelles, point de vue qui présente également un intérêt particulier, dans la mesure où cela introduit l'idée que les élèves sont, au cours de leur scolarité, plutôt au contact de personnes de sexe féminin ou masculin. Selon cette approche, c'est l'influence respective des femmes et des hommes sur l'éducation qui est considérée.

Un autre point de vue est celui qui consiste à considérer la question sous l'angle de qui est employé dans ce domaine, en termes d'organisation du travail ou en termes de places de travail, sans entrer dans une problématique prenant en considération le statut des personnes exerçant une activité liée à l'enseignement; les chiffres que nous étudions ici répondent plutôt à cette dernière question.

En effet, la statistique suisse concernant le corps enseignant est encore très lacunaire à l'heure actuelle⁷⁾. Pour tenter de recenser les personnes qui exercent une activité d'enseignement en Suisse en 1990, nous devons recourir à des données provenant du Recensement fédéral des entreprises de 1991, laquelle statistique prend comme unité les établissements d'une part, et les emplois au sein des établissements d'autre part. Ainsi, ce ne sont pas les personnes qui sont directement recensées, mais les emplois occupés, ou postes. Le problème majeur qui provient de cette source d'information est qu'une personne qui occupe plus d'un

emploi, ou poste, (deux emplois à temps partiel par exemple) sera comptabilisée ainsi plus d'une fois; pour tirer tout de même quelques informations, à considérer absolument en tant qu'ordre de grandeur, nous procédons à un calcul qui convertit les emplois à temps partiel en équivalents plein temps, de manière à obtenir les unités les plus homogènes possibles.

En outre, cette statistique prend en compte indistinctement toute personne occupée dans les établissements d'enseignement: autrement dit, elle ne se restreint pas au corps enseignant au sens strict. Selon le degré d'enseignement, ce dernier problème se pose de manière plus ou moins conséquente: dans les degrés préscolaire, primaire, secondaire I, le nombre des personnes qui n'enseignent pas mais travaillent au sein d'un établissement scolaire n'est pas très important, et l'on peut considérer que les ordres de grandeur ne travestissent pas trop la réalité. A ce sujet, un travail effectué sur les données du recensement fédéral de la population de 1980 montre que les enseignantes et les enseignants proprement dits représentent environ les trois quarts des personnes occupées dans l'enseignement au sens large.

Par contre, les chiffres semblent ne plus être fiables concernant les degrés supérieurs d'enseignement: dans les écoles professionnelles ou dans les hautes écoles, la part des personnes qui n'enseignent pas (personnel administratif, infrastructure, etc.) peut être très élevée. C'est pourquoi, concernant le degré tertiaire (études supérieures), nous nous basons sur les données d'une autre statistique, nettement plus fiable⁸⁾, mais qui concerne le corps enseignant du secteur universitaire uniquement.

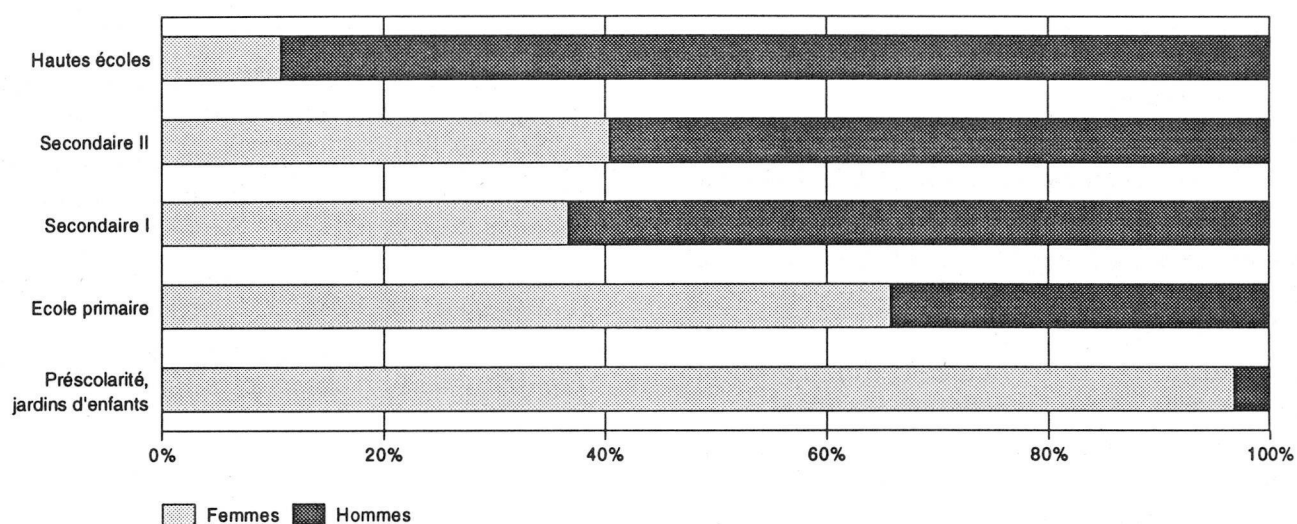
Ces questions plutôt méthodologiques conduisent également à réfléchir sur la manière de considérer la question de l'enseignement: combien de postes ou emplois existe-t-il en Suisse en matière d'enseignement, et quelle est la répartition des sexes en ce domaine? Le nombre d'emplois correspond-il au nombre de personnes qui travaillent dans ce champ particulier, et quel sont les différents statuts existants? Ou encore: qui enseigne véritablement, parmi toutes les personnes recensées?

Le graphique G5.4 montre clairement que le personnel féminin est d'autant plus représenté que le niveau scolaire est bas; ou autrement dit, plus le niveau scolaire s'élève, ainsi que le prestige qui y est associé, moins il y a de femmes. Ceci est particulièrement net si l'on considère le degré préscolaire, où les femmes représentent 97% des personnes employées. La prise en charge

⁷⁾ Il existe certaines sources statistiques qui s'attachent à cerner des domaines ou des degrés d'enseignement particuliers: par ex. le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC).

⁸⁾ Système d'information universitaire suisse (SIUS), OFS

G5.4 Personnes occupées (équivalents plein temps), selon le sexe et le degré d'enseignement, en 1990



Sources: OFS, Recensement fédéral des entreprises, 1991 / Système d'information universitaire suisse (SIUS)

© Office fédéral de la statistique

de la petite enfance reste donc un domaine presque exclusivement réservé aux femmes. Il serait par ailleurs intéressant de pouvoir connaître le statut précis des quelques hommes qui travaillent dans les établissements préscolaires: parmi eux, combien ont réellement une fonction éducative, et combien ont des fonctions plutôt liées à la maintenance des locaux, etc.? Les deux tiers des personnes qui travaillent dans les établissements du degré primaire sont des femmes; dans les établissements d'enseignement spécial également; cependant, elles ne constituent déjà plus qu'environ les deux cinquièmes du personnel des établissements des degrés secondaires I et II. Concernant la part des femmes dans le corps enseignant du degré tertiaire, nous considérons ici les statistiques portant sur les hautes écoles uniquement: celles-ci montrent également que la proportion de femmes diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle hiérarchique: en 1990, les femmes représentent un quart du corps intermédiaire (assistantes et assistants, collaboratrices et collaborateurs scientifiques); dans le corps enseignant, cette part se restreint à 15,2%; enfin, au niveau du corps professoral, elles ne sont à l'heure actuelle encore que 3,6%.

Les personnes occupant un poste dans le domaine de l'enseignement travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les travailleurs des autres domaines: en effet, la moitié des postes dans l'éducation sont des postes à temps partiel, alors que ce n'est le cas que pour 23% dans l'ensemble des entreprises. Sur l'ensemble des femmes occupées dans le domaine de l'éducation,

plus de la moitié (58%) le sont à temps partiel; parmi les hommes, 40% sont concernés, ce qui est tout à fait remarquable et exceptionnel, puisque la même proportion calculée sur l'ensemble des classes économiques d'activité est de moins d'un sur dix (9%). Si l'occupation à temps partiel concerne malgré tout proportionnellement toujours davantage de femmes que d'hommes, la répartition semble pourtant ici plus équitable que dans la plupart des autres domaines, ce qui doit être redevable au mode d'organisation du travail particulier qui prévaut dans le domaine de l'enseignement. Il faut rappeler ici qu'il est assez fréquent pour une enseignante ou un enseignant d'occuper plusieurs postes à temps partiel (sauf dans les degrés préscolaire et primaire), du fait de l'enseignement spécialisé par branches.

Enfin, tentons de relativiser l'idée trop souvent émise de la féminisation de l'enseignement, féminisation généralement associée à une perte de prestige, et connotée négativement. Si l'on a vu que les femmes sont majoritaires dans le degré préscolaire et dans le degré primaire, cela n'est pas le cas, et de loin, dans l'ensemble, même si l'on peut observer une progression relative de la part des femmes dans le personnel des établissements des degrés secondaires I et II. Par ailleurs, la comparaison montre que les taux d'enseignantes en Suisse sont nettement inférieurs, et ceci à tous les niveaux scolaires, à ceux des pays voisins. Si féminisation il y a de certains métiers de l'éducation, cela est observable dans les pays voisins, et particulièrement en Italie, mais cela ne s'applique pas à la Suisse.

Références bibliographiques

Borkowsky Anna (1991): *Les enseignantes: Quelques données statistiques*. Questions au féminin, 2/1991, Berne.

Borkowsky Anna (1992): *Formation professionnelle: bilan des quinze dernières années*. La Vie économique 3/92, p. 46-51, Berne.

Holenstein Katrin, Ryter Elisabeth (1990): *Les femmes dans les hautes écoles suisses: chiffres et faits*. Questions au féminin, 3/1990, Berne.

Holenstein Katrin, Ryter Elisabeth (1992): *Frauen an den Hochschulen - die heutige Lage*. Politique de la Science, suppl. 55.

Office fédéral de la statistique (1990): *Formation professionnelle 1989/90*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1991a): *Etudiant(e)s des hautes écoles suisses 1990/91*. Système d'information universitaire suisse (SIUS), OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1991b): *Elèves et étudiants 1989/90*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1991c): *Recensement fédéral des entreprises*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1991d): *Enquête suisse sur la population active (ESPA 1991)*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992a): *Formation des personnes âgées de 20 ans (degré secondaire II) selon le sexe, depuis 1977/78*. INFO à la carte, OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992b): *Les indicateurs de l'enseignement en Suisse*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992c): *Statistique du personnel des hautes écoles au 31 décembre 1990*. OFS, Berne.

6 Travail rémunéré

Terminologie:

- *Personnes actives: personnes insérées dans le marché du travail, soit:*
 - *personnes actives occupées: personnes occupant un emploi rémunéré, collaboratrices et collaborateurs familiaux, ainsi que personnes indépendantes*
 - *personnes au chômage: personnes cherchant activement à occuper un emploi rémunéré*
- *Personnes non actives¹⁾: personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle rémunérée*

Dans ce chapitre, nous allons traiter de l'activité professionnelle rémunérée, qui concerne une très grande partie de la population, et qui est l'objet, comme nous le verrons, de nombreuses disparités entre femmes et hommes. L'activité professionnelle rémunérée, que l'on nomme «vie active» selon la terminologie économique d'usage, occupe une place éminemment importante dans la structure actuelle de la société, et ceci à divers titres: elle est la seule forme de travail qui procure des ressources économiques et qui soit reconnue traditionnellement sur le plan social; par ailleurs, elle est à l'heure actuelle encore la principale source de protection sociale en Suisse.

S'intéressant à la situation des femmes dans ce domaine, quelques considérations, se rapportant au travail des femmes, nous paraissent fondamentales; en effet, le travail féminin, rémunéré ou non, possède un certain nombre de spécificités: il est le plus souvent invisible, non - ou mal - reconnu comme travail, et lorsqu'il ne s'exerce pas dans la sphère de l'activité professionnelle, il n'est pas rémunéré, ni compensé d'une autre manière. Le travail non rémunéré, soit celui qui est effectué dans la sphère privée (ou non marchande) est apparenté à une forme de production de subsistance puisqu'il permet la reproduction de la société par la mise au monde des enfants, l'éducation, les soins, l'entretien et la maintenance domestique, pour ne citer que les éléments les plus importants. Ce travail-là est, en termes de volume de travail, certainement aussi considérable que le travail rémunéré, si ce n'est davantage.

La question de la valeur ou de la valorisation accordée à cette forme de travail socialement indispensable se pose de manière aiguë, puisque la reconnaissance sociale qui lui est associée est minime, pour ne pas dire occultée; cela n'est pas sans conséquences dans un système où le modèle dominant et légitime d'activité est le travail

rémunéré à temps plein, qui lui seul est susceptible de construire les éléments d'une couverture sociale complète. L'insertion des femmes dans la sphère de l'activité professionnelle rémunérée, insertion de plus en plus fréquente, se révèle elle aussi posséder des caractéristiques qui lui sont propres, différentes de celles du travail des hommes. En effet, le travail rémunéré des femmes s'exerce très souvent selon des modalités que l'on nomme atypiques (le travail «typique» se rapportant au poste de travail fixe et à plein temps): travail à temps partiel, engagements temporaires, travail à domicile. Ces modalités, que l'on confond parfois avec la notion de flexibilité, ne sont pas adaptées aux exigences actuelles du régime de la sécurité sociale, et aboutissent trop souvent à des lacunes ou à des restrictions de protection (à l'heure de la retraite, parfois avant).

Dans ce chapitre, nous nous basons sur les données provenant de la nouvelle Enquête suisse sur la population active (ESPA, premier relevé de 1991, enquête représentative), du fait que les résultats du dernier Recensement fédéral de la population (RFP 1990) concernant la vie active n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.

Avant d'aborder de plein pied la problématique du travail rémunéré, nous allons considérer un instant les personnes qui n'exercent pas une activité économique rémunérée (et qui ne sont pas des enfants), afin de savoir qui sont ces personnes, et quel est leur statut.

6.1 Personnes sans activité rémunérée

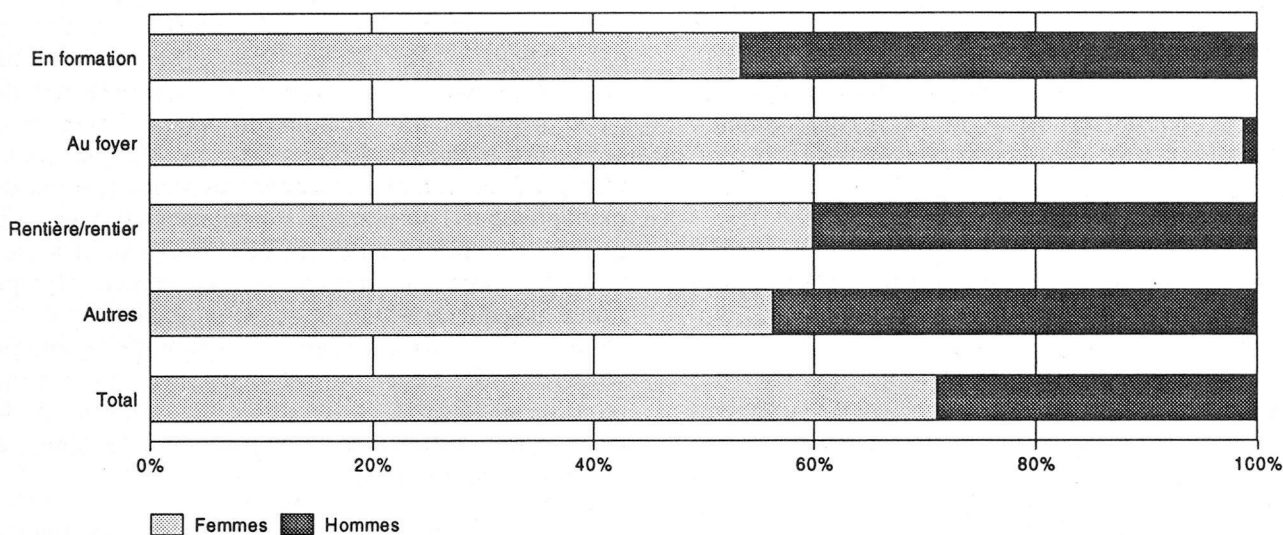
Environ un tiers (32%) des personnes âgées de 15 ans et plus n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée. La grande majorité d'entre elles, soit sept personnes sur dix, sont des femmes. Les personnes au bénéfice d'une rente constituent presque la moitié de l'ensemble (49,2%), les personnes au foyer un peu moins du tiers (31,7%), et les personnes qui suivent une formation 14,2%.

La répartition des sexes au sein de chacun des statuts montre que les femmes constituent un peu plus de la moitié des personnes en formation, un peu plus de la moitié des rentiers et la quasi totalité des personnes au foyer (voir G6.1.1).

Si l'on ne considère maintenant que les personnes qui sont en âge d'exercer une activité professionnelle, soit en excluant les individus qui ont l'âge de la retraite, la distribution devient assez différente; en effet, la

¹⁾ Cette appellation, qui est officielle, peut être considérée à juste titre comme peu adaptée voire discriminatoire dans la mesure où elle sous-entend que les activités non rémunérées ne sont pas des activités. Le travail ménager ou éducationnel, par exemple, s'il n'est malheureusement ni reconnu ni compensé, constitue pourtant bel et bien un travail/une activité.

G6.1.1 Personnes de 15 ans et plus sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991

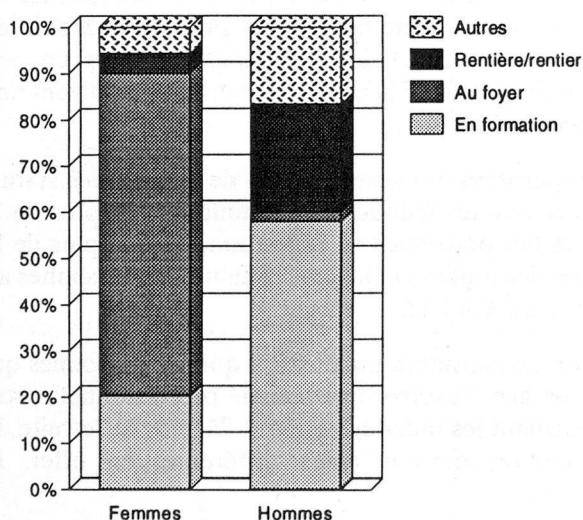


Source: OFS, ESPA 1991
© Office fédéral de la statistique

proportion de femmes s'élève encore: plus des trois quarts de l'ensemble (77%). De ce fait, la proportion de personnes au foyer atteint 54% (presque exclusivement des femmes). Enfin, la part des personnes qui suivent une formation s'accroît: 29%. La distribution selon le sexe devient extrêmement différenciée (voir graphique G6.1.2).

On voit en effet la prééminence de deux groupes sexuellement spécifiques: parmi les femmes sans activité rémunérée, sept sur dix sont femmes au foyer; parmi les hommes sans activité rémunérée, presque les trois cinquièmes sont en formation. La part d'hommes au foyer est quasiment inexistante (2%). Seules 4% des femmes sont au bénéfice d'une rente, contre presque le quart des hommes.

G6.1.2 Personnes de 15 à 62/65 ans sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991



Source: OFS, ESPA 1991
© Office fédéral de la statistique

Les profils féminin et masculin sont donc visiblement différents: chez les hommes, même les raisons de la non activité professionnelle se réfèrent à l'activité professionnelle: formation ou rentes (vraisemblablement d'invalidité ou de perte de gain) pour les quatre cinquièmes d'entre eux. Chez les femmes, cette proportion n'est que de un quart, soit proportionnellement entre trois et quatre fois moins.

6.2 Taux d'activité rémunérée

L'activité professionnelle concerne environ la moitié de la population totale en Suisse, et ce sans changement fondamental depuis le début du siècle: le taux global d'activité (actifs occupés et chômeurs compris) se situe en effet entre 46 et 48% depuis 1900. Si l'on considère la part des personnes actives parmi la population résidante de 15 ans et plus - soit en excluant les enfants - le taux d'activité global proprement dit avoisine les 65%.

La part des femmes, en proportion de l'ensemble des travailleurs, est restée relativement stable, de l'ordre d'un tiers, jusqu'à la fin des années soixante. A partir de 1970, on enregistre une augmentation de la participation des femmes à l'activité économique, qui dépasse légèrement les 40% au début des années 90. L'essor de la population active depuis 1984 (après la récession économique de 1975-76 qui a vu une régression d'environ un dixième de l'emploi total, et après la deuxième récession de 1981-1982) est d'ailleurs assuré pour les trois cinquièmes par le seul accroissement de l'activité économique des femmes.

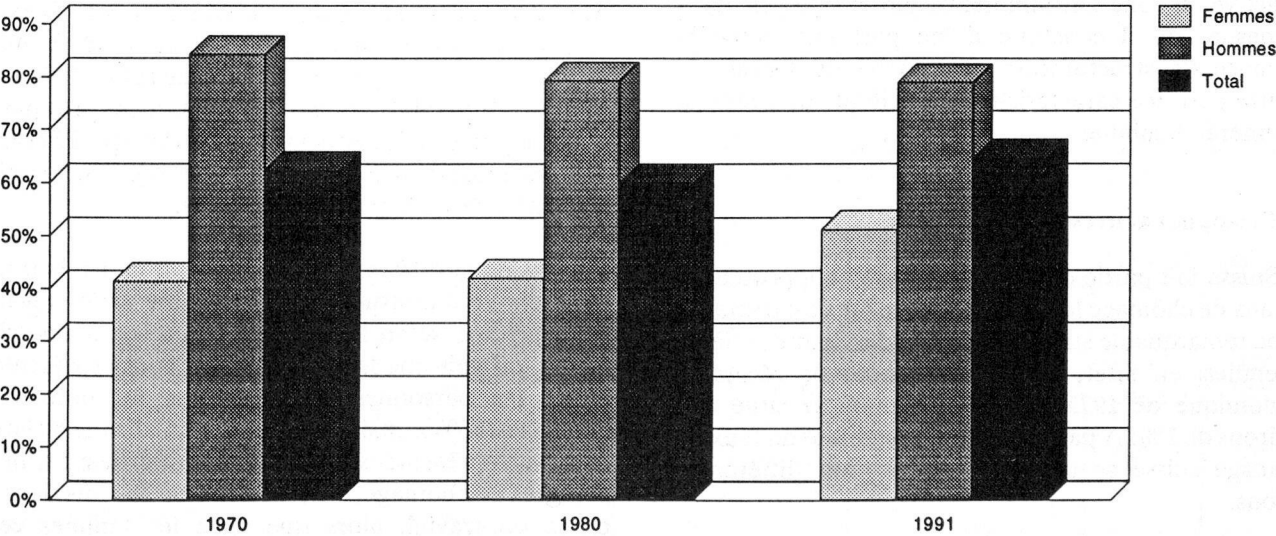
On peut aisément constater sur le graphique G6.2 qu'au cours des vingt dernières années, le taux d'activité global a fort peu varié, mais que la participation relative des hommes et des femmes subit quant à elle des modifications tendancielles: en effet, le taux d'activité des hommes diminue de manière sensible (de 84% en 1970 à 79% en 1991), alors que celui des femmes augmente graduellement (de 41% en 1970 à 51% en 1991).

Cependant, il est nécessaire de considérer quelques éléments permettant de mieux comprendre la structure de la vie active en Suisse, ainsi que les spécificités liées au sexe. Un premier élément se rapporte à la manière de considérer le champ de la vie active, ou du marché du travail: si les chiffres qui concernent les taux d'activité au début des années 90 sont déjà relativement

élevés, la nouvelle acception de la population active qui a été introduite récemment renforce encore davantage cette tendance à la hausse; les nouvelles définitions, qui complètent celles appliquées jusque-là en Suisse, sont utilisées sur le plan international et recommandées par le Bureau International du Travail (BIT). L'application de ces normes dans la nouvelle Enquête suisse sur la vie active (ESPA) a des implications sensibles sur l'observation du champ de l'activité rémunérée; elle a pour effet immédiat d'élargir la définition de la population considérée comme insérée sur le marché du travail: l'activité dite minimale²⁾, par exemple, qui n'était pas prise en compte jusqu'alors et qui est surtout pratiquée par les femmes, induit une hausse sensible du taux d'activité féminin; on peut observer cela en comparant les résultats de la dernière Enquête sur la vie active (1991), calculés respectivement selon les définitions traditionnelles et selon les nouvelles définitions (voir tableau 6.2*).

Les derniers résultats ont pour conséquence de faire passer la Suisse à un rang différent en ce qui concerne la comparaison internationale: en effet, la définition plus large a induit une hausse du taux d'activité, lequel devient ainsi le plus élevé des pays avoisinants. Le taux d'activité de l'ensemble des pays de l'AELE est ainsi très légèrement supérieur à la moyenne suisse (68%), alors que celui de la Communauté européenne est nettement plus bas (54%).

G6.2 Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, en 1970, 1980 et 1991



Sources: OFS, Recensements fédéraux de 1970 et 1980, ESPA 1991

© Office fédéral de la statistique

²⁾ Emplois occasionnels et activités professionnelles régulières de moins de 6 heures par semaine, ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine.

Taux d'activité de la population résidente, comparaison entre les définitions traditionnelles et les nouvelles définitions, en 1991

6.2*	1991, définitions traditionnelles			1991, nouvelles définitions		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Population résidente de 15 ans et plus (en milliers)	5 589	2 886	2 703	5 589	2 886	2 703
Population active (en milliers)	3 611	1 479	2 132	3 790	1 619	2 171
Taux d'activité	64,6	51,2	78,9	67,8	56,1	80,3

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

Un deuxième élément de compréhension est relatif à la structure même du marché du travail, qui révèle d'importantes disparités dans les caractéristiques spécifiques aux genres. Ainsi, comme on le verra par la suite, l'augmentation de l'effectif des femmes actives est étroitement liée à la hausse conjointe des emplois à temps partiel. Cela signifie par exemple que le nombre, ainsi que la proportion de femmes exerçant une activité rémunérée se sont réellement accrus, mais l'on ne peut pas en déduire pour autant que la part du travail effectué par les femmes ait conséquemment augmenté; au contraire, on peut observer que si les femmes constituent 43% de la population active, par contre le travail effectué par elles représente environ un tiers du volume total du travail.

L'influence de l'accroissement du temps partiel dans la vie active est donc constamment à garder à l'esprit, dans la mesure où il constitue d'une part une nouvelle tendance de structuration du marché du travail, et d'autre part une caractéristique spécifique de l'activité rémunérée féminine.

6.3 Personnes actives au chômage

La Suisse fait partie des quelques pays³⁾ qui possèdent les taux de chômage les plus faibles; ce taux est demeuré d'une remarquable stabilité au cours des deux dernières décennies: en effet, depuis les années de récession économique de 1975-76, son maximum se situe aux environs de 1%. A partir de 1990, la stabilité du taux de chômage suisse se trouve ébranlée pour différentes raisons.

A l'heure actuelle, il existe deux statistiques sur le chômage en Suisse: en effet, nous disposons de la statistique officielle effectuée par l'OFIAMT portant sur les personnes inscrites dans un bureau de chômage

(qui touchent une indemnité de l'assurance-chômage); d'autre part, et depuis 1991 seulement, il existe une nouvelle statistique du chômage, établie à partir de l'Enquête suisse sur la vie active (ESPA); cette dernière statistique reprend la définition du chômage proposée par le BIT, définition plus large qui prend en compte également les personnes qui sont au chômage mais qui ne sont pas inscrites dans un office du travail. Là aussi, comme en ce qui concerne la statistique sur les taux d'activité, l'introduction de nouvelles normes a modifié les résultats de manière frappante, puisque la définition internationale du chômage a provoqué une augmentation assez impressionnante des taux enregistrés jusqu'alors; cette modification est d'autant plus accentuée puisqu'elle a coïncidé de près avec le début d'une conjoncture économique défavorable (fin 1990).

Ainsi qu'on peut le lire dans le tableau 6.3.1*, il existe une assez grande disparité entre le taux de chômage féminin et le taux de chômage masculin. Selon les résultats de l'ESPA, les femmes constituent presque les trois cinquièmes des personnes au chômage. Elles sont donc surreprésentées à ce niveau (59%), alors qu'elles forment 43% de la population active.

En plus de la différence numérique, il faut remarquer l'existence d'une structure dissemblable: si l'on regarde la répartition selon les différentes catégories de chômeurs, on voit que les femmes sont sous-représentées parmi les personnes inscrites dans un bureau de chômage (46%), mais par ailleurs qu'elles sont largement surreprésentées parmi les non inscrites: parmi les hommes au chômage, 56% ne sont pas inscrits dans un office du travail, alors que chez les femmes cette proportion est de 74%, soit près des trois quarts des femmes au chômage. Sur ce point, on peut avancer l'hypothèse que cette structure est en relation avec la structure spécifique du travail féminin, soit la fréquence

³⁾ Comme le Luxembourg (1,7%), la Suède (2,5%) ou le Japon (2,1%)

Personnes au chômage: comparaison entre la statistique effectuée par l'OFIAMT et celle de l'OFS (ESPA), état au deuxième trimestre de 1991

6.3.1*	Statistique OFIAMT 1991			Statistique OFS (ESPA 1991)		
	Personnes (nombres absolus en milliers)	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes
Inscrites	32	14	18	22	10	12
Non inscrites	--	--	--	43	28	15
Total	32	14	18	65	38	27
Population active	3 611	1 479	2 132	3 789	1 620	2 169

Personnes (pourcentages)	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Inscrites, selon le sexe				100,0	46,3	53,7
Non inscrites, selon le sexe				100,0	65,5	34,5
Total, selon le sexe	100,0	44,3	55,7	100,0	59,1	40,9
Inscrites, par rapport au total				33,3	26,1	43,8
Non inscrites, par rapport au total				66,7	73,9	56,2
Taux de chômage ¹	1,0	1,0	0,9	1,7	2,4	1,2

¹ Taux de chômage = total personnes au chômage divisé par total population active (y compris chômeurs, non compris recrues)

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

Personnes au chômage, état au deuxième trimestre de 1992

6.3.2*	Nombres absolus (en milliers)			Pourcentages hori-zontaux		Pourcentages verticaux		
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Personnes au chômage								
- inscrites	49	20	29	40,8	59,2	47,1	35,1	61,7
- non inscrites	55	37	18	67,3	32,7	52,9	64,9	38,3
Total	104	57	47	54,8	45,2	100,0	100,0	100,0
Population active ¹	3 736	1 608	2 128	43,0	57,0			
Taux de chômage ²	2,7	3,4	2,2					

¹ Y compris chômeurs, non compris recrues

² Taux de chômage = total des personnes au chômage divisé par total de la population active

Source: OFS, ESPA 1992, extrapolation

de l'occupation à temps partiel, dans la mesure où une personne au chômage hésite davantage à s'inscrire dans un office du travail lorsqu'elle travaille à temps partiel et/ou que le revenu qui manque est un «revenu d'appoint»; une autre explication serait que les femmes qui cherchent à se réinsérer dans la vie professionnelle, et qui ne trouvent pas d'emploi, ne peuvent généralement pas s'inscrire comme chômeuses et obtenir des indemnités.

Quant à la structure d'âge, on peut relever que la moitié (51%) des femmes et des hommes au chômage, sont très jeunes: entre 15 et 29 ans; la répartition femmes-hommes selon l'âge fait apparaître des différences assez notables, toujours en ce qui concerne les personnes au chômage: 47% des femmes contre 56% des hommes ont entre 15 et 29 ans; 42% des femmes contre presque la moitié moins d'hommes (22%) ont entre 30 et 49 ans; enfin 11% des femmes ont plus de 50 ans, alors que c'est le cas pour 22% des hommes. Il semble que ce soit surtout l'entrée sur le marché du travail qui est difficile pour les deux sexes, ainsi que la réinsertion professionnelle pour les femmes qui ont interrompu leur activité.

Le deuxième relevé de l'ESPA, en 1992, souligne l'augmentation du chômage en Suisse (tableau 6.3.2*); le taux global s'est élevé de 1 point pour atteindre 2,7%, soit une augmentation de 60% en une année (entre 1991 et 1992).

En termes de répartition des personnes au chômage selon le sexe, on peut constater que la part des femmes a diminué (de 59 à 55%) et que celle des hommes s'est accrue (de 41 à 45%). Le taux d'augmentation des femmes au chômage est de 50%, alors que celui des hommes au chômage est de 74%. La structure du chômage s'est elle aussi modifiée de manière importante, vraisemblablement en relation avec la période de

récession économique: le nombre de chômeurs inscrits a fortement augmenté (+123%), et celui des non inscrits beaucoup moins (+28%). La part de femmes parmi les personnes inscrites a diminué de 46 à 41%, mais elle est restée stable - toujours les deux tiers - parmi les non inscrites.

6.4 Personnes actives occupées

Evolution récente:

Les résultats du dernier recensement fédéral des entreprises permettent d'étudier l'évolution de l'emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire en Suisse, en termes de postes. Entre 1985 et 1991, date du dernier recensement des entreprises, on compte une augmentation globale des postes de 14,8%. Cependant, le nombre de personnes travaillant à temps partiel a augmenté, lui, de 47,6%, alors que celui des travailleurs à plein temps n'a augmenté que de 7,8% dans le même temps. Un peu plus de la moitié des postes créés entre 1985 et 1991 ont été occupés par des femmes. La progression des emplois féminins se chiffre à 21,4%, contre 10,9% pour les hommes.

Sur l'ensemble des personnes actives occupées de 15 ans et plus, une sur cinq (19,8%) travaille à temps partiel; le travail à temps partiel est effectué essentiellement - à plus de 80% - par les femmes: un peu plus de la moitié des femmes actives occupées ne travaillent pas à plein temps contre rémunération: 40% ont un emploi à temps partiel, et 13% une activité dite minimale (cf. note 2, sous 6.2). Inversement, l'emploi à plein temps reflète la situation de la très grande majorité des hommes (neuf hommes sur dix). Les activités dites minimales sont quant à elles le fait des femmes à 71%: plus d'une femme active sur dix a une activité minimale (13% d'entre elles), contre 4% seulement des hommes.

Degré d'occupation des personnes actives occupées de 15 ans et plus, en 1991

6.4.1*	Effectif en milliers			Pourcentages verticaux			Pourcentages horizontaux		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Plein temps	2 683	744	1 939	72,6	47,6	90,8	100,0	27,7	72,3
Temps partiel	732	618	114	19,8	39,6	5,3	100,0	84,4	15,6
Activité minimale	283	200	83	7,7	12,8	3,9	100,0	70,7	29,3
Total ¹	3 698	1 562	2 136	100,0	100,0	100,0	100,0	42,2	57,8

¹ Le total n'est pas équivalent à la population active occupée totale, en raison des non réponses concernant le degré d'occupation.

Source: OFS, ESPA, 1991, extrapolation

Le marché du travail est donc structuré d'une manière qui est extrêmement différenciée pour les hommes et les femmes. On pourrait dire d'ailleurs qu'il existe une structure spécifique de l'emploi masculin et une structure spécifique de l'emploi féminin. La caractéristique majeure de l'emploi masculin est l'occupation complète, et cela de manière très homogène, bien que l'on puisse observer de légères variations dues à l'âge. Les caractéristiques de l'emploi féminin sont beaucoup plus différenciées: l'occupation à temps partiel est effectivement une dominante de l'activité féminine, mais il faut relever l'hétérogénéité des situations, puisque le travail à temps partiel est lié étroitement à l'âge, à l'état civil, et à la situation familiale des femmes.

En termes de tendances, on pourrait parler d'unicité de forme d'emploi en ce qui concerne les hommes, et de multiplicité des formes d'emploi pour les femmes.

La répartition qui tient compte de l'âge (tableau 6.4.2*) montre que ce sont les femmes les plus jeunes (15 à 24 ans) qui travaillent le plus fréquemment à plein temps: 78% d'entre elles. Cette proportion baisse très rapidement dès la classe d'âge suivante à 45%, pour se stabiliser ensuite autour de 40% pour les groupes d'âges de 40 à 62 ans. Dès le groupe d'âge des 25 à 39 ans donc, l'activité à temps partiel, voire minimale, est dominante chez les femmes. Chez les hommes, le phénomène dessine la tendance inverse, puisque le plein temps concerne en moyenne plus de 9 hommes sur 10, et ceci à tous les âges, sauf les très jeunes hommes (entre 15 et 24 ans), qui sont légèrement moins nombreux à travailler à temps plein.

Le degré d'occupation dit minimal est également très révélateur de cette bipolarité du marché du travail: la proportion des femmes de 15 à 62 ans qui exercent une activité selon un degré d'occupation minimal est quatre fois supérieure (11,5%) à celle des hommes de 15 à 65 ans (2,8%). L'activité minimale est présente de manière assez stable chez les femmes de 15 à 54 ans (11-12% des femmes actives occupées), alors que chez les hommes cette même activité minimale semble essentiellement associée à l'entrée sur le marché du travail, puisqu'elle concerne presque exclusivement les plus jeunes hommes; ceci peut certainement s'expliquer par l'allongement de la durée des études et des petits jobs accessoires effectués par les étudiants, qui retarde l'entrée effective dans la sphère de la vie active. Pour les hommes et pour les femmes, le degré minimal d'occupation devient important parmi les personnes qui continuent à travailler à l'âge de la retraite: il concerne 40% des femmes - respectivement 26% des hommes - encore en activité professionnelle. Concernant ces dernières catégories d'âge, il est surprenant de constater que les femmes sont numériquement plus nombreuses que les hommes à travailler contre rémunération à l'âge de la retraite; est-ce parce qu'elles sont plus jeunes que les hommes, et/ou pour des questions de revenu?

Le travail à temps partiel, qui s'est fortement répandu au cours de la dernière décennie, peut recouvrir différentes formes de contrats, de modes de travail, d'organisation du temps. Cette même appellation, qui n'est pas loin de constituer un nouveau statut professionnel, rassemble aussi bien des horaires allant de 1 heure de travail rémunéré par semaine à près de 40 heures. Sur dix femmes occupées à temps partiel, quatre travaillent irrégulièrement ou moins de neuf heures par

Répartition des personnes actives occupées, selon l'âge, le degré d'occupation et le sexe, en 1991

6.4.2*	Femmes				Hommes			
	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale ¹	Total actifs occupés ²	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale ¹	Total actifs occupés ²
15 - 24 ans	78,0	11,2	10,9	100,0	86,9	3,4	9,7	100,0
25 - 39 ans	45,2	43,2	11,6	100,0	94,2	4,3	1,6	100,0
40 - 54 ans	38,0	50,3	11,7	100,0	94,6	3,5	1,9	100,0
55 - 61 ans	40,1	51,1	8,8	100,0	93,4	5,7	0,9	100,0
62 - 64 ans	18,2	50,0	31,8	100,0	92,0	8,0	.	100,0
65 ans et plus	25,8	31,8	42,4	100,0	36,3	37,5	26,3	100,0
15 ans et plus	47,6	39,6	12,8	100,0	90,8	5,3	3,9	100,0
15 - 61 / 64 ans	49,1	39,7	11,2	100,0	93,0	4,1	2,8	100,0

¹ Activité minimale: jobs occasionnels, activités professionnelles régulières de moins de 6 heures par semaine ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine.

² Non compris les recrues; le total n'est pas équivalent à la population active occupée totale, en raison des non réponses.

Source: OFS, ESPA 1991

semaine, quatre autres travaillent entre neuf et vingt-quatre heures par semaine, et deux plus de vingt-cinq heures par semaine.

Sachant qu'un taux d'occupation inférieur à 12 heures par semaine suffit à exclure un travailleur de la couverture d'assurance pour les accidents professionnels et non professionnels, on peut avancer, d'après les données de l'ESPA, qu'une employée sur cinq n'a aucun droit aux prestations de la CNA. Par ailleurs, le niveau de salaire, qui peut être très bas selon le degré d'occupation, est déterminant pour constituer la prévoyance professionnelle individuelle (deuxième pilier). Ainsi, d'après les données de l'ESPA, ce sont près d'un tiers des salariées qui gagnent moins de 21'600 francs par an, limite inférieure pour l'obligation de verser des cotisations prévues pour la prévoyance professionnelle (chez les hommes, cette proportion n'est que de un sur vingt)⁴⁾. Il faut relever ici que ces observations concernent l'activité principale uniquement; cependant, seules 5,2% des femmes actives occupées ont deux emplois.

Ces exemples permettent de montrer que si l'activité à temps partiel est une des solutions permettant de concilier activité professionnelle et vie de famille pour les femmes, c'est par ailleurs un mode de travail qui peut, selon les cas, restreindre passablement la couverture sociale de base, et mettre en jeu l'autonomie des femmes. La principale conclusion à en tirer est que le régime de sécurité sociale n'est pas adapté aux nouvelles structures d'organisation du travail, et qu'à l'heure actuelle, ce sont essentiellement les femmes qui en subissent les conséquences.

6.5 Enfants et activité rémunérée

Sur l'ensemble des actifs occupés, femmes et hommes de tous âges confondus, seuls 28% ont des enfants de moins de 15 ans dans le ménage. Les femmes représentent un peu plus du tiers des actifs ayant d'assez jeunes enfants, et les hommes respectivement un peu moins des deux tiers.

A peine plus de la moitié des femmes sans jeunes enfants à la maison travaillent à plein temps, alors que cette proportion est de presque 9 sur 10 pour les hommes dans la même situation familiale. Cependant l'activité professionnelle complète est 2,6 fois plus fréquente pour les femmes sans enfants que pour celles qui en ont, qu'ils soient très jeunes ou non. Parmi ces dernières en effet, le rapport entre l'occupation à plein temps et l'occupation à temps partiel, voire minimal, est important, puisque seule une femme sur cinq ayant des enfants travaille à plein temps. Parmi les femmes actives occupées qui ont des enfants à la maison, et qui n'ont pas une occupation professionnelle pleine, les trois quarts ont un emploi à temps partiel, et un quart une occupation minimale.

Chez les hommes, la situation est radicalement différente, puisque la présence d'enfants s'accompagne d'une activité à plein temps pour 96% des pères. Les raisons en sont-elles principalement économiques, l'homme restant encore dans la plupart des cas le pourvoyeur principal des ressources économiques, et qui plus est lorsque le ménage s'agrandit?

Taux d'activité des personnes actives occupées, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991

6.5*	Sans enfants de moins de 15 ans dans le ménage	Avec enfants de moins de 6 ans dans le ménage	Avec enfants de moins de 15 ans et de plus de 6 ans dans le ménage
Femmes			
Plein temps	55,8	20,0	23,7
Temps partiel	33,6	55,0	61,9
Activité minimale	10,6	25,0	14,4
Total	100,0	100,0	100,0
Hommes			
Plein temps	88,5	97,1	95,6
Temps partiel	6,5	2,9	2,2
Activité minimale	5,0		2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, ESPA 1991

⁴⁾ Ries Akiko (1992)

Il est intéressant de relever encore que les hommes qui ne travaillent pas à plein temps (environ un sur dix), même s'ils ne sont que très peu nombreux, sont les hommes qui n'ont pas d'enfants à la maison. Mais vraisemblablement s'agit-il ici d'un effet de l'âge, car parmi ces hommes sans enfants on trouve aussi bien des hommes très jeunes et des hommes en âge AVS, qui sont déjà - ou encore - actifs, mais le plus souvent avec un taux d'occupation réduit.

6.6 Temps de travail

L'horaire de travail hebdomadaire effectué en Suisse est particulièrement élevé; la moyenne calculée pour les personnes employées à plein temps représente 43,2 heures par semaine, ce qui est considérable. La même moyenne, les indépendants exclus, atteint 41,2 heures, ce qui place la Suisse au quatrième rang sur le plan de la comparaison européenne, après l'Islande, la Grande-Bretagne et le Portugal.

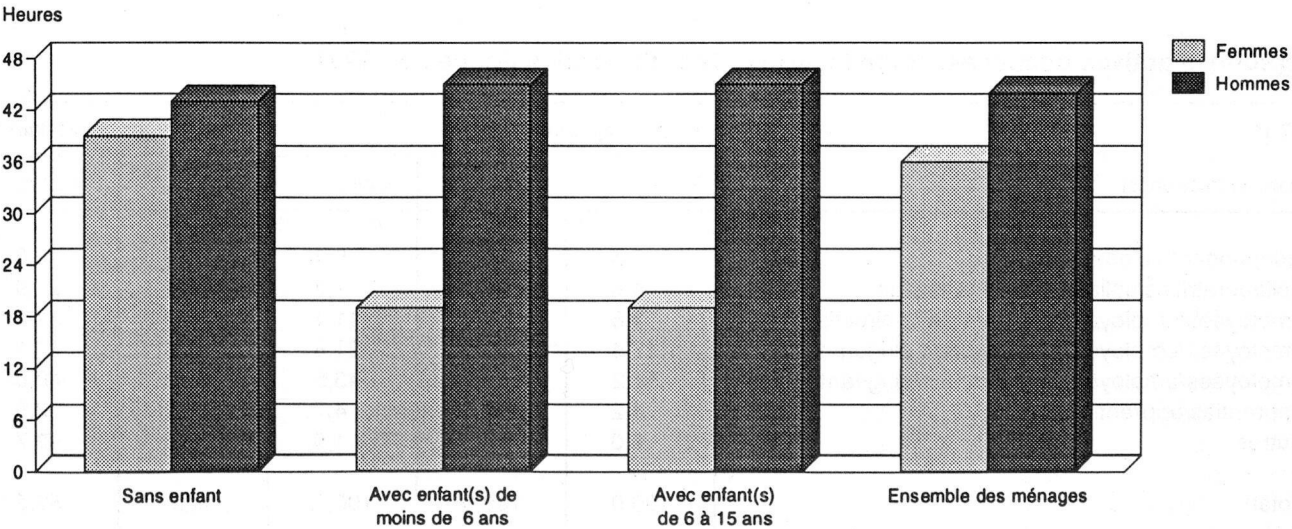
Dans le cadre de ce travail, et dans la perspective de la comparaison entre hommes et femmes, nous considérons les horaires de travail médians des personnes actives occupées, sans tenir compte du degré d'occupation, mais en s'interrogeant sur les variations dues à la présence d'enfants dans le ménage. La médiane partage en deux parties numériquement égales la population étudiée; il y a exactement autant de personnes en dessous de la valeur médiane qu'au dessus. Cela donne une idée souvent plus juste que la moyenne, qui, elle, reflète également les valeurs extrêmes (d'un pôle ou de l'autre) qui existent.

Selon ce mode de calcul, les femmes actives professionnellement travaillent globalement 36 heures par semaine, et les hommes respectivement 44 heures. Si la présence d'enfants dans le ménage fait baisser considérablement le nombre d'heures médian effectué par les femmes (de 36 à 19 heures), il n'en est rien pour les hommes, bien au contraire, puisque l'horaire hebdomadaire de ces derniers a plutôt tendance dans ce cas à augmenter.

On peut constater que l'horaire effectué par les hommes est élevé, et en particulier lorsqu'il y a des enfants dans le ménage, puisque le nombre d'heures médian est de 45, et surtout qu'il varie très peu (variation de 2 heures maximum d'une catégorie à l'autre). Relevons encore que les horaires médians féminin et masculin sont parfaitement stables selon qu'il y ait des enfants très jeunes (de moins de 6 ans) ou plus grands (de 6 à 15 ans) dans le ménage.

Une chose très intéressante à étudier dans la comparaison des genres sur ce sujet est l'écart interquartile, qui donne une idée de la dispersion des horaires hebdomadaires: cette façon de faire partage la population étudiée en quatre parts égales, et donne la valeur au premier quart, à la moitié (médiane), et au troisième quart. On regarde ici l'écart qui existe entre la valeur du premier et du troisième quart, ce qui signifie que l'on s'intéresse à la moitié de la population qui est la plus au centre (les valeurs les plus petites et les plus grandes ne sont pas prises en compte).

G6.6 Horaire de travail hebdomadaire médian des personnes actives occupées, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991



Source: OFS, ESPA, 1991
© Office fédéral de la statistique

Nombre d'heures de travail hebdomadaire des personnes actives occupées (écarts interquartiles), en 1991

6.6*	Femmes	Hommes
Sans enfant dans le ménage	23,00 - 43,00	40,00 - 47,00
Enfant(s) de moins de 6 ans dans le ménage	7,00 - 36,00	41,00 - 50,00
Enfant(s) de 6 à 15 ans dans le ménage	9,00 - 33,41	41,00 - 50,00
Total	19,00 - 42,00	41,00 - 48,00

Source: OFS, ESPA 1991

Ainsi, on peut voir que la distribution est très différente qu'il s'agisse des femmes ou des hommes; sur l'ensemble, la dispersion s'étale pour les femmes entre 19 et 42 heures de travail hebdomadaire, alors que chez les hommes cet écart n'est que de 41 à 48. Ces écarts très importants des horaires hebdomadaires de travail des femmes donnent à tout le moins une image de la multiplicité de formes du travail féminin. Par exemple, chez les femmes qui ont des enfants de moins de 6 ans, on observe un écart très grand et une moyenne basse, qui doivent vraisemblablement refléter la flexibilité des horaires féminins, et les formes différentes d'organisation possibles. Chez les hommes au contraire, il est frappant de constater la grande homogénéité des horaires effectués.

6.7 Statut professionnel

La répartition de la population active occupée selon la situation dans la profession montre un certain nombre de différences marquées entre hommes et femmes. La catégorie la plus importante est celle des personnes ayant un statut d'employé sans fonction dirigeante qui

regroupe la moitié de l'ensemble des personnes actives occupées; dans cette catégorie, il y a presque autant d'hommes que de femmes, numériquement parlant; cependant, trois cinquièmes (62%) des femmes actives occupées sont employées sans fonction dirigeante, contre moins de la moitié (43%) des hommes.

La chose la plus frappante lorsque l'on considère les données du tableau 6.7.1* est la caractérisation sexuelle nettement prononcée des autres catégories: en effet, 70% des personnes ayant un statut d'indépendant et 82% de celles qui ont un statut d'employé membre de la direction sont des hommes; ceux-ci sont encore majoritaires (71%) dans la catégorie des employés avec fonction dirigeante; inversement parmi les personnes ayant un statut de collaborateur familial, il y a 72% de femmes. Il faut encore relever que cette catégorie - la seule à dominante féminine - présente un caractère assez particulier, puisqu'il s'agit d'emplois sans conditions bien définies, parfois même non rémunérés. Il s'agit en quelque sorte d'un type de travail peu visible, qui présente certaines caractéristiques similaires à celles du travail ménager et éducationnel effectué par les femmes.

Personnes actives occupées, selon le sexe et le statut professionnel, en 1991

6.7.1*	Pourcentages verticaux			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Statut professionnel					
Indépendantes/indépendants	12,5	8,7	15,4	29,4	70,6
Collaboratrices/collaborateurs familiaux	4,8	8,1	2,3	72,1	27,9
Employées/employés membres de la direction	7,8	3,3	11,1	18,3	81,7
Employées/employés avec fonction dirigeante	17,4	11,9	21,6	28,9	71,1
Employées/employés sans fonction dirigeante	51,2	61,7	43,5	51,2	48,8
Apprenties/apprentis	4,2	3,6	4,7	36,1	63,9
Autres	2,0	2,7	1,5	57,3	42,7
Total ¹	100,0	100,0	100,0	42,5	57,5

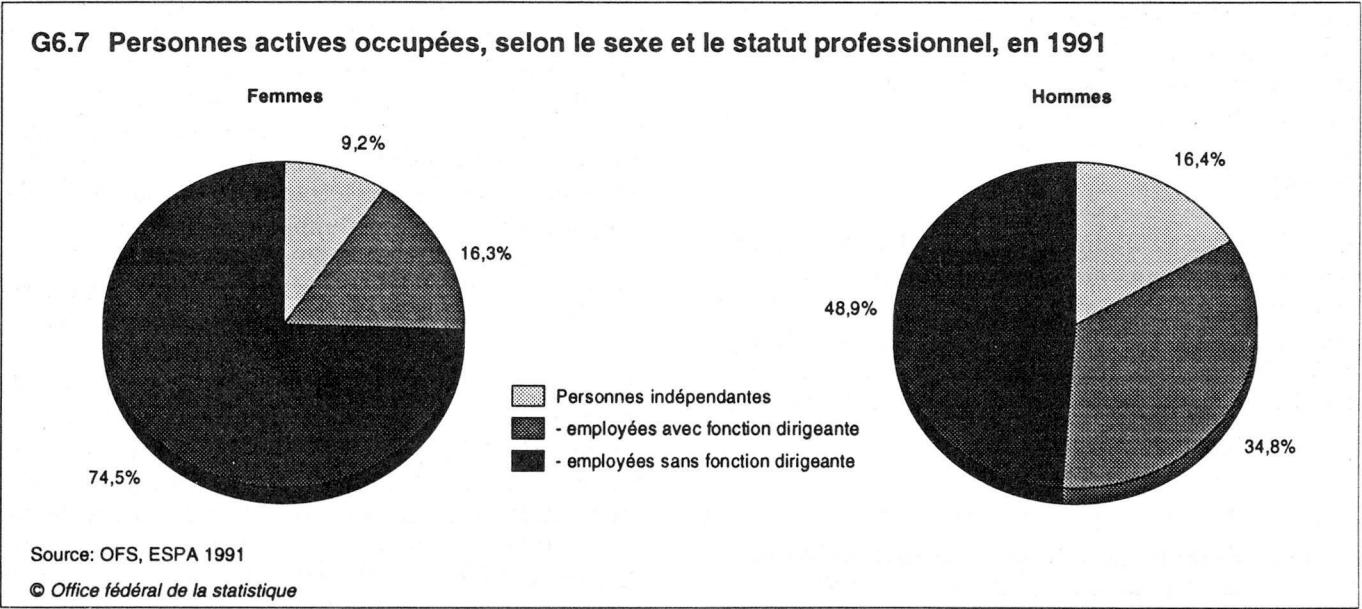
¹ Non compris les recrues

Source: OFS, ESPA 1991

Si l'on regroupe ces catégories (voir graphique G6.7), on peut voir que près des trois quarts des femmes actives sont des employées sans fonction dirigeante, alors que cela n'est le cas que pour la moitié des hommes actifs; le statut avec fonction dirigeante par contre et selon la même tendance est deux fois plus nombreux chez les hommes (35%) que chez les femmes (16%).

Au vu de ces résultats, on peut donc parler de nette sous-représentation des femmes dans les fonctions à responsabilités.

Cette sous-représentation a-t-elle à voir avec le degré d'occupation des femmes, dans le sens où il est plus difficile d'obtenir des responsabilités lorsque l'on travaille à temps partiel, ou s'agit-il d'une véritable discrimination? Si l'on regarde la situation des employées et des employés travaillant à plein temps, uniquement, on voit la chose suivante: 44% des hommes ont un poste avec responsabilités, alors que ce n'est le cas que pour 26% des femmes. Cet exemple montre qu'il ne s'agit pas d'un problème lié au degré d'occupation. Il faudrait cependant pouvoir comparer plus finement les caractéristiques des unes et des autres pour pouvoir conclure.



Proportion d'employées et d'employés, selon la présence de jeunes enfants dans le ménage et les responsabilités dans les fonctions, en 1991

6.7.2*	Avec enfants de moins de 15 ans dans le ménage	Sans enfants de moins de 15 ans dans le ménage
Pourcentage de femmes		
Employées avec fonction dirigeante	12,0	19,9
Employées sans fonction dirigeante	88,0	80,1
Total¹	100,0	100,0
Pourcentage d'hommes		
Employés avec fonction dirigeante	47,3	39,0
Employés sans fonction dirigeante	52,7	61,0
Total¹	100,0	100,0

¹ Non compris les recrues, les apprenties/apprentis et les «autres»

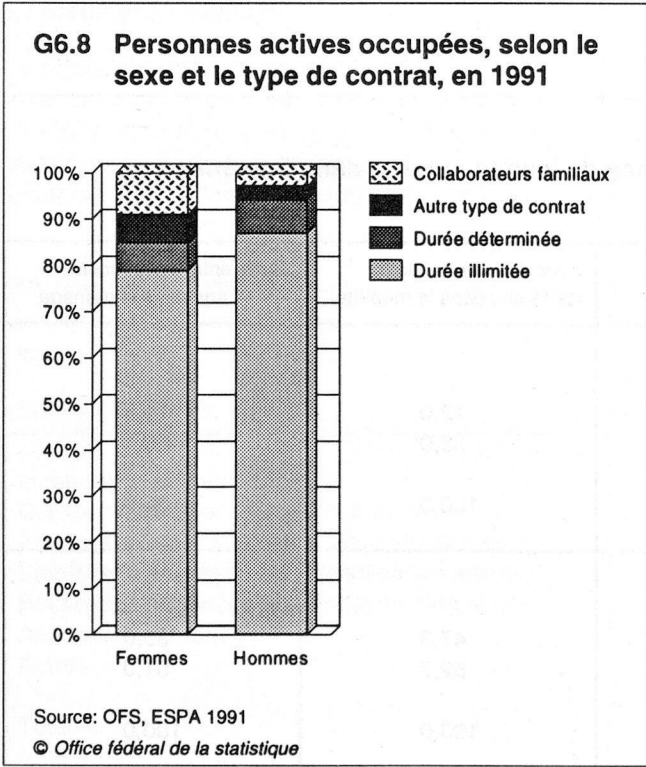
Source: OFS, ESPA 1991

Le croisement de la situation dans la profession avec la présence d'enfants dans le ménage donne également des résultats intéressants: en effet, on se rend compte que parmi les hommes qui ont une fonction avec responsabilités, ceux qui ont de jeunes enfants à la maison sont plus nombreux que ceux qui n'en ont pas, alors que pour les femmes, la situation est orientée dans la direction inverse, puisque le fait d'avoir des enfants représente plutôt un handicap pour une femme dans sa vie professionnelle.

6.8 Type de contrat

Sur l'ensemble des personnes actives occupées, 81,8% bénéficient d'un contrat à durée indéterminée; en proportion des genres, cela concerne un peu plus d'hommes (85,6%) que de femmes (77,1%). Les contrats à durée déterminée sont proportionnellement un peu plus nombreux chez les hommes que chez les femmes (tendance inverse pour les «autres types de contrat» où les femmes sont deux fois plus nombreuses).

Les personnes ayant un statut de collaborateur familial figurent en tant que catégorie à part entière, puisque ce statut est relativement différent des autres: contrat oral, voire pas de contrat du tout, parfois aucune rémunération. Travail quelque peu invisible, il est largement le fait des femmes (presque trois fois plus de femmes que d'hommes).



Parmi les contrats à durée déterminée, les hommes sont plus nombreux à avoir un contrat d'une durée dépassant 3 ans (77% de ce type de contrat) que les femmes (55%).

Si l'on considère globalement que tout contrat qui n'est pas de durée indéterminée représente une certaine précarité, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans ce cas: 22,9% d'entre elles, contre 14,4% parmi les hommes.

6.9 Formes de travail précaires

Concernant la précarité liée au type de contrat ou au statut plus globalement, étudions encore comment se répartissent femmes et hommes dans ces types d'emploi qu'on peut regrouper sous l'appellation de travail sous conditions précaires. Les aspects déterminant le caractère précaire se rapportent à des éléments contractuels ou formels de l'emploi, et constituent «son caractère dérogatoire par rapport à ce qui est considéré comme l'emploi normal(...)»⁵⁾. L'emploi normal se caractérise comme l'emploi à plein temps, l'unicité de lieu et d'employeur, avec une protection juridique et sociale liée à la convention collective et au droit du travail.

Ainsi la précarité est engendrée par l'absence de sécurité, par le côté incertain de certains statuts, ou encore par la difficulté de défendre les droits du travailleur en cas de problème: soit les contrats oraux, ceux fondés sur une relation affective (dans le cas particulier du statut de collaborateur familial), ou pas de contrat du tout; ou l'instabilité relative au mode de rémunération, à la multiplicité des employeurs, etc.

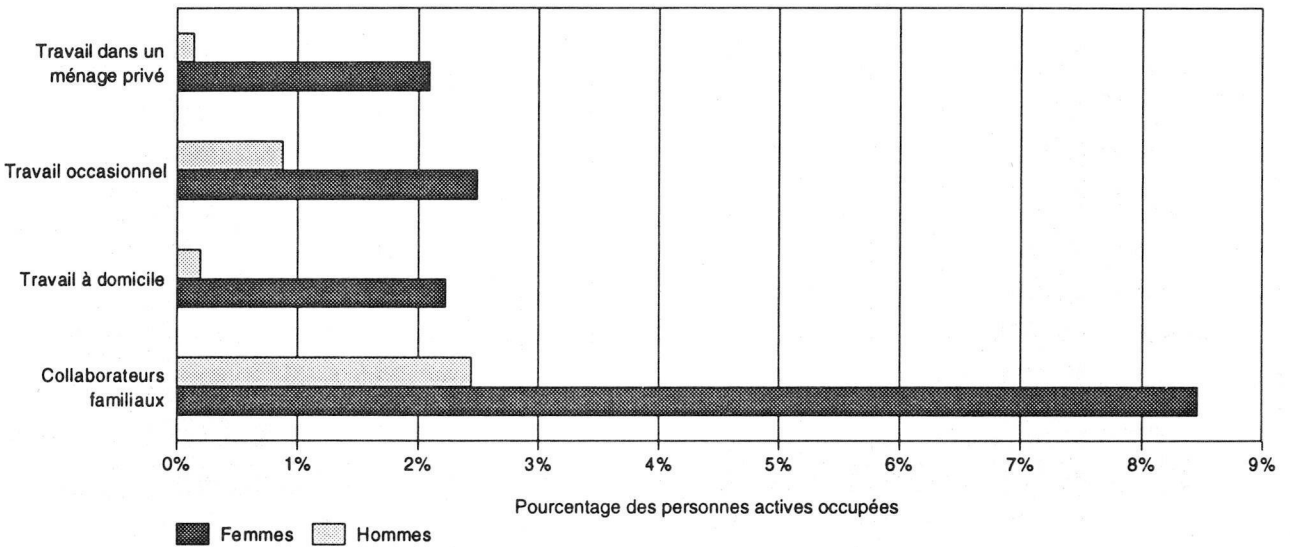
Selon ce point de vue, nous considérons ici les personnes ayant le statut de collaborateur familial, celles qui travaillent à domicile, de manière occasionnelle, ou dans un (autre) ménage privé, ainsi que les personnes qui travaillent moins de 6 heures par semaine. Les femmes sont étonnamment nombreuses dans ces formes de travail précaire, puisque cela concerne une sur cinq d'entre elles (22,1% des femmes actives occupées), alors que ce n'est le cas que pour un homme sur 20 (5,2%). Les femmes sont donc environ quatre fois plus souvent que les hommes en situation de précarité liée à la forme d'activité rémunérée exercée.

6.10 Professions

L'un des facteurs importants de la division du travail spécifique aux genres est la ségrégation de l'emploi, qui passe par la ségrégation des professions. En effet, les

⁵⁾ Caire Georges (1982)

G6.9 Répartition proportionnelle des femmes et des hommes dans les emplois à statut précaire, en 1991



Source: OFS, ESPA 1991
 © Office fédéral de la statistique

femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers, et la séparation spécifique qui existe à ce sujet est particulièrement prononcée en Suisse. La ségrégation professionnelle est un point de départ pour les différences de rémunération et pour les différences de prestige, qui sont tous deux des facteurs déterminants de légitimation sociale.

Pour aborder la situation respective des femmes et des hommes sur le plan des professions, deux approches présentent un intérêt: d'une part l'étude des choix opérés par les jeunes femmes et les jeunes hommes respectivement au moment de l'apprentissage d'une profession (professions apprises) et d'autre part la répartition des sexes au niveau des professions exercées effectivement.

Choix des professions

La première approche permet de mettre en évidence la présence de stéréotypes toujours influents, qui s'exercent en premier lieu sur le choix des professions, et qui se répercutent ensuite sur la structure du marché du travail, et qui lui permettent de perdurer dans sa polarisation. Les femmes et les hommes ne choisissent pas les mêmes professions, à part quelques formations incontournables et communes aux deux sexes, comme celles du commerce et de la vente. Sinon, l'éventail du choix des métiers est très spécifique aux sexes. Sur les 253 professions individuelles choisies par les jeunes en 1990, un bon tiers sont choisies uniquement par des femmes ou par des hommes.

Comme on le voit très bien visuellement sur le graphique 6.10.1, qui ne présente que les dix formations les plus fréquemment choisies, la proportion relative des apprentis est très différente selon qu'il s'agisse des femmes ou des hommes; en effet, ces dix formations de tête de liste rassemblent 70% des jeunes femmes qui ont effectué leur choix d'apprentissage, alors que cette proportion n'est que de 47% pour les jeunes hommes. Chez les femmes, on atteint les 50% avec quatre formations seulement, alors qu'il en faut plus de dix pour les hommes. C'est dire à quel point l'éventail des professions féminines est plus restreint que celui des professions masculines.

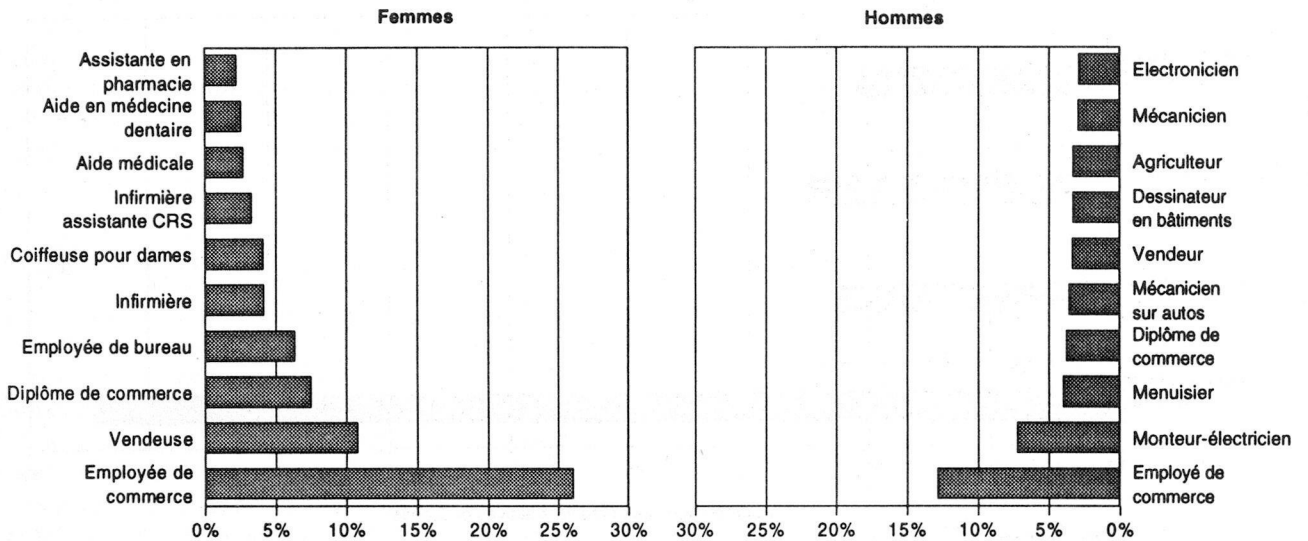
Le groupe des formations du commerce et de la vente est nettement plus représenté chez les femmes: elles apparaissent de manière groupée en tête de liste et rassemblent 44% des élèves; chez les hommes, ce choix est beaucoup moins prioritaire, plus réparti, et ne concerne qu'un élève sur cinq.

Pour ce qui est de la nature des autres formations, on peut les regrouper comme suit, sans recoupement entre les sexes:

femmes: - bureau
 - professions de la santé
 - soins corporels

hommes: - professions techniques
 - professions manuelles
 - agriculture

G6.10.1 Les dix professions les plus souvent choisies par les femmes, respectivement par les hommes, en 1990/1991



Source: OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle
© Office fédéral de la statistique

Relevons encore que les 10 premières professions choisies par les femmes appartiennent toutes au champ des services⁶⁾, alors que celles choisies par les hommes se répartissent dans tous les domaines d'activité.

Il n'est pas besoin de démonstration plus poussée pour établir la ségrégation au niveau des professions choisies, ni pour montrer la présence de stéréotypes marqués. Malgré l'évolution vers une plus grande égalité des chances au niveau de la formation scolaire, les femmes continuent à focaliser leurs choix essentiellement sur des genres de professions reconnus comme féminins ou à dominante féminine. Des professions dans lesquelles certaines «qualités féminines» sont reconnues comme étant adaptées à l'emploi: patience, douceur, dextérité, intuition, dévouement, effacement ou autres.

On peut donc supposer que les différences d'orientation sont déjà fortement intériorisées chez les adolescentes et les adolescents; intériorisation qui à son tour induit un processus d'auto-sélection particulièrement observable chez les filles, les poussant à s'écarter des carrières ou des filières de formation qui leur semblent éloignées du futur probable. Selon cette hypothèse, les jeunes femmes exerceraient sur elles-mêmes une sorte d'anticipation réaliste au moment du choix d'une

profession, se cantonnant dans celles où il leur semble le moins difficile de s'intégrer et d'avoir une vie professionnelle normale⁷⁾.

Professions exercées

Les professions exercées peuvent être, comme les activités économiques, classées dans les trois grands domaines professionnels de la production primaire, de l'industrie, des arts et métiers, et des services⁸⁾. Cette répartition grossière montre déjà très distinctement les différences spécifiques au sexe: les femmes sont nettement concentrées dans les professions de services (quatre femmes sur cinq exercent une profession de type service), alors que les hommes, outre les professions de service, sont également très représentés (deux hommes sur cinq) dans les professions de l'industrie, et des arts et métiers.

Cette répartition des professions en trois grandes catégories ne se recoupe pas avec celle des secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire; en effet, dans chacun des secteurs économiques, on trouve des professions appartenant aux trois grands domaines figurant dans le tableau, comme quelques exemples le démontrent: dans le secteur primaire, environ une

⁶⁾ Bien que ces activités ne soient pas forcément exercées dans le secteur tertiaire uniquement, puisque le secteur secondaire nécessite également bon nombre de postes de services.

⁷⁾ Normale dans le sens de proche des normes ou des valeurs dominantes socialement; soit une profession dans laquelle les femmes se sentent reconnues et valorisées.

⁸⁾ Il ne s'agit pas ici des secteurs économiques auxquels appartiennent les entreprises, mais d'un regroupement des professions.

Répartition des professions exercées, selon le sexe et selon trois grands domaines professionnels, en 1991

6.10*	Pourcentages verticaux			Pourcentages horizontaux		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	5,2	4,2	5,9	100,0	34,1	65,9
Industrie, arts et métiers	26,2	6,4	40,6	100,0	10,2	89,8
Services	60,2	79,1	46,5	100,0	55,1	44,9
Autres	8,4	10,3	7,0	100,0	51,6	48,4
Ensemble des professions	100,0	100,0	100,0	100,0	42,0	58,1

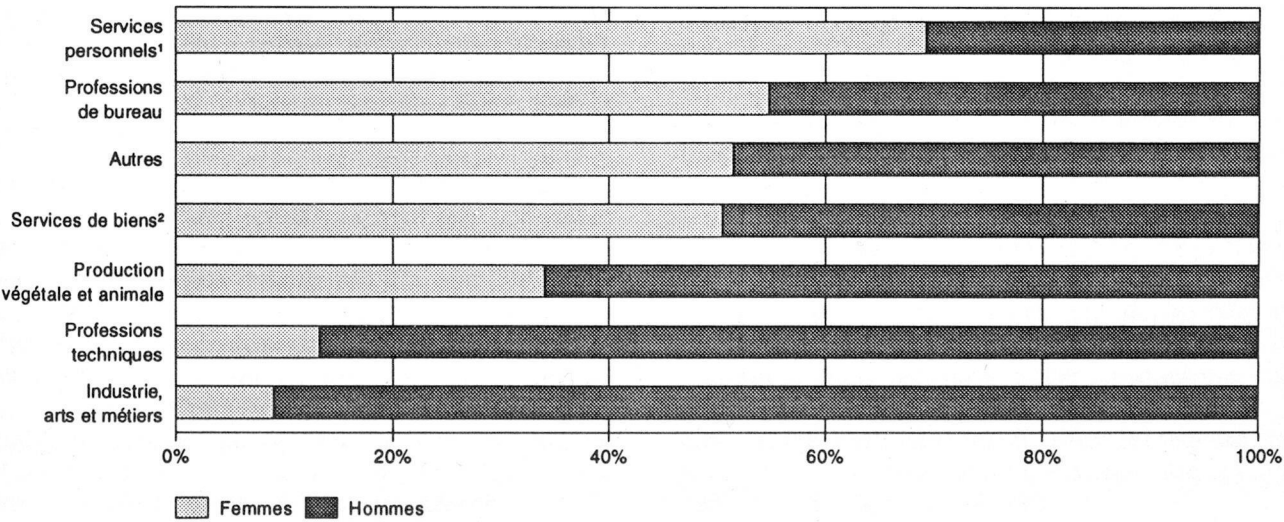
Source: OFS, ESPA 1991

profession sur dix appartient aux services; parmi les hommes occupés dans le secteur tertiaire, presque un tiers exerce une profession du groupe industrie, arts et métiers; ou encore, parmi les femmes occupées dans le secteur secondaire, plus de la moitié le sont dans des professions de services.

Si l'on regarde de manière plus détaillée, par types de métiers, on peut discerner un modèle de ségrégation sexuelle: en effet, sur les 26 différents types de métiers, 18 présentent une nette prépondérance de l'un des sexes. Les types de métiers dans lesquels les femmes sont majoritaires sont d'un nombre restreint (5), ceux dans lesquels les hommes sont majoritaires sont au nombre de 13.

Les types de professions spécifiquement féminins sont les professions de la santé et des soins (80% de femmes), celles de la restauration et de l'hôtellerie (79% de femmes), celles de l'entretien, de l'hygiène et des soins corporels (70% de femmes), celles de l'industrie des textiles (66% de femmes), et enfin celles de la vente (60% de femmes). Les types de professions spécifiquement masculins sont les professions de la construction (2% de femmes), celles de l'industrie des métaux et machines, ainsi que de la transformation du bois (respectivement 5% de femmes), celles de l'industrie minière (6% de femmes), de l'industrie chimique, alimentaire (respectivement 10 et 13% de femmes), de la sécurité et de l'ordre, des transports, ainsi que les professions techniques (13% de femmes), les profes-

G6.10.2 Division sexuelle du travail, selon un regroupement des types de métiers par domaine, en 1991



1 Santé publique, enseignement, médias, art, assistance sociale
2 Vente, transports, services des PTT, sécurité, hôtellerie, nettoyage, hygiène publique

Source: OFS, ESPA 1991
© Office fédéral de la statistique

sions scientifiques (20% de femmes), des arts graphiques (25% de femmes), la vente de services et les professions artistiques (26% de femmes).

La répartition de la force de travail dans les différents types de métiers est si dissemblable qu'on peut dire que la majorité des hommes travaille dans un type de métier à dominante masculine, alors que la majorité des femmes travaille dans un type de métier mixte.

Si nous regroupons encore davantage les professions, cette fois en domaines, nous pouvons dire que les femmes sont extrêmement sous-représentées dans les professions de la construction, de l'industrie des machines, et dans les professions techniques, elles sont toujours sous-représentées dans les autres professions de l'industrie, ainsi que dans les professions agricoles. Quant au domaine des professions de services, il est moins clairement ordonné, puisque ni les services de biens, ni les services personnels ne sont vraiment féminins ou masculins. Le domaine des professions de bureau, par exemple, avec 55% de femmes, appartient aux professions mixtes. Il est vraisemblable que la division sexuelle du travail apparaîtrait à l'intérieur de chaque domaine, mais sur le plan des professions individuelles.

Références bibliographiques

Buhmann Brigitte (1992a): *L'enquête suisse sur la population active. Plein feux sur le monde du travail*. La Vie économique 10/92, p. 42-48, Berne.

Buhmann Brigitte (1992b): *Activité professionnelle et chômage; faits et chiffres concernant les femmes*. Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, canton de Berne, bulletin N° 3.

Caire Georges (1982): *Précarisation des emplois et régulation du marché du travail*. Sociologie du Travail, N° 2.

Charles Maria (1992): *Cross-national variation in occupational sex segregation*. American Sociological Review, Vol. 57, p. 483-502.

IDHEAP (1991): *Femmes et travail*. Travaux réunis par Béatrice Despland, Réalités sociales, Lausanne.

Office fédéral de la statistique (1991): *Documentation de presse 1991*. SAKE-News N° 91/7, OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992a): *Documentation de presse: chômage*. SAKE-News N° 92/1, OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992b): *La vie active en Suisse. Résultats de la première enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1991*. OFS, Berne.

Office fédéral de la statistique (1992c): *L'enquête suisse sur la population active (ESPA); Tableaux 1991*. OFS, Berne.

Ries Akiko (1992): *Femmes et marché du travail: que nous disent les statistiques?* Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, canton de Berne, bulletin N° 3.

7 Ressources financières

S'intéressant à la situation des femmes en Suisse comparativement à celle des hommes, l'étude des ressources financières se pose a priori comme un champ où les différences entre les sexes sont particulièrement marquées; en effet, malgré l'insertion de plus en plus forte des femmes dans la sphère de l'activité rémunérée, et une certaine implication des hommes dans la sphère non marchande (activités familiales, domestiques, de soins), les champs d'activité des femmes et des hommes sont encore largement polarisés. Cette situation n'est pas sans incidence du point de vue de l'accès direct aux ressources économiques, puisque les activités de la sphère non marchande, qui restent largement le fait des femmes, ne sont pas rémunérées. Or les femmes réalisent sans conteste une énorme contribution à la production nationale de subsistance et des biens d'usage. En termes d'heures de travail, les études menées dans différents pays montrent que les activités non marchandes accomplies dans les ménages absorbent approximativement autant d'heures de travail que l'ensemble des secteurs enregistrés de l'économie¹⁾.

Au niveau des comptes nationaux, cette part active des femmes à l'économie au sens large n'est pas prise en compte. Il existe cependant des tentatives récentes visant à évaluer, en termes monétaires, l'apport mesurable du travail ménager au produit intérieur brut (PIB). Ainsi, d'après une étude de l'OCDE qui a effectué cette estimation pour six pays²⁾ et si l'on applique le mode de calcul réalisé pour l'Allemagne à la Suisse, on obtient les résultats suivants: en relation avec le PIB de 1990 de 312 milliards de francs, la valeur économique du travail ménager est estimée à 104 milliards de francs, soit un tiers du PIB; les femmes réalisant environ 72% du travail ménager, leur contribution au PIB suisse est évaluée à 75 milliards de francs. Une autre étude, réalisée cette fois en Suisse³⁾, a obtenu un résultat proche, quoiqu'un peu plus élevé, soit 78 milliards de francs.

Ces évaluations sont intéressantes, dans la mesure où elles représentent une tentative d'attribuer une valeur monétaire à un travail dont la composante économique était négligée jusqu'à maintenant. En effet, ce travail n'a pas de valeur monétaire lorsqu'il est fait au sein d'un ménage privé par l'un de ses membres; en revanche il en prend une dès l'instant où une tierce personne est engagée pour l'effectuer. Elles permettent en outre de relativiser l'idée de l'apport peu important des femmes à l'économie, en empruntant pour ce faire à cette dernière ses instruments et sa logique propre.

Il reste cependant que l'on peut poser l'existence d'une discrimination de fait qui s'exerce sur le travail ménager, puisque la valeur de celui-ci n'est pas reconnue socialement. Cette discrimination découle de la prééminence de la sphère marchande sur la sphère non marchande, et du fait que l'accès aux ressources financières, ainsi qu'à la protection sociale, n'est lié qu'à l'activité professionnelle. Les femmes subissent cette discrimination davantage que les hommes du fait de la division sexuelle entre travail rémunéré et travail non rémunéré.

La question des revenus et des salaires en Suisse demeure une question délicate à traiter; si la Suisse est réputée pour avoir le niveau de vie et le produit national brut par habitant les plus élevés sur le plan international, les données qui permettraient de décrire la situation particulière des habitants sur le plan individuel restent malheureusement lacunaires ou peu adaptées. Cependant quelques éléments laissent espérer une amélioration nette des observations: d'une part, il faut citer les efforts entrepris pour améliorer la qualité des statistiques existantes (révision de l'enquête annuelle sur les salaires et traitements effectuée par l'OFIAMT, introduction de questions relatives à la situation économique dans les enquêtes représentatives comme celle sur la vie active (ESPA), harmonisation et amélioration des informations saisies sur le plan fiscal en Suisse).

D'autre part, il semble qu'il y ait une tendance à plus de transparence sur ce sujet de la part des individus eux-mêmes: il devient plus concevable de «parler salaire» dans la sphère publique, et ceci particulièrement en période de crise; si le tabou associé à l'argent semble s'atténuer quelque peu, c'est également grâce à l'information et aux discussions régulièrement suscitées par certains groupements d'intérêts - syndicats, consommatrices, associations de défense des locataires, etc. - , qui rendent légitime une discussion publique autour de ces questions.

La récente visibilisation du phénomène de la nouvelle pauvreté et les difficultés budgétaires croissantes des ménages à petit revenu ou à revenu unique exigent de s'interroger plus avant sur le problème des inégalités de ressources dans un pays riche; la question de la discrimination salariale envers les femmes ou les étrangers (et particulièrement envers les femmes étrangères) dans un contexte pourtant démocratique s'inscrit dans la même ligne de réflexion.

¹⁾ Goldschmidt-Clermont (1990)

²⁾ Chadeau (1992)

³⁾ Bund Schweizerischer Frauenorganisationen (1981)

Dans ce chapitre, nous allons tenter de faire le point de la question sous l'angle de la comparaison entre hommes et femmes le plus clairement possible, avec les données disponibles qui nous paraissent les plus intéressantes. Certaines interrogations restent en suspens, dans la mesure où elles ne peuvent être démontrées à l'heure actuelle, faute de moyens.

7.1 Salaires

L'étude des différences de salaires entre femmes et hommes devrait être pratiquée selon le principe⁴⁾ suivant: à travail de valeur égale, salaire égal.

Cependant, les observations statistiques qui permettaient de juger si, pour un travail de valeur égale, les femmes et les hommes sont rémunérés de manière similaire, font encore défaut à l'heure actuelle. La question de la rémunération, dans la comparaison entre femmes et hommes, est donc encore particulièrement malaisée à aborder; en effet, s'il y a incontestablement disparité de rémunération, celle-ci est difficile à imputer précisément aux différents facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte⁵⁾: sexe, âge, niveau de formation, qualifications, expérience professionnelle, statut du poste occupé, effet de structure du marché du travail, ségrégation de l'emploi, etc.

Quoi qu'il en soit, et dans le monde entier (ou en tout cas dans les pays pour lesquels on dispose de données), on peut constater de manière générale que les femmes sont partout moins rémunérées que les hommes, l'écart de traitement atteignant en moyenne 30 à 40%⁶⁾ du salaire masculin. En Suisse, l'écart moyen observé est relativement semblable, de l'ordre de 30%.

A titre indicatif, nous présentons ici deux exemples de données disponibles sur les salaires: le premier exemple pris est la statistique officielle de l'OFIAMT en matière de salaires et traitements; le deuxième exemple est construit à partir des données de l'Enquête suisse sur la population active de l'OFS (ESPA), et propose un mode de comparaison des salaires horaires médians en fonction d'un niveau de formation équivalent.

L'enquête annuelle sur les salaires et traitements, effectuée par l'OFIAMT, permet de comparer très approximativement les niveaux de salaire des hommes et des femmes; signalons avant tout que cette enquête, si elle fournit des informations intéressantes, ne donne pas les éléments nécessaires pour analyser les causes des différences de traitement entre les sexes, dans la mesure où ce ne sont pas les salaires individuels qui sont relevés⁷⁾. Cependant, la disparité des revenus du travail, pour les travailleurs à plein temps et d'un niveau de qualification grossièrement comparable est parfaitement discernable.

Salaire horaire moyen des ouvrières/ouvriers, selon la catégorie et le sexe, en 1990

7.1.1*	Salaire horaire moyen en francs				
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ecart	
				en francs	en pourcent
Ouvrières/ouvriers:					
- semi et non qualifié(e)s		14,80	20,94	6,14	29,3
- qualifié(e)s		16,74	24,50	7,76	31,7
Total	21,06	15,23	22,52	7,29	32,4

Source: OFIAMT, Enquête d'octobre sur les salaires et traitements, 1990

⁴⁾ Ce principe figure d'ailleurs dans l'article 4, 2ème alinéa, de la Constitution fédérale: «Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale».

⁵⁾ Une analyse statistique et économétrique menée en 1988 par le professeur P. Kugler - dans le cadre du Groupe de travail «Egalité des salaires» institué par le Département fédéral de Justice et Police - cherchait à établir si et dans quelle mesure les différences de salaire qui apparaissent dans les statistiques sont dues à des différences relevant spécifiquement du sexe et ne se réduisant pas à l'influence d'autres facteurs. Les résultats de l'analyse ont mis en évidence un écart non expliqué, qui laissait présumer l'existence d'une discrimination salariale fondée sur le sexe: l'écart non expliqué se situait entre 20 et 30%; après l'application d'une correction spéciale de sélection, il était encore de 13,8%; (cf. Département fédéral de Justice et Police (1988): *Egalité des salaires entre hommes et femmes*, Rapport final du Groupe de travail «Egalité des salaires» institué par le DFJP, Berne, 1988).

⁶⁾ ONU (1992)

⁷⁾ Cette enquête, qui porte sur un échantillon représentatif d'entreprises (en tout cas pour le secteur secondaire), enregistre les données salariales selon le système des «sommés de salaires» de catégories entières de travailleurs; c'est à partir de ces indications globales que sont calculés les salaires moyens. L'enquête englobe la totalité des branches du secteur secondaire, mais est malheureusement lacunaire pour le secteur des services, où ne figurent pas les branches de la santé, de l'enseignement, ainsi qu'une partie importante des administrations publiques (cantonales et communales). De plus, les travailleurs à temps partiel et les cadres ne sont pas intégrés.

Salaire mensuel moyen des employées/employés, selon la catégorie et le sexe, en 1990

7.1.2*	Salaire mensuel moyen en francs				
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ecart	
				en francs	en pourcent
Employées/employés:					
- catégorie 1 ¹		4 640	6 281	1 641	26,1
- catégorie 2 ²		3 598	4 784	1 186	24,8
- catégorie 3 ³		3 209	4 104	895	21,8
Total	4 893	3 781	5 484	1 703	31,1
Ouvrières/ouvriers et employé(e)s:					
- salaire mensuel moyen	4 279	3 319	4 620	1 301	28,2

¹ Employé(e)s qualifié(e)s travaillant de façon indépendante et justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes, tels que mandataires, chefs d'atelier, chefs de succursale, comptables, premiers vendeurs, etc.

² Employé(e)s ne travaillant pas de façon indépendante mais justifiant d'un apprentissage ou de connaissances particulières, tels que dessinateurs, laborantins, aides-comptables, deuxièmes vendeurs, etc.

³ Employé(e)s tels qu'aides de bureau, magasiniers, commissionnaires, concierges, etc.

Source: OFIAMT, Enquête d'octobre sur les salaires et traitements, 1990

Les moyennes indiquées sont calculées uniquement sur les gains des travailleurs à plein temps; on peut remarquer que quelle que soit la catégorie considérée, les salaires féminins sont moins élevés que ceux de leurs collègues masculins, l'écart représentant sur l'ensemble plus de 1300 francs, soit presque 30% (28,2) du salaire masculin. On peut également relever que plus la qualification est élevée, plus l'écart est grand.

A partir de ces données, il n'est pas possible de déterminer ce qui est dû à un effet de structure, se rapportant à l'insertion particulière des femmes dans le monde du travail (cf. chapitre précédent), et ce qui serait dû à une véritable discrimination salariale. Cependant, la modernisation en cours de l'enquête sur les salaires et traitements devrait permettre dans un avenir proche de comparer beaucoup plus finement les caractéristiques des travailleurs et leurs conditions d'emploi.

Un autre élément est amené par la considération des réponses à l'enquête sur la vie active (ESPA) 1991: nous étudions ici l'écart entre les salaires horaires féminins et masculins, selon le degré de formation atteint (diplôme le plus élevé obtenu). La présentation des données sous forme de salaires horaires permet de contourner le problème des différences de taux d'activité; en effet,

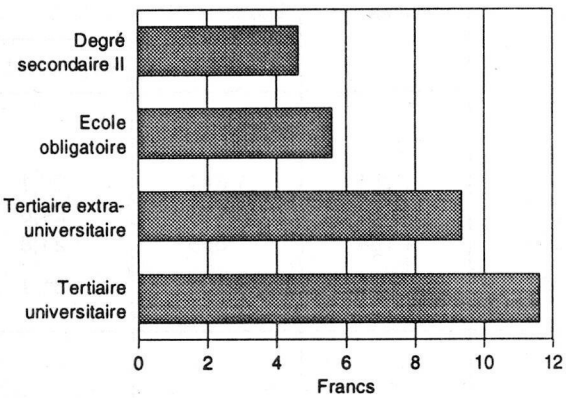
cela indique le niveau de la rémunération selon l'unité horaire et non hebdomadaire ou mensuelle, sans que les particularités d'un emploi - par exemple à temps partiel très bas - ne faussent l'image générale. Ces données sont présentées à l'aide de la valeur médiane⁸⁾ du salaire horaire. Les chiffres se rapportent uniquement aux personnes actives interrogées qui ont indiqué le montant de leur salaire, et le nombre d'heures de travail.

Comme l'indique le graphique G7.1, l'écart entre le salaire horaire médian masculin et féminin est le moins prononcé pour les personnes qui ont un titre du niveau secondaire II (apprentissage, école professionnelle à plein temps, maturité): la différence est de 4,60 francs par heure, ce qui représente 17,1% du salaire horaire équivalent masculin.

Le salaire horaire médian des femmes qui ont un titre du niveau de l'école obligatoire est inférieur, en termes réels, de 5,60 francs par heure à celui des hommes ayant le même niveau de formation; l'écart représente exactement le quart du salaire horaire masculin. Pour les degrés de formation supérieure (diplômes des écoles techniques, de formation professionnelle supérieure, universitaires) l'écart est proportionnellement le même, puisqu'il représente 25,0% du salaire horaire médian masculin. Cependant, en termes réels, la

⁸⁾ Le choix de la médiane plutôt que de la moyenne est motivé par le fait que la médiane, qui partage une population en deux groupes (numériquement égaux) ne répercute pas les effets des valeurs extrêmes (les plus basses ou les plus élevées); en effet, la moyenne ressent et reflète la présence des valeurs extrêmes, même si celles-ci ne sont qu'en très petit nombre. Par ex. si dans une répartition des revenus on trouve deux ou trois revenus extrêmement élevés, la moyenne le reflétera (elle sera plus haute que de raison, par rapport au poids réel que représentent ces quelques valeurs extrêmes).

G7.1 Ecart entre les salaires horaires médians féminins et masculins, selon le niveau de formation, en 1991



Source: OFS, ESPA 1991
© Office fédéral de la statistique

différence atteint presque 9,40 francs par heure pour le niveau tertiaire non universitaire et 11,60 francs par heure pour les personnes ayant un diplôme universitaire, ce qui est considérable.

Sur l'ensemble, tous degrés de formation confondus, l'écart représente 23,1% de la valeur masculine. Si les disparités paraissent moins étendues lorsque l'on considère ces dernières données que celles de l'enquête sur les salaires et traitements, cela doit être dû en partie à la différence de méthode, soit le choix de la moyenne et de la médiane respectivement.

Relevons tout de même, et cette observation concorde avec d'autres études menées, en France par exemple, que plus les femmes ont investi de temps et d'efforts dans leur formation, plus les différences de salaire avec les hommes de même niveau sont marquées. Cela peut paraître surprenant; une explication vraisemblable résiderait dans le fait que les hommes qui ont un haut niveau de formation accèdent - par effet de structure en grande partie - beaucoup plus souvent et plus facilement que les femmes à des postes hiérarchiquement élevés, qui sont très bien rétribués; une autre explication plausible se référerait à ce que l'on nomme, pour les femmes, «l'effet de la pause familiale».

Reste à l'heure actuelle une impossibilité formelle de dépasser le stade de l'observation des disparités. En effet, les données statistiques disponibles ne permettent pas d'analyser si véritablement, à travail de valeur égale, correspond un salaire égal. Elles n'autorisent pas non plus à pouvoir distinguer entre discrimination et/ou

différences de structure ayant une incidence sur la rémunération. Par ailleurs, la détermination stricte et scientifique des critères d'évaluation du travail de valeur égale pose en soi d'importantes difficultés.

7.2 Personnes au bénéfice d'une rente

Rentes de l'assurance-vieillesse

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse⁹⁾ sont en majorité des femmes: en termes de personnes, il s'agit pour près des deux tiers (64%) de femmes, et pour un peu plus d'un tiers d'hommes.

Nombre de personnes bénéficiaires d'une rente de vieillesse, en mars 1990

7.2.1*	Femmes	Hommes
Rentes simples AVS	439 000	143 000
Rentes pour couples		
- de l'AVS	238 000	240 000
- de l'AI ¹	6 000	- -
Total	683 000	383 000
En pourcent	64,1	35,9

¹ Femmes âgées de plus de 62 ans participant à une rente pour couple de l'AI, leur mari étant invalide

Source: Office fédéral des assurances sociales

En ce qui concerne la répartition selon le genre de rentes, les rentes de couple constituent 29% de l'ensemble des rentes de vieillesse. Les autres rentes sont des rentes simples, destinées soit à des personnes seules, (célibataires, veuves ou divorcées), soit à des personnes mariées dont le conjoint n'a pas encore atteint l'âge de la retraite¹⁰⁾. Les trois quarts des rentes simples concernent des femmes. Cette forte sur-représentation des femmes pour les rentes de vieillesse s'explique aisément par deux facteurs: d'une part, les femmes atteignent l'âge de la retraite (fixé pour elles à 62 ans) 3 ans plus tôt que les hommes; d'autre part, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, leur espérance de vie étant de 7 ans supérieure à celle des hommes.

⁹⁾ Seules les rentes principales sont prises en considération ici. Ainsi, les rentes complémentaires pour femmes mariées ne figurent pas; celles dont les bénéficiaires ne sont pas domiciliés en Suisse non plus.

¹⁰⁾ Et qui n'est pas invalide.

Considérant les rentes AVS, le montant moyen de la rente simple ne diffère que de 55 francs selon le sexe considéré, en défaveur des femmes. En effet, le montant moyen des rentes simples des femmes (1265 francs/mois) est inférieur de 4% à celui des hommes (1320 francs/mois).

Pour ce qui est de la répartition des rentes, on peut remarquer parmi les bénéficiaires d'une rente simple, que si la proportion de femmes et d'hommes qui touchent une rente d'un montant inférieur à la rente minimale est identique (2,7%), la proportion de femmes qui ne touchent que la rente minimale (800 francs) est presque trois fois supérieure à celle des hommes dans la même situation (10,8% des femmes, contre 4,1% des hommes). Une partie des femmes en question (environ 40%) sont des femmes mariées dont l'époux n'a pas encore atteint l'âge de la retraite, et qui ont exercé une activité lucrative restreinte ou qui touchent une rente extraordinaire d'un montant équivalant à celui de la rente minimum.

En ce qui concerne la répartition des rentes de montant intermédiaire, et ce jusqu'aux rentes les plus élevées, la proportion de femmes est toujours légèrement plus basse que celle des hommes, mais ceci dans une mesure relativement minime. Enfin, on trouve pratiquement le même pourcentage de femmes et d'hommes (respectivement 27,5 et 29,1%) obtenant le montant de la rente ordinaire maximum.

Il faut toutefois noter que ces répartitions sont grandement influencées par l'état civil, et qu'en principe la rente de vieillesse des veuves (63% des femmes bénéficiant d'une rente simple sont des veuves) repose sur les mêmes bases que la rente pour couple, soit sur le cumul des revenus du couple. Mais il est intéressant d'observer un groupe très homogène, celui des personnes célibataires. La moyenne des rentes ordinaires est approximativement la même pour les hommes et pour les femmes (respectivement 1115 et 1101 francs). La répartition des rentes selon leur montant est également assez proche (pour exemple: 9% des hommes obtiennent la rente maximale, contre 8% pour les femmes). Les rentes reposent ici évidemment sur les seuls revenus soumis à cotisation de ces personnes, ce qui signifie qu'elles avaient une situation très comparable sur le marché du travail, en termes de revenu du moins. Ainsi, pour un même taux de cotisation et une situation de rente quasi identique, les femmes prennent leur

retraite 3 ans plus tôt et bénéficient en moyenne d'une rente de vieillesse deux fois plus longtemps que les hommes.

Les couples connaissent une répartition des rentes plus favorable: plus de la moitié obtiennent la rente maximale (28% pour les rentes simples), alors que l'on ne trouve pratiquement pas de rentes minimales (9% pour les rentes simples). Cela tient au fait que les revenus des couples mariés sont en moyenne plus élevés que ceux des personnes seules, et que le revenu déterminant la rente se compose de la somme des revenus du couple.

Cependant, l'analyse mérite d'être affinée par la prise en considération des prestations complémentaires (PC), dont la finalité est de remédier à l'insuffisance des rentes¹¹⁾. Notons que sur l'ensemble des bénéficiaires d'une rente de vieillesse, 14,4% reçoivent une prestation complémentaire en 1990¹²⁾.

Si la proportion des personnes bénéficiaires de PC augmente très sensiblement avec l'âge, on remarque également une forte différence entre les hommes et les femmes: en effet, parmi les personnes seules, et à tout âge, la part des retraitées bénéficiant d'une prestation complémentaire est plus élevée que celle des hommes, cette différence s'accroissant encore avec l'âge (voir G7.2.1).

Comme le calcul des limites de ressources donnant droit aux PC prend en considération toutes les sources de revenu (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} piliers et fortune), on peut supposer que l'élément le plus déterminant est à imputer essentiellement au niveau insuffisant des rentes du deuxième pilier (ou prévoyance professionnelle)¹³⁾ et ceci de manière plus accentuée pour les femmes. Le niveau des rentes de la prévoyance professionnelle étant parfaitement dépendant des caractéristiques de l'activité rémunérée exercée durant la période active (régularité, taux d'activité, revenu du travail), nous devons certainement voir ici les conséquences de l'insertion très particulière des femmes dans le monde du travail (cf. chapitre 6). En effet, les particularités principales de l'activité professionnelle féminine - temps partiel, voire activité minimale, interruption(s) de l'activité professionnelle pour raison familiale, variations du taux d'activité, etc. - sont malheureusement peu compatibles avec la conception qui sous-tend le régime de prévoyance de vieillesse, ou en tout cas ne restent pas sans conséquences sur la situation économique des femmes retraitées.

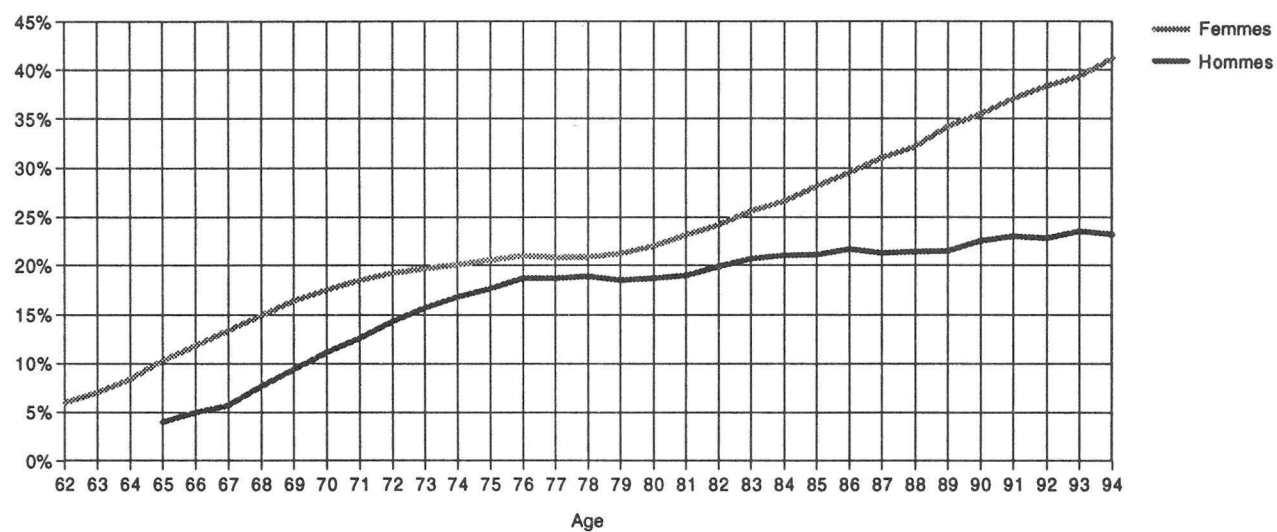
¹¹⁾ Limites du revenu donnant droit aux PC (1990):

hors home:	- pers. seule	1140 francs/mois
	- couple	1710 francs/mois
en home:	- pers. seule	1900 francs/mois
	- couple	3200 francs/mois

¹²⁾ Relevons encore qu'il est communément admis que si l'attribution des PC était automatique, la part des rentiers bénéficiaires serait plus importante qu'elle ne l'est à l'heure actuelle, car les rentiers doivent faire personnellement valoir leurs droits à une PC, au cours d'une procédure généralement lente et laborieuse, et trop souvent psychologiquement douloureuse, puisque faisant publiquement état d'une situation de précarité, voire de pauvreté.

¹³⁾ Les statistiques concernant les rentes du deuxième pilier (institutions de prévoyance professionnelle) ne sont malheureusement pas encore disponibles avec la distinction homme/femme. Cette lacune devrait être comblée dans les prochaines années.

G7.2.1 Part des personnes seules touchant des rentes AVS et bénéficiant de prestations complémentaires, selon l'âge et le sexe, en 1991



Source: Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
© Office fédéral de la statistique

Rentes de l'assurance-survivants

Relevons que dans les dispositions en vigueur à l'heure actuelle, le droit à une rente de survivant n'est reconnu qu'aux femmes et aux enfants: les veufs en sont donc exclus¹⁴⁾, situation qui découle de la vision traditionnelle des rôles masculins et féminins dans la famille. Près de la moitié des rentes de veuves, calculées sur la base des revenus du mari décédé, sont des rentes ordinaires maximales.

Rentes de l'assurance-invalidité

Il y a davantage d'hommes parmi les rentiers AI (59%) que de femmes, et leur proportion augmente de manière significative avec l'âge; de manière générale, les hommes sont plus exposés que les femmes aux accidents professionnels, du fait de la nature même de certaines activités. De plus, ils sont soumis plus longtemps que les femmes aux risques, l'âge de la retraite masculine étant plus élevé.

En ce qui concerne le montant des rentes, il faut distinguer les rentes ordinaires des rentes extraordinaires. Ces dernières sont versées essentiellement à des personnes invalides de naissance ou devenues invalides avant qu'elles n'aient atteint l'âge de 18 ans. Et il n'y a pour ce groupe guère de différence entre femmes et hommes. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les rentes ordinaires, versées à des personnes devenues invalides après avoir en principe exercé une certaine activité professionnelle, et où l'on observe d'abord que

les femmes ont un degré d'invalidité en général plus faible que les hommes (parmi les femmes, 28% ont un degré d'invalidité compris entre 50 et 66%, donnant droit en principe à une demi-rente de l'AI, contre 24% des hommes).

Pour l'ensemble des bénéficiaires de rentes simples (rentes entières, demi et quart de rentes confondues), la moyenne des rentes des femmes se situe à 85% de la moyenne des hommes (respectivement 898 et 1053 francs).

Nombre de personnes bénéficiaires d'une rente d'invalidité, en mars 1990

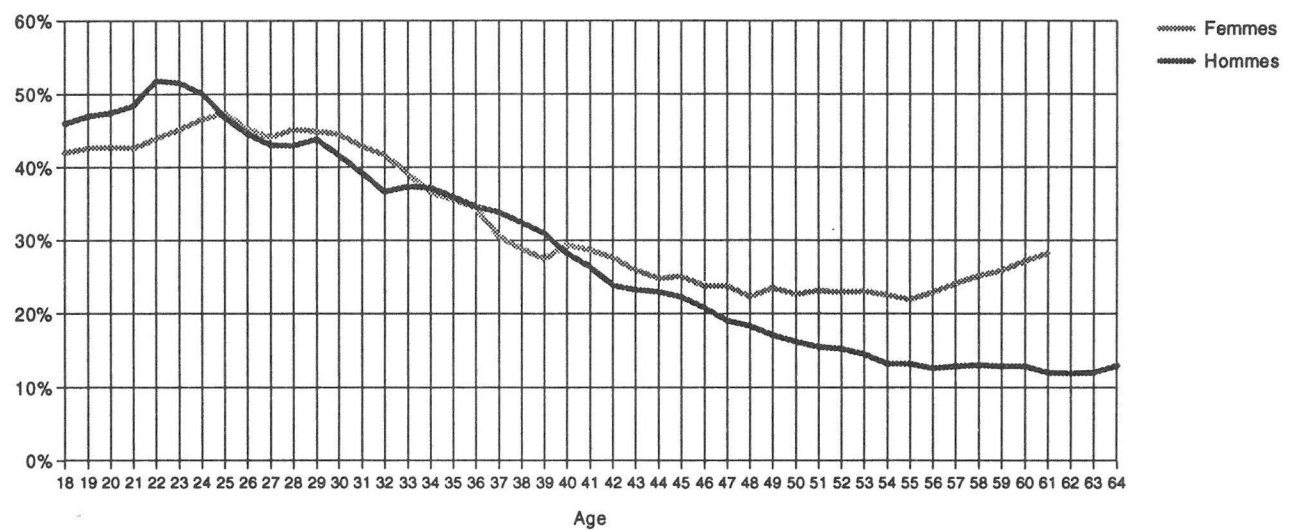
7.2.2*	Femmes	Hommes
Rentes simples AI	49 000	68 000
Rentes pour couples		
- de l'AI	3 000	9 000
- de l'AVS ¹	2 000	- -
Total	54 000	77 000
En pourcent	41,2	58,8

¹ Femmes invalides bénéficiant d'une rente pour couple de l'AVS, leur mari ayant atteint l'âge de la retraite

Source: Office fédéral des assurances sociales

¹⁴⁾ Les dispositions prévues dans la 10ème révision de l'AVS devraient remédier en partie à cet état de fait, qui préférait les hommes.

G7.2.2 Part des personnes seules touchant des rentes AI et bénéficiant de prestations complémentaires, selon l'âge et le sexe, en 1991



Source: Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
© Office fédéral de la statistique

On observe dans l'AI aussi des différences dans la répartition selon le montant de la rente entre femmes et hommes. Pour les personnes obtenant une rente simple, on note que proportionnellement 6 fois plus de femmes (12% d'entre elles) que d'hommes (2% d'entre eux) n'ont que la rente minimale; à l'opposé, 16% des hommes obtiennent une rente maximale, contre 9% des femmes.

Les prestations complémentaires à l'AI reflètent également ces différences: un quart de l'ensemble des rentiers AI bénéficient d'une PC, ce qui concerne essentiellement les personnes seules; cette proportion est de 29% parmi les femmes invalides, contre 21% pour les hommes. A partir de 40 ans, les femmes sont proportionnellement plus souvent au bénéfice d'une PC que les hommes.

Rentes AVS et AI: cotisations et prestations

Pour mettre en perspective les informations concernant les montants des rentes, un survol de la situation selon le point de vue des différences hommes/femmes entre le plan des cotisations et celui des prestations est tout à fait révélateur.

En 1990 en effet, les femmes représentent 40% des personnes qui cotisent à l'AVS et à l'AI; leurs revenus soumis à cotisation constituent à peine plus du quart du total des revenus AVS (26%). A l'autre bout de la chaîne, les femmes représentent 60% des bénéficiaires de rentes, et la part des prestations qui leur sont accordées est la même. Cet écart considérable mérite d'être relevé, car il reflète à lui seul l'ampleur de la

différence de situation entre femmes et hommes sur le plan du travail rémunéré. Cette différence se trouve répercutée au niveau du financement de la protection sociale, du fait que l'activité rémunérée reste la source principale du calcul des cotisations et des prestations.

Nombre de personnes cotisant et somme des revenus de l'AVS et de l'AI , en 1990

7.2.3*	Femmes	Hommes
Personnes cotisant		
Nombre de personnes	1 600 000	2 458 000
Pourcent	40%	60%
Somme des revenus		
Milliards de francs	47,2	134,1
Pourcent	26%	74%

Source: Office fédéral des assurances sociales

Références bibliographiques

Bund Schweizerischer Frauenorganisationen (BSF) / Betriebswissenschaftliches Institut der ETH Zürich (1981/1989)

- Wertschätzung der Haushaltarbeit. BSF / BWI.
- Monetäre Bewertung der Haushaltarbeit: Ergänzung von Wertschätzung der Haushaltarbeit. BSF / BWI.

Buri Markus, Eschmann Nicolas, Portmann Urs (1991/1992):

- *Assurances sociales: survol statistique des prestations du premier pilier*. La Vie économique, N° 7/91, Berne.
- *Femmes et hommes dans l'AVS, l'AI et les PC: aperçu statistique*. La Vie économique, N° 9/92, Berne.

Cash, die Wirtschaftszeitung der Schweiz (1992): *Frauen: Hausarbeit ist 75 Milliarden wert / Was nichts kostet ist viel wert*. Cash, die Wirtschaftszeitung der Schweiz, 4.09.1992.

Chadeau Anne (1992): *Que vaut la production non marchande des ménages?* Revue économique de l'OCDE, N° 18, printemps 1992.

Département fédéral de Justice et Police (1988): *Egalité des salaires entre hommes et femmes*. Rapport final du

Groupe de travail «Egalité des salaires» institué par le DFJP, Berne.

Goldschmidt-Clermont Luisella (1990): *La mesure économique de l'activité non marchande des ménages*. Revue internationale du travail, vol. 129.

Office fédéral des assurances sociales (1991): *Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI; mars 1991*. OFAS, Berne.

Office fédéral des assurances sociales (1991): *Rentes de l'AVS et de l'AI; mars 1989/1990*. OFAS, Berne.

ONU (1992): *Les Femmes dans le Monde: des chiffres et des idées, 1970-1990*. ONU.

Revaz Florian (1991): *Enquête d'octobre 1990 sur les salaires et traitements; résultats et commentaires*. La Vie économique 9/91, Berne.

8 Pouvoir et politique

8.1 Exécutifs et législatifs fédéraux, cantonaux et communaux

De manière générale, les femmes sont nettement sous-représentées au sein des gouvernements et des parlements, qu'il s'agisse du niveau fédéral, cantonal ou communal.

Au niveau fédéral, on ne trouve aucune femme au sein de l'exécutif, après les dernières élections nationales de 1991. Alors que les femmes sont éligibles à ce niveau depuis plus de 20 ans maintenant, une seule est devenue conseillère fédérale et a occupé un tel poste de 1984 à 1989. A l'exception de cette période, la plus haute instance dirigeante du pays a toujours été et est restée jusqu'à tout récemment exclusivement masculine. Quant au législatif, si les femmes n'en sont pas totalement exclues, elles sont cependant bien minoritaires: 35 parmi les 200 personnes élues au Conseil national (soit 17,5 %) et 4 parmi les 46 membres du Conseil des Etats (soit à peine un dixième).

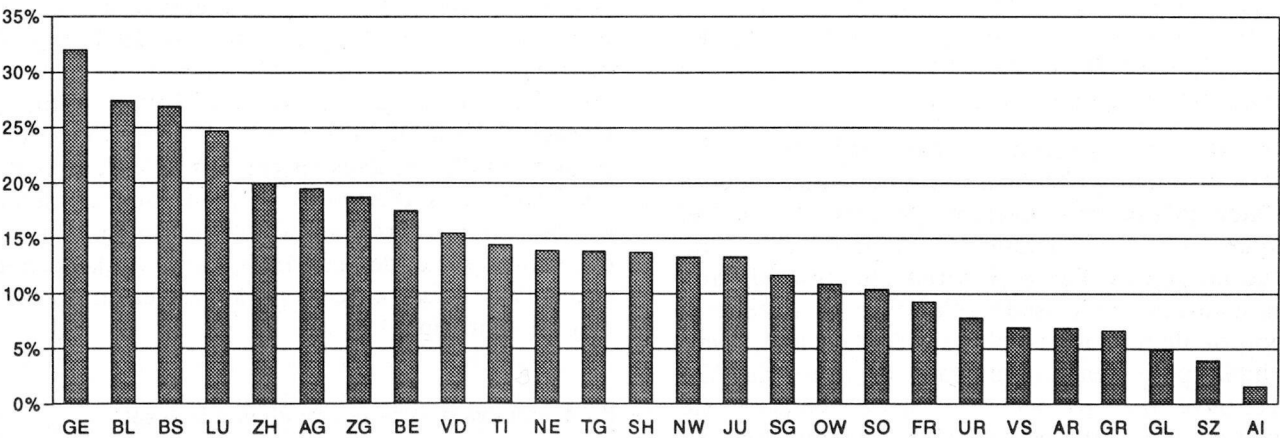
Cette sous-représentation n'est pas uniforme si on considère l'appartenance politique ou la représentation des régions linguistiques. Ainsi, au Conseil national, 57% des femmes élues sont membres du Parti socialiste (PSS) ou du Parti écologiste suisse (PES); 34% appartiennent aux partis gouvernementaux bourgeois - Parti radical-démocratique (PRD), Parti démocrate-chrétien (PDC) ou Union démocratique du centre (UDC). Chez les écologistes, les femmes siégeant au Conseil national sont majoritaires; presque 30% des sièges du PSS reviennent à des femmes, contre 10 à 12%

chez les partis bourgeois. Sur le plan régional, notons que 13 cantons seulement ont une représentation féminine au Conseil national. La majorité des Conseillères nationales proviennent de Suisse alémanique; actuellement il n'y a que 4 députées romandes; en 1987, elles étaient 7. Le canton du Tessin n'a élu aucune femme au Conseil national, que ce soit en 1987 ou en 1991.

Au niveau cantonal, la situation n'est guère plus favorable. A fin mars 1991, cinq cantons seulement comprennent une femme au sein de leur exécutif; il s'agit de Zurich, Lucerne, Schwytz, Fribourg et Soleure. Dans les autres cantons, les exécutifs ne comptent que des hommes. En ce qui concerne le législatif, on trouve en moyenne 15% de députées au sein des parlements cantonaux. Mais ce chiffre cache une grande diversité entre cantons: 1,6% à Appenzell Rhodes-Intérieures et 32% à Genève pour prendre les deux extrêmes. Ainsi, même dans le meilleur des cas, la représentation féminine dans un législatif cantonal n'atteint pas un tiers.

On ne possède que des informations fragmentaires concernant la représentation des femmes dans les organes politiques de niveau communal. Ainsi, une enquête a été effectuée en 1988 auprès des exécutifs communaux¹⁾. Dans le cadre de celle-ci, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes de Suisse (soit 3022) et les trois quarts y ont répondu. Les résultats ont été regroupés par canton. D'après cette enquête, on trouve en moyenne 8,4% de femmes au sein des exécutifs communaux. La proportion de femmes varie d'un canton à l'autre et comme précédemment, ce sont

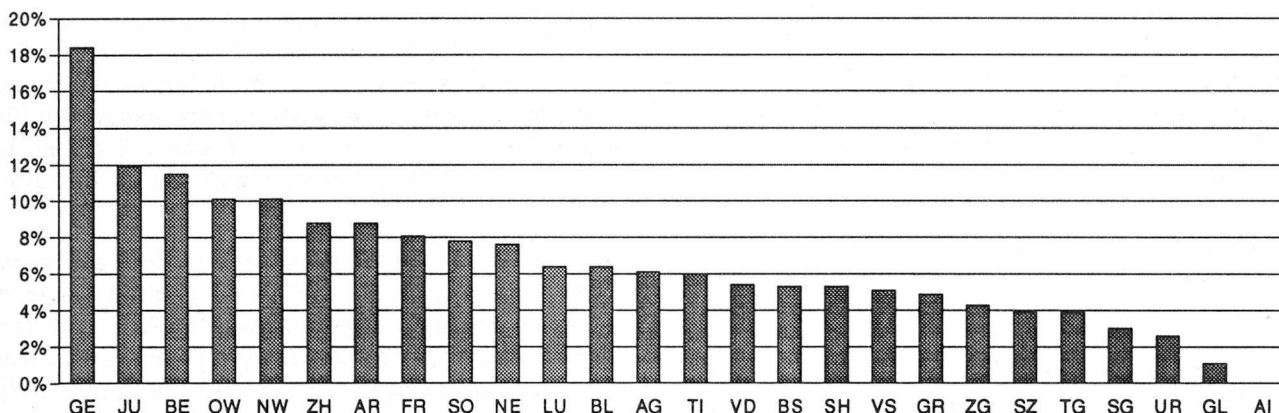
G8.1.1 Représentation des femmes dans les législatifs cantonaux, en mai 1991



Source: Association suisse pour les droits de la femme
© Office fédéral de la statistique

¹⁾ Kurmann, 1991

G8.1.2 Représentation des femmes dans les exécutifs communaux, en 1988, moyennes par canton



Source: Questions au féminin 1/1991
© Office fédéral de la statistique

les cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures et de Genève qui constituent les deux extrêmes: 0% et 18,4% respectivement.

Une autre statistique est effectuée par l'Union des villes suisses. Mais elle ne comprend que les villes membres de l'Union des villes suisses ainsi que toutes les villes de plus de 10'000 habitants, qu'elles appartiennent à l'Union ou pas. Ici, la moyenne suisse, obtenue à partir de 129 villes, est de 11,5% (voir tableau T8.1.5 en annexe). Les données de l'Union des villes suisses étant regroupées selon la taille des villes, on peut constater que cette variable semble avoir une influence sur la proportion de femmes élues. Ainsi, c'est parmi les plus grandes villes de Suisse (50'000 habitants et plus) que l'on trouve la plus forte proportion de femmes dans les exécutifs communaux (14,8%). L'Union des villes suisses publie également une statistique relative aux législatifs communaux. D'après celle-ci, ces derniers comprennent en moyenne 22,5% de femmes. Ici aussi, les femmes obtiennent les meilleurs résultats dans les plus grandes villes de Suisse (29,3% d'élues parmi les 5 villes de 100'000 habitants et plus).

Si l'on essaye de dégager quelques tendances générales de ces différents résultats, on peut tout d'abord constater qu'aux trois niveaux - fédéral, cantonal et communal - la représentation féminine est dans l'ensemble un peu meilleure (il serait plus juste de dire moins mauvaise) au législatif qu'à l'exécutif. Ensuite, la proportion de femmes est plus élevée dans les gouvernements et parlements communaux que cantonaux. On ne retrouve que partiellement cette tendance (le pouvoir politique est plus accessible aux femmes s'il est plus limité, décentralisé) en comparant le niveau cantonal au fédéral. Il est vrai que le Conseil fédéral ne comprend aucune femme, alors que cinq cantons ont une femme dans leur gouvernement. En revanche, la représentation féminine dans 18 législatifs cantonaux

est inférieure à celle de l'Assemblée fédérale (15,9%). On observe aussi de nettes différences entre cantons et certains se montrent plus favorables aux femmes que d'autres. (Zurich, Lucerne, Genève, Bâle-Ville et Bâle-Campagne notamment); mais il faut également relever que, pour un canton donné, tous les indicateurs ne vont pas forcément dans le même sens. Ainsi, Genève a la plus forte proportion de femmes dans les exécutifs communaux et le législatif cantonal, mais aucune femme à l'exécutif cantonal. Zurich a une femme à l'exécutif cantonal et une bonne proportion de femmes (plus élevée que la moyenne) au législatif cantonal; en revanche la représentation des femmes dans les exécutifs communaux n'est pas très élevée. Schwytz a une femme dans son gouvernement cantonal, mais la proportion de femmes au législatif cantonal ainsi que dans les exécutifs communaux est inférieure à la moyenne.

Notons toutefois que des changements se sont produits dans le domaine politique depuis 1990 - 1991 et que des progrès notoires ont été réalisés concernant la représentation des femmes: élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral en 1993, sensible augmentation de la proportion d'élues dans les cantons d'Appenzel Rhodes-Extérieures, d'Argovie, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais; après les élections communales de décembre 1992 et de mars 1993, Berne est la première grande ville suisse avec un parlement et un exécutif à majorité féminine.

8.2 Instances judiciaires de niveau fédéral

La part des femmes dans les instances judiciaires de niveau fédéral est excessivement faible: 1 femme sur 30 juges pour le Tribunal fédéral et 1 sur 9 juges pour le Tribunal fédéral des assurances. Et la représentation au niveau des suppléants n'est guère plus favorable.

8.1*	
Exécutif fédéral:	Au printemps 1993, une femme a été élue au Conseil fédéral.
Exécutifs cantonaux:	Le nombre de femmes siégeant dans les gouvernements cantonaux s'est porté à 9; par rapport au total des sièges dans les exécutifs cantonaux (166), la représentation des femmes est de 5,4%.
Législatifs cantonaux:	Avec une moyenne de 19,3%, la proportion de femmes élues dans les parlements cantonaux est maintenant supérieure à celle du Conseil national; la représentation féminine est nettement au-dessus de la moyenne suisse dans les cantons de Soleure (34,7%), d'Argovie (31,5%) et de Genève (32,0%).

Source: OFS, Section culture, politique et conditions de vie

8.3 Organes dirigeants des syndicats, des associations professionnelles et des associations patronales

La proportion de femmes dans les organes dirigeants des syndicats est assez faible: 13%, respectivement 17% pour les comités directeurs et comités centraux de l'Union syndicale suisse et de ses fédérations en 1988²⁾, par exemple. Ces pourcentages sont nettement inférieurs à la part de femmes dans la population active (voir chapitre 6). Mais il faut bien voir que la sous-représentation féminine existe déjà au niveau des membres des syndicats. Ainsi, les femmes représentent en 1988 13% des effectifs de l'Union syndicale suisse et 27% des effectifs de la Fédération des sociétés suisses d'employés en 1990³⁾.

Si l'on en juge d'après les données disponibles (qui ne sont pas exhaustives), la proportion de femmes est encore plus faible, soit de l'ordre de 3 à 4%, dans les organes dirigeants d'associations professionnelles ou patronales.

En résumé, les femmes sont très peu présentes dans des organisations qui ont pour fonction de défendre et de promouvoir les intérêts de diverses catégories sociales, sur le marché du travail d'abord et plus généralement dans différents domaines de la société.

8.4 Administration publique

Deux constatations s'imposent concernant l'emploi des femmes à la Confédération (voir graphique G6.8.4, à la page suivante, ainsi que tableaux T8.4.1 à T8.4.4 en annexe). Tout d'abord, on ne trouve que 20% de femmes dans l'ensemble du personnel de l'administration fédérale (alors qu'elles constituent plus de 40% de la population active). La proportion varie selon le secteur considéré: 30% aux PTT et 8% aux CFF, notamment. Ensuite la répartition des hommes et des

femmes dans les différentes classes de traitement, que l'on peut considérer comme un indice de statut et de pouvoir, est bien différente. Les femmes sont absentes au sommet de la hiérarchie et surreprésentées dans les basses classes de traitement. La situation des hommes présente les caractéristiques inverses. A cet égard, il ne semble pas y avoir de différences notables entre les secteurs de l'Administration fédérale. Ainsi les PTT, qui emploient une proportion de femmes plus élevée que la moyenne, n'en comptent pas plus dans leurs classes supérieures.

Conscient de cette sous-représentation des femmes au sein de la Confédération, le Conseil fédéral a édicté en 1991 des «Instructions concernant l'amélioration de la représentation et de la situation professionnelle du personnel féminin de l'administration générale de la Confédération». Celles-ci sont entrées en vigueur en 1992.

Les données détaillées concernant le chapitre «Pouvoir et politique» se trouvent en annexe, tableaux T8.1.1 à T8.4.4.

Références bibliographiques

Conseil fédéral (1992): *Instructions concernant l'amélioration de la représentation et de la situation professionnelle du personnel féminin de l'administration générale de la Confédération*. Feuille fédérale, vol. II, p.604 sqq., Berne.

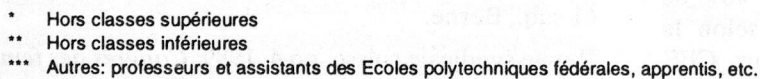
Fédération des sociétés suisses d'employés (1990): *Rapport d'activité*, FSE, Zurich.

Kurmann Luzia. (1991): *Frauen in den Schweizer Gemeinde Exekutiven*. Questions au féminin, 1/1991, p. 61 sqq., Berne.

Revue syndicale suisse, no 4, 1989: *Congrès des femmes de l'USS du 9 et 10 mars 1989*. USS, Berne.

²⁾ Revue syndicale suisse, N° 4, 1989
³⁾ Rapport d'activité 1990 de la Fédération des sociétés suisses d'employés

Hommes



© Office fédéral de la statistique

Résumé

Rappelons d'abord les principaux points dégagés dans chaque domaine en comparant la situation des deux sexes.

Population:

Mis à part des éléments de type biologique et de mode de vie (espérance de vie plus élevée chez les femmes, par exemple), ce chapitre permet également de mettre en évidence des modifications, ou en tout cas des évolutions de type socioculturel: évolution du cadre de la vie privée, resserrement de la famille nucléaire et séparation des générations; maîtrise par les femmes de leur fécondité par la contraception, d'où le contrôle des naissances, non seulement au niveau du nombre, mais aussi de la fréquence et du moment de l'enfantement. L'augmentation des divorces montre aussi un recul de certaines valeurs telles que la stabilité ou la sécurité, au bénéfice d'autres comme l'individualisme et l'épanouissement personnel; le mariage reste une norme, mais ses composantes évoluent.

Santé:

L'espérance de vie des femmes est globalement plus élevée que celle des hommes; d'un autre côté, les femmes qui exercent une activité rémunérée semblent être plus souvent malades que les hommes (ce qui n'est pas sans rapport avec la charge d'enfants et les maladies de ces derniers). Par ailleurs, les femmes ont une autre conscience ou considération de leur (état de) santé, et une meilleure attitude (du point de vue de la santé) concernant l'alimentation, la consommation de tabac ou d'alcool, et la prévention, en particulier du SIDA; pourtant l'observation des groupes d'âge les plus jeunes, montre sans conteste un changement de comportement (surtout vis-à-vis du SIDA et de la consommation de tabac), qui laisse présager un nivellement des différences entre les sexes. La mortalité masculine est plus élevée, quelle que soit la cause de décès considérée; la plupart des causes de décès sont d'ailleurs liées au mode de vie et à l'attitude à l'égard de la santé.

Parmi les professionnels de la santé, environ un médecin sur six est une femme, avec une tendance à la hausse. Dans les professions infirmières, qualifiées, semi ou non qualifiées, les femmes représentent entre 90 et 96% des effectifs, et on ne constate aucun changement tendanciel concernant ce type de statuts.

Emploi du temps:

Les études concernant l'emploi du temps font apparaître l'ampleur du travail effectué par les femmes dans la sphère privée (sphère non professionnelle). L'un des points les plus intéressants concerne la répartition du

travail ménager entre hommes et femmes, en relation avec le statut familial ou l'état civil, où l'on observe que, quel que soit le type de ménage et quel que soit le taux d'activité professionnelle, les femmes effectuent en règle générale plus d'heures de travail ménager que les hommes; la seule situation qui montre un investissement équivalent en termes d'heures de travail, est celle où femmes et hommes vivent indépendamment, et n'ont pas d'enfants, soit pour les ménages de célibataires vivant seuls.

Congé maternité et prise en charge des enfants:

Ce domaine est resté essentiellement celui des femmes, puisqu'en plus du rôle de mères, celles-ci occupent presque tous les emplois de prise en charge des enfants. La part de femmes qui cumulent les tâches éducationnelles (et ménagères) et une activité professionnelle est en augmentation. Ces dernières sont confrontées à un certain nombre d'obstacles: les problèmes du congé maternité, qui est réglementé fort diversement selon les cantons (entre 8 et 17 semaines de congé payé); les problèmes de prise en charge des enfants malades, puisque cette éventualité est juridiquement régie de manière incertaine, et que le congé payé s'y rapportant n'a pas de durée légalement fixée; enfin les possibilités de prise en charge des enfants par des professionnels sont considérablement restreintes: manque de places dans les crèches ou dans les écoles de jour, devoirs surveillés (seuls 4,2% des enfants de 0 à 14 ans sont pris en charge par ce type d'institutions).

Education:

Le niveau de formation de la population dénote une nette amélioration du niveau général de formation des femmes, mais, même dans la jeune génération, des différences notables entre niveaux de formation masculin et féminin subsistent. Les disparités entre sexes sont encore très présentes, bien que les chances d'accès à la formation se soient très nettement améliorées pour les femmes. Les disparités perdurent également au niveau de la proportion de femmes et d'hommes respectivement qui entament une formation professionnelle ou des études universitaires, mais, surtout, elles sont frappantes lorsque l'on considère les filières de formation: en effet, les choix exercés par les hommes, respectivement les femmes restent extrêmement différenciés en fonction du sexe (les femmes ayant tendance à choisir des métiers dits féminins, les hommes les métiers dits masculins).

Parmi le personnel enseignant, si les femmes sont très présentes dans les niveaux d'enseignement préscolaire, et primaire, leur présence diminue dès le niveau secondaire pour s'amincir au fur et à mesure que le niveau scolaire augmente.

Activité rémunérée:

Les disparités de sexe sont particulièrement visibles dans le monde du travail, ceci selon différents angles; si la proportion de femmes exerçant une activité professionnelle rémunérée a constamment augmenté durant les dernières décennies, la structure respective de l'emploi masculin et de l'emploi féminin est fondamentalement différente; cette structure apparaît d'ailleurs comme clairement polarisée selon le mode unicité-diversité: unicité de l'emploi masculin, qui, quel que soit l'âge considéré, est exercé à plein temps, multiplicité et diversité des formes d'emploi féminin: variation de la répartition des travailleuses entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel selon l'âge, prééminence globale du temps partiel pour les femmes de plus de 25 ans, avec de nombreuses variations dans le degré d'occupation, dues aux situations individuelles et familiales. En plus des différences de structure de l'emploi, on peut relever des disparités au niveau de la situation et du statut professionnel: les femmes occupent nettement moins souvent des postes à responsabilité que les hommes, ont des contrats souvent plus flous que ceux des hommes, et sont particulièrement nombreuses dans les formes d'emploi précaire. Au niveau des professions exercées, la ségrégation est très marquée, les femmes sont concentrées essentiellement dans les professions dites féminines et dans les services (vente, bureau, soins), les hommes dans celles dites masculines (professions techniques, manuelles, etc.), avec un éventail de professions nettement plus étendu.

Ressources financières:

La disparité de ressources entre les sexes est énorme: sur le plan global (puisque les hommes travaillent, contre rémunération, plus et plus régulièrement que les femmes), ainsi que pour des statuts très grossièrement similaires; la différence de rémunération à niveau de formation égal est frappante, par exemple.

La situation des personnes au bénéfice de rentes de vieillesse ou d'invalidité montre également un certain nombre de différences, concernant avant tout la qualité relative des rentes (type de rente, état civil, activité professionnelle antérieure). Il y a en outre proportionnellement davantage de femmes qui touchent des prestations complémentaires à l'AVS que d'hommes, ce qui tend à démontrer l'insuffisance relativement fréquente des rentes de vieillesse des femmes.

Pouvoir et politique:

Les femmes sont de manière générale sous-représentées dans les instances exécutives et législatives des niveaux fédéral, cantonal, et communal. Parallèlement à leur marginalisation dans la sphère politique, les femmes sont également très peu présentes dans les organisations qui ont pour fonction de défendre et de promouvoir les intérêts de diverses catégories sociales,

sur le marché du travail d'abord (syndicats, corporations professionnelles, ou associations patronales), et plus généralement dans les différents domaines de la société.

La solidarité des domaines

Une lecture transversale des différents domaines abordés fait apparaître la visible solidarité de ces domaines, et particulièrement la solidarité de trois secteurs: école, activités rémunérées et non rémunérées, et enfin vie politique et associative. En effet, l'on se rend compte aisément des interrelations qui existent entre ces secteurs: les schèmes de comportement et de choix qui sont transmis par l'éducation se répercutent assez naturellement dans le domaine de l'activité professionnelle rémunérée et dans le rôle familial, ainsi que dans la sphère de la vie publique (vie politique et associative).

Les filières d'études et les métiers qui, de manière générale, sont choisis prioritairement par les femmes sont en fait ceux qui leur sont les moins problématiques a priori, soit ceux qui leur posent le moins de difficultés d'insertion, sociale et/ou professionnelle; ces choix coïncident en effet avec les domaines reconnus socialement comme légitimes pour les femmes (prise en charge et éducation des jeunes enfants, soins, travail de bureau, etc.); or, ces domaines sont peu valorisés, du point de vue du prestige social qui leur est associé, comme de celui du pouvoir et de l'influence. La répercussion dans le monde du travail rémunéré s'offre comme un continuum: les postes les moins valorisés sont souvent les moins bien rémunérés, ceux qui ne permettent pas ou peu de s'élever dans l'échelle hiérarchique, par exemple. Mais par ailleurs, ce sont ceux-là mêmes qui sont les plus conciliables avec le rôle familial.

Enfin, dans la sphère publique, politique, institutionnelle, les femmes sont la plupart du temps sous-représentées, voire absentes, et souvent cantonnées dans des fonctions de secrétariat, ou d'organisation. Il est vrai que cette sphère a toujours été considérée comme étant un domaine masculin; la plupart des associations professionnelles souffrent aussi de cette connotation d'«affaires des hommes». Cependant, certaines associations de défense d'intérêts, comme par exemple les associations de défense des consommateurs, sont davantage du ressort des femmes, eu égard vraisemblablement au fait que les femmes sont les maîtresses de l'économie domestique (notons d'ailleurs que la forme féminine l'emporte volontiers sur ce thème, en tout cas en Suisse: «les consommatrices»).

En résumé, aucun des domaines ne peut être considéré en soi, comme un champ clos, sans référence avec ce qui se passe dans d'autres secteurs de la société. Ainsi, typiquement, on ne peut pas analyser les caractéris-

tiques de l'activité professionnelle des femmes sans prendre en compte les charges familiales (actuelles, futures ou passées) de la plupart d'entre elles. De même, des études centrées sur les femmes qui assument des mandats politiques ont mis en évidence des liens très nets entre biographie familiale et carrière politique¹⁾ : l'âge auquel une femme débute en politique varie selon son statut marital et maternel, par exemple.

La réalisation de l'égalité entre femmes et hommes

L'objectif du projet de l'ECE était de comparer la situation des hommes et des femmes dans différents domaines importants par rapport à la problématique de l'égalité entre les sexes. Cette égalité est définie en termes d'égalité des chances. Trois aspects sont pris en considération :

- un même accès au travail rémunéré, soit les mêmes possibilités de s'assurer une indépendance économique
- les mêmes devoirs et les mêmes droits relativement à la prise en charge des enfants et au ménage
- les mêmes possibilités de participer aux activités politiques et syndicales de la société.

Pour chacune de ces dimensions, le bilan de la comparaison est très clairement négatif en Suisse. Les femmes effectuent dans l'ensemble moins de travail rémunéré que les hommes et lorsqu'elles travaillent dans une même mesure qu'eux, elles sont moins payées. Elles consacrent nettement plus de temps aux enfants et aux travaux ménagers que les hommes. Leur participation à la vie politique et associative est restreinte.

Voyons maintenant comment le principe de l'égalité entre les sexes a été posé dans la constitution suisse. L'article 4 de la constitution fédérale stipule dans son 2^e alinéa :

L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cette définition de l'égalité ne correspond qu'en partie à celle de l'ECE. Mais elle n'est pas totalement étrangère à celle-ci. Par ailleurs, le message qu'a publié le Conseil fédéral en 1979 relativement à l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes» nous donne aussi quelques indications sur la

conception de l'égalité que le gouvernement suisse a voulu promouvoir. Ainsi, l'égalité des droits signifie que «*désormais, toute différence de traitement, fondée sur la seule différence de sexe, est interdite*» sauf «*dans des cas où la différence biologique ou fonctionnelle due au sexe exclut absolument une égalité de traitement*» (p. 74). Et aussi : «*L'égalité des droits et l'égalité des chances, au sens où nous les entendons, doivent permettre à l'homme d'avoir une tâche domestique et à la femme une activité hors de la famille.*» (p.7)

L'idée que l'on peut dégager est bien celle d'une abolition de la prédétermination des rôles: ce n'est pas nécessairement la mère qui doit s'occuper des enfants et du ménage et le père entretenir la famille. Ceci correspond d'ailleurs bien à la transformation du droit matrimonial, acceptée en votation populaire en 1988. Dans l'ancien droit (Articles 160 et 161), l'attribution des rôles selon le sexe était définie ainsi: «*Le mari... pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants. La femme... dirige le ménage*». Dans le nouveau droit (Article 163), elle est remplacée par un arrangement entre partenaires: «*Mari et femme... conviennent de la façon dont chacun apporte sa contribution, notamment par des prestations en argent, son travail au foyer, les soins qu'il voue aux enfants ou l'aide qu'il prête à son conjoint dans sa profession ou son entreprise*».

Cependant, en contradiction avec cette reconnaissance formelle de la liberté de choix pour chacun et chacune, la notion de rôles spécifiques masculin et féminin n'a pas disparu. Le Conseil fédéral relevait déjà ce phénomène dans son Message de 1979: «*Le fait déterminant, à l'origine de ces pratiques discriminatoires, est l'idée, encore répandue, que l'homme et la femme ont, dans la société, des rôles différents à remplir et que leur éducation et leur instruction doivent être en conséquence*» (p. 11).

Cette vision des choses est encore présente aujourd'hui. Ainsi, dans l'enquête sur la stratification sociale menée en 1991 (voir chapitre 3), 25% des personnes interrogées préconisent une séparation claire des rôles dévolus aux hommes et aux femmes²⁾. Par ailleurs, cette conception est aussi ancrée dans certaines institutions de notre société, tel que le système de sécurité sociale (voir chapitre 7). Notons d'ailleurs que dans le régime de protection universelle - AVS, AI -, la situation matrimoniale des femmes est en elle-même une des sources³⁾ de différences de traitement non seulement entre femmes et hommes, mais aussi entre femmes; en effet, la femme mariée qui n'exerce pas d'activité lucrative est exonérée de l'obligation de cotiser du fait

¹⁾ Ballmer-Cao, Wenger (1989); Commission fédérale pour les questions féminines (1990)

²⁾ Guye (1992)

³⁾ En effet, comme le note B. Despland: «Rentes de survivants et rentes de vieillesse sont, pour la femme, directement influencées par l'état civil, la nationalité et les revenus propres (tirés d'une activité lucrative)»; Despland Béatrice, (1992).

de sa situation maritale, mais doit pourtant cotiser à titre personnel durant une année au moins pour avoir droit aux prestations de l'assurance vieillesse. Le montant de la rente d'une épouse sans activité lucrative dépendra dans ce cas surtout des cotisations de son mari. Si le lien matrimonial est brisé, la femme divorcée ne peut compter à l'heure actuelle que sur ses propres cotisations (à titre personnel). A notre époque, bon nombre de femmes, mariées ou non, ayant charge de famille ou non, *doivent* exercer une activité rémunérée par besoin économique. Pour les femmes mariées qui ne peuvent exercer une activité lucrative à plein temps pour raison familiale, ou qui doivent interrompre leur activité, le montant de leur rente de vieillesse repose surtout sur la durabilité de leur union matrimoniale. Les femmes seules qui ont charge de famille sont dans un cas encore plus précaire. Ces quelques exemples démontrent que les situations non conformes à la norme (en l'occurrence le mariage avec répartition traditionnelle des tâches entre conjoints : l'un chargé prioritairement de subvenir aux besoins financiers du ménage et l'autre responsable des enfants et du travail domestique) ont des conséquences pénalisantes pour les femmes.

On a vu également que la structure de l'emploi féminin est très différente de celle de l'emploi masculin, ceci étant dû en grande partie à la situation personnelle des femmes, soit finalement au fait que les femmes cumulent souvent la prise en charge des enfants, l'activité rémunérée et les activités domestiques. De ce cumul des tâches dans différentes sphères découle la plupart du temps le taux d'occupation partiel des femmes dans le monde professionnel. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, les taux d'activité très partiels ont pour corollaire d'exclure certains travailleurs et surtout certaines travailleuses de la couverture d'assurance concernant les accidents professionnels ou non professionnels (CNA), et/ou la prévoyance professionnelle individuelle (LPP); l'activité à temps partiel a également souvent pour conséquence de ne pas arriver à constituer un montant de rentes de vieillesse suffisant (la proportion plus forte de femmes que d'hommes qui ont demandé et obtenu des prestations complémentaires à l'AVS en est vraisemblablement un signe).

Notons pour terminer que cette question du travail à temps partiel est d'ailleurs un thème de discussion tout à fait typique, par les problèmes non résolus qu'il soulève en matière d'égalité des sexes. Il s'agit là d'un débat ouvert où s'affrontent différentes conceptions. Ainsi, le travail à temps partiel est souvent présenté comme la modalité de travail idéale pour les femmes, car elle leur permet de concilier activité professionnelle et responsabilités familiales. Cependant, certains

auteurs⁴⁾ soulignent les inconvénients de ce type d'emploi. Du point de vue strictement professionnel, on peut mentionner le blocage des chances d'avancement, la marginalisation de certains groupes professionnels, les horaires souvent atypiques, des revenus qui sont en général proportionnellement inférieurs à ceux du temps complet; en bref, une part non négligeable de précarité statutaire et économique. Par ailleurs, de manière plus globale, le travail à temps partiel représente aussi un obstacle à l'égalité des chances entre les sexes, en ce sens qu'il renforce la division traditionnelle du travail au sein de la famille et maintient la dépendance financière de l'épouse (revenu complémentaire) par rapport à son mari (occupé à plein temps).

Conclusion

L'exercice consistant à recueillir et commenter des données permettant de comparer la situation des femmes et des hommes en Suisse au début des années 90 est loin d'être vain, et ceci sur différents plans.

Sur la base des suggestions émises dans le contexte international, il a d'abord fallu s'attacher à faire le point sur les données existant en Suisse. Une bonne partie des informations recherchées se sont avérées disponibles, mais il a fallu aussi constater un certain nombre de lacunes dans la statistique suisse. En effet, si à l'heure actuelle la plupart des statistiques prennent en compte la dimension sexuelle, quelques domaines sont malheureusement fort peu connus: la seule étude destinée à rendre compte de l'emploi du temps, et surtout de l'activité non rémunérée, qui concerne particulièrement les femmes, date de plus de dix ans, et sa conception s'en ressent (emploi de catégories obsolètes, par exemple). Le domaine de la santé est quant à lui encore fort mal documenté (mais cette situation devrait s'améliorer, notamment avec les prochains résultats du microrecensement sur la santé). Quant aux données se rapportant aux ressources financières des individus, force est malheureusement de constater, suivant la nature de l'information recherchée, absence, insuffisance, voire inadéquation. On peut observer de manière générale que les questions ayant trait aux activités de type non économique (ou habituellement considérées comme telles) sont peu étudiées dans le cadre statistique. De même, les informations de type subjectif, soit les représentations des individus, les opinions et les valeurs, sont encore mal connues.

Par ailleurs, la liste des indicateurs proposés au plan international pour décrire la situation des femmes s'avère certainement incomplète au niveau des domaines retenus, et suscite un certain nombre d'interroga-

⁴⁾ Calonder Gerster (1990); Messant-Laurent (1991)

tions quant à la pertinence du choix effectué, à savoir si tous les indicateurs retenus sont adéquats pour aborder la question des femmes, et s'il n'y en a pas d'autres qui seraient mieux à même de réaliser l'objectif proposé.

En ce sens, la présente étude ne peut constituer qu'une première étape dans la description de la situation des femmes, qui devra être perfectionnée et approfondie lors des futurs travaux.

Enfin, et surtout, cette étude met sans conteste en évidence le fait que l'égalité de traitement entre hommes et femmes, introduite dans la législation helvétique il y a plus de dix ans, est encore loin d'être effective à l'heure actuelle. Les politiques de promotion des femmes se doivent d'être réaffirmées et renforcées encore, plus particulièrement dans certains domaines qui restent largement fermés aux femmes, comme la sphère du pouvoir et de la politique. La reconnaissance des activités non lucratives, l'abolition des inégalités de traitement qui perdurent ou s'instaurent même dans la sphère de l'activité rémunérée, la volonté de favoriser l'autonomie des femmes sur le plan des ressources financières, la promotion des femmes dans la sphère politique et dans les postes à responsabilité en général, sont autant de tâches à réaliser pour que l'égalité de traitement entre hommes et femmes ne demeure pas qu'un article constitutionnel éloigné de la réalité quotidienne des femmes et des hommes.

Références bibliographiques

Ballmer-Cao Thanh-Huyen, Wenger Ruth (1989): *L'élite politique féminine en Suisse*. Editions Seismo, Sciences sociales et problèmes de société, Zurich.

Calonder Gerster Anita E. (1990): *La situation de la femme active. Causes médiate et immédiates des problèmes particuliers que rencontrent les femmes dans le choix de leur profession, dans leur carrière et lorsqu'elles interrompent ou reprennent leur activité professionnelle*. OFIAMT, Berne.

Commission fédérale pour les questions féminines (1990): *Prenez place, Madame*. Berne.

Conseil fédéral (1979): *Message sur l'initiative populaire «pour l'égalité des droits entre hommes et femmes»*. Feuille fédérale 1980, Vol. I, p. 69 sqq., Berne.

Despland Béatrice (1992): *Femmes et assurances sociales*. IDHEAP, Ed. Réalités sociales, Lausanne.

Guye Olivier (1992): *Tous Egaux ?* (Premiers résultats de l'enquête sur la stratification sociale en Suisse financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique : «Les Suisses et leur société : positionnements et images»), EPFL-UNIL, Lausanne.

Kohler Nathalie (1986): *La situation de la femme dans l'AVS*. Ed. Réalités sociales, Lausanne.

Messant-Laurent Françoise (1991): *Temps partiel: piège ou panacée? Femmes et travail*, IDHEAP, Ed. Réalités sociales, Lausanne.

Messant-Laurent Françoise (1991): *Travail féminin, réalité et représentation*, dans *Deux sexes, c'est un monde*, Présences (cahier no 38), Alliance culturelle romande.

Sommer Jürg H., Höpflinger François (1990): *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale en Suisse*, PNR 29, FNRS, Ed. Réalités sociales, Lausanne.

Collectifs:

Deux sexes, c'est un monde (1991), Présences (cahier no 38), Alliance culturelle romande, Pully/Genève.

Egalité entre les sexes. Mixité et démocratie (1991), sous la direction de Claudine Baudoux et Claude Zaidman, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.

Femmes et travail (1991), travaux réunis par Béatrice Despland, IDHEAP, Ed. Réalités sociales, Lausanne.

Annexe

T1.1 Population résidante par groupe d'âges quinquennaux et sexe, en 1990

Groupe d'âges	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0 - 4 ans	395 828	193 337	202 491	48,8	51,2
5 - 9 ans	383 494	186 916	196 578	48,7	51,3
10 - 14 ans	374 644	182 640	192 004	48,8	51,2
15 - 19 ans	422 335	204 689	217 646	48,5	51,5
20 - 24 ans	536 318	259 153	277 165	48,3	51,7
25 - 29 ans	605 337	290 882	314 455	48,1	51,9
30 - 34 ans	565 428	271 065	294 363	47,9	52,1
35 - 39 ans	515 510	250 289	265 221	48,6	51,4
40 - 44 ans	517 142	253 096	264 046	48,9	51,1
45 - 49 ans	477 937	234 861	243 076	49,1	50,9
50 - 54 ans	394 269	197 578	196 691	50,1	49,9
55 - 59 ans	365 340	186 617	178 723	51,1	48,9
60 - 64 ans	328 676	175 375	153 301	53,4	46,6
65 - 69 ans	298 439	165 638	132 801	55,5	44,5
70 - 74 ans	232 662	132 338	100 324	56,9	43,1
75 - 79 ans	204 979	124 585	80 394	60,8	39,2
80 - 84 ans	149 392	97 760	51 632	65,4	34,6
85 - 89 ans	76 866	54 162	22 704	70,5	29,5
90 - 94 ans	24 445	18 582	5 863	76,0	24,0
95 - 99 ans	4 232	3 348	884	79,1	20,9
100 ans et plus	414	330	84	79,7	20,3
Total	6 873 687	3 483 241	3 390 446	50,7	49,3

Source : Recensement fédéral de la population de 1990

T1.2.1 Population étrangère résidente¹ par groupe d'âges quinquennaux et sexe, en 1990

Groupe d'âges	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0 - 4 ans	74 714	36 141	38 573	48,4	51,6
5 - 9 ans	69 781	33 816	35 965	48,5	51,5
10 - 14 ans	71 722	34 462	37 260	48,0	52,0
15 - 19 ans	86 253	41 170	45 083	47,7	52,3
20 - 24 ans	120 825	53 675	67 150	44,4	55,6
25 - 29 ans	150 332	58 983	91 349	39,2	60,8
30 - 34 ans	137 727	50 128	87 599	36,4	63,6
35 - 39 ans	115 649	43 212	72 437	37,4	62,6
40 - 44 ans	105 212	39 894	65 318	37,9	62,1
45 - 49 ans	91 120	34 582	56 538	38,0	62,0
50 - 54 ans	83 259	32 045	51 214	38,5	61,5
55 - 59 ans	57 050	22 103	34 947	38,7	61,3
60 - 64 ans	33 610	13 997	19 613	41,6	58,4
65 - 69 ans	19 128	9 578	9 550	50,1	49,9
70 - 74 ans	9 984	5 181	4 803	51,9	48,1
75 - 79 ans	9 004	5 191	3 813	57,7	42,3
80 - 84 ans	6 502	4 117	2 385	63,3	36,7
85 - 89 ans	3 404	2 277	1 127	66,9	33,1
90 - 94 ans	1 091	797	294	73,1	26,9
95 - 99 ans	218	176	42	80,7	19,3
100 ans et plus	36	26	10	72,2	27,8
Total	1 246 621	521 551	725 070	41,8	58,2
Pourcentage d'étrangers et d'étrangères parmi la population résidente				18,1%	
Pourcentage d'étrangères parmi la population féminine résidente				15,0%	
Pourcentage d'étrangers parmi la population masculine résidente				21,4%	
¹ Y compris les saisonniers, les étrangers qui séjournent en Suisse pour une période donnée et les demandeurs d'asile					

Source : Recensement fédéral de la population de 1990

T1.2.2 Population étrangère résidente¹ par pays d'origine et par sexe, en 1990

Pays d'origine	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Europe	1 041 085	442 165	598 920	42,5	57,5
Italie	383 312	161 123	222 189	42,0	58,0
Yougoslavie	171 695	67 701	103 994	39,4	60,6
Espagne	124 140	53 606	70 534	43,2	56,8
Portugal	110 385	46 257	64 128	41,9	58,1
Allemagne	86 253	38 483	47 770	44,6	55,4
France	52 822	24 303	28 519	46,0	54,0
Autriche	30 249	12 654	17 595	41,8	58,2
Royaume-Uni	17 634	7 867	9 767	44,6	55,4
Pays-Bas	12 281	5 887	6 394	47,9	52,1
Grèce	8 495	3 691	4 804	43,4	56,6
Tchécoslovaquie	6 246	2 769	3 477	44,3	55,7
Belgique	5 983	2 911	3 072	48,7	51,3
Pologne	5 676	2 637	3 039	46,5	53,5
Autres pays d'Europe	25 914	12 276	13 638	47,4	52,6
Afrique	24 760	7 760	17 000	31,3	68,7
Amérique du Nord	14 156	6 519	7 637	46,1	53,9
Amérique latine	16 337	7 878	8 459	48,2	51,8
Asie orientale ²	7 976	3 812	4 164	47,8	52,2
Asie australe	136 647	50 830	85 817	37,2	62,8
Asie du Sud	27 945	6 916	21 029	24,7	75,3
Asie du Sud-Est	15 767	7 733	8 034	49,0	51,0
Proche-Orient	92 935	36 181	56 754	38,9	61,1
Océanie	1 768	750	1 018	42,4	57,6
Union soviétique	2 590	1 303	1 287	50,3	49,7
Sans indication	1 302	534	768	41,0	59,0
Total	1 246 621	521 551	725 070	41,8	58,2

¹ Y compris les saisonniers, les étrangers qui séjournent en Suisse pour une période donnée et les demandeurs d'asile

² Chine, Japon, autres pays d'Extrême-Orient

Source : Recensement fédéral de la population de 1990

T1.3 Espérance de vie à la naissance en années, selon le sexe, en 1970, 1980 et 1990

	1970 / 71	1980 / 81	1989 / 90
Sexe féminin	76,2	79,0	80,8
Sexe masculin	70,1	72,4	74,0

Source: OFS, Evolution de la population

T1.4.1 Enfants nés vivants, en 1970, 1980 et 1990

	1970	1980	1990
Nombres absolus	99 216	73 661	83 939
- pour 1000 habitants	16,1	11,7	12,5
- pour 1000 femmes	31,2	22,7	24,1

Sources: OFS, Evolution de la population et Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

T1.4.2 Enfants nés vivants pour 1000 femmes du même âge, en 1970, 1980 et 1990

Groupe d'âges	1970	1980	1990
Moins de 20 ans	16,0	7,2	4,6
20 - 24 ans	116,3	71,6	50,6
25 - 29 ans	142,9	125,9	124,7
30 - 34 ans	70,3	77,4	99,7
35 - 39 ans	41,7	23,7	33,8
40 - 44 ans	12,2	4,7	5,0
45 ans et plus	1,2	0,4	0,2

Source: OFS, Evolution de la population

T1.4.3 Indicateur conjoncturel de fécondité, en 1970, 1980 et 1990

	1970	1980	1990
Indicateur conjoncturel de fécondité ¹	2,10	1,55	1,59

¹ Pour une année déterminée, nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme si, à chaque âge (de 15 à 49 ans), elle avait la fécondité observée, au cours de l'année considérée, chez les femmes de cet âge.

Source: OFS, Evolution de la population

T1.4.4 Naissances selon l'état civil de la mère, en 1990

Enfants nés vivants	Nombres absolus	Pourcentages verticaux
de mères mariées	78 798	93,9
de mères non mariées	5 141	6,1
Total	83 939	100,0

Source: OFS, Evolution de la population

T1.4.5 Naissances hors mariage selon l'âge de la mère, en 1990

Mères par groupe d'âges	Nombres absolus	Pourcentages verticaux
moins de 20 ans	304	5,9
20 - 24 ans	1 312	25,5
25 - 29 ans	1 617	31,5
30 - 34 ans	1 170	22,8
35 - 39 ans	595	11,6
40 - 44 ans	134	2,6
45 ans et plus	9	0,2
Total	5 141	100,0

Source: OFS, Evolution de la population

T1.5.1 Utilisation d'un moyen de contraception, en 1989

Femmes âgées de 20 à 49 ans; N = 1'196		Utilisation d'un moyen de contraception, selon le niveau de formation scolaire (formation achevée la plus poussée)	
Moyen de contraception	En pourcent	Femmes qui n'utilisent aucun moyen de contraception	
		Formation scolaire	En pourcent
Pilule	30	Ecole obligatoire	55
Stérilet	10	Apprentissage	43
Préservatif	7	Université	35
Autre/pas de réponse	10		
Aucun moyen de contraception	43	Total	43

Source: IGIP/PROMES, 1989

T1.5.2 Avortements légaux, en 1970, 1980 et 1990

Année	Nombre d'avortements	Femmes de 15 à 44 ans (en milliers)	Avortements / 1000 femmes de 15 à 44 ans
1970	16 158	1 345	12,0
1980	17 824	1 410	12,6
1990	12 911	1 489	8,7

Le nombre d'avortements est une estimation des auteurs, étant donné qu'il n'existe pas de données précises dans ce domaine

Source: Dondénaz M., Gloor P.-A., etc. (1990)

T1.6.1 Taille moyenne des ménages, de 1900 à 1990

Année	Taille moyenne des ménages
1900	4,55
1910	4,53
1920	4,38
1930	4,05
1940	3,72
1950	3,59
1960	3,41
1970	3,04
1980	2,59
1990	2,38 ¹

¹ Donnée provisoire

Sources: OFS, Recensements fédéraux de la population

T1.6.2 Répartition des personnes âgées de 20 ans et plus, selon le sexe et le type de ménage, en 1988

Type de ménage	Nombres absolus (échantillon)			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personne seule sans enfant	9 003	5 471	3 532	60,8	39,2
Personne seule avec enfant(s) de 0 à 9 ans	158	143	15	90,5	9,5
Personne seule avec enfant(s) de 10 à 19 ans (et sans enfant plus jeune)	288	237	51	82,3	17,7
Couple ¹ sans enfant	12 329	6 099	6 230	49,5	50,5
Couple ¹ avec enfant(s) de 0 à 9 ans	8 353	4 196	4 157	50,2	49,8
Couple ¹ avec enfant(s) de 10 à 19 ans (et sans enfant plus jeune)	4 829	2 410	2 420	49,9	50,1
Plusieurs adultes sans enfant	10 780	5 246	5 534	48,7	51,3
Plusieurs adultes avec enfant(s) de 0 à 9 ans	875	443	432	50,6	49,4
Plusieurs adultes avec enfant(s) de 10 à 19 ans (et sans enfant plus jeune)	4 236	2 014	2 222	47,5	52,5
Total	50 851	26 259	24 592	51,6	48,4

¹ Couple marié ou non; les différences d'effectifs entre hommes et femmes proviennent du fait que certaines personnes n'ont pas indiqué leur âge ou ont moins de 20 ans (ces deux catégories de personnes sont donc exclues du tableau).

Source: OFS, Microrecensement de 1988 (enquête par échantillon)

T1.6.3 Population résidante permanente, par sexe, état civil et groupe d'âges, en 1990

Etat civil et âge	Nombres, en milliers			Pourcentages horizontaux			Pourcentages par groupe d'âges		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Célibataire									
20 - 24 ans	440,5	203,1	237,4	100,0	46,1	53,9	87,0	80,8	93,2
25 - 44 ans	578,2	237,2	341,0	100,0	41,0	59,0	27,3	22,8	31,8
45 - 64 ans	134,5	70,3	64,2	100,0	52,3	47,7	8,6	8,8	8,3
65 ans et plus	108,6	77,5	31,1	100,0	71,4	28,6	11,0	13,1	7,9
Total	1261,8	588,1	673,7	100,0	46,6	53,4	24,4	21,9	27,1
Mariée									
20 - 24 ans	64,0	46,9	17,1	100,0	73,3	26,7	12,6	18,7	6,7
25 - 44 ans	1407,9	726,9	681,0	100,0	51,6	48,4	66,6	69,7	63,5
45 - 64 ans	1223,9	586,8	637,1	100,0	47,9	52,1	78,1	73,7	82,6
65 ans et plus	515,5	224,2	291,3	100,0	43,5	56,5	52,4	37,9	74,4
Total	3211,3	1584,8	1626,5	100,0	49,4	50,6	62,1	59,1	65,3
Divorcée									
20 - 24 ans	1,5	1,2	0,3	100,0	80,0	20,0	0,3	0,5	0,1
25 - 44 ans	118,9	70,9	48,0	100,0	59,6	40,4	5,6	6,8	4,5
45 - 64 ans	131,0	73,9	57,1	100,0	56,4	43,6	8,4	9,3	7,4
65 ans et plus	42,7	29,2	13,5	100,0	68,4	31,6	4,3	4,9	3,4
Total	294,1	175,2	118,9	100,0	59,6	40,4	5,7	6,5	4,8
Veuve									
20 - 24 ans	0,1	0,1	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
25 - 44 ans	9,4	7,5	1,9	100,0	79,8	20,2	0,4	0,7	0,2
45 - 64 ans	78,0	64,9	13,1	100,0	83,2	16,8	5,0	8,2	1,7
65 ans et plus	316,7	260,9	55,8	100,0	82,4	17,6	32,2	44,1	14,2
Total	404,2	333,4	70,8	100,0	82,5	17,5	7,8	12,4	2,8
Ensemble									
20 - 24 ans	506,1	251,3	254,8	100,0	49,7	50,3	100,0	100,0	100,0
25 - 44 ans	2114,4	1042,5	1071,9	100,0	49,3	50,7	100,0	100,0	100,0
45 - 64 ans	1567,4	795,9	771,5	100,0	50,8	49,2	100,0	100,0	100,0
65 ans et plus	983,5	591,8	391,7	100,0	60,2	39,8	100,0	100,0	100,0
Total	5171,4	2681,5	2489,9	100,0	51,9	48,1	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

T1.7 Mariages selon le sexe et l'état civil avant le mariage, en 1970, 1980 et 1990

Etat civil avant le mariage	Mariages en 1970		Mariages en 1980		Mariages en 1990	
	Nombres absolus	Pourcentages	Nombres absolus	Pourcentages	Nombres absolus	Pourcentages
Femmes						
célibataires	42 607	91,2	31 175	87,3	39 624	85,0
veuves	950	2,0	417	1,2	436	0,9
divorcées	3 136	6,7	4 129	11,6	6 543	14,0
Total	46 963	100,0	35 721	100,0	46 603	100,0
Hommes						
célibataires	41 536	89,0	30 212	84,6	38 316	82,2
veufs	1 437	3,1	791	2,2	795	1,7
divorcés	3 720	8,0	4 718	13,2	7 492	16,1
Total	46 693	100,0	35 721	100,0	46 603	100,0

Sources: OFS, Evolution de la population

T1.9.1 Mode de vie des jeunes¹, selon le groupe d'âges et le sexe, en 1988

Mode de vie et groupe d'âges	Nombres absolus (échantillon)			Pourcentages horizontaux		Pourcentages par groupe d'âges	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Jeunes de 16 à 19 ans							
vit chez ses parents	3 539	1 740	1 799	49,2	50,8	94,3	96,2
vit seul / seule	23	11	12	47,8	52,2	0,6	0,6
vit en cohabitation	153	94	59	61,4	38,6	5,1	3,2
Total	3 715	1 845	1 870	49,7	50,3	100,0	100,0
Jeunes de 20 à 24 ans							
vit chez ses parents	3 026	1 257	1 769	41,5	58,5	48,3	68,1
vit seul / seule	588	374	214	63,6	36,4	14,4	8,2
vit en cohabitation	1 585	971	614	61,3	38,7	37,3	23,6
Total	5 199	2 602	2 597	50,0	50,0	100,0	100,0
Total des deux groupes d'âges	8 914	4 447	4 467	49,9	50,1		

¹ A l'exclusion des personnes qui vivent en institution

Source: OFS, Microrecensement de 1988 (enquête par échantillon)

T1.9.2 Mode de vie des personnes âgées¹, selon le groupe d'âges et le sexe, en 1988

Mode de vie et groupe d'âges	Nombres absolus (échantillon)			Pourcentages horizontaux		Pourcentages par groupe d'âges	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes de 65 à 69 ans							
vit seul / seule	731	547	184	74,8	25,2	35,7	13,2
vit en cohabitation	2 197	987	1 210	44,9	55,1	64,3	86,8
total	2 928	1 534	1 394	52,4	47,6	100,0	100,0
Personnes de 70 à 74 ans							
vit seul / seule	918	665	253	72,4	27,6	45,8	21,8
vit en cohabitation	1 694	786	908	46,4	53,6	54,2	78,2
total	2 612	1 451	1 161	55,6	44,4	100,0	100,0
Personnes de 75 à 79 ans							
vit seul / seule	934	730	204	78,2	21,8	57,0	23,7
vit en cohabitation	1 209	551	658	45,6	54,4	43,0	76,3
total	2 143	1 281	862	59,8	40,2	100,0	100,0
Personnes de 80 à 84 ans							
vit seul / seule	609	450	159	73,9	26,1	60,7	29,0
vit en cohabitation	681	291	390	42,7	57,3	39,3	71,0
total	1 290	741	549	57,4	42,6	100,0	100,0
Personnes de 85 ans et plus							
vit seul / seule	393	258	135	65,6	34,4	58,4	47,2
vit en cohabitation	335	184	151	54,9	45,1	41,6	52,8
total	728	442	286	60,7	39,3	100,0	100,0
Total des personnes de 65 ans et plus							
vit seul / seule	3 585	2 650	935	73,9	26,1	48,6	22,0
vit en cohabitation	6 116	2 799	3 317	45,8	54,2	51,4	78,0
total	9 701	5 449	4 252	56,2	43,8	100,0	100,0

¹ A l'exclusion des personnes qui vivent en institution

Source: OFS, Microrecensement de 1988 (enquête par échantillon)

T2.1 Etat de santé subjectif, selon l'âge, le sexe et l'état civil, en 1989

Selon l'âge et le sexe

N = 2100	Excellent	Bon	Pas très bon	Mauvais
Femmes				
20-34 ans	42,2	51,1	6,6	0,1
35-49 ans	33,8	51,0	13,1	2,1
50-64 ans	20,7	59,1	18,6	1,6
65-74 ans	21,3	54,9	22,3	1,5
Ensemble	31,8	53,5	13,5	1,3
Hommes				
20-34 ans	44,7	50,3	4,3	0,6
35-49 ans	32,6	63,8	3,3	0,3
50-64 ans	25,6	56,6	13,1	4,7
65-74 ans	24,2	58,3	16,8	0,7
Ensemble	34,3	57,0	7,3	1,5

Selon l'état civil

N = 2100	Excellent	Bon	Pas très bon	Mauvais
Personnes célibataires	39,3	51,1	8,1	1,5
Personnes mariées	31,6	56,9	10,6	1,0
Personnes séparées	19,9	63,2	12,1	4,9
Personnes divorcées	34,7	55,6	6,3	3,4
Personnes veuves	18,5	53,5	26,7	1,3

Source: IGIP/PROMES 1989

T2.2.1 Jours de maladie par personne occupée, en 1990 et 1991

	Administration générale ¹ de la Confédération			Chemins de fer fédéraux (CFF)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1990						
Maladies	9,32	5,36	6,20	6,97	10,68	10,38
Absences de courte durée	2,27	1,60	1,74	2,29	1,46	1,52
Total	11,59	6,95	7,94	9,27	12,14	11,91
1991						
Maladies	6,82	4,27	4,84	6,66	10,39	10,07
Absences de courte durée	2,18	1,48	1,64	2,25	1,39	1,47
Total	9,00	5,75	6,48	8,92	11,79	11,54
¹ Administration fédérale sans les PTT et les CFF						

Sources: Service médical de l'administration générale de la Confédération; CFF, division médicale

T2.2.2 Jours d'activité limitée dans les quatre semaines précédant l'enquête, en 1989

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Personnes	Jours	Personnes	Jours	Personnes	Jours
Selon l'âge						
20-34 ans	558	0,7	291	0,8	267	0,6
35-49 ans	626	0,9	348	1,5	278	0,4
50-64 ans	442	1,6	242	1,8	200	1,4
Selon l'activité professionnelle						
Aucune	398	1,9	342	1,8	56	2,8
Temps partiel	263	1,0	239	1,1	24	0,1
Plein temps	965	0,6	300	0,7	665	0,6
Selon l'état civil						
Personnes - célibataires	392	1,0				
- mariées	1063	0,7				
- séparées	28	2,7				
- divorcées	104	1,9				
- veuves	39	3,3				
Total des personnes interrogées	1626	1,0	881	1,3	745	0,7

Source: IGIP/PROMES 1989

T2.3 Choix de maladies infectieuses dont la déclaration est obligatoire, selon le sexe et l'âge, en 1991

Groupe d'âges	Infections gastro-intestinales (par exemple salmonelles)			Tuberculose		
	Taux d'incidence ¹		Nombre de déclarations	Taux d'incidence ¹		Nombre de déclarations
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	110,3	133,8	8 049	10,3	19,6	1 130
0 - 9 ans	34,1	41,3	1 964	0,7	0,6	32
10 - 19 ans	12,5	17,3	851	0,8	0,6	40
20 - 29 ans	23,0	22,3	1 844	2,5	3,7	254
30 - 39 ans	12,4	14,0	1 018	1,7	4,1	228
40 - 49 ans	11,0	13,7	882	1,0	2,6	131
50 - 59 ans	8,6	12,1	603	0,7	2,3	88
60 - 69 ans	4,7	7,5	418	1,2	2,3	118
70 - 79 ans	2,8	3,8	279	1,1	2,2	134
80 ans et plus	1,3	1,9	190	0,6	1,2	105

Groupe d'âges	SIDA			Hépatite B		
	Taux d'incidence ¹		Nombre de déclarations	Taux d'incidence ¹		Nombre de déclarations
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	3,8	12,3	615	3,0	7,5	398
0 - 9 ans	0,1	0,1	5	0,0	0,2	7
10 - 19 ans	0,0	0,1	2	0,5	0,7	34
20 - 29 ans	2,0	2,7	191	1,3	3,6	202
30 - 39 ans	1,5	5,3	267	0,6	1,8	95
40 - 49 ans	0,2	2,7	104	0,1	0,8	34
50 - 59 ans	0,0	1,1	33	0,1	0,2	10
60 - 69 ans	0,1	0,3	10	0,1	0,2	10
70 - 79 ans	0,0	0,1	3	0,1	0,1	6
80 ans et plus	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0

Groupe d'âges	Malaria		
	Taux d'incidence ¹		Nombre de déclarations
	Femmes	Hommes	
Ensemble	2,7	5,4	291
0 - 9 ans	0,4	0,4	20
10 - 19 ans	0,3	0,3	18
20 - 29 ans	0,9	1,6	103
30 - 39 ans	0,5	1,4	76
40 - 49 ans	0,3	0,7	38
50 - 59 ans	0,2	0,6	23
60 - 69 ans	0,1	0,3	11
70 - 79 ans	0,0	0,0	1
80 ans et plus	0,0	0,0	1

¹ Maladies pour 100 000 personnes; selon l'âge et selon le modèle démographique standard de l'Europe.

Source: Office fédéral de la santé publique, Epidémiologie et maladies infectieuses

T2.4 Maladies professionnelles, selon l'âge et le sexe, en 1990

Groupe d'âges	Affections de l'appareil locomoteur (Art. 9 al. 2 LAA)			Tendovaginites (Art. 14 OLAA, annexe I 2a)		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	26,3	35,4	1 181	11,5	30,7	845
0 - 19 ans	57,9	57,6	138	24,8	42,2	82
20 - 29 ans	51,8	62,1	519	24,9	60,5	407
30 - 39 ans	16,5	35,2	239	7,7	38,1	223
40 - 49 ans	15,5	25,5	188	5,2	11,7	79
50 - 59 ans	15,0	8,8	81	4,6	5,8	41
60 ans et plus	1,6	2,7	16	1,6	2,1	13

Groupe d'âges	Bursites chroniques			Affections dues à des huiles minérales		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	0,4	16,8	369	2,5	10,5	266
0 - 19 ans	1,8	17,7	25	2,8	10,7	17
20 - 29 ans	0,8	23,9	126	3,9	12,6	80
30 - 39 ans	0,3	20,6	107	2,0	11,1	64
40 - 49 ans	0,0	11,1	57	1,6	8,8	51
50 - 59 ans	0,0	8,2	42	2,5	6,6	40
60 ans et plus	0,0	2,3	12	2,3	2,1	14

Groupe d'âges	Maladies infectieuses (Art. 14 OLAA, annexe I 2b)		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes	
Ensemble	7,2	3,5	189
0 - 19 ans	2,8	0,8	4
20 - 29 ans	14,2	2,3	67
30 - 39 ans	9,1	7,4	70
40 - 49 ans	4,1	2,1	26
50 - 59 ans	3,3	1,8	17
60 ans et plus	0,8	0,8	5

¹ Maladies pour 100 000 personnes actives (femmes et hommes respectivement), selon le groupe d'âges

Sources: Service de centralisation des statistiques de l'assurance accidents LAA (CNA);
Population active: ESPA 1991, extrapolation

T2.4 (suite)

Groupe d'âges	Maladies dues à des radiations non ionisantes			Maladies dues au ciment		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	0,1	8,4	184	0,0	8,5	183
0 - 19 ans	0,0	13,8	18	0,0	10,0	13
20 - 29 ans	0,5	15,4	81	0,0	10,1	52
30 - 39 ans	0,0	8,9	46	0,0	11,5	59
40 - 49 ans	0,0	5,1	26	0,0	6,8	35
50 - 59 ans	0,0	2,3	12	0,0	4,1	21
60 ans et plus	0,0	0,2	1	0,0	0,6	3

Groupe d'âges	Lésions importantes de l'ouïe			Maladies dues aux résines époxy		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Ensemble	0,1	6,9	151	2,0	4,9	137
0 - 19 ans	0,0	2,3	3	1,8	0,8	3
20 - 29 ans	0,3	1,6	9	2,6	5,3	37
30 - 39 ans	0,0	2,7	14	2,0	6,4	40
40 - 49 ans	0,0	3,9	20	1,6	4,5	29
50 - 59 ans	0,0	8,8	45	2,1	3,1	21
60 ans et plus	0,0	11,7	60	0,8	1,2	7

Groupe d'âges	Maladies dues à des produits chimiques de nettoyage		
	Taux d'incidence ¹		Cas nouveaux
	Femmes	Hommes	
Ensemble	3,2	3,5	126
0 - 19 ans	1,8	5,4	9
20 - 29 ans	5,7	6,0	53
30 - 39 ans	2,8	2,9	25
40 - 49 ans	2,5	2,1	20
50 - 59 ans	2,5	1,2	12
60 ans et plus	0,8	1,2	7

¹ Maladies pour 100 000 personnes actives (femmes et hommes respectivement), selon le groupe d'âges

Sources: Service de centralisation des statistiques de l'assurance accidents LAA (CNA);
Population active: ESPA 1991, extrapolation

T2.5.1 Proportion¹ de fumeurs, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987

Région linguistique	Femmes	Hommes	Total	Groupe d'âges	Femmes	Hommes	Total
Suisse	27	39	33	15 - 24 ans	30	30	30
- allemande	25	36	31	25 - 34 ans	44	46	45
- française	31	48	40	35 - 44 ans	35	43	39
- italienne	32	43	38	45 - 54 ans	18	36	27
				55 - 64 ans	18	46	32
				65 - 74 ans	7	34	21

¹ Proportion de personnes (en pourcent) qui se disent fumeurs, selon une enquête représentative auprès de 1904 personnes âgées de 15 à 74 ans

Source: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), enquête de tendances de 1987

T2.5.2 Proportion¹ de personnes qui consomment chaque jour de l'alcool, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987

Région linguistique	Femmes	Hommes	Total	Groupe d'âges	Femmes	Hommes	Total
Suisse	9	26	18	15 - 24 ans	2	7	5
- allemande	6	24	15	25 - 34 ans	5	20	13
- française	16	28	22	35 - 44 ans	15	28	22
- italienne	22	54	38	45 - 54 ans	10	38	24
				55 - 64 ans	11	36	24
				65 - 74 ans	15	40	28

¹ Proportion de personnes (en pourcent) qui déclarent consommer chaque jour une à plusieurs boissons alcoolisées, selon une enquête représentative auprès de 1904 personnes âgées de 15 à 74 ans

Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

T2.5.3 Proportion¹ de personnes qui ont une activité physique pendant le travail ou pendant les loisirs, selon le sexe, la région linguistique et le groupe d'âges, en 1987

Région linguistique	Femmes	Hommes	Total	Groupe d'âges	Femmes	Hommes	Total
Suisse	43	37	40	15 - 24 ans	41	25	33
- allemande	43	39	41	25 - 34 ans	37	36	37
- française	42	33	38	35 - 44 ans	41	36	39
- italienne	53	38	46	45 - 54 ans	36	39	38
				55 - 64 ans	46	38	42
				65 - 74 ans	59	53	56

¹ Proportion de personnes (en pourcent) qui ont une activité physique pendant leur travail ou leurs loisirs, selon une enquête représentative auprès de 1904 personnes âgées de 15 à 74 ans

Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

T2.6.1 Proportion¹ de personnes qui prennent au moins un médicament par jour, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1987

Groupe d'âges	Femmes	Hommes	Total
15 - 24 ans	16,7	9,1	12,9
25 - 39 ans	19,7	11,3	15,3
40 - 64 ans	31,8	25,4	28,8
65 - 74 ans	57,6	45,3	51,3
Ensemble	27,0	18,4	22,7
¹ Proportion de personnes (en pourcent) qui ont pris au moins un médicament le jour précédant l'enquête, selon une enquête représentative auprès de 1904 personnes âgées de 15 à 74 ans			

Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

T2.6.2 Proportion¹ de personnes qui prennent au moins un des médicaments suivants par jour, selon le sexe et le groupe d'âges, en 1987

Groupe d'âges	Somnifères	Analgésiques	Tranquillisants	Analeptiques	Au moins un des 4 médicaments
Femmes	3,6	2,0	2,4	4,3	10,4
Hommes	1,9	0,8	1,6	2,8	6,5
15 - 24 ans	0,0	0,6	0,4	2,5	3,0
25 - 39 ans	0,4	1,5	0,4	3,8	5,6
40 - 64 ans	4,7	2,1	4,7	4,0	10,8
65 - 74 ans	12,0	0,9	3,9	3,8	17,5
¹ Proportion de personnes (en pourcent) qui ont pris au moins un médicament le jour précédant l'enquête, selon une enquête représentative auprès de 1904 personnes âgées de 15 à 74 ans					

Source: ISPA, enquête de tendances de 1987

T2.7 Taux de mortalité pour 100'000 personnes, selon la cause de décès et l'âge, en 1991

Age	Toutes les causes de décès			Maladies infectieuses		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0 - 12 mois	5,3	7,1	6,2	0,3	0,5	0,4
1 - 4 ans	42,0	36,9	39,4	4,5	1,8	3,2
5 - 9 ans	16,4	27,8	22,2	0,5	1,5	1,0
10 - 14 ans	12,9	27,1	20,2	0,0	1,5	0,8
15 - 19 ans	36,9	87,5	62,9	1,5	0,5	1,0
20 - 24 ans	50,1	173,5	112,2	4,4	3,2	3,8
25 - 29 ans	53,0	167,9	111,1	13,2	20,9	17,1
30 - 34 ans	71,3	177,6	125,5	14,6	36,9	26,0
35 - 39 ans	72,3	154,6	114,1	3,6	22,0	13,0
40 - 44 ans	126,0	255,2	191,5	3,2	21,6	12,5
45 - 49 ans	172,9	351,6	263,5	1,7	18,3	10,1
50 - 54 ans	285,7	517,5	401,3	2,0	14,5	8,3
55 - 59 ans	418,8	888,6	649,0	3,2	12,8	7,9
60 - 64 ans	634,4	1 435,0	1 009,3	6,8	7,8	7,3
65 - 69 ans	1 072,5	2 414,6	1 669,5	11,5	24,2	17,2
70 - 74 ans	1 803,3	3 846,8	2 683,2	13,4	29,5	20,3
75 - 79 ans	3 349,7	6 191,5	4 468,9	21,3	45,3	30,7
80 - 84 ans	6 390,1	10 724,7	7 878,8	42,0	62,6	49,1
85 ans et plus	15 509,1	19 588,9	16 642,2	77,8	109,8	86,7
Taux de mortalité corrigé selon l'âge, méthode directe	513,9	913,8	683,6	6,9	16,5	11,5

Age	Cancers, tumeurs			Appareil circulatoire		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0 - 12 mois	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
1 - 4 ans	5,2	4,3	4,7	0,0	1,8	0,9
5 - 9 ans	6,3	5,1	5,7	0,0	0,5	0,3
10 - 14 ans	2,2	2,6	2,4	1,1	1,5	1,3
15 - 19 ans	3,9	4,7	4,3	3,5	2,8	3,1
20 - 24 ans	4,0	8,7	6,4	0,8	6,3	3,6
25 - 29 ans	6,1	11,1	8,6	4,6	9,1	6,9
30 - 34 ans	16,5	15,2	15,8	6,0	11,6	8,8
35 - 39 ans	29,9	18,9	24,4	10,0	20,1	15,1
40 - 44 ans	57,5	59,5	58,5	13,1	53,3	33,4
45 - 49 ans	98,0	111,1	104,6	26,8	76,9	52,2
50 - 54 ans	149,6	188,5	169,0	43,4	144,4	93,8
55 - 59 ans	229,2	346,4	286,6	76,9	284,2	178,5
60 - 64 ans	319,8	583,8	443,4	147,1	504,2	314,3
65 - 69 ans	525,6	968,9	722,8	293,7	903,1	564,8
70 - 74 ans	643,9	1 359,2	951,9	713,0	1 594,9	1 092,8
75 - 79 ans	957,0	1 947,3	1 347,0	1 584,6	2 806,4	2 065,8
80 - 84 ans	1 328,8	2 929,7	1 878,6	3 489,9	5 149,0	4 059,7
85 ans et plus	2 031,8	3 887,6	2 547,2	9 527,1	10 321,2	9 747,7
Taux de mortalité corrigé selon l'âge, méthode directe	149,5	266,8	196,4	214,8	360,2	276,7

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des causes de décès

T2.7 (suite)

Age	Appareil respiratoire			Cirrhose du foie alcoolique		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0 - 12 mois	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
1 - 4 ans	2,6	1,2	1,9	0,0	0,0	0,0
5 - 9 ans	0,0	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0
10 - 14 ans	0,0	1,5	0,8	0,0	0,0	0,0
15 - 19 ans	1,0	1,4	1,2	0,0	0,0	0,0
20 - 24 ans	1,6	1,6	1,6	0,0	0,0	0,0
25 - 29 ans	1,1	1,4	1,2	0,7	0,4	0,5
30 - 34 ans	0,8	2,2	1,5	1,1	1,8	1,5
35 - 39 ans	2,0	1,2	1,6	1,2	5,0	3,1
40 - 44 ans	3,2	3,9	3,5	7,1	9,7	8,4
45 - 49 ans	2,9	8,1	5,6	8,4	14,2	11,4
50 - 54 ans	4,5	12,0	8,3	14,0	15,5	14,8
55 - 59 ans	10,7	22,8	16,6	12,3	32,3	22,1
60 - 64 ans	26,8	72,5	48,2	13,7	40,1	26,1
65 - 69 ans	49,7	148,1	93,5	9,7	55,9	30,3
70 - 74 ans	82,4	323,1	186,1	7,4	47,1	24,5
75 - 79 ans	200,2	510,7	322,5	4,9	42,8	19,8
80 - 84 ans	386,0	986,4	592,2	6,1	43,1	18,8
85 ans et plus	1 186,1	2 161,7	1 457,1	4,0	41,2	14,3
Taux de mortalité corrigé selon l'âge, méthode directe	27,8	65,1	41,9	4,5	12,6	8,1

Age	Organes urinaires			Accidents et morts violentes		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0 - 12 mois	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
1 - 4 ans	0,0	0,6	0,3	15,5	13,5	14,5
5 - 9 ans	0,0	0,0	0,0	4,2	12,6	8,5
10 - 14 ans	0,0	0,0	0,0	7,5	16,9	12,3
15 - 19 ans	0,0	0,0	0,0	23,6	66,9	45,8
20 - 24 ans	0,4	0,0	0,2	31,3	140,6	86,3
25 - 29 ans	0,7	0,0	0,4	21,4	109,7	66,0
30 - 34 ans	0,8	0,4	0,6	24,0	93,3	59,3
35 - 39 ans	0,0	0,8	0,4	16,0	71,5	44,2
40 - 44 ans	0,8	1,5	1,2	23,4	79,5	51,8
45 - 49 ans	0,0	0,8	0,4	20,5	89,5	55,5
50 - 54 ans	2,5	1,5	2,0	41,4	84,2	62,8
55 - 59 ans	1,1	5,6	3,3	32,6	95,1	63,2
60 - 64 ans	3,4	5,2	4,2	39,9	99,7	67,9
65 - 69 ans	12,1	18,1	14,8	49,1	111,1	76,7
70 - 74 ans	26,0	26,5	26,2	79,5	168,9	118,0
75 - 79 ans	28,6	51,6	37,7	168,3	262,9	205,6
80 - 84 ans	87,0	135,0	103,5	316,3	501,0	379,8
85 ans et plus	151,7	288,2	189,6	861,6	940,2	883,4
Taux de mortalité corrigé selon l'âge, méthode directe	4,8	7,8	5,9	39,6	94,5	66,2

Source: Office fédéral de la statistique, Statistique des causes de décès

T2.8.1 Effectifs dans quelques professions de la santé, en 1970 et en 1980

	1970			1980		
	Pourcent de femmes	Pourcent d'hommes	Nombres absolus	Pourcent de femmes	Pourcent d'hommes	Nombres absolus
Médecins	13,9	86,1	10 925	17,0	83,0	16 624
Dentistes	13,0	87,0	3 568	15,9	84,1	4 291
Infirmières / infirmiers	90,2	9,8	31 782	89,8	10,2	46 261
- en soins généraux	94,0	6,0	24 871	92,0	8,0	37 360
- en pédiatrie	100,0	0,0	2 216	100,0	0,0	3 497
- en psychiatrie	58,1	41,9	3 852	61,0	39,0	4 364
- communales / communaux	100,0	0,0	843	99,9	0,1	1 040
Physiothérapeutes	76,4	23,6	3 273	76,7	23,3	7 392
Aides hospitalières/hospitaliers diplômé(e)s	-	-	-	96,2	3,8	340

Source: Office fédéral de la statistique, Recensements de la population de 1970 et de 1980

T2.8.2 Effectif des médecins, en 1990 et en 1991

	1990			1991		
	Pourcent de femmes	Pourcent d'hommes	Nombres absolus	Pourcent de femmes	Pourcent d'hommes	Nombres absolus
Effectif total des médecins	21,9	78,1	20 030	22,7	77,3	20 594
- dans un cabinet privé	14,4	85,6	10 398	15,2	84,8	10 781
- autres	30,0	70,0	9 632	30,8	69,2	9 813

Source: FMH

T3.1.1 Temps consacré à différentes activités, selon le sexe et l'âge, en 1979/80

Classe d'âges	Femmes (valeurs moyennes pour la semaine en minutes par jour)				
	Tâches ménagères ¹	Activité professionnelle	Formation, perfectionnement	Loisirs ²	Nombre de personnes interrogées
jusqu'à 17 ans	73	86	142	417	386
18 - 19 ans	68	211	84	373	186
20 - 24 ans	173	224	26	326	332
25 - 29 ans	305	109	10	322	478
30 - 39 ans	344	96	5	314	994
40 - 49 ans	315	101	9	331	788
50 - 59 ans	303	104	3	346	670
60 - 69 ans	295	38	3	378	468
70 - 79 ans	251	17	5	391	230
plus de 80 ans	208	3		398	56
Total	271	101	22	346	4 588

Classe d'âges	Hommes (valeurs moyennes pour la semaine en minutes par jour)				
	Tâches ménagères ¹	Activité professionnelle	Formation, perfectionnement	Loisirs ²	Nombre de personnes interrogées
jusqu'à 17 ans	27	180	80	461	418
18 - 19 ans	12	276	64	407	200
20 - 24 ans	33	281	66	383	278
25 - 29 ans	48	364	26	337	316
30 - 39 ans	52	361	13	346	882
40 - 49 ans	40	352	7	360	796
50 - 59 ans	26	390	5	342	654
60 - 69 ans	60	223	4	433	462
70 - 79 ans	99	69	2	510	204
plus de 80 ans	90	45	10	438	34
Total	43	306	22	381	4 246

¹ Travaux ménagers, s'occuper des enfants à la maison, achats, trajets pour les achats, affaires personnelles (médecin, coiffeur, etc.)

² Temps libre dont dispose la personne après déduction des besoins fondamentaux (dormir, soins corporels, manger, boire), de l'activité professionnelle, de la formation et des tâches ménagères

Source : OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981

T3.1.2 Temps consacré à différentes activités, selon le type de famille et la situation dans le ménage, en 1979/80

Composition de la famille	Epouses ¹ (valeurs moyennes pour la semaine en minutes par jour)				
	Tâches ménagères ²	Activité professionnelle	Formation, perfectionnement	Loisirs ³	Nombre de personnes interrogées
Adultes seuls	260	103	6	359	1 668
Adultes et adolescents	315	106	3	333	530
Adultes et écoliers	356	62	4	327	674
Adultes et enfants en bas âge	413	49	2	302	256
Adultes, adolescents et écoliers	335	92	15	315	336
Adultes, écoliers et enfants en bas âge	437	34	4	298	232

Composition de la famille	Chefs de ménage ¹ (valeurs moyennes pour la semaine en minutes par jour)				
	Tâches ménagères ²	Activité professionnelle	Formation, perfectionnement	Loisirs ³	Nombre de personnes interrogées
Adultes seuls	52	282	7	398	1 444
Adultes et adolescents	31	354	7	365	444
Adultes et écoliers	49	345	9	370	598
Adultes et enfants en bas âge	64	368	13	332	234
Adultes, adolescents et écoliers	35	347	6	361	294
Adultes, écoliers et enfants en bas âge	63	383	21	315	218

¹ Seuls les hommes ont droit à la dénomination «chef de ménage»; les chefs de famille féminins ont été codés comme épouses; voir aussi remarque sur la terminologie, chapitre 3.1, 2ème alinéa

² Travaux ménagers, s'occuper des enfants à la maison, achats, trajets pour les achats, affaires personnelles (médecin, coiffeur, etc.)

³ Temps libre dont dispose la personne après déduction des besoins fondamentaux (dormir, soins corporels, manger, boire), de l'activité professionnelle, de la formation et des tâches ménagères

Remarque: adultes : à partir de 20 ans; adolescents : de 14 à 19 ans; écoliers : de 4 à 13 ans; enfants en bas âge: jusqu'à 3 ans

Source : OFS, Emploi du temps en Suisse, 1981

T3.2.1 Moyenne des heures d'activité professionnelle par semaine (personnes ayant un emploi), selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991

	Femmes		Hommes	
	Moyenne des heures	Personnes interrogées	Moyenne des heures	Personnes interrogées
Ménages avec enfant(s) de moins de 10 ans	26	56	47	122
Ménages sans enfant de moins de 10 ans	37	227	44	281
Ensemble des ménages	35	283	45	403

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992 (étude réalisée à partir de l'enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»)

T3.2.2 Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et la présence d'enfants dans le ménage, en 1991

	Femmes		Hommes	
	Moyenne des heures	Personnes interrogées	Moyenne des heures	Personnes interrogées
Ménages avec enfant(s) de moins de 10 ans	36	192	7	186
Ménages sans enfant de moins de 10 ans	20	667	6	697
Ensemble des ménages	23	859	6	883

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992 (étude réalisée à partir de l'enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»)

T3.2.3 Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et le type de ménage, en 1991

	Femmes		Hommes	
	Moyenne des heures	Personnes interrogées	Moyenne des heures	Personnes interrogées
Personne seule jusqu'à 62/65 ans	10	104	6	174
Couple sans enfant	22	107	5	131
Personne seule avec enfant(s)	22	82	7	33
Couple avec enfant(s)	33	332	6	433
Rentier/rentière seul(e)	19	66	12	28
Couple de rentiers	32	47	9	89
Autre	10	140	5	177

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992 (étude réalisée à partir de l'enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»)

T3.2.4 Moyenne des heures de travail ménager par semaine, selon le sexe et l'activité, en 1991

	Femmes		Hommes	
	Moyenne des heures	Personnes interrogées	Moyenne des heures	Personnes interrogées
Travail à plein temps	10	161	5	448
Travail à temps partiel	23	125	8	43
Rentière, rentier	23	130	10	119
Personne au foyer	42	196		
Personne en formation	8	11	4	11
Autre	29	8	10	16

Source: Emploi du temps, Joye, Levy, 1992 (étude réalisée à partir de l'enquête «Les Suisses et leur société: positionnements et images»)

T4.1 Réglementation du congé maternité et des allocations-maternité dans les administrations des cantons et de la Confédération, en 1991

Canton	Congé garanti au maximum avant et après la naissance (en semaines)			Durée de service présumée avant la grossesse	Allocations-naissance
	Maximum	avant	après		
Zurich	12	2	10	aucune exigence	pas d'allocations
Berne	14			aucune exigence	pas d'allocations
Lucerne	16	8	8	24 mois	600.--
Uri	8			aucune exigence	500.--
Schwytz	8			aucune exigence	600.--
Obwald	8			aucune exigence	pas d'allocations
Nidwald	16	8	8	24 mois	pas d'allocations
Glaris	10			12 mois	pas d'allocations
Zoug	16	4	12	24 mois	pas d'allocations
Fribourg	16	8	8	9 mois	1'000.--
Soleure	8			aucune exigence	500.--
Bâle-Ville	16	6	10	aucune exigence	pas d'allocations
Bâle-Campagne	16	8	8	3 mois	pas d'allocations
Schaffhouse	12			9 mois	660.--
Appenzell Rh.-Ext.	10	4	6	aucune exigence	pas d'allocations
Appenzell Rh.-Int.					
Saint-Gall	16			18 mois	1'185.--
Grisons	12			aucune exigence	pas d'allocations
Argovie	16	4	12	6 mois	pas d'allocations
Thurgovie	16			aucune exigence	pas d'allocations
Tessin	16	6	10	aucune exigence	pas d'allocations
Vaud	17			9 mois	1'500.--
Valais	16			aucune exigence	800.--
Neuchâtel	16			aucune exigence	800.--
Genève	16	4	4	6 mois	300.--
Jura	16			aucune exigence	628.--
Moyenne suisse	13,7	5,6	8,7		
Administration fédérale	17	4	13	24 mois	530.--

Source: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (1991)

T4.2 Prise en charge des enfants d'âge préscolaire et scolaire, 1990/91

	Places (nombres absolus)	Enfants de 0-14 ans (nombres absolus) ³	Degré de prise en charge (pourcentage)
Total Suisse alémanique	16 310	784 044	2,1
Crèches	8 250		
Garderies	4 980		
Ecoles de jour	300		
Familles de jour	2 780		
Total cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève	12 303	181 942	6,8
Crèches (en partie âge scolaire)	4 016		
Garderies (en partie âge préscolaire)	5 715 ¹		
Ecoles / familles de jour	2 572		
Total canton du Tessin	13 903	41 712	33,3
Crèches (0-3 ans)	403		
Jardins d'enfants de jour (3-6 ans)	6 730 ²		
Cantines+Doposcuola	6 770		
Grand total: Suisse sans les canton de Fribourg, du Jura et du Valais	42 516	1 007 698	4,2

¹ Y compris les places disponibles, à la fois dans les cantines et les lieux d'accueil après l'école, même s'il ne s'agit pas de la même institution

² Les jardins d'enfants de jour, dans le canton du Tessin, offrent théoriquement une place à tous les enfants de 3-6 ans. Néanmoins cette offre n'existe pas dans toutes les communes et on ne propose pas partout un repas de midi. En tenant compte uniquement des enfants qui profitent effectivement de l'offre, le degré de prise en charge n'atteint pas tout à fait 90%.

³ Population résidente, selon la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) au 31.12.90

Remarque: il s'agit en général de places où l'enfant peut être pris en charge. Souvent il n'y a cependant pas de chiffres précis et il a fallu recourir à des estimations. Etant donné qu'une partie des enfants utilisent les places disponibles à temps partiel, le nombre d'enfants pris en charge est supérieur (deux fois plus, pour certaines institutions) aux places disponibles

Source: Commission fédérale pour les questions féminines (1992)

T4.3 Personnel d'encadrement dans les crèches et les garderies, en 1991

Taux d'occupation	Nombres absolus			Pourcentages selon le sexe		Pourcentages selon le taux d'occupation		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total
Moins de 50%	2132	180	2312	92,2	7,8	56,5	56,6	56,5
50 - 89%	954	79	1033	92,4	7,6	25,3	24,8	25,2
Plus de 89%	690	59	749	92,1	7,9	18,3	18,6	18,3
Ensemble	3776	318	4094	92,2	7,8	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, Recensement des entreprises de 1991

T5.1 Niveau de formation de la population résidante, selon le sexe et l'âge, en 1991

	Nombres absolus			
	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes				
Sans formation post-obligatoire	198 000	291 100	314 100	803 200
Apprentissage	570 900	349 300	200 900	1 121 100
Maturité, école Normale	136 500	73 600	40 100	250 200
Formation professionnelle supérieure	73 000	51 300	21 300	145 600
Hautes écoles	58 400	22 000	11 300	91 700
Total	1 036 800	787 300	587 700	2 411 800
Hommes				
Sans formation post-obligatoire	111 700	142 000	93 800	347 500
Apprentissage	558 600	368 100	194 500	1 121 200
Maturité, école Normale	83 300	38 900	19 100	141 300
Formation professionnelle supérieure	194 800	158 500	57 700	411 000
Hautes écoles	111 500	62 100	25 000	198 600
Total	1 059 900	769 600	390 100	2 219 600
Ensemble				
Sans formation post-obligatoire	309 700	433 100	407 900	1 150 700
Apprentissage	1 129 500	717 400	395 400	2 242 300
Maturité, école Normale	219 800	112 500	59 200	391 500
Formation professionnelle supérieure	267 800	209 800	79 000	556 600
Hautes écoles	169 900	84 100	36 300	290 300
Total	2 096 700	1 556 900	977 800	4 631 400

	Pourcentages			
	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes				
Sans formation post-obligatoire	19,1	37,0	53,4	33,3
Apprentissage	55,1	44,4	34,2	46,5
Maturité, école Normale	13,2	9,3	6,8	10,4
Formation professionnelle supérieure	7,0	6,5	3,6	6,0
Hautes écoles	5,6	2,8	1,9	3,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes				
Sans formation post-obligatoire	10,5	18,5	24,0	15,7
Apprentissage	52,7	47,8	49,9	50,5
Maturité, école Normale	7,9	5,1	4,9	6,4
Formation professionnelle supérieure	18,4	20,6	14,8	18,5
Hautes écoles	10,5	8,1	6,4	8,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble				
Sans formation post-obligatoire	14,8	27,8	41,7	24,8
Apprentissage	53,9	46,1	40,4	48,4
Maturité, école Normale	10,5	7,2	6,1	8,5
Formation professionnelle supérieure	12,8	13,5	8,1	12,0
Hautes écoles	8,1	5,4	3,7	6,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, Enquête sur la vie active (ESPA), 1991, extrapolation

T5.1 (suite)

Nombres absolus				
25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total	
198 000	291 100	314 100	803 200	Femmes
707 400	422 900	241 000	1 371 300	Sans formation post-obligatoire
131 400	73 300	32 600	237 300	Degré secondaire II
				Degré tertiaire
1 036 800	787 300	587 700	2 411 800	Total
				Hommes
111 700	142 000	93 800	347 500	Sans formation post-obligatoire
641 900	407 000	213 600	1 262 500	Degré secondaire II
306 300	220 600	82 700	609 600	Degré tertiaire
1 059 900	769 600	390 100	2 219 600	Total
				Ensemble
309 700	433 100	407 900	1 150 700	Sans formation post-obligatoire
1 349 300	829 900	454 600	2 633 800	Degré secondaire II
437 700	293 900	115 300	846 900	Degré tertiaire
2 096 700	1 556 900	977 800	4 631 400	Total

Pourcentages				
25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Total	
19,1	37,0	53,4	33,3	Femmes
68,2	53,7	41,0	56,9	Sans formation post-obligatoire
12,7	9,3	5,5	9,8	Degré secondaire II
				Degré tertiaire
100,0	100,0	100,0	100,0	Total
				Hommes
10,5	18,5	24,0	15,7	Sans formation post-obligatoire
60,6	52,9	54,8	56,9	Degré secondaire II
28,9	28,7	21,2	27,5	Degré tertiaire
100,0	100,0	100,0	100,0	Total
				Ensemble
14,8	27,8	41,7	24,8	Sans formation post-obligatoire
64,4	53,3	46,5	56,9	Degré secondaire II
20,9	18,9	11,8	18,3	Degré tertiaire
100,0	100,0	100,0	100,0	Total

Source: OFS, Enquête sur la vie active (ESPA), 1991, extrapolation

T5.2 Début dans les formations professionnelles, selon le sexe, de 1977 à 1991

Années	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1977 / 1978	67 322	27 622	39 700	41,0	59,0
1978 / 1979	70 614	29 623	40 991	42,0	58,0
1979 / 1980	74 174	31 526	42 648	42,5	57,5
1980 / 1981	75 987	31 944	44 043	42,0	58,0
1981 / 1982	76 612	32 453	44 159	42,4	57,6
1982 / 1983	77 072	33 455	43 617	43,4	56,6
1983 / 1984	77 829	34 208	43 621	44,0	56,0
1984 / 1985	78 201	34 744	43 457	44,4	55,6
1985 / 1986	77 302	34 724	42 578	44,9	55,1
1986 / 1987	76 702	35 196	41 506	45,9	54,1
1987 / 1988	75 054	34 620	40 434	46,1	53,9
1988 / 1989	72 945	33 890	39 055	46,5	53,5
1989 / 1990	70 727	32 536	38 191	46,0	54,0
1990 / 1991	65 360	30 021	35 339	45,9	54,1

Source: OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle

T5.3.1 Entrées dans le secteur extra-universitaire, selon le sexe, en 1990

	Total	Femmes	Hommes
Taux d'entrée ¹	23	11	34
¹ Ce taux représente la proportion de personnes relativement à la population résidente du même âge			

Source: OFS / CDIP, Indicateurs de l'enseignement, 1992

T5.3.2 Entrées, diplômes obtenus et abandons dans le secteur universitaire, selon le sexe, en 1990

	Total	Femmes	Hommes
Taux d'entrée ¹	12	10	13
Taux de diplôme ¹	6	4	8
Taux d'abandon universitaire	27	32	24
¹ Ce taux représente la proportion de personnes (qui commencent ou terminent leurs études) relativement à la population résidente du même âge; les étudiantes et les étudiants étrangers qui ne résidaient pas en Suisse avant de commencer leurs études ne sont pas pris en compte dans cette statistique, dans la mesure où leur grande mobilité fausse passablement les résultats.			

Source: OFS / CDIP, Indicateurs de l'enseignement, 1992

T5.3.3 Secteur universitaire: entrées, selon le domaine d'étude et le sexe, en 1990

	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux			Pourcentages verticaux		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Sciences humaines et sociales	9 816	5 062	4 754	100,0	51,6	48,4	62,6	72,7	54,5
Sciences exactes et naturelles	2 514	753	1 761	100,0	30,0	70,0	16,0	10,8	20,2
Médecine	1 484	792	692	100,0	53,4	46,6	9,5	11,4	7,9
Sciences techniques	1 874	354	1 520	100,0	18,9	81,1	11,9	5,1	17,4
Total	15 688	6 961	8 727	100,0	44,4	55,6	100,0	100,0	100,0

Sources: OFS, Section Hautes écoles et sciences; Système d'information universitaire suisse (SIUS)

T5.3.4 Secteur universitaire: diplômes obtenus, selon le domaine d'étude et le sexe, en 1990

	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux			Pourcentages verticaux		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Sciences humaines et sociales	4 061	1 600	2 461	100,0	39,4	60,6	52,5	62,5	47,7
Théologie	147	41	106	100,0	27,9	72,1	1,9	1,6	2,1
Philosophie, littérature, langues	587	370	217	100,0	63,0	37,0	7,6	14,4	4,2
Sciences historiques	312	151	161	100,0	48,4	51,6	4,0	5,9	3,1
Sciences sociales et sports	655	388	267	100,0	59,2	40,8	8,5	15,2	5,2
Sciences économiques	1 457	305	1 152	100,0	20,9	79,1	18,8	11,9	22,3
Droit	887	337	550	100,0	38,0	62,0	11,5	13,2	10,7
Sciences exactes et naturelles	1 359	303	1 056	100,0	22,3	77,7	17,6	11,8	20,5
Sciences exactes	525	49	476	100,0	9,3	90,7	6,8	1,9	9,2
Sciences naturelles	824	253	571	100,0	30,7	69,3	10,7	9,9	11,1
Médecine	1 231	501	724	100,0	40,7	58,8	15,9	19,6	14,0
Pharmacie	245	172	73	100,0	70,2	29,8	3,2	6,7	1,4
Sciences techniques	1 079	157	922	100,0	14,6	85,4	14,0	6,1	17,9
Architecture	277	87	190	100,0	31,4	68,6	3,6	3,4	3,7
Total	7 730	2 561	5 163	100,0	33,1	66,8	100,0	100,0	100,0

Sources: OFS, Section Hautes écoles et sciences; Système d'information universitaire suisse (SIUS)

T5.4.1 Nombre d'établissements d'enseignement, selon le genre et nombre de personnes occupées (équivalents plein temps¹), selon le sexe, en 1991

Genre d'établissement et degré	Nombre d'éta- blissements	Personnes occupées		
		Total	Femmes	Hommes
Préscolarité, jardins d'enfants	3 595	6 865	6 648	217
Ecole obligatoire	6 393	64 506	34 930	29 576
Ecole primaire	3 753	26 688	17 552	9 136
Degré secondaire I	1 013	18 499	6 799	11 700
Ecole d'enseignement spécial	341	4 735	3 159	1 576
Autre école obligatoire	1 286	14 586	7 421	7 165
Degré secondaire II	943	31 515	12 761	18 754
Ecole préparant à la maturité	153	7 996	2 422	5 575
Ecole normale	63	2 150	921	1 229
Ecole de culture générale, école de commerce	35	634	278	356
Ecole d'apprentissage	84	2 759	1 071	1 688
Ecole professionnelle d'agriculture	64	1 688	543	1 145
Ecole professionnelle d'arts et métiers	166	5 979	1 301	4 679
Ecole commerciale professionnelle	149	3 834	1 641	2 193
Ecole professionnelle d'infirmières	111	4 659	3 675	984
Autre école professionnelle degré secondaire II	118	1 819	912	907
Degré tertiaire	686	26 178	8 217	17 961
Université, haute école	511	20 209	6 566	13 644
Ecole normale, séminaire pédagogique (post-maturité)	19	644	293	351
Ecole technique supérieure	42	2 882	393	2 490
Ecole hôtelière, ESCEA	17	615	220	395
Ecole d'études sociales et pédagogiques	18	199	100	99
Autre école d'enseignement supérieur	79	1 630	647	983
Total	11 617	129 063	62 556	66 507

¹ Equivalents plein temps: 2 postes à temps partiel = 1 poste plein temps

Source: OFS, Recensement fédéral des entreprises, 1991

T5.4.2 Personnes occupées (équivalents plein temps¹), selon le degré d'enseignement et le sexe, en 1991

	Total	Femmes	Hommes
	Personnes occupées, nombres absolus		
Préscolarité, jardins d'enfants	6 865	6 648	217
Ecole obligatoire	64 506	34 930	29 576
Degré secondaire II	31 515	12 761	18 754
Degré tertiaire	26 178	8 217	17 961
Total	129 063	62 556	66 507
Personnes occupées, pourcentages verticaux			
Préscolarité, jardins d'enfants	5,3	10,6	0,3
Ecole obligatoire	50,0	55,8	44,5
Degré secondaire II	24,4	20,4	28,2
Degré tertiaire	20,3	13,1	27,0
Total	100,0	100,0	100,0
Personnes occupées, pourcentages horizontaux			
Préscolarité, jardins d'enfants	100,0	96,8	3,2
Ecole obligatoire	100,0	54,2	45,8
Degré secondaire II	100,0	40,5	59,5
Degré tertiaire	100,0	31,4	68,6
Total	100,0	48,5	51,5

¹ Equivalents plein temps: 2 postes à temps partiel = 1 poste plein temps

Source: OFS, Recensement fédéral des entreprises, 1991.

T5.4.3 Corps enseignant des hautes écoles, selon le sexe et le statut, en 1990

	Total	Femmes	Hommes
	Nombres absolus		
Corps enseignant	4 923	748	4 175
Professeurs	2 408	87	2 321
Total	7 331	835	6 496
Pourcentages horizontaux			
Corps enseignant	100,0	15,2	84,8
Professeurs	100,0	3,6	96,4
Total	100,0	11,4	88,6

Source: OFS, Système d'information universitaire suisse, SIUS, 1991

T6.1.1 Personnes de 15 ans et plus sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991

Effectifs en milliers	Total	Femmes	Hommes
En formation	253	135	118
Au foyer	565	558	(7)
Au bénéfice d'une rente	875	524	351
Autres	87	49	38
Total	1 780	1 266	514

Pourcentages horizontaux	Total	Femmes	Hommes
En formation	100,0	53,4	46,6
Au foyer	100,0	98,8	(1,2)
Au bénéfice d'une rente	100,0	59,9	40,1
Autres	100,0	56,3	43,7
Total	100,0	71,1	28,9

Pourcentages verticaux	Total	Femmes	Hommes
En formation	14,2	10,7	23,0
Au foyer	31,7	44,1	(1,4)
Au bénéfice d'une rente	49,2	41,4	68,3
Autres	4,9	3,9	7,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.1.2 Personnes de 15 à 62 / 65 ans sans activité rémunérée, selon le sexe et le statut, en 1991

Effectifs en milliers	Total	Femmes	Hommes
En formation	253	135	118
Au foyer	470	466	(4)
Au bénéfice d'une rente	77	29	48
Autres	72	38	34
Total	872	668	204

Pourcentages horizontaux	Total	Femmes	Hommes
En formation	100,0	53,4	46,6
Au foyer	100,0	99,1	(0,9)
Au bénéfice d'une rente	100,0	37,7	62,3
Autres	100,0	52,8	47,2
Total	100,0	76,6	23,4

Pourcentages verticaux	Total	Femmes	Hommes
En formation	29,0	20,2	57,8
Au foyer	53,9	69,8	(2,0)
Au bénéfice d'une rente	8,8	4,3	23,5
Autres	8,3	5,7	16,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.2.1 Données de base sur la vie active en Suisse, en 1991

Nombres absolus en milliers		Total	Femmes	Hommes
A	Population résidente (ESPOP)	6 751	3 452	3 298
B	Personnes de 15 ans et plus (ESPA)	5 589	2 887	2 702
C	Population active (ESPA) ¹	3 789	1 620	2 169
D	Population active occupée (ESPA) ²	3 724	1 582	2 142
E	Personnes au chômage (ESPA)	65	38	27
B - C	Personnes non actives ³	1 800	1 267	533

Pourcentages		Total	Femmes	Hommes
C / B	Taux d'activité (y compris pers. au chômage)	67,8	56,1	80,3
D / B	Taux d'activité (sans pers. au chômage)	66,6	54,8	79,3
E / C	Taux de chômage	1,7	2,3	1,2
B	Part des personnes (15 ans ou +) selon le sexe	100,0	51,7	48,3
C	Part des personnes actives selon le sexe	100,0	42,8	57,2
D	Part des pers. actives occupés selon le sexe	100,0	42,5	57,5
E	Part des pers. au chômage selon le sexe	100,0	58,5	41,5
B - C	Part des personnes non actives selon le sexe	100,0	70,4	29,6

¹ Y compris les personnes au chômage, non compris les recrues

² Non compris les personnes au chômage et les recrues

³ Non compris les personnes au chômage, y compris les recrues

Sources: OFS, Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) , état au 31 décembre 1990; ESPA 1991, extrapolation

Explications des signes concernant les tableaux de l'ESPA (Chapitre 6)

Les chiffres obtenus par extrapolation qui se fondent sur moins de 10 interviews sont remplacés par des points. Ceux qui ont été calculés sur la base de 10 à 29 interviews ont été mis entre parenthèses.

T6.2.2 Personnes actives selon le sexe et l'âge en 1970, 1980 et 1991

Groupe d'âges (personnes en milliers)	1970 (RFP)			1980 (RFP)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
15 - 19 ans	274	129	145	276	128	149
20 - 24 ans	407	180	227	390	181	209
25 - 29 ans	386	128	259	366	138	228
30 - 39 ans	627	182	445	741	240	501
40 - 49 ans	553	176	378	603	206	398
50 - 59 ans	437	136	301	489	163	326
60 - 64 ans	178	51	127	147	37	111
65 ans et plus	133	41	92	79	26	53
Total	2 996	1 022	1 973	3 092	1 118	1 974

Statut (personnes en milliers)	1970 (RFP)			1980 (RFP)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Population résidante (15 ans et plus)	4 803	2 464	2 340	5 144	2 655	2 489
Population active	2 996	1 022	1 973	3 092	1 118	1 974
Taux d'activité	62,4	41,5	84,3	60,1	42,1	79,3

Sources: OFS, Recensements fédéraux de la population (RFP 1970 et 1980); ESPA 1991, extrapolation

T6.2.2 (suite)

1991 (ESPA, selon définitions RFP)			1991 (ESPA)			Groupe d'âges (personnes en milliers)
Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
199	91	108	249	113	136	15 - 19 ans
395	200	195	401	204	197	20 - 24 ans
449	185	264	460	195	265	25 - 29 ans
842	325	517	878	361	517	30 - 39 ans
850	344	506	880	374	506	40 - 49 ans
583	229	354	597	243	354	50 - 59 ans
167	54	113	174	60	114	60 - 64 ans
126	51	75	151	69	82	65 ans et plus
3 611	1 479	2 132	3 790	1 619	2 171	Total

1991 (ESPA, selon définitions RFP)			1991 (ESPA)			Statut (personnes en milliers)
Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
5 589	2 886	2 703	5 589	2 886	2 703	Population résidante (15 ans et plus)
3 611	1 479	2 132	3 790	1 619	2 171	Population active
64,6	51,2	78,9	67,8	56,1	80,3	Taux d'activité

Sources: OFS, Recensements fédéraux de la population (RFP 1970 et 1980); ESPA 1991, extrapolation

T6.3 Personnes au chômage, inscrites ou non dans un office du travail, selon le sexe, l'âge et le taux d'occupation recherché, en 1991

Effectifs en milliers selon inscription dans un office du travail	Total	Femmes	Hommes
Personnes inscrites	22	10	12
Personnes non inscrites	43	28	15
Total	65	38	27
Taux de chômage ¹	1,7	2,4	1,2

Effectifs en milliers selon groupe d'âges	Total	Femmes	Hommes
15-29 ans	33	18	15
30-49 ans	22	16	(6)
50 ans et plus	10	(4)	(6)
Total	65	38	27

Effectifs en milliers selon taux d'occupation recherché	Total	Femmes	Hommes
Plein temps	35	14	21
Temps partiel	26	21	(5)
Sans indication	(4)	(3)	.

Pourcent selon inscription dans un office du travail	Total	Femmes	Hommes
Personnes inscrites	33,8	26,3	44,4
Personnes non inscrites	66,2	73,7	55,6
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de chômage ¹	1,7	2,4	1,2

Pourcent selon groupe d'âges	Total	Femmes	Hommes
15-29 ans	50,8	47,4	55,6
30-49 ans	33,8	42,1	(22,2)
50 ans et plus	15,4	(10,5)	(22,2)
Total	100,0	100,0	100,0

Pourcent selon taux d'occupation recherché	Total	Femmes	Hommes
Plein temps	53,8	36,8	77,8
Temps partiel	40,0	55,3	(18,5)
Sans indication	(6,2)	(7,9)	.
Total	100,0	100,0	100,0

¹ Taux de chômage = nombre de personnes au chômage divisé par total de la population active (y compris personnes au chômage non compris recrues)

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.4 Personnes actives occupées¹, selon le sexe et le taux d'activité, en 1985 et 1991

Nombres absolus

	Ensemble des personnes		Femmes		Hommes	
	actives occupées	dont à temps partiel	actives occupées	dont à temps partiel	actifs occupés	dont à temps partiel
1985	3 276 245	576 425	1 222 287	424 972	2 053 958	151 453
1991	3 762 005	850 651	1 483 981	641 122	2 278 024	209 529

Répartition plein temps / temps partiel, selon le sexe, en pourcentage

	Ensemble des personnes		Femmes		Hommes	
	actives occupées	dont à temps partiel	actives occupées	dont à temps partiel	actifs occupés	dont à temps partiel
1985	100,0	17,6	37,3	13,0	62,7	4,6
1991	100,0	22,6	39,4	17,0	60,6	5,6

Taux d'activité selon le sexe, en pourcentage

	Femmes			Hommes		
	occupées à plein temps	occupées à temps partiel	Total	occupés à plein temps	occupés à temps partiel	Total
1985	65,2	34,8	100,0	92,6	7,4	100,0
1991	56,8	43,2	100,0	90,8	9,2	100,0

¹ Secteurs secondaire et tertiaire uniquement (les recensements des entreprises de 1985 et de 1991 n'incluent pas les entreprises du secteur primaire)

Source: OFS, Recensement fédéral des entreprises de 1985 et de 1991

T6.5.1 Personnes de 15 ans et plus, par groupe d'âges, type de famille et état civil, selon le sexe et le taux d'activité rémunérée, en 1991

	Effectif en milliers									
	Femmes					Hommes				
	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total ² actives occupées	Non actives / au chômage³	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total ² actifs occupés	Non actifs / au chômage³
Groupe d'âges										
15 - 24 ans	237	34	33	305	154	279	11	31	322	151
25 - 39 ans	242	231	62	540	248	726	33	12	775	31
40 - 54 ans	189	250	58	506	180	645	24	13	682	17
55 - 61 ans	55	70	12	140	128	212	13	2	229	17
62 - 64 ans	4	11	7	22	74	46	4	.	54	31
65 ans et plus	17	21	28	68	523	29	30	21	81	312
15 ans et plus	744	617	200	1 581	1 307	1 937	115	79	2 143	559
15 - 61 / 64 ans	723	585	165	1 491	710	1 908	85	58	2 062	247
Type de famille										
Sans enfant de moins de15 ans	662	399	126	1 201	1 020	1 313	97	74	1 489	546
Avec enfant(s) de moins de 6 ans	36	99	45	182	198	368	11	.	384	9
Avec enfant(s) de moins de15 ans et de plus de 6 ans	46	120	28	198	88	258	6	6	270	5
Etat civil										
Célibataire	413	82	39	535	223	570	39	37	648	196
Mariée / marié	237	452	139	843	778	1 260	67	40	1 372	294
Divorcée / divorcé										
Séparée / séparé	68	51	6	126	44	89	4	.	96	18
Veuve / veuf	23	31	16	71	259	16	3	2	21	50
¹ Activité minimale: jobs occasionnels, activités professionnelles régulières de moins de 6 heures par semaine ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine ² La différence entre l'addition des trois premières colonnes et ce total est due aux non réponses ³ Y compris les recrues										

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.5.1 (suite)

Pourcentages horizontaux										
Femmes					Hommes					
Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total ² actives occupées	Non actives / au chômage³	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total ² actifs occupés	Non actifs / au chômage³	
										Groupe d'âges
51,6	7,4	7,2	66,4	33,6	59,0	2,3	6,6	68,1	31,9	15 - 24 ans
30,7	29,3	7,9	68,5	31,5	90,1	4,1	1,5	96,2	3,8	25 - 39 ans
27,6	36,4	8,5	73,8	26,2	92,3	3,4	1,9	97,6	2,4	40 - 54 ans
20,5	26,1	4,5	52,2	47,8	86,2	5,3	0,8	93,1	6,9	55 - 61 ans
4,2	11,5	7,3	22,9	77,1	54,1	4,7	.	63,5	36,5	62 - 64 ans
2,9	3,6	4,7	11,5	88,5	7,4	7,6	5,3	20,6	79,4	65 ans et plus
25,8	21,4	6,9	54,7	45,3	71,7	4,3	2,9	79,3	20,7	15 ans et plus
32,8	26,6	7,5	67,7	32,3	82,6	3,7	2,5	89,3	10,7	15 - 61 / 64 ans
										Type de famille
29,8	18,0	5,7	54,1	45,9	64,5	4,8	3,6	73,2	26,8	Sans enfant de moins de 15 ans
9,5	26,1	11,8	47,9	52,1	93,6	2,8	.	97,7	2,3	Avec enfant(s) de moins de 6 ans
16,1	42,0	9,8	69,2	30,8	93,8	2,2	2,2	98,2	1,8	Avec enfant(s) de moins de 15 ans et de plus de 6 ans
										Etat civil
54,5	10,8	5,1	70,6	29,4	67,5	4,6	4,4	76,8	23,2	Célibataire
14,6	27,9	8,6	52,0	48,0	72,6	4,0	2,4	82,4	17,6	Mariée / marié
40,0	30,0	3,5	74,1	25,9	78,1	3,5	.	84,2	15,8	Divorcée / divorcé
7,0	9,4	4,8	21,5	78,5	22,5	4,2	2,8	29,6	70,4	Séparée / séparé
										Veuve / veuf

¹ Activité minimale: jobs occasionnels, activités professionnelles régulières de moins de 6 heures par semaine ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine

² La différence entre l'addition des trois premières colonnes et ce total est due aux non réponses

³ Y compris les recrues

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.5.2 Personnes actives occupées, selon le sexe, le type de famille et le taux d'activité rémunérée, en 1991

Type de famille	Effectif en milliers				Pourcentages horizontaux			
	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total pers. actives occupées²	Plein Temps	Temps partiel	Activité minimale¹	Total pers. actives occupées²
Femmes								
Sans enfant de moins de 15 ans	662	399	126	1 187	55,8	33,6	10,6	100,0
Avec enfant(s) de moins de 6 ans	36	99	45	180	20,0	55,0	25,0	100,0
Avec enfant(s) de moins de 15 et de plus de 6 ans	46	120	28	194	23,7	61,9	14,4	100,0
Hommes								
Sans enfant de moins de 15 ans	1 313	97	74	1 484	88,5	6,5	5,0	100,0
Avec enfant(s) de moins de 6 ans	368	11	.	379	97,1	2,9	.	100,0
Avec enfant(s) de moins de 15 et de plus de 6 ans	258	6	6	270	95,6	2,2	2,2	100,0
Ensemble								
Sans enfant de moins de 15 ans	1 975	496	200	2 671	73,9	18,6	7,5	100,0
Avec enfant(s) de moins de 6 ans	404	110	45	559	72,3	19,7	8,1	100,0
Avec enfant(s) de moins de 15 et de plus de 6 ans	304	126	34	464	65,5	27,2	7,3	100,0
¹ Activité minimale: jobs occasionnels, activités professionnelles régulières de moins de 6 heures par semaine ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine. ² Non compris les recrues ; le total n'est pas équivalent au nombre total de personnes actives occupées, en raison des non réponses.								

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.6 Horaire de travail hebdomadaire des personnes actives occupées, en 1991

Moyennes

Type de famille	Femmes	Hommes
Sans enfant	33,74	43,11
Enfant(s) de moins de 6 ans	21,98	45,99
Enfant(s) de 6 à 15 ans	21,79	47,09
Total	31,07	44,22

Médianes

Type de famille	Femmes	Hommes
Sans enfant	39,00	43,00
Enfant(s) de moins de 6 ans	19,00	45,00
Enfant(s) de 6 à 15 ans	19,00	45,00
Total	36,00	44,00

Ecart interquartile

Type de famille	Femmes	Hommes
Sans enfant	23,00 - 43,00	40,00 - 47,00
Enfant(s) de moins de 6 ans	7,00 - 36,00	41,00 - 50,00
Enfant(s) de 6 à 15 ans	9,00 - 33,41	41,00 - 50,00
Total	19,00 - 42,00	41,00 - 48,00

Source: OFS, ESPA 1991

T6.7.1 Personnes actives occupées, selon le sexe et le statut professionnel, en 1991

Statut (personnes en milliers)		Total	Femmes	Hommes
A	Indépendant	466	137	329
B	Collaborateur familial	179	129	50
C	Employé membre de la direction	290	53	237
D	Employé avec fonction dirigeante	650	188	462
E	Employé sans fonction dirigeante	1 908	976	932
F	Apprenti	158	57	101
G	Autre	75	43	32
T	Total ¹	3 726	1 583	2 143

A	Indépendant	466	137	329
C + D	Employé avec fonction dirigeante	940	241	699
B + E	Employé sans fonction dirigeante	2 087	1 105	982
T - F - G	Total	3 493	1 483	2 010

Statut (pourcentages verticaux)		Total	Femmes	Hommes
A	Indépendant	12,5	8,7	15,4
B	Collaborateur familial	4,8	8,1	2,3
C	Employé membre de la direction	7,8	3,3	11,1
D	Employé avec fonction dirigeante	17,4	11,9	21,6
E	Employé sans fonction dirigeante	51,2	61,7	43,5
F	Apprenti	4,2	3,6	4,7
G	Autre	2,0	2,7	1,5
T	Total ¹	100,0	100,0	100,0

A	Indépendant	13,3	9,2	16,4
C + D	Employé avec fonction dirigeante	26,9	16,3	34,8
B + E	Employé sans fonction dirigeante	59,7	74,5	48,9
T - F - G	Total	100,0	100,0	100,0

Statut (pourcentages horizontaux)		Total	Femmes	Hommes
A	Indépendant	100,0	29,4	70,6
B	Collaborateur familial	100,0	72,1	27,9
C	Employé membre de la direction	100,0	18,3	81,7
D	Employé avec fonction dirigeante	100,0	28,9	71,1
E	Employé sans fonction dirigeante	100,0	51,2	48,8
F	Apprenti	100,0	36,1	63,9
G	Autre	100,0	57,3	42,7
T	Total ¹	100,0	42,5	57,5

A	Indépendant	100,0	29,4	70,6
C + D	Employé avec fonction dirigeante	100,0	25,6	74,4
B + E	Employé sans fonction dirigeante	100,0	52,9	47,1
T - F - G	Total	100,0	42,5	57,5

¹ Non compris les recrues

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.7.2 Personnes employées, selon le sexe, le statut professionnel, et la présence d'enfants, en 1991

Personnes employées en milliers	Avec enfant(s) de moins de 15 ans	Sans enfant de moins de 15 ans	Total
Ensemble			
avec fonction dirigeante	290	650	940
sans fonction dirigeante	572	1 514	2 086
Total ¹	862	2 164	3 026
Femmes			
avec fonction dirigeante	40	201	241
sans fonction dirigeante	293	811	1 104
Total ¹	333	1 012	1 345
Hommes			
avec fonction dirigeante	250	449	699
sans fonction dirigeante	279	703	982
Total ¹	529	1 152	1 681

Personnes employées en pourcent	Avec enfant(s) de moins de 15 ans	Sans enfant de moins de 15 ans	Total
Ensemble			
avec fonction dirigeante	33,6	30,0	31,1
sans fonction dirigeante	66,4	70,0	68,9
Total ¹	100,0	100,0	100,0
Femmes			
avec fonction dirigeante	12,0	19,9	17,9
sans fonction dirigeante	88,0	80,1	82,1
Total ¹	100,0	100,0	100,0
Hommes			
avec fonction dirigeante	47,3	39,0	41,6
sans fonction dirigeante	52,7	61,0	58,4
Total ¹	100,0	100,0	100,0

¹ Non compris les recrues, les apprentis et les «autres»

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.8 Personnes actives occupées employées, selon le sexe et le type de contrat de travail, en 1991

Contrat	Nombres absolus en milliers			Pourcentages		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Durée illimitée	2 699	1 132	1 567	81,8	77,1	85,6
Durée déterminée	217	87	130	6,6	5,9	7,1
Autre type de contrat	145	89	56	4,4	6,1	3,1
Collaborateurs familiaux	179	129	50	5,4	8,8	2,7
Sans indication	58	31	27	1,8	2,1	1,5
Total ¹	3 298	1 468	1 830	100,0	100,0	100,0

¹ Total des personnes actives occupées, moins les indépendants

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.9 Personnes travaillant dans des conditions précaires, selon le sexe, en 1991

Forme de travail	Nombres absolus en milliers			Pourcentages verticaux		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Conditions normales	3 123	1 187	1 936	87,6	77,9	94,8
Conditions précaires (statut)	443	337	106	12,4	22,1	5,2
collaborateur familial	179	129	50	5,0	8,5	2,4
travail à domicile	38	34	4	1,1	2,2	0,2
travail occasionnel	56	38	18	1,6	2,5	0,9
travail dans un ménage privé	35	32	3	1,0	2,1	0,1
travail de moins de 6 h.	98	78	20	2,7	5,1	1,0
autre	37	26	11	1,0	1,7	0,5
Total ¹	3 566	1 524	2 042	100,0	100,0	100,0

¹ Ce total est supérieur à celui de la population active occupée moins les indépendants; certaines formes de travail précaire ne sont en effet pas prises en compte dans les autres calculs

Forme de travail	Pourcentages horizontaux		
	Total	Femmes	Hommes
Conditions normales	100,0	38,0	62,0
Conditions précaires (statut)	100,0	76,1	23,9
collaborateur familial	100,0	72,1	27,9
travail à domicile	100,0	89,5	10,5
travail occasionnel	100,0	67,9	32,1
travail dans un ménage privé	100,0	91,4	8,6
travail de moins de 6 h.	100,0	79,6	20,4
autre	100,0	70,3	29,7
Total	100,0	42,7	57,3

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.10.1 Les dix professions les plus souvent choisies par les jeunes lorsqu'ils commencent leur formation professionnelle, selon le sexe, en 1990/91

Professions choisies par les femmes	Nombres absolus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Employée de commerce	7 831	26,1	26,1
Vendeuse	3 243	10,8	36,9
Diplômée de commerce	2 252	7,5	44,4
Employée de bureau	1 915	6,4	50,8
Infirmière	1 256	4,2	55,0
Coiffeuse pour dames	1 245	4,1	59,1
Infirmière assistante CRS	1 000	3,3	62,4
Aide médicale	822	2,7	65,2
Aide en médecine dentaire	786	2,6	67,8
Assistante en pharmacie	685	2,3	70,1
Autres	8 986	29,9	100,0
Total	30 021	100,0	

Professions choisies par les hommes	Nombres absolus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Employé de commerce	4 550	12,9	12,9
Monteur-électricien	2 555	7,2	20,1
Menuisier	1 416	4,0	24,1
Diplômé de commerce	1 324	3,7	27,9
Mécanicien sur autos	1 265	3,6	31,4
Vendeur	1 200	3,4	34,8
Dessinateur en bâtiments	1 180	3,3	38,2
Agriculteur	1 179	3,3	41,5
Mécanicien	1 047	3,0	44,5
Electronicien	1 032	2,9	47,4
Autres	18 591	52,6	100,0
Total	35 339	100,0	

Source: OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle

T6.10.2 Professions exercées, selon le sexe et trois grands domaines professionnels, en 1991

Domaine professionnel (nombres absolus)	Ensemble	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	189 500	64 600	124 900
Industrie, arts et métiers	957 300	97 900	859 400
Services	2 195 900	1 210 400	985 500
Autres	304 800	157 200	147 600
Total	3 647 500	1 530 100	2 117 400

Domaine professionnel (pourcentages verticaux)	Ensemble	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	5,2	4,2	5,9
Industrie, arts et métiers	26,2	6,4	40,6
Services	60,2	79,1	46,5
Autres	8,4	10,3	7,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T6.10.3 Professions exercées, selon le sexe et un regroupement par type de métiers, en 1991

Domaine professionnel (nombres absolus)	Ensemble	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	189 500	64 600	124 900
Industrie, arts et métiers ¹	685 900	61 900	624 000
Professions techniques ¹	271 500	36 100	235 400
Professions de bureau	760 900	417 300	343 600
Services de biens ²	1 072 400	541 800	530 600
Services personnels ³	362 500	251 200	111 300
Autres	304 800	157 200	147 600
Total	3 647 500	1 530 100	2 117 400

Domaine professionnel (pourcentages verticaux)	Ensemble	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	5,2	4,2	5,9
Industrie, arts et métiers ¹	18,8	4,0	29,5
Professions techniques ¹	7,4	2,4	11,1
Professions de bureau	20,9	27,3	16,2
Services de biens ²	29,4	35,4	25,1
Services personnels ³	9,9	16,4	5,3
Autres	8,4	10,3	7,0
Total	100,0	100,0	100,0

Domaine professionnel (pourcentages horizontaux)	Ensemble	Femmes	Hommes
Production végétale et animale	100,0	34,1	65,9
Industrie, arts et métiers ¹	100,0	9,0	91,0
Professions techniques ¹	100,0	13,3	86,7
Professions de bureau	100,0	54,9	45,2
Services de biens ²	100,0	50,5	49,5
Services personnels ³	100,0	69,3	30,7
Autres	100,0	51,6	48,4
Total	100,0	42,0	58,1

¹ Dans ce tableau, les professions techniques ont été séparées des autres professions de l'industrie, des arts et métiers

² Vente, transports, services des PTT, sécurité, hôtellerie, nettoyage, hygiène publique

³ Santé publique, enseignement, médias, art, assistance sociale

Source: OFS, ESPA 1991, extrapolation

T7.1 Salaires horaires médians selon le niveau de formation et le sexe, en 1991

Niveau de formation	Salaire horaire ¹ en francs		Ecart hommes-femmes	
	Femmes	Hommes	en francs	en pourcent
Ecole obligatoire	17,00	22,62	5,62	24,8
Degré secondaire II	22,56	27,20	4,64	17,1
Tertiaire extra-universitaire	28,13	37,50	9,37	25,0
Tertiaire universitaire	34,81	46,42	11,61	25,0
Total	21,92	28,49	6,57	23,1

¹ Sans tenir compte des apprentis; sans les heures supplémentaires; seules les personnes qui ont déclaré un salaire et un nombre d'heures de travail plausibles ont été prises en compte.

Cent pourcent = salaire horaire masculin		
Niveau de formation	Femmes	Hommes
Ecole obligatoire	75,2	100,0
Degré secondaire II	82,9	100,0
Tertiaire extra-universitaire	75,0	100,0
Tertiaire universitaire	75,0	100,0
Total	76,9	100,0

Tri selon la grandeur de l'écart				
Niveau de formation	Salaire horaire en francs		Ecart hommes-femmes	
	Femmes	Hommes	en francs	en pourcent
Tertiaire universitaire	34,81	46,42	11,61	25,0
Tertiaire extra-universitaire	28,13	37,50	9,37	25,0
Ecole obligatoire	17,00	22,62	5,62	24,8
Degré secondaire II	22,56	27,20	4,64	17,1

Source : OFS, ESPA 1991

T7.2.1 Rentes principales¹ de l'AVS, selon le sexe et le type de rente, en 1990

Rentes et rentes moyennes, nombres absolus	Rentes de vieillesse			Rentes de survivants pour veuves
	Rentes simples		Rentes pour couples	
	Femmes	Hommes		
Rentes AVS (total)	438 638	143 059	239 905	51 190
- inférieure à la rente minimale	11 849	3 876	3 470	2 113
- rente minimale ²	47 299	5 919	1 102	343
- entre minimale et maximale	258 156	91 206	112 377	23 610
- rente maximale ³	120 842	41 611	122 120	25 098
- supérieure à la rente maximale	492	447	836	26
Montant moyen en francs	1 265	1 320	2 184	1 148

Rentes et rentes moyennes, pourcentages selon le sexe	Rentes de vieillesse			Rentes de survivants pour veuves
	Rentes simples		Rentes pour couples	
	Femmes	Hommes		
Rentes AVS (total)	100,0	100,0	100,0	100,0
- inférieure à la rente minimale	2,7	2,7	1,4	4,1
- rente minimale	10,8	4,1	0,5	0,7
- entre minimale et maximale	58,9	63,8	46,8	46,1
- rente maximale	27,5	29,1	50,9	49,0
- supérieure à la rente maximale	0,1	0,3	0,3	0,1
Homme = 100%	95,8	100,0	165,5	87,0

¹ Rentes ordinaires et extraordinaires, Suisses et Etrangers domiciliés en Suisse

² Rentes ordinaires minimales: rente simple: 800 fr.; pour couple: 1200 fr.; pour veuve: 640 fr.

³ Rentes ordinaires maximales: rente simple: 1600 fr.; pour couple: 2400 fr.; pour veuve: 1280 fr.

Source: Office fédéral des assurances sociales

T7.2.2 Rentes principales de l'AI, selon le sexe et le type de rente, en 1990

Type de rente et nombre de bénéficiaires ¹	Rentes simples		Rentes de couples
	Femmes	Hommes	
Rentes AI ordinaires	36 360	55 811	8 669
- rentes minimales	4 482	1 220	1
- rentes maximales	3 245	9 116	3 099
Rentes AI extraordinaires	12 362	12 029	150
Total (ordinaires + extraordinaires)	48 722	67 840	8 819
¹ Suisses et Etrangers domiciliés en Suisse			

Type de rente et pourcentage de bénéficiaires selon le sexe	Rentes simples		Rentes de couples
	Femmes	Hommes	
Rentes AI ordinaires	100,0	100,0	100,0
- rentes minimales	12,0	2,0	0,0
- rentes maximales	9,0	16,0	36,0
Rentes moyennes en francs / mois	898,0	1053,0	2052,0

Source: Office fédéral des assurances sociales

T8.1.1 Représentation des femmes dans les législatifs fédéraux et cantonaux, en 1991

Législatifs	Composition du législatif, nombres absolus			Pourcentage de femmes
	Total	Femmes	Hommes	
Législatifs fédéraux				
Conseil national	200	35	165	17,5
Conseil des Etats	46	4	42	8,7
Législatifs cantonaux				
Zurich	180	36	144	20,0
Berne	200	35	165	17,5
Lucerne	170	42	128	24,7
Uri	64	5	59	7,8
Schwytz	100	4	96	4,0
Obwald	55	6	49	10,9
Nidwald	60	8	52	13,3
Glaris	80	4	76	5,0
Zoug	80	15	65	18,8
Fribourg	130	12	118	9,2
Soleure	144	15	129	10,4
Bâle-Ville	130	35	95	26,9
Bâle-Campagne	84	23	61	27,4
Schaffhouse	80	11	69	13,8
Appenzell Rh.-Ext.	58	4	54	6,9
Appenzell Rh.-Int.	61	1	60	1,6
Saint-Gall	180	21	159	11,7
Grisons	120	8	112	6,7
Argovie	200	39	161	19,5
Thurgovie	130	18	112	13,8
Tessin	90	13	77	14,4
Vaud	200	31	169	15,5
Valais	130	9	121	6,9
Neuchâtel	115	16	99	13,9
Genève	100	32	68	32,0
Jura	60	8	52	13,3
Total des législatifs cantonaux	3 001	451	2 550	15,0

Législatifs fédéraux: état en octobre 1991; législatifs cantonaux: état en mai 1991

Sources: Année politique suisse 1991; OFS, Annuaire statistique de la Suisse 1992

T8.1.2 Représentation des femmes dans les législatifs communaux , état au 1er juin 1990

Taille et nombre des villes	Total des élus	Femmes, nombres absolus	Femmes, pourcentages
100 000 habitants et plus (5 villes)	515	151	29,3
50 000 à 99 999 habitants (4 villes)	223	48	21,5
20 000 à 49 999 habitants (19 villes)	853	184	21,6
15 000 à 19 999 habitants (20 villes)	1 001	204	20,4
10 000 à 14 999 habitants (29 villes)	1 380	322	23,3
moins de 10 000 habitants (18 villes)	802	165	20,6
Total	4 774	1 074	22,5

La statistique englobe les villes membres de l'Union des villes suisses ainsi que toutes les villes de plus de 10'000 habitants, qu'elles appartiennent à l'Union ou pas; par ailleurs, seules les villes qui élisent un parlement communal ont été prises en considération

Source: Statistiques des villes suisses 1990

T8.1.3 Représentation des femmes dans les exécutifs au niveau fédéral et cantonal, état à fin mars 1991

Exécutif	Nombre de femmes	Exécutifs cantonaux avec représentation féminine	Nombre de femmes
Conseil fédéral	0	Zurich	1
Exécutifs cantonaux	5	Lucerne	1
		Schwytz	1
		Fribourg	1
		Soleure	1
Les autres cantons n'avaient, à cette date, aucune femme au sein de leur gouvernement			

Source: annuaire statistique de la Suisse 1992

T8.1.4 Représentation des femmes dans les exécutifs communaux, moyennes cantonales, en 1988

Canton	Pourcentage de femmes	Canton	Pourcentage de femmes
Genève	18,4	Tessin	6,0
Jura	11,9	Vaud	5,4
Berne	11,5	Bâle-Ville	5,3
Obwald	10,1	Schaffhouse	5,3
Nidwald	10,1	Valais	5,1
Zurich	8,8	Grisons	4,9
Appenzell Rh.-Extérieures	8,8	Zoug	4,3
Fribourg	8,1	Schwytz	3,9
Soleure	7,8	Thurgovie	3,9
Neuchâtel	7,6	Saint-Gall	3,0
Bâle-Campagne	6,4	Uri	2,6
Lucerne	6,4	Glaris	1,1
Argovie	6,1	Appenzell Rh.-Intérieures	0,0
Proportion de femmes dans les exécutifs communaux, moyenne suisse	8,4		

Source: Questions au féminin 1/1991

T8.1.5 Représentation des femmes dans les exécutifs communaux des principales villes suisses, état au 1er juin 1990

Taille et nombre des villes	Total des élus	Femmes, nombres absolus	Femmes, pourcentages
50 000 habitants et plus (9 villes)	61	9	14,8
20 000 à 49 999 habitants (19 villes)	123	11	8,9
15 000 à 19 999 habitants (27 villes)	233	31	13,3
10 000 à 14 999 habitants (41 villes)	308	36	11,7
moins de 10 000 habitants (33 villes)	250	25	10,0
Total	975	112	11,5
La statistique englobe les villes membres de l'Union des villes suisses ainsi que toutes les villes de plus de 10'000 habitants, qu'elles appartiennent à l'Union ou pas			

Source: Statistiques des villes suisses 1990

T8.2 Représentation des femmes dans les instances judiciaires au niveau fédéral, en 1990/91

Instances judiciaires	Membres		Suppléantes / suppléants	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Tribunal fédéral	30	1	29	3
Tribunal fédéral des assurances	9	1	3	0
Tribunal fédéral: élu pour la période administrative 1991 - 1996				
Tribunal fédéral des assurances: élu pour la période administrative 1990 - 1995				

Source: Annuaire fédéral 1992/93

T8.3.1 Représentation des femmes dans les comités directeurs et comités centraux de l'Union syndicale suisse (USS) et de ses fédérations, en 1988

Fédérations	Membres des comités directeurs		Membres des comités centraux	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Union syndicale suisse (USS)	5	1	27	2
Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB)	11	0	25	1
Fédération suisse des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement (FVCE)	3	0	13	7
Association suisse du personnel de la coiffure (ASPC)	5	2	10	4
Syndicat du livre et du papier (SLP)	6	0	18	2
Fédération suisse des cheminots (SEV)	15	0	45	2
Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA)	7	2	18	2
Union suisse des lithographes (USL)	5	0	12	1
Syndicat suisse des mass media (SSM)	14	5	47	17
Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH)	8	0	22	2
Syndicat suisse des services publics (SSP)	11	4	35	9
Union suisse de fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes (UPTT)	6	0	23	0
Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP)	4	0	15	3
Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT)	-	-	14	6
Fédération suisse des tisserands de toile à bluter (FSTTB)	3	0	-	-
Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP)	5	0	31	4
Total	108	14	355	62

Source: Revue syndicale suisse, 1989

T8.3.2 Représentation des femmes dans les organes dirigeants de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC), en 1990

Organes	Effectif total	Femmes	Hommes
Comité directeur			
Président	1		1
Vice-présidents	3		3
Caissier	1		1
Secrétaires centraux	3	1	2
Représentants des fédérations	15		15
Représentant de l'Institut de formation	1		1
Représentante de la Commission féminine	1	1	
Représentant des organisations cantonales	1		1
Représentant de la Commission des jeunes	1		1
Représentant de la Commission des travailleurs étrangers	1		1
Suppléants	16	2	14

Source : Rapport annuel 1990 de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC)

T8.3.3 Représentation des femmes dans les organes dirigeants de la Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE), en 1990

Organes	Effectif total	Femmes	Hommes
Comité directeur	6	1	5
Chambre suisse des employés			
Membres	39	7	32
Suppléants	13	1	12

Source : Rapport d'activité 1990 de la Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE)

T8.3.4 Représentation des femmes dans les organes directeurs de l'Union suisse des paysans (USP), en 1991

Organes	Nombres absolus			Pourcentages horizontaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Comité Directeur	23	1	22	4,3	95,7
Comité	154	6	148	3,9	96,1

Source: Rapport annuel 1991 de l'Union suisse des paysans

T8.3.5 Représentation des femmes dans les organes directeurs de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), en 1991

Chambre suisse des arts et métiers	Total	Femmes	Hommes
Comité directeur	11	0	11
Représentants des Unions cantonales des arts et métiers	25	0	25
Représentants des associations professionnelles suisses	60	3	57
Membres désignés par le Comité directeur	15	1	14
Membres d'honneur	31	0	31

Source : Rapport 1991 de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

T8.4.1 Personnel de l'administration fédérale, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991

Classes de traitement	Nombres absolus			Pourcentages verticaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Hors classes supérieures	509	13	496	0,0	0,4
Classes 29 à 31	960	18	942	0,1	0,8
Classes 25 à 28	3 788	110	3 678	0,4	3,2
Classes 21 à 24	6 994	369	6 625	1,2	5,7
Classes 17 à 20	16 961	1 109	15 852	3,7	13,6
Classes 13 à 16	24 105	2 849	21 256	9,5	18,2
Classes 9 à 12	32 687	7 956	24 731	26,5	21,2
Classes 5 à 8	37 224	9 104	28 120	30,3	24,1
Classes 1 à 4	12 786	5 442	7 344	18,1	6,3
Hors classes inférieures	210	175	35	0,6	0,0
Autres ¹	10 442	2 885	7 557	9,6	6,5
Total	146 666	30 030	116 636	100,0	100,0

¹ Professeurs et assistants des Ecoles polytechniques fédérales, apprentis, etc.

Source : Office fédéral du personnel, 1991

T8.4.2 Personnel de l'administration générale¹, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991

Classes de traitement	Nombres absolus			Pourcentages verticaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Hors classes supérieures	405	13	392	0,2	1,0
Classes 29 à 31	785	18	767	0,2	2,0
Classes 25 à 28	2 904	101	2 803	1,3	7,5
Classes 21 à 24	4 571	336	4 235	4,2	11,3
Classes 17 à 20	7 748	878	6 870	11,1	18,3
Classes 13 à 16	10 357	1 614	8 743	20,3	23,3
Classes 9 à 12	9 315	2 206	7 109	27,8	18,9
Classes 5 à 8	6 316	1 892	4 424	23,8	11,8
Classes 1 à 4	922	518	404	6,5	1,1
Hors classes inférieures	3	3	0	0,0	0,0
Autres ²	2 176	354	1 822	4,5	4,8
Total	45 502	7 933	37 569	100,0	100,0

¹ Administration fédérale, sans les PTT et les CFF

² Voir note du tableau T8.4.1

Source : Office fédéral du personnel, 1991

T8.4.3 Personnel des PTT, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991

Classes de traitement	Nombres absolus			Pourcentages verticaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Hors classes supérieures	51	0	51	0,0	0,1
Classes 29 à 31	98	0	98	0,0	0,2
Classes 25 à 28	624	4	620	0,0	1,4
Classes 21 à 24	1 567	27	1 540	0,1	3,5
Classes 17 à 20	4 759	178	4 581	0,9	10,5
Classes 13 à 16	6 483	806	5 677	4,2	13,0
Classes 9 à 12	13 621	5 053	8 568	26,5	19,6
Classes 5 à 8	20 703	6 321	14 382	33,2	32,9
Classes 1 à 4	8 780	4 727	4 053	24,8	9,3
Hors classes inférieures	207	172	35	0,9	0,1
Autres ¹	5 901	1 779	4 122	9,3	9,4
Total	62 794	19 067	43 727	100,0	100,0

¹ Voir note du tableau T8.4.1

Source : Office fédéral du personnel, 1991

T8.4.4 Personnel des CFF, selon la classe de traitement et le sexe, en janvier 1991

Classes de traitement	Nombres absolus			Pourcentages verticaux	
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Hors classes supérieures	53	0	53	0,0	0,1
Classes 29 à 31	77	0	77	0,0	0,2
Classes 25 à 28	260	5	255	0,2	0,7
Classes 21 à 24	856	6	850	0,2	2,4
Classes 17 à 20	4 454	53	4 401	1,7	12,5
Classes 13 à 16	7 265	429	6 836	14,2	19,3
Classes 9 à 12	9 751	697	9 054	23,0	25,6
Classes 5 à 8	10 205	891	9 314	29,4	26,4
Classes 1 à 4	3 084	197	2 887	6,5	8,2
Hors classes inférieures	0	0	0	0,0	0,0
Autres ¹	2 365	752	1 613	24,8	4,6
Total	38 370	3 030	35 340	100,0	100,0

¹ Voir note du tableau T8.4.1

Source : Office fédéral du personnel, 1991

Publikationsprogramm BFS

Das Bundesamt für Statistik (BFS) hat – als zentrale Statistikstelle des Bundes – die Aufgabe, statistische Informationen breiten Benutzerkreisen zur Verfügung zu stellen.

Die Verbreitung der statistischen Information geschieht gegliedert nach Fachbereichen (vgl. Umschlagseite 2) und mit verschiedenen Mitteln:

<i>Diffusionsmittel</i>	<i>Kontakt Nr. à composer</i>	<i>Moyen de diffusion</i>
Medienmitteilungen zur raschen Information der Öffentlichkeit über die neusten Ergebnisse	031 323 60 50	Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents
Publikationen zur vertieften Information (zum Teil auch als Diskette)	031 323 60 60	Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)
Online-Datenbank	031 323 60 86	Banque de données (accessible en ligne)
Individuelle Auskünfte	031 323 60 11	Service de renseignements individuels

Nähere Angaben zu den verschiedenen Diffusionsmitteln liefert das jährlich nachgeführte **Publikationsverzeichnis**. Es kann gratis bezogen werden über 031 323 60 60.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

La **Liste des publications**, qui est mise à jour chaque année, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Pour la recevoir, il suffit de la demander au n° 031 323 60 60.

Hinweis auf Publikationen

Eine Auswahl von Publikationen aus den Bereichen 16 Kultur, Lebensbedingungen und Sport sowie 17 Politik:

Freizeit und Kultur
Mikrozensus 1988 - Grunddaten, Bern 1990, Bestell-Nr. 305

Die helvetische Kulturlandschaft im Test, Bern 1991, Bestell-Nr. 297

Kulturindikatoren
Bestell-Nr. 410

Öffentliche und private Kulturförderung, Bern 1992
Bestell-Nr. 005-0

Schweizerische Bibliotheken 1992, Bern 1993
Bestell-Nr. 064-9200

Der Schweizer Film und seine Verbreitung, Bern 1993, Bestell-Nr. 048-0

Die Museen in der Schweiz, Bern 1993, Bestell-Nr. 041-0

Die öffentlichen Kulturausgaben 1990, erscheint 1993

Nationalratswahlen 1991
Der Wandel der Parteienlandschaft seit 1971, Bern 1991
Bestell-Nr. 352

Nationalratswahlen 1991
Übersicht und Analyse, Bern 1992, Bestell-Nr. 016-9101

Soziale Indikatoren und Sozialberichterstattung
(erscheint 1994)

Choix de titres

Un choix de publications ayant trait aux domaines 16 (culture, conditions de vie et sport) et 17 (politique):

Loisirs et culture, Microrecensement 1988 - Données de base, Berne 1990, numéro de commande 305

Die helvetische Kulturlandschaft im Test, Berne 1991
Numéro de commande 297. Soziale Indikatoren und Sozialberichterstattung (parution: 1994)

Indicateurs culturels
Réflexion sur l'élaboration d'indicateurs culturels (production, distribution et consommation) Numéro de commande 409

Promotion publique et privée de la culture, Berne 1992
Numero de commande 006-0

Bibliothèques suisses 1992, Berne 1993
Numéro de commande 064-9200

La diffusion des films suisses, Berne 1993
Numéro de commande 048-0

Les musées en Suisse, Berne 1993, Numéro de commande 041-0

Dépenses publiques en faveur de la culture, 1990 (parution: 1993)

Les élections au Conseil national de 1991
L'évolution du paysage politique depuis 1971, Berne 1991
Numéro de commande 352

Les élections au Conseil national de 1991
Aperçu et analyse, Berne 1992, Numéro de commande 016-9101

Quelles sont les différences majeures dans les conditions de vie des femmes et des hommes en Suisse, au début des années 90, dans différents domaines de l'existence? L'égalité des droits entre les sexes, garantie par la constitution fédérale, est-elle réalisée, en voie de l'être, ou encore loin d'être atteinte?

La présente publication désire amener des éléments de réponse à ce type de questions, qui restent sans conteste d'actualité, bien que plus de dix ans se soient écoulés depuis l'introduction du principe d'égalité entre les sexes dans la constitution fédérale.

La situation des femmes et des hommes est ainsi étudiée et comparée au moyen d'indicateurs statistiques dans les domaines suivants: caractéristiques socio-démographiques, santé, emploi du temps, prise en charge des enfants, éducation et formation, travail rémunéré, ressources financières, et enfin pouvoir et politique.

Chacun des domaines cités constitue un chapitre commenté et illustré, qui met en évidence similitudes et/ou différences de situation. Utilisés à l'échelle internationale, les indicateurs permettent la comparaison avec d'autres pays.